NOUVELLE SÉRIE / QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE NEUCHATEL

FONDÉ EN 1864



1962

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE

Tous droits réservés



JEAN HENRI DE BOSSET
(1762 - 1812)

Commandant du Bataillon de Neuchâtel en Espagne
(d'après une miniature de Georges-Frédéric de Bosset)

LE BATAILLON DE NEUCHATEL EN ESPAGNE

1810-1811

A la suite de la cession de la principauté de Neuchâtel à Napoléon, et par celui-ci à son chef d'état-major, Alexandre Berthier, l'empereur décida, par décret du 11 mai 1807, la levée dans notre pays d'un bataillon qui porta le titre de Bataillon du prince de Neuchâtel. Il se composait de six compagnies auxquelles fut adjointe, l'année suivante, une compagnie d'artillerie.

Le commandement du bataillon fut confié à Jean-Henri de Bosset, 1762-1812, auquel succéda, à la fin de 1811, Charles-Frédéric d'Andrié, vicomte de Gorgier, 1776-1814.

Les premières campagnes du bataillon se déroulèrent en Autriche. Il participa à la bataille de Wagram. Puis, la paix ayant été signée le 14 octobre 1809 entre la France et l'Autriche, le bataillon de Neuchâtel quitte Vienne entre le 15 et le 18 novembre pour se rendre à Besançon.

Fin 1809, Espagne 1810 et 1811

A peine la paix était-elle signée à Vienne, que Napoléon quittant l'armée partait pour Fontainebleau. C'est la question de l'Espagne qui l'inquiétait. Dès son retour, il fait savoir à Berthier de cesser de s'occuper de l'Armée d'Allemagne pour se consacrer entièrement à l'Espagne et y envoyer une armée de renfort de 100.000 hommes. Dans ces 100.000 hommes Berthier compte la garde et également le bataillon de Neuchâtel. C'est pourquoi le temps passé à Besançon est très court. A mi-décembre, exactement le 11 décembre, la marche reprend à destination de Bayonne en passant par Beaune. Le bataillon séjourne le jour du Nouvel-An à Limoges. Puis, passant par Périgueux, il est à Bordeaux le 13 janvier, à Mont-de-Marsans le 18 janvier. C'est la dernière étape avant d'arriver à Bayonne le 19 janvier. Dans les affaires d'Espagne, la place de Bayonne a une très grande importance. Là arrivent toutes les troupes venant de France, à destination de la Péninsule Ibérique, ainsi que tout le matériel

d'armement, d'équipement, toutes les munitions qui, chargées sur des charrettes, partent en convois vers les places fortes des garnisons d'Espagne. Il y a à Bayonne des arsenaux, des cantonnements, des magasins, des hôpitaux, le bureau militaire. Dans cette ville arrivent d'Espagne les convois de charrettes vides, les blessés, les malades à soigner en France, les prisonniers politiques, et ils sont nombreux. Or parmi ces prisonniers, il se trouvent parfois des Suisses au service d'Espagne. Le 27 décembre, comme cadeau de Noël peut-être, le bataillon reçoit un nouveau soldat Jean-Claude Plagnat, né au Valais, à Saint-Maurice, en 1784. A Bayonne enfin affluent les licenciés, les réformés, les courriers porteurs des dépêches de l'armée d'Espagne. C'est une plaque tournante très importante. A l'ouest des Pyrénées, Perpignan joue le même rôle, mais en plus petit. Depuis deux ans qu'on est en guerre, on a eu le temps d'organiser et de mettre au point tout ce va-et-vient. Les routes à suivre pour aller de Bayonne à Madrid, par exemple, sont exactement déterminées et ceci nous intéresse, car cette route va avoir son importance pour le bataillon de Neuchâtel. On se rend de Bayonne à Madrid en 22 journées de marche. Chaque étape est établie suivant un tableau général, où se trouve indiqué dans quelle localité la troupe devra toucher sa subsistance pour les jours suivants. Ceci est aussi valable pour les unités allant de Madrid en France.

Journées de marche des armées françaises de Bayonne à Madrid par Valladolid et Ségovie.

1er jour, Irun,	2e jour, Ernani,	3e jour, Tolosa
4e jour, Villaréal,	5e jour, Montragon,	6e jour, Vitoria,
7e jour, Millanda,	8e jour, Pancarbo,	9e jour, Biviesca,
10e jour, Burgos,	11e jour, Elleda,	12e jour, Villadraga,
13e jour, Torquemada,	14e jour, Decrusanos,	15e jour, Valladolid,
16e jour, Valdistilos,	17e jour, Olmeda,	18e jour, San Maria de la Nieva,
19e jour, Ségovie,	20e jour, Oteso,	21e jour, Guaderma,
22e jour, Madrid.		

Pour faciliter le gouvernement des provinces occupées, les Français ont divisé le territoire en gouvernements avec un chef-lieu, dont quatre peuvent nous intéresser, puisqu'ils sont traversés par la grande voie de communication allant sur Madrid et depuis Valladolid au Portugal. Le troisième gouvernement chef-lieu Pampelune, quatrième gouvernement

chef-lieu Vitoria, cinquième gouvernement Burgos, sixième gouvernement Valladolid, septième gouvernement Salamanque. Parmi les villes qui nous intéressent le plus, le nombre des habitants pour l'année 1810 se présente ainsi : Biviesca 2000, Burgos 15 000, Medina del Campo 2500, Valladolid 19 000, Salamanque 13 000 et enfin Ciudad Rodrigo sur la route de Portugal 4000.

Il n'est pas dans notre intention de répéter une fois de plus les atrocités commises de part et d'autre durant cette guerre d'Espagne, nous nous bornerons à quelques renseignements sur la situation le long de cette route de Bayonne à Valladolid, puis de Valladolid à Salamanque, car c'est dans ces régions que durant deux ans, marchera, combattra et souffrira le bataillon de Neuchâtel.

A la fin de 1809, donc peu avant l'arrivée des Neuchâtelois en Espagne, le commandant de la région de Valladolid, où se trouve aussi un bataillon du quatrième régiment suisse, écrit dans son rapport :

Les brigands se multiplient chaque jour. La route de Burgos à Valladolid est sans cesse inquiétée par des bandes qui sont partout et nuisent à la correspondance avec la France. Chaque jour des courriers, des estafettes sont arrêtées, et si bientôt on ne prend pas des mesures on n'osera plus sortir de la Porte de Velles sans l'escorte d'un bataillon. Des colonnes mobiles multipliées, commandées par des officiers prudents et probes, feraient le plus grand bien. En poursuivant les malfaiteurs elles donneraient aux autres un ton que les Espagnols n'osent pas prendre, puisqu'ils ne se sentent pas protégés.

Un peu plus tard il écrit :

« J'ai fait fusiller ce matin un brigand, pris les armes à la main, et l'ai fait exposer publiquement pour qu'il serve d'exemple. »

Un autre jour il relate : « Les brigands étaient au nombre de soixante à l'arrivée de nos troupes. Ces coquins se sont enfuis, mais on en a atteint une partie. Ils ont eu trois morts et plusieurs blessés. Les autres se sont enfuis dans la montagne. » Qui sont donc ces brigands, dont parlent continuellement les rapports des officiers français? Pour eux ce sont des bandits et brigands, mais suivant le point de vue d'où l'on considère la situation, on peut aussi les appeler les insoumis, les insurgés, les rebelles, les patriotes, et le terme le plus actuel serait : force de la résistance. Renseignements pris directement en Espagne, le chef de l'insurrection Mina, dont le nom se trouve dans d'innombrables communiqués, ne serait pas le ou les véritables Mina : Francisco Javier Mina, surnommé « El Mozo », ni son oncle Francisco Espos Ymina, qui tous deux déployaient leur activité en Navarre. Le terrible Mina de Castille serait plutôt le curé

Merino, chef populaire des patriotes de Burgos. Un autre chef de l'insurrection est Julian Sanchez surnommé *El Charro* dans la province de Salamanque et *Tomas Principe* dans la région de Valladolid.

Le premier de ces chefs, Geromino Merino naquit à Villoviado dans la province de Burgos en 1769. Il était curé de son village où il célébra sa première messe et s'y trouvait lorsque se produisit l'insurrection espagnole de 1808 contre l'armée de Napoléon. Les troupes françaises l'obligèrent à abandonner son église et à servir de porteur, le chargeant de la grosse caisse d'une musique militaire. Humilié, Merino jura une haine éternelle aux Français et prit le maquis, suivi de 15 à 20 paysans, qui se réunirent dans la forêt de Quitanar. Le groupe des partisans de Merino augmenta rapidement et atteignit environ le chiffre de 300 cavaliers. A leur tête Merino surprit et attaqua les convois français, n'épargnant rien aux détachements des troupes napoléoniennes et échappant toujours aux persécutions de ses généraux. Merino devint bientôt dans la région de Burgos l'un des guerriers les plus redoutés de la guerre d'indépendance. Ses vengeances étaient terribles, et lorsque les Français fusillèrent les hommes qui composaient le conseil des patriotes *(Junta de patriotas)* de la ville de Burgos, Merino fit fusiller pour chacun d'eux 16 soldats français qu'il avait fait prisonniers.

A la fin de la guerre contre Napoléon, Merino fut nommé chanoine de la cathédrale de Palencia. Un an plus tard, après la mort de Fernand VII, Merino intervint dans la guerre civile et combattit avec les partisans de l'Infante Carlos Maria Isidro. Après la première carliste, chose vraiment curieuse, Merino émigra en France où il mourut en 1844.

Quant au chef Julian Sanchez, c'était un paysan de la province de Salamanque. Les troupes françaises qui occupaient cette région fusillèrent ses parents et sa sœur. Afin de se venger, Julian Sanchez partit en guerre avec une troupe de partisans, et se consacra à intercepter les courriers français, à attaquer les convois et surprendre les détachements des troupes napoléoniennes. En peu de temps la troupe de Julian Sanchez *El Charro* devint le cauchemar des généraux français. Elle était composée d'un escadron de 300 soldats, qui, pour leur courage et leur discipline, furent l'objet de grands éloges de la part des chefs de l'armée anglaise dans la péninsule.

Lorsque le général français Masséna envahit le Portugal, Julian Sanchez et ses soldats, s'employèrent à interrompre les communications des troupes françaises, et à empêcher le ravitaillement de celles-ci dans le camp qu'elles avaient établi près de Torre Vedras en Portugal.

Plus tard, Julian Sanchez, réunit ses troupes de partisans à l'armée de Wellington, auquel il apporta une aide efficace. Lord Wellington avait une grande estime pour Julian Sanchez. Si le curé Merino, que les Français appellent toujours Mina, et Julian Sanchez sont des chefs, ils ont des lieutenants et trouvent dans le pays même assez d'hommes pour exécuter leurs coups de main. Ils lèvent quand bon leur semble des troupes plus ou moins nombreuses de 60 jusqu'à 3000 et 3500 hommes. Ils connaissent tous les chemins de traverses, les cachettes et restent toujours insaisissables. C'est contre eux et contre leur bande armée, que les Neuchâtelois auront à se battre dans des engagements de plus en plus violents de 1810 à fin 1811.

Nous avons laissé le bataillon à Bayonne. Il n'est pas arrivé à destination qu'un ordre le concernant est écrit à Paris le 11 janvier 1810, par Napoléon lui-même à Berthier.

> Vous donnerez ordre au bataillon de Neuchâtel et à tout ce qui se trouve à Bayonne appartenant au quartier général et bataillon du train chargé de 180 000 paires de souliers de partir de Bayonne et de se rendre à Vittoria, ou ils resteront jusqu'à nouvel ordre. La compagnie des guides, les chevaux d'état major et la moitié des miens partiront de Bayonne sous l'escorte du bataillon de Neuchâtel.

A peine arrivés les Neuchâtelois savent qu'ils vont entrer en Espagne avec les troupes composant l'état-major général et les bagages de l'Empereur. En effet, l'intention première de Napoléon était d'aller lui-même en Espagne et d'y envoyer Berthier également. Cependant, d'autres événements surviennent. C'est le divorce de Napoléon et les préparatifs de son mariage avec la fille de l'empereur d'Autriche. Berthier est chargé des négociations et, au lieu d'aller en Espagne, il se rend à Vienne faire la demande en mariage au nom de Napoléon. C'est la raison pour laquelle les Neuchâtelois escortent les bagages sans la présence de leur propriétaire. Le départ de Bayonne a lieu le 27 janvier. On ne reste pas longtemps à Vittoria et la marche continue sur Burgos, où l'on arrive le 7 février 1810 en rencontrant en route un convoi de 133 prisonniers de guerre et 119 blessés ou éclopés se rendant en France. Avec ce convoi se trouve aussi le général Thiébault, qui plus tard aura les Neuchâtelois sous ses ordres et sera très satisfait de leur conduite. Deux ans auparavant, de sanglants combats avaient eu lieu aux abords de Burgos entre les Français et les insurgés. Dans la ville même, célèbre par sa belle cathédrale, Napoléon avait failli perdre la vie, des Espagnols armés ayant été trouvés derrière les rideaux de la salle où il se trouvait. Les Français avaient pillé et

dévasté la ville. A l'arrivée des Neuchâtelois, un calme apparent règne. Cette campagne d'Espagne commence sous de mauvais augures. Durant la marche de Besançon à Bayonne, puis de Bayonne à Burgos, les équipements neufs, chaussures et uniformes, se révèlent de mauvaise qualité. Les réclamations sont nombreuses et elles sont justifiées. Il s'ensuit des reproches amères de la part des officiers du bataillon, envers le quartier-maître Pernet à Besançon. La querelle est assez vive. Elle se calme pourtant, car le sous-lieutenant Bobillier est chargé de retourner à Besançon et d'y rester pour mettre de l'ordre dans l'administration du bataillon et surtout dans la comptabilité en mauvais état depuis bien longtemps. On ne pouvait pas au sein des officiers faire un choix plus judicieux que le sous-lieutenant Bobillier.

Avant d'arriver à Burgos le bataillon perd 2 hommes, peu avant d'entrer en ville. Le 9 février, Perrot écrit de Burgos à ce sujet : « Nous avons eu 2 hommes d'égarés avant-hier. Il est possible qu'ils soient tombés par leur faute dans les mains de quelques brigands qui sont en si petit nombre, qu'ils n'attaquent que des hommes isolés. » Avec le soldat du train d'artillerie, Pierre-Henri Maussand, né le 15 juillet 1780 à Neuchâtel, laissé malade à l'hôpital de Vitoria, et mort le 8 février, cela fait 3 morts en 2 jours, dont 2 soldats tués sans qu'il y ait eu de combats. Pourtant Perrot, comme toujours, est optimiste. Il écrit que les vivres sont en abondance, que le pays lui plaît, et qu'il n'y a pas plus d'épidémie que dans un autre pays. Toute autre est l'opinion du capitaine Petitpierre dans sa lettre à Bobillier. « Le bourgeois ne fournit rien du tout, et tout coûte très cher, aussi nous nous ruinons tous. C'est encore pire qu'en France, aussi jugez, on nous fournit nos vivres, mais il n'y a plus de supplément d'étapes. Ah, vive l'Allemagne pour la guerre, que ne sommes-nous encore à Maria-Hülf ou à Hitzing. »

Peu à peu Perrot change aussi d'opinion, si ce n'est sur le pays du moins sur les habitants. Le 27 février il écrit : « Si les Espagnols faux et sournois nous déplaisent, nous prenons avec plaisir sur nous de passer sur leur mauvaise humeur en considérant l'amabilité et la gentillesse de leurs dames, qui sont aussi jolies qu'eux peuvent se vanter d'être laids. »

Ici se place un incident bien désagréable pour le corps des officiers. C'est Petitpierre qui en parle le premier en écrivant le premier février : « Weiss (sous-lieutenant) ne compte plus au corps depuis aujourd'hui ; dans le moment ou je finissais cette lettre, on venait me chercher pour une assemblée des officiers du corps, qui l'ont renvoyé. Je vous assure

que je suis tout attristé. Il avait joué avant hier au café à une partie, tous d'officiers, et a substitué des cartes au 21. On s'en est malheureusement pour lui aperçu, les soupçons sont tombés sur lui et il a avoué ce matin. » Cette affaire traîne cependant en longueur et ne se termine qu'en juin. Une note de Burgos à cette époque nous apprend que le sous-lieutenant Weiss, originaire d'Alsace et de très bonne éducation, s'est laissé aller à jouer et à frauder pour gagner plus. Cette chose étant connue de tous il doit donner sa démission. Dans sa lettre de démission du 7 juin, Weiss écrit « pour raison de santé ». Cette démission est accordée le 9. Par un décret de Paris, il est remplacé par le sergent-major Auguste Borel. Comme Perrot et Brun il a fait avec la grande armée, la campagne de Prusse et de Pologne 1807 avant d'entrer au bataillon de Neuchâtel le 1er août 1807.

A Burgos commande le général Dorsenne. Il y règne une grande activité militaire. Les Neuchâtelois ne sont pas seuls en garnison dans la ville. Il s'y trouve la maison du Prince de Neuchâtel, comprenant 60 personnes. 4600 hommes de troupes y sont cantonnés parmi lesquels l'état-major de la garde, les dragons de la garde, la gendarmerie et les lanciers du grand-duché de Berg. Il y a aussi 1400 soldats aux hôpitaux. C'est le moment où l'on réunit à Burgos le matériel de siège pour Ciudad Rodrigo, dont 50 canons. Félix Roulet écrit à ce propos, qu'il passe à Burgos assez de boulets et d'obus pour pouvoir paver tout le village de Peseux. Ciudad Rodrigo est une place forte aux mains des Espagnols entre Salamanque et la frontière du Portugal. Napoléon désirant s'ouvrir la route du Portugal, il faut enlever la place forte et il presse le maréchal Ney de s'en emparer. Cependant, celui-ci est toujours retardé dans son action par les innombrables mesures de sécurité à prendre pour ne pas être coupé de l'arrière par les insurgés. Tout ce matériel et cet armement lourd ne peuveut être transportés en sécurité vers la place Ciudad Rodrigo dont le siège est renvoyé en avril, puis en mai, puis en juin. Etant donné la situation, la tâche du bataillon de Neuchâtel se dessine. Les opérations auxquelles les Neuchâtelois sont appelés sont de trois sortes :

1. Assurer la sécurité des convois sur toute la route de Burgos à la frontière du Portugal ou dans le sens contraire jusqu'à Bayonne parfois. Suivant les circonstances, c'est une partie du bataillon seulement qui se déplace, ou tout le bataillon avec d'autres troupes encore.
2. Parcourir le pays pour réquisitionner des vivres, percevoir les impôts dans les localités. Ces courses durent souvent plusieurs semaines.

3. Prendre part à des opérations de guerre contre les troupes indigènes. Là aussi les colonnes sont plus ou moins fortes, suivant la situation. Ce sont des colonnes mobiles généralement formées d'infanterie et de cavalerie en proportions variables. Ici aussi l'infanterie neuchâteloise peut être incorporée dans une seule ou dans plusieurs colonnes mobiles. Le bataillon peut y être seul et en entier ou encore encadré de cavalerie et renforcé par d'autres unités d'infanterie.

Une partie des membres des autorités les plus élevées de la ville sont emprisonnés et attendent leur jugement, qui sera probablement suivi de la fusillade, nous écrit Félix Roulet à cette époque-là. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver les Neuchâtelois continuellement en route, et c'est surtout dans la région de Salamanque qu'ils auront à combattre, spécialement en 1811. Les premiers mois ils sont attachés à la garde, puis font partie du 9e corps d'armée dès avril 1810. Le 28 mars, Perrot écrit de Burgos, où le bataillon se trouve toujours cantonné avec un effectif de 602 hommes et 32 chevaux :

Nous avons joui pendant notre petite course de la meilleure santé, quoi qu'au milieu de rochers presque inaccessibles où il faut aller débusquer les Messieurs qui font la guerre et ne sont redoutables que pour ceux qui ont ceinture dorée. Il n'est pas besoin de vous dire que sous ce rapport-là comme d'ailleurs sous tout autre votre cher fils ne les craint guère, ainsi que mes frères d'armes, ayant tous fait depuis notre entrée dans ce pays-ci vœu de pauvreté ce qui ne fait pas trop plaisir aux bandes que nous harcelons, aussi n'en prend-on que par ruse ou surprise, les gaillards ne se soucient pas trop de se mesurer avec des capucins de notre trempe qui leur fournissent plus facilement gratis des passeports *ad vitam aeternam*, que leurs anciens prêtres ne les dispensaient, en payant, de manger gras pendant le Carème.

Un peu plus tard il écrit encore : « Je viens de recevoir l'ordre de partir avec 200 hommes demain à 5 heures du matin. Perroud, Girardier et Sandoz seront de la partie. » Il semble que les Neuchâtelois conviennent particulièrement bien à ce genre d'opération, car la plupart d'entre eux sont habitués dès leur jeunesse à un terrain montagneux et ils s'adaptent fort bien aussi à la configuration du sol tourmenté de la Péninsule Ibérique. Du reste ils ne tardent pas à être reconnus de loin par les insurgés qui, à cause de leur uniforme, les différencient des Français en les appelant *los Pasidos*, *los Amarillos* et aussi *Canarios*. Ces déplacements continuels rendent difficiles les recherches pour retrouver l'activité du bataillon de Berthier, d'autant plus que dans leurs rapports les généraux français ne citent pas toujours à quelle unité appartiennent les colonnes mobiles

envoyées contre les insurgés ou en escorte. En outre, les soldats dans leurs déplacements passent d'un gouvernement à un autre. Les détachements du même bataillon se trouvent parfois dispersés dans plusieurs gouvernements, spécialement dans ceux de Burgos, Valladolid et Salamanque, où se trouve aussi Ciudad Rodrigo. Ainsi, le 1er avril 1810, 13 officiers et 555 hommes se trouvent à Palencia aux deux-tiers du chemin entre Burgos et Valladolid. Notons en passant, que dans cette dernière ville se trouve aussi une forte garnison de près de 4500 hommes, parmi lesquels un bataillon du 4e régiment suisse, sous le commandement du Lucernois Göldlin de Tiefenau. Ce bataillon suisse est le seul avec lequel les Neuchâtelois ont parfois du contact. La première fois, au début de 1810, la compagnie sous le commandement du capitaine de Gorgier est rejointe par ce bataillon et les hommes des deux unités passent deux petites heures ensemble dans la localité de Biviesca. Nous trouvons aussi à cette date le bataillon valaisan, qu'il était un moment question de joindre aux Neuchâtelois, cantonné en Catalogne à l'ouest de Barcelone, dans la localité de Toriello. Il comprend 13 officiers, 264 hommes et 3 chevaux.

Avril est la belle saison en Espagne. Le sergent Félix Roulet en parle dans une lettre du 23 avril en disant qu'une quantité d'arbres fruitiers sont en fleurs, et que la région est couverte de champs de maïs, d'orge, de châtaigniers, de noyers, etc. Félix Roulet préposé au magasin du bataillon aurait pu rester à Besançon, mais il a demandé à venir en Espagne, car, dit-il, il y aurait passé son temps à regarder des chiffons tandis qu'en accompagnant le bataillon, il peut voir du pays gratuitement. D'après lui la situation du bataillon au 23 avril n'est pas mauvaise, car sa mission est avant tout de surveiller les équipages de l'empereur et de Berthier. Pourtant, la semaine précédente un détachement de gendarmes s'est trouvé bloqué par les insurgés. 300 hommes du bataillon de Neuchâtel ont dû se joindre aux troupes chargées de les délivrer. Il y a eu un combat où 28 hommes sont tombés dont 3 Neuchâtelois qui se sont égarés ou sont restés en arrière et ont disparu. Félix Roulet ne se plaint pas de la nourriture et la viande consiste surtout en mouton, car ces bêtes sont en abondance et bon marché. Quant aux cultures elles sont bien négligées. A part les escortes fournies aux courriers et aux convois de ravitaillement, les Neuchâtelois sont souvent en route pour d'autres missions. Ainsi à fin mai ils escortent un convoi de prisonniers de Burgos à Vittoria. Le détachement chargé de ce convoi rentre à Burgos pour apprendre que le bataillon a quitté la place depuis 12 heures. Il faut à ce

détachement 3 jours pour retrouver son unité. Il rejoint la compagnie Preud'homme pour apprendre qu'un groupe de 23 soldats vient d'être fait prisonnier. Retranché dans un village, le bataillon doit faire face souvent à des attaques de nuit de la part des Espagnols. Au cours d'un combat plusieurs ennemis sont tués et le reste forcé à battre en retraite. Au mois de juin nous avons une situation exacte de l'effectif qui fait état des pertes subies au cours de cette expédition :

Présents : 1 chef de bataillon (Bosset),

18 officiers d'infanterie, 514 soldats : total 532 hommes et 7 chevaux d'officiers ;

3 officiers d'artillerie, 66 artilleurs : total 69 hommes et 29 chevaux de trait.

L'infanterie se trouve en partie à Ciudad Rodrigo, en partie en course dans les montagnes ou en escorte. L'artillerie au complet est à Burgos avec ses deux canons de 6, deux caissons de 6, un chariot à munition et une forge, au total 6 voitures. Il y a 156 cartouches à boulets, de 6 et 70 cartouches à balles de 6. A l'hôpital se trouvent 154 soldats d'infanterie et 11 artilleurs. 23 hommes sont prisonniers de l'ennemi. A Besançon le dépôt comprend 7 officiers et 129 soldats.

L'effectif réel du bataillon est :

25 officiers d'infanterie, 820 soldats et 7 chevaux d'officiers,
3 officiers d'artillerie, 77 artilleurs, 29 chevaux de trait,
soit : 28 officiers, 897 soldats et 36 chevaux.

En juillet, le bataillon part à la poursuite de cet ennemi insaisissable. Pendant une semaine entière le bataillon court la montagne sans pouvoir rejoindre l'ennemi, mais fait prisonnier des insurgés restés en arrière, qui sont ramenés à Burgos. Félix Roulet au cours de cette expédition est lui aussi impressionné par la hauteur et l'aridité des montagnes sans arbres et sans verdure en ce mois de juillet et août. A cette époque aussi une partie de l'infanterie est absente. Elle se trouve, comme nous l'avons dit, à Ciudad Rodrigo où le siège de la ville a commencé au début de juin, quand bien même il était prévu pour avril au plus tard. La place investie par Ney est défendue par une armée de soldats et de patriotes espagnols aguerris et résiste jusqu'au 9 juillet. Avec les Neuchâtelois, d'autres troupes étrangères prennent part au siège. Avec les Français il y a également des Westphaliens, Hanovriens, Irlandais, et des Piémontais. Les 50 canons amenés de Burgos ouvrent d'abord une brèche qui permet à Ney d'occuper les faubourgs. Plusieurs sorties de la garnison sont repoussées, l'incendie ravage de nombreux quartiers de la ville et c'est

seulement après un mois de bombardement continuels que la place se rend le 10 juillet 1810 sous les yeux de l'avant-garde de l'armée de Wellington, venue à son secours. Ciudad Rodrigo étant prise, les Français, sous le commandement de Masséna, pénètrent au Portugal contre les Anglais et les Portugais, mais le bataillon de Neuchâtel ne s'y rend pas. Sa tâche reste de protéger les voies de communications et spécialement la route se trouvant entre Burgos et la frontière du Portugal, à l'arrière du corps d'armée de Masséna. Il est cependant probable que le bataillon quitte Burgos vers la fin août pour se rendre à Salamanque. C'est la raison pour laquelle nous trouvons de juin à décembre 1810 des décès dans de nombreux hôpitaux tout au long de cette voie de communication. Voici une liste probablement incomplète des décès, car parmi les 23 prisonniers, aux mains des insurgés, qui donc est revenu, et du reste leurs noms nous sont inconnus.

Auguste Perret-Gentil, né au Locle,
mort à l'hôpital de Burgos le 3 mai 1810,
Louis Petreman, né au Locle le 4 janvier 1790,
mort à l'hôpital de Burgos le 20 juin 1810,
Frédéric Kuller, né à Aarau le 24 août 1790,
mort à l'hôpital de Salamanque le 19 juillet 1810,
Charles-Frédéric Dubois, né à la Chaux-de-Fonds le 22 février 1788,
mort à l'hôpital de Burgos le 23 septembre 1810,
Victor Brandt, né à la Chaux-de-Fonds le 11 juin 1787,
mort à l'hôpital de Burgos le 8 octobre 1810,
Henri-François Rosselet, né à Neuchâtel, resté en arrière et présumé tué par les brigands le 1er novembre 1810,
Benjamin Quartier, né aux Brenets le 18 décembre 1788,
décédé à l'hôpital Pamerlo, mort de maladie le 3 novembre 1810,
Christophe Brenner, né à Bâle le 17 juillet 1786,
mort à l'hôpital de Burgos le 11 novembre 1810,
Philibert Vuagneux, né le 10 août 1782 au Locle,
mort à l'hôpital de Burgos le 18 novembre 1810,
Frédéric Courvoisier, né le 22 septembre 1788 à la Chaux-du-Milieu,
mort à l'hôpital de Sabonyal le 28 novembre 1810,
Laurent Reymond, né le 15 août 1782 à Saint-Sulpice,
mort à l'hôpital de Ciudad Rodrigo le 4 décembre 1810,
David-Henri Montandon, né le 12 août 1772 à Travers,
mort à l'hôpital de Salamanque le 9 décembre 1810,
Henri Leuba, né le 28 octobre 1789 à Cernier,
mort à l'hôpital de Salamanque le 12décembre 1810,
Jean-Frédéric Clariger, né le 15 juin 1785 à Valangin,
mort à l'hôpital de Salamanque le 17 décembre 1810,

David Leuba, né le 7 juin 1772 à Peseux,
mort à l'hôpital de Salamanque le 20 décembre 1810,
Julien Jeanneret, né en 1786 au Locle,
mort à l'hôpital de Salamanque le 26 décembre 1810,
Christian Eschlimann, né le 10 mars 1773 à Langnau,
mort à l'hôpital de Salamanque le 26 décembre 1810,
Nicolas Rœtlisberger, né le 15 mars 1785 à Chézard,
mort à l'hôpital de Salamanque le 27 décembre 1810.

En outre quatre hommes sont réformés : Abraham-Louis Huguenin et Jean Raymond, nés tous deux à Cortaillod, Amy Dubois né à la Chaux-de-Fonds et Charles Cailler, un Vaudois.

Dans cette seconde partie de l'année 1810, les débris des bandes chassées de Biscaye et de Navarre par les colonnes de la garde impériale française, colonnes dont ont fait partie les hommes de Neuchâtel, se réfugient dans des montagnes moins accessibles. Nous signalons ici un épisode de cette guerre de partisans, situé dans la région qu'occupe le bataillon et vécue par un détachement de troupes suisses.

Le 24 novembre, la bande de don Julian voulut enlever le poste de Tuente le Sanco, village situé sur la route de Toro à Salamanque. C'était un détachement du 41e suisse, fort de 50 hommes, qui l'occupait sous le commandement du capitaine de Salis. Cet officier se retrancha dans la maison qui servait de caserne à sa troupe, et lorsque le chef espagnol vint le sommer de se rendre, il lui répondit par un feu violent et très meurtrier. Une partie des guérillas ayant mis pied à terre, s'empara des maisons voisines de la caserne et les incendia. L'ennemi espérait que le feu atteindrait bientôt les Suisses, mais le capitaine fit faire des sorties si à propos, que ses soldats parvinrent à arrêter l'incendie et à isoler le bâtiment où ils se défendaient. Deux journées se passèrent ainsi, sans que les attaques répétées de l'ennemi amenassent aucun résultat. Salis avait placé en observation au clocher de l'église un poste de 5 hommes. L'ennemi n'ayant pas pu le déterminer à se rendre, mit le feu à l'escalier du clocher. Ces braves Suisses restés 66 heures sur le saillant du mur du clocher, où la fumée les força de se réfugier, ne cessèrent de faire feu sur la bande de don Julian, que lorsque l'arrivée d'un secours l'eut mise en fuite.

Depuis la fin du siège de Ciudad Rodrigo, le souci de Napoléon est de protéger son armée du Portugal, pour qu'elle ne soit pas prise de derrière par les bandes espagnoles. En date du 28 septembre, depuis Fontainebleau, il ordonne à Berthier d'envoyer à Valladolid la division Claparède forte de 5 régiments, puis il ajoute encore : « Le bataillon de Neuchâtel se joindra à cette division. » Dans une seconde lettre du même

jour, il prescrit que la première division, en passant par Burgos, se fasse rejoindre par le bataillon de Neuchâtel. Et en effet, Perrot écrit de Salamanque à sa famille, le 14 octobre 1810. Le 25 octobre, un état de situation nous dit que les Neuchâtelois se trouvent à Valladolid avec 23 officiers et 657 soldats, puis le 1er novembre il y est encore avec 19 officiers et 499 hommes pour le service de la place où se trouve au total une armée de 3450 hommes et 415 cavaliers. Il manque donc 4 officiers et 168 hommes, soit l'effectif d'une compagnie, mais comme Perrot écrit de Bayonne le 26 décembre en disant qu'ils iront sur Tolosa où il fait séjour, c'est que probablement cette compagnie a été en escorte jusque sur le sol de France. Cependant, étant donné que tous les décès annoncés en décembre 1810 et janvier 1811 ont eu lieu à Salamanque, il faut admettre que le gros des troupes neuchâteloises s'y trouve depuis novembre 1810. Félix Roulet écrit à cette époque que le bataillon n'a fait que courir les montagnes où il a eu de nombreuses alertes avant d'arriver à Salamanque. Quant aux pertes, décès dans les hôpitaux, morts, etc., elles sont compensées par le recrutement qui, en 1810, a donné 207 nouveaux soldats. Le 11 janvier 1811, arrive à Bayonne un contingent de 67 hommes du bataillon de Neuchâtel, parti de Besançon le 11 octobre 1810. Ces hommes étant trop peu nombreux et n'ayant pas l'expérience de la guerre, ils ne peuvent être envoyés seuls dans cette guêpière qu'est la route de France à Salamanque. Il faut attendre un certain temps pour qu'une colonne assez forte se rende en Espagne sans risquer d'être massacrée par les bandes d'insurgés. Le départ ne se fait que le 1er février et comprend au total 2846 hommes. Avec les Neuchâtelois, dont l'effectif est de : un officier et 67 hommes, entrent en Espagne, 220 Polonais, 469 gendarmes, 84 hommes du régiment de Bade, 18 chevaux légers et 8 trompettes de dragon. Toutes les unités ont besoin d'être complétées et le bataillon valaisan en Catalogne, par exemple, n'a que 219 hommes et 8 officiers. Depuis quelques semaines, les insurgés deviennent entreprenants et plus forts. Leurs bandes sont plus nombreuses. Elles n'attaquent pas seulement les soldats isolés ou les petits détachements en route, mais aussi les redoutes établies le long des voies de communications. Quand bien même les têtes des principaux chefs sont mises à prix, ces chefs sont insaisissables. Ils parcourent la contrée avec une escorte à cheval, se déplacent très rapidement. Ils lèvent où et quand ils le veulent des bandes armées plus ou moins fortes selon les besoins. Ils ne sont pas seulement durs avec leurs ennemis, mais aussi avec leurs compatriotes. Le chef des insurgés est sans pitié pour celui qui,

d'une manière ou d'une autre, aide les Français. Le coupable est amené sur la place du village et il lui coupe les oreilles devant les habitants rassemblés. Il prélève sur la population vivres et argent. Comme les Français agissent de même, on se demande, de quoi vit ce peuple espagnol. Un rapport nous dit que l'écrivain espagnol d'Ascontia, José-Marie Azurmandi, ayant été pris par les brigands, ceux-ci l'ont fusillé. Un Français qui a réussi à s'échapper de leurs mains dit qu'il était en prison dans un local, où se trouvaient 33 personnes, dont 3 femmes.
Les Français eux aussi prennent des mesures rigoureuses et tous les insurgés pris les armes à la main sont fusillés. Nous trouvons aussi un ordre prescrivant d'en pendre une douzaine devant les autres.

Tant qu'ils restent dans leurs garnisons les Français sont relativement en sécurité, mais dès qu'ils en sortent ils courent un danger. De nombreux rapports de 1811 disent, par exemple le 3 mars 1811, que plusieurs détachements sont isolés, qu'il faut absolument les secourir, car ils manquent de tout, vivres et vêtements, et que dans cet état de choses, beaucoup de soldats désertent. C'est pourquoi les rangs des insurgés se grossissent de déserteurs polonais, allemands, suisses, français, etc. Pour remédier à cette situation, le bataillon de Neuchâtel n'a pas de repos. Les combats se multiplient. Dans une lettre du 28 février, Félix Roulet dit, qu'après avoir été au Portugal, le bataillon a reçu l'ordre de revenir à Salamanque. En fin février il y fait déjà aussi chaud qu'au pays de Neuchâtel en juin. La position du bataillon n'est pas du tout enviable et chacun désire aller plus en avant ou revenir en arrière, mais pas de rester où il se trouve. Bachelin rapporte dans son livre sur le bataillon de Neuchâtel de nombreux combats, dont il a recueilli le récit de survivants. Dans les rapports officiels nous en trouvons un, qui correspond exactement à l'un d'eux. C'est le rapport du général Thiébault au Prince de Neuchâtel et écrit à Salamanque en mars 1811 :

Monsieur le Vicomte de Gorgier vient dans deux affaires, de détruire toute l'infanterie de Julian. La première a eu lieu à Saint-Martin del Trebeso où il a tué 80 hommes à l'ennemi et en a pris 10. La seconde, plus majeure, était au château de San Vaniez. Don Julian avait 600 hommes d'infanterie et 150 chevaux. Malgré sa position, l'attaque fut vigoureuse. L'ennemi a eu 30 hommes tués, 200 blessés, abandonna toutes ses armes et la plus grande partie de ses chevaux. Monsieur le Vicomte de Gorgier ajoute que dans cette position où il eut dû perdre beaucoup de monde, il n'a eu que 5 hommes blessés, dont un capitaine.

Quelques jours plus tard, nouveau rapport du général Thiébault, cette fois sur l'affaire de Ledesma, localité située au nord-ouest de Salamanque. Ce rapport est daté du 11 mars 1811.

Les 300 hommes d'infanterie et les 60 chasseurs et dragons aux ordres de M. le Vicomte de Gorgier, ont rejoint Don Julian avant hier devant Ledesma. A leur approche, l'ennemi fit les dispositions suivantes : 60 cavaliers furent dirigés sur le flanc droit de notre colonne, un égal nombre sur le flanc gauche pendant que le gros de la troupe forma deux échelons de 300 cavaliers chacun.

A l'instant même, M. le Vicomte de Gorgier méprisant les détachements qui menaçaient ses flancs se forma en colonne précédé de quelques tirailleurs, marcha au pas de charge sur l'ennemi. Le premier échelon voulu charger et fut repoussé. Le second voulu tenir et fut culbuté par notre infanterie. Aussitôt nos 60 chasseurs et dragons chargèrent, achevant de mettre la déroute parmi l'ennemi et appuyé par l'infanterie le poursuivirent pendant une grande heure ; 50 hommes et 2 officiers tués, un grand nombre d'hommes et de chevaux blessés, 13 hommes et plusieurs chevaux pris sont les résultats de cette petite action, brillante par l'inégalité des forces et la manière dont elle a été conduite. Nous n'avons eu que deux chevaux tués. Les carabiniers et voltigeurs se sont conduits avec la plus haute valeur et nos détachements de cavalerie ont chargé avec acharnement. M. Augier, officier du 7e chasseur, à tué 4 brigands de sa main. 19 Espagnols, des chasseurs de montagne de cette province sous les ordres de leur capitaine ont marché dans l'attaque avec nos tirailleurs et se sont conduits à merveille, mais ce qui a achevé d'honorer Mr. de Gorgier, c'est qu'aucun désordre n'a suivi cette affaire.

Il est parti de Ledesma pour continuer à poursuivre Don Julian. J'espère que ces mouvements vont se combiner à ceux des colonnes...

Il ajoute à sa lettre que l'ennemi a abandonné un grand nombre d'armes qu'il a perdues dans sa fuite. Dans une seconde lettre du 11 mars, le général Thiébault dit que Gorgier a rejoint une seconde fois l'ennemi près de Vila Sua, lui a pris 6 chevaux et tué 6 hommes. Au sujet de cette affaire dite de Ledesma, nous trouvons également une lettre de Bosset, affirmant que le succès de cette affaire est du au sang-froid et aux talents de Gorgier et il fait aussi l'éloge des soldats. Cette lettre a été écrite à Salamanque le 7 mars 1811.

A ce combat, les Neuchâtelois ont reçu en renfort de la cavalerie et des chasseurs de montagne espagnols, comme le fait ressortir le rapport. Cette colonne de 300 hommes n'est du reste pas la seule en campagne, car le général Thiébault écrit le 9 mars qu'il organise le nettoyage de la région au moyen de 13 colonnes de 300 hommes. Celle de Gorgier est la dixième et marche de Salamanque direction de Ciudad Rodrigo. Le nettoyage de la région est devenu d'une nécessité vitale, car l'arrivée des convois ne peut se faire si les bandes tiennent la région, ceci d'autant plus que les provisions diminuent. Un rapport du commandant du 81e gouvernement dit que l'approvisionnement en grains dans

la province de Salamanque a tant diminué qu'on ne pourra plus faire de distributions pendant six semaines.

S'il y a des victoires et des ennemis tués, il y a aussi des victimes chez les Neuchâtelois. Durant ces trois premiers mois de l'année, les décès deviennent nombreux aussi chez les blessés ramenés aux hôpitaux. Ce sont jusqu'à fin mars :

Jean Studer, né en 1779, Lucernois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 3 janvier 1811,
Frédéric Comtesse, né le 2 janvier 1789 à la Sagne,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 9 janvier 1811,
Clément Courvoisier, né le 23 octobre 1776 à la Brévine,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 11 janvier 1811,
Louis Leschot, né le 22 octobre 1783 à la Chaux-de-Fonds, sergent,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 19 janvier 1811,
Henry Moulins, né le 15 juillet 1771 à Cortaillod,
mort sur le champ de bataille, le 22 janvier 1811,
Jean Clore, né le 11 septembre 1778, Argovien,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 25 janvier 1811,
Henry Borel, né le 26 août 1785 à Couvet,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 28 janvier 1811,
Henry Andrier, né le 1er novembre 1785 aux Geneveys,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 31 janvier 1811.

Bachelin situe un combat en février près de Medina. La liste suivante est peut-être celle des victimes, avec un jour particulièrement fatal, le 7 février :

Louis Joly, né le 5 mars 1789 aux Ponts,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 1er février 1811,
David Dothaux, fourrier, né le 13 février 1789 à Cormondrèche,
mort à l'hôpital de Rodrigo, le 1er février 1811,
Fide Huguenin, né le 28 juillet 1786 à la Chaux-de-Fonds,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 3 février 1811,
Jules-Fréd. Besse, né le 6 juin 1790, Vaudois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 6 février 1811,
Jean Hirtz, né le 23 novembre 1788 au Landeron,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Joseph Kaufmann, né en 1799, Schwyzois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Ami-Julien Cousandier, né le 20 janvier 1778 à la Sagne,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Jean-Jacques Petitmaitre, né le 9 septembre 1774 à Cressier,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Charles Balimann, né le 6 janvier 1768 à Neuchâtel,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Jean Moench, Argovien,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,

Nicolas Rothenbühler, né le 7 juin 1783, Bernois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 7 février 1811,
Jean Fankhauser, né le 12 décembre 1782 à Concise,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 8 février 1811,
Samuel Porret, né le 4 mars 1779 à Bevaix,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 8 février 1811,
Charles Dothaux, né le 18 mai 1780 à Corcelles,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 11 février 1811,
Georges Knecht, né le 26 février 1789 à Colombier,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 15 février 1811,
François Chouplix, né le 24 mai 1774 à Saint-Maurice au Valais,
ayant servi 7 ans en Prusse avant d'entrer au bataillon
de Neuchâtel le 9 mars 1808,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 16 février 1811,
Gaspard Girod, né en 1777 à Lugano,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 16 février 1811,
Louis Banderet, né le 21 mai 1782 à Cortaillod,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 17 février 1811,
Claude Thetaz, né en 1788 à Cortaillod,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 21 février 1811,
Charles Convert, né en 1755 à Cortaillod,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 22 février 1811,
Jean-Pierre Schaffer, né le 26 juin 1770, Bernois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 24 février 1811,
Antoine Barbezat, né le 6 juillet 1772 à Vevey,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 24 février 1811,
Charles Schauer, né le 15 octobre 1782, Lucernois,
mort à l'hôpital de Salamanque le 26 février 1811,
Daniel Dessaules, né en 1781 à Dombresson,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 27 février 1811.

Bachelin nous dit que le 26 février 12 prisonniers ont été fusillés par les Neuchâtelois à Salamanque, conformément à l'ordre reçu. Un document trouvé dans les archives de la Légion d'honneur, parle de l'affaire de Saint-Iragnès le 20 mars 1811. Or Bachelin dit que le 20 et 21 mars le bataillon en entier se trouvait dans un village avec son artillerie. Mina cerne le village avec 300 cavaliers et 200 fantassins. Il attaque à l'aube, mais c'est à son artillerie que le bataillon doit de disperser l'ennemi. Le bataillon, d'après Bachelin, ramène 9 prisonniers, dont un lieutenant de Merino, et tous sont fusillés à Salamanque. Au cours de cette affaire, le capitaine Preud'homme est blessé d'un coup de feu qui lui traverse le bras droit. C'est la troisième blessure de guerre figurant dans ses états de service. Cette guerre devenant de plus en plus dure en cette première partie de l'année, la liste des décès s'allonge avec des jours plus sombres que d'autres, semblant indiquer la date d'un combat.

Voici la liste des décès survenus à l'hôpital de Salamanque en mars 1811.

Jean-Conrad Vetzler, né en avril 1787 au Locle 6 mars 1811,
Daniel Matile, né le 7 août 1770 au Locle 7 mars 1811,
Henry Collomb, né le 15 janvier 1782, Vaudois 7 mars 1811,
Jean Challandes, né le 11 mars 1773 à Fontaines 9 mars 1811,
Jean Duvoisin, né le 24 mai 1790 à Boudry 10 mars 1811,
Daniel Savoie, né le 28 mars 1786 au Locle 10 mars 1811,
Ignas Desgras, né le 2 octobre 1776 à Fribourg 15 mars 1811,
Christ Feller, né le 15 juin 1774, Bernois 19 mars 1811,
Gottlieb Læderach, né le 11 mai 1784, Bernois 20 mars 1811,
Abraham Maury, né le 18 juillet 1778 à Neuchâtel 20 mars 1811,
Henry Boiteux, né le 22 septembre 1786 à Travers 21 mars 1811,
Henry Jeannin, né le 4 août 1777 à Neuchâtel 24 mars 1811,
Charles Fournier, né le 12 décembre 1784, Valaisan 24 mars 1811,
Floriant Humbert-Droz, né le 18 février 1788 à la Chaux-de-Fonds 30 mars 1811,
Antoine Lienhart, né en 1786, Saint-Gallois, meurt de maladie 31 mars 1811.

Si nous faisons une statistique par compagnie, nous remarquons que toutes sont touchées de façon semblable, saut la compagnie d'artillerie, il est vrai moins nombreuse, qui n'a qu'un mort alors que les autres en ont de 5 à 8.

Au 1er avril le bataillon se trouve à Salamanque avec 21 officiers, 545 soldats et 88 hommes dans les hôpitaux. En avril et mai les combats semblent moins nombreux, les morts aussi, sauf au début d'avril, suite des combats de mars probablement.

Voici la liste des décès survenus en avril et mai 1811 :

Louis Brandt, né le 27 septembre 1787 au Locle, le 1er avril 1811,
Frédéric Marchand, né le 15 novembre 1789 au Locle, le 1er avril 1811,
Jean Guery, né le 15 avril 1776 à Cressier, le 3 avril 1811,
Pierre Girauque, né le 23 février 1786 à Neuchâtel, le 4 avril 1811,
Samuel Vuilleumier, né le 23 décembre 1782 à Villiers, le 5 avril 1811,
Henry Pétremand, né le 13 décembre 1785 à la Chaux-de-Fonds, le 9 avril 1811,
mort de fièvre putride.
Daniel Brandt, né le 9 janvier 1786 au Locle,
mort à l'hôpital de Valladolid, le 11 avril 1811,
Daniel Borel, né le 29 juin 1771 à Couvet, sergent major de carabiniers,
mort à l'hôpital de Bayonne, le 17 avril 1811,

C'est lui qui portait le numéro matricule nº 1 et qui était premier sous-officier du bataillon.

Antoine Alfter, Bernois, né en 1786,
mort à l'hôpital de Vitoria, le 27 avril 1811,

Isaac Favre, né le 2 mars 1789, Vaudois,
mort de maladie à l'hôpital de Salamanque, le 28 avril 1811,
Henri Junod, né le 20 mars 1786 aux Brenets,
mort de maladie à l'hôpital de Salamanque, le 27 avril 1811,
Olivier Huguenin, né le 7 septembre 1778 à la Brévine,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 29 avril 1811,
Guillaume Bindith, né le 1er juin 1782 à Boudry,
mort à l'hôpital de Valladolid, le 24 avril 1811,
Ulrich Scheidegger, né le 23 juillet 1793, Bernois,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 3 mai 1811,
Pierre Guyot, né le 27 juillet 1785 à Boudevilliers,
mort à l'hôpital de Salamanque, le 3 mai 1811.

A cette époque des événements importants se déroulent au Portugal. Masséna bat en retraite devant les Anglais et Portugais sous le commandement de Wellington. Ayant voulu forcer les Anglais à lever le siège de la ville portugaise d'Almeida non loin de la frontière espagnole, Masséna livre une bataille le 5 mai, mais il est repoussé et se retire à Ciudad Rodrigo où il laisse le commandement à Marmont.

Cette retraite du Portugal, qui provoque le reflux de nombreuses troupes dans la région de Ciudad Rodrigo, ranime en même temps l'ardeur de l'insurrection par suite de l'approche de Wellington et de ses troupes.

Dans le courant du mois de mai, le bataillon a été déplacé. A peu près à mi-chemin entre Salamanque et Valladolid, se trouve la localité de Canta la Piedra et c'est là qu'il se trouve cantonné vers le milieu du mois. Si les Neuchâtelois sont relativement tranquilles ce n'est pas le cas pour toutes les troupes, et justement dans le courant de ce mois, un rapport du commandant de Valladolid dit qu'un détachement du bataillon du 4e régiment suisse stationné à Valladolid est attaqué par les brigands à Stagnol. Il y a trois hommes tués, 7 blessés. L'ennemi a beaucoup souffert. Quoi qu'il en soit les combats continuent, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et d'après la lettre écrite le 18 juin à Valladolid par le duc d'Istrie, maréchal Bessières, au maréchal Marmont et citée par Bachelin, il lui est impossible d'envoyer des renforts à Salamanque, car tout le pays est en insurrection ; les habitants ont quitté leurs villages et Bessières y a envoyé toutes les troupes dont il disposait. Il dit aussi : «Je vous prie au contraire de faire occuper les postes de Babila, Tuente et Canta la Piedra pour que je puisse disposer du bataillon de Neuchâtel, pour l'envoyer en colonnes mobiles contre les bandes, etc. » Voici donc une lettre qui confirme la destination des Neuchâtelois :

combattre les insurgés. Cependant, le duc d'Istrie n'envoie pas seulement le bataillon se battre, il demande au commandant de Bosset 6 militaires méritants pour recevoir la croix de la Légion d'honneur et c'est de Canta la Piedra que le commandant répond à la lettre du maréchal en date du 16 mai. Cette lettre se trouve dans les archives de la Légion d'honneur à Paris. En voici le contenu :

A son Excellence Monseigneur le

Duc d'Istrie, Maréchal d'Empire, Colonel Général de la Garde Impériale, Commandant en Chef l'Armée du Nord de l'Espagne, etc., etc.

Monseigneur

D'après les ordres que votre Excellence m'a fait l'honneur de me donner, j'ai celui de Lui présenter les six militaires du Bataillon de Neuchâtel comme méritant la décoration de la Légion d'Honneur.

M. Preud'homme (Charles) capitaine, sort du 10e d'Infanterie Légère, dans lequel il est entré le 1 messidor an 10, passé au Bataillon de Neuchâtel dès sa formation, il est à sa huitième campagne ; a reçu trois blessures, dont la dernière le 20 mars 1811 à Saint-Iragnès (une balle lui a traversé le bras droit.) Il fut porté à Schönbrunn sur l'état des militaires du Bataillon que je présentais à son Altesse le prince de Neuchâtel pour la croix. M. Preud'homme ne l'ayant pas reçue, son Altesse lui promit (moi présent) que la première croix que sa Majesté accorderait au Bataillon serait pour lui, c'est d'ailleurs un officier très recommandable sous tous les rapports,

M. de Perrot (Frédéric) capitaine, entré au service le 25 novembre 1806 comme Ordonnance de S. A. le Prince de Neuchâtel, a fait les campagnes de Prusse et Pologne dans le 7e régiment de Hussards, est entré au Bataillon de Neuchâtel à sa formation, a fait les campagnes d'Autriche et d'Espagne et s'est trouvé dans différentes affaires que le Bataillon a eu entre autre celle de Ledesma (?), c'est un officier rempli de zèle et d'activité.

M. Petitpierre (pas nommé) (Henry) lieutenant de carabiniers, fut nommé sous-lieutenant à Tilsit par son Altesse auprès duquel je l'avais envoyé en dépêches ; a fait les campagnes d'Autriche et d'Espagne et s'est trouvé aux affaires de Yanguas, Ledesma et Saint-Iragnès. C'est un brave officier tout a fait voué à son métier.

Lichty (Pierre) sergent de carabiniers, a fait les campagnes de Prusse et Pologne dans la Légion du nord et dans le Bataillon de Neuchâtel celle d'Autriche et d'Espagne, s'est trouvé

aux batailles de Magram et Znaim et en Espagne aux affaires de Yanguas, Ledesma et Saint-Iragnès, il est le premier qui ait porté l'uniforme du Bataillon, son Altesse l'ayant fait habiller et gardé quelque temps auprès de lui à Tilsit avec le grade de sergent. C'est un excellent sujet sous tous les rapports et son Altesse me le recommanda d'une manière particulière dans une revue à Schönbrunn.

Zurich — (Pierre) sergent de voltigeurs, a 14 ans de service, a fait neuf campagnes dont celle d'Egypte, s'est trouvé en Espagne aux affaires que le Bataillon a eu. C'est un brave sous-officier animé d'un zèle toujours soutenu.

Gorgerat — (Frédéric) caporal dans la 2e compagnie, a servi dans le 28e d'Infanterie légère où il a fait des campagnes de Prusse et Pologne, et dans le Bataillon de Neuchâtel celles d'Autriche et d'Espagne ; il s'est trouvé aux différentes affaires. C'est un brave soldat qui remplit bien ses devoirs et qui mérite de l'avancement.

Je prends la Liberté de recommander à Votre Excellence ces six militaires l'assurant avoir mis toute la circonspection nécessaire dans ce choix.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect
Monseigneur
de Votre Excellence

Le très humble
et très obéissant serviteur
Le Chef et Commandant le Bataillon
de Neuchâtel

de Bosset.

Canta la Piedra le 16 mai 1811.

Toutes ces décorations sont accordées, sauf une, le 14 juin. Le brevet de la Légion d'honneur est expédié à ces méritants le 15 juin avec la lettre d'accompagnement que voici :

L'empereur et Roi en Grand Conseil, vient de vous nommer membre de la Légion d'Honneur. Je m'empresse et me félicite vivement Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de sa Majesté Impériale et Royale et de la reconnaissance de la Nation.

signé Comte de Lacipède

P. S. Je vous invite à prêter serment devant la Cour du Tribunal le plus voisin, le serment prescrit par la loi ou à m'envoyer signé de vous celui dont je joins ici la formule.

Alfred Guye.

(A suivre)

MÉLANGES

LE POÈTE SHELLEY A NEUCHATEL, 1814.

Le 19 août 1814 un singulier trio de personnages franchit la frontière aux Verrières en direction de Neuchâtel. Le prestigieux poète Shelley, vingt-deux ans, expulsé de l'université d'Oxford pour propos impies et athées, venait d'abandonner sa femme et son enfant pour s'enfuir avec Mary Godwin, seize ans, fille de William Godwin auteur des *Principes de justice politique*, et de Mary Wollstoncraft auteur et revendicatrice des *Droits de la femme*. Deux ans plus tard, après la mort de sa première épouse, Shelley épousera Mary. Le trio était complété par la demi-sœur de Mary, Claire Clairmont, également seize ans. Sa mère avait épousé William Godwin, en secondes noces des deux côtés ; on a longtemps cru que son père était Charles Gaulis qui aurait pris le surnom de Clairmont [1], fils de Jean-Abraham-Rudolph Gaulis, lieutenant-baillival de Lausanne. Mais depuis que Herbert Huscher [2] a apporté la preuve que Charles Gaulis Clairmont est mort le 23 août 1796 tandis que Claire Clairmont naquit le 27 avril 1798, tout est à reprendre sur sa parenté. Cependant, elle appelle la Suisse le pays de ses ancêtres ; elle a des parents à Genève, et, comme on le verra, elle se dit Suissesse. Elle parle français. Deux ans plus tard elle s'imposera de force à Lord Byron comme maîtresse et donnera naissance à cet enfant de malheur, Allegra, dont le nom commémore celui de la propriété de Montalègre, sur les bords du Léman, ce qui est une autre histoire. Pendant le voyage de 1814 qui nous occupe, il ne fut pourtant pas question de ménage à trois.

Les jeunes filles portaient chacune une robe de soie noire, elles n'avaient pas emporté d'autre vêtement pour le curieux pèlerinage qui devait les conduire de Londres au lac d'Uri, à travers des contrées ravagées par les troupes autrichiennes, prussiennes et russes, sans compter l'armée française, au cours de la campagne de France dont les terribles événements ne s'étaient déroulés que quelques semaines auparavant, exactement sur l'axe Mormant-Nangis-Troyes-Bar-sur-Aube - Langres-Besançon que devaient suivre Shelley et ses compagnes.

Le choix du but de voyage tenait à un système que Shelley avait imaginé et pratiqué, qui consistait à suivre les traces des héros des romans de William Godwin. En effet, dans l'ouvrage intitulé *Fleetwood*, aujour-

d'hui illisible, le héros du même nom visite le lac des Quatre-Cantons et le canton d'Uri, berceau de la liberté. C'était plus qu'il n'en fallait pour enflammer ces trois jeunes enragés et les entraîner à quitter Paris le 8 août 1814, à pied, avec un âne pour porter le menu bagage. Shelley ayant vendu sa montre pour l'acheter.

Il faut lire dans les belles pages de M. Charly Guyot [3] la description de ce fantastique voyage. A Charenton, déjà, l'âne n'est plus en mesure d'avancer ; ils le vendent et font une très mauvaise affaire en achetant une mule et une selle pour porter les jeunes filles tour à tour. Mais Shelley se fait une entorse et c'est lui qui est obligé d'enfourcher la bête pendant que les deux jeunes filles suivent à pied comme des Parques, obligées de faire sécher devant le feu leurs uniques vêtements quand elles arrivent trempées par la pluie dans les méchantes auberges où ce petit monde cherche abri.

A Troyes on vend mule et selle, à grande perte naturellement ; on achète une voiture, et on convient avec un voiturier qui accepte de conduire nos voyageurs avec sa mule à lui jusqu'à Neuchâtel, pour huit napoléons. C'est ainsi qu'après bien des déboires le trio arrive à Pontarlier. Chacune des deux jeunes filles a décrit deux fois ce voyage. Mary a d'abord tenu son Journal dont elle s'est servie ensuite pour rédiger la *History of a six weeks tour*, publiée à Londres en 1817. Claire a écrit le journal inédit dont on trouvera ci-dessous la traduction d'un extrait. Plus tard elle procédera à une deuxième rédaction dont le manuscrit est d'ailleurs incomplet, mais qui a servi à Edward Dowden [4] pour sa biographie de Shelley où il a cité quelques fragments, source des citations faites par M. Charly Guyot. Ce document sera prochainement publié in extenso par la Fondation Pforzheimer de New York. Comme on le verra, le premier journal de Claire ne manque ni d'esprit ni d'adresse à seize ans.

Extrait du Journal de Claire Clairmont [2]

Vendredi 19 août [1814]. En route à huit heures. Le paysage à partir de Pontarlier est sublime. Montagnes de chaque côté. Des petits cours d'eau turbulents poursuivent leurs chemins tortueux sur leurs lits clairs et caillouteux. Il me faudrait plusieurs volumes si j'essayais de décrire tout ce que je vis. Nous arrivâmes enfin aux Verrières, village considéré comme la frontière entre la France et la Suisse. Il y a une immense chaîne suspendue d'une montagne à la montagne opposée qu'on jette à travers la vallée en temps de guerre. La route

est délicieuse et taillée à même dans les montagnes qui la serrent de si près qu'il y a place à peine pour un petit cours d'eau. Les montagnes sont couvertes d'immenses forêts de sapins, çà et là un rocher nu et rugueux s'élève entre ses voisins verts et boisés, formant un contraste sublime.

A mi-chemin sur la route de Neuchâtel on distingue le lac, qui a neuf milles de large. Tout d'abord, on voit, peu distinct, un profil de collines qui ressemblent plutôt à un terrain qui s'élève irrégulièrement sans caractère marquant. Ensuite, on voit un deuxième profil, encore plus foncé et rugueux, et derrière celui-ci un troisième composé de collines très élevées et sombres, escarpées et dures ; et alors ! oh ! alors, on distingue les Alpes terrifiantes ! Je crus d'abord que c'étaient des nuages blancs et floconneux, et quelle ne fut pas ma surprise quand je dus me rendre à l'évidence, après un examen prolongé, que c'étaient en effet les Alpes neigeuses. Pointues et brisées, une cime s'avançant, une autre reculant ; tantôt les nuages légers et vaporeux reposaient quelques instants sur leurs faîtes pour s'enfuir aussitôt de sorte que nous pûmes contempler cette vue sublime. Combien davantage j'aurais joui de cette scène si j'avais pu rester en silence à la contempler ; mais au village où nous prîmes le déjeuner nous embauchâmes un nouveau voiturier et des chevaux, et dans l'expansion de son cœur, celui-ci insista pour nous parler tout le temps et de nous entretenir du brave roi de Prusse[6], de son contentement à lui, de ses voyages, ce que dans d'autres circonstances j'aurais écouté avec plaisir, mais en ce moment, cela me faisait l'effet d'une discordance en musique, ou du grincement abominable que fait un joueur de violon pour accorder son instrument.

En plus de son attachement particulier pour la montagne, notre voiturier parlait du beurre et du fromage, quels étaient les pâturages avantageux pour les vaches, où les vaches donnaient du bon lait, et le bon lait donnait du bon fromage, et ainsi de suite de proche en proche. Mais l'air des montagnes semble cependant lui avoir fait du bien, son visage débordait de l'esprit de liberté. En vérité, tout semblait changé dès le moment où nous passâmes de France en Suisse. Les maisons et les gens devinrent propres et accueillants, comme par une baguette magique. Les enfants avaient bonne mine et étaient intéressants ; plus de visages hagards et usés par les soucis. En France il est presque impossible de trouver une femme de moins de cinquante ans, la plupart porte les traces d'un âge avancé, et les masures sont dans un état déplorable, la saleté et la ruine semblent s'être installées chez eux à perpétuité ; mais en Suisse, pays que je considère comme le mien, on voit des visages gais, contents, souriants, et bien portant.

En réponse à quelques observations dans ce genre que je lui fis, notre voiturier dit Ah ! c'est parce que nous n'avons pas de roi à craindre. Quand nous avons payé notre dû au seigneur nous n'avons rien à craindre, nous ne sommes même pas obligés à nous découvrir devant lui, nous sommes parfaitement libres et nous pouvons nous asseoir tranquillement autour du feu avec nos enfants. Et puis, nous n'avons que quatre seigneurs dans tout le pays, enfin nous ne sommes pas catholiques et n'avons pas de prêtres pour dévorer notre patrimoine.

Nous arrivâmes à Neuchâtel à huit heures. C'est une ville très propre et bien rangée au bord du lac. Nous couchâmes à l'hôtel du Faucon, la meilleure auberge que nous ayons jamais connue. Souper à la table d'hôte avec des Allemands.

Samedi 20 août [1814]. Lever tard. Petit déjeuner. Je rédige mon journal. Je lis Rousseau [7]. Dîner à cinq heures. A la fin de la matinée Shelley va chez le banquier qui très aimablement lui remet une cinquantaine de livres sterling. Shelley cherche une voiture car nous avons vendu l'autre au voiturier dans l'intention de prendre la diligence. Au bureau de poste il fait la connaissance d'un monsieur qui lui procure une voiture et revient avec lui à l'hôtel. J'aime beaucoup ce Suisse.

Dimanche 21 août [1814]. Départ à huit heures. Notre ami suisse nous accompagne jusqu'à la sortie de la ville...

Les voilà donc partis, en route par Soleure, Zofingue, Sursee et Lucerne pour Brunnen sur le seuil de la terre promise, où ils louent des chambres pour six mois mais ne restent que deux jours, ayant constaté que leur bourse commune ne contenait en tout que vingt-huit livres sterling. Ils reviennent par le coche d'eau sur la Reuss et le Rhin qui les ramène en Hollande, d'où ils regagnent l'Angleterre après le voyage en Suisse le plus singulier qui ait jamais été fait par des Anglais. Serait-il possible d'en retrouver des traces ? Le voiturier bavard de Saint-Sulpice, pourrait-on l'identifier ? Les registres de police ou l'album des voyageurs de l'hôtel du Faucon, ainsi que les comptes du banquier, ont-ils tous disparu ? Et le Neuchâtelois qui vient en aide à ces enfants au bureau de poste, leur donne de bons conseils et les accompagne en faisant un brin de chemin avec eux jusqu'à la sortie de la ville, restera-t-il introuvable ? Et qui découvrira le père de cette Suissesse, Claire Clairmont, qui vivra les heures les plus mouvementées de tout le mouvement romantique poétique anglais, avec Shelley, Byron, Keats, Hunt et d'autres, et ne mourra qu'en 1879 ?

Sir Gavin de Beer.

---

[1] Herbert Huscher, *Charles Gaulis Clairmont, dans Keats-Shelley Memorial Bulletin*, vol., 8, 1957, p. 9.

[2] Herbert Huscher, *The Clairmont enigma, ibidem.*, vol. 11, 1960, p. 13.

[3] Charly Guyot, *Voyageurs romantiques en pays neuchâtelois*. Neuchâtel et Paris, 1933. — *Neuchâtel pays de tourisme*. Neuchâtel, 1948.

[4] Edward Dowden, *Life of Percy Bysshe Shelley*. London, 1886, vol. 1, p. 452.

[5] *British Museum*, Department of Manuscripts, Ashley MSS 394.

[6] Frédérique-Guillaume avait pris le même chemin de Pontarlier à Neuchâtel un mois auparavant, le 12 juillet 1814.

[7] Lecture sans doute motivée par le fait qu'ils avaient la veille passé par Môtiers-Travers.

LE COLONEL DE POURTALÈS ET LA COUR DE PRUSSE

Quelle est la nature exacte des assurances données par le prince Guillaume de Prusse — le futur empereur allemand Guillaume Ier — au colonel Frédéric de Pourtalès, lors de leur ultime entretien à Berlin, au mois d'août 1856 ? Les deux interlocuteurs ayant gardé sur ces faits le silence que commandait la raison d'Etat, on ignorera sans doute toujours le contenu authentique des déclarations du prince [1]. Une chose est sûre : ces assurances parurent suffisamment explicites à Pourtalès pour l'engager à prendre la tête de l'insurrection armée du 3 septembre 1856. Il était convaincu qu'il obéissait à un ordre, et que l'appui de la monarchie prussienne avait été promis à son action.

Les faits n'ayant pas répondu à son attente, il refusa la décoration que lui offrit le roi de Prusse et se confina dans le silence. La lettre que nous publions ci-dessous précise bien son état d'esprit. Elle est empruntée au fonds Philippe Godet, déposé à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel (liasse 37). Chose curieuse, elle a échappé à l'auteur de la biographie de Frédéric Godet, qui donne pourtant le texte de la réponse à Pourtalès [2].

Frédéric Godet avait entrepris en février 1858 un voyage à Berlin, invité par le prince royal Frédéric-Guillaume, son ancien élève (fils lui-même du prince Guillaume, frère du roi) qui désirait le présenter à sa nouvelle épouse, la princesse Victoria. L'« ami » dont il est question est probablement Paul Godet, alors étudiant à Berlin, que son oncle Frédéric vint trouver après son entrevue avec le prince Guillaume [3].

Monsieur le Pasteur

J'ai reçû hier une lettre de Neuchatel qui, après quelques détails sur votre voyage à Berlin, contient le passage suivant. « Racontant ce qu'il (Mr le Pasteur Godet) a entendû, il a dit à l'un de nos amis que le Roi et le Prince de Prusse étoient blancs comme neige, et sur les observations que lui faisoit son interlocuteur, Mr Godet a répété qu'il ne mettoit point en doute ce qui lui avoit été dit, qu'il y avoit eu un malentendû. Le Prince disoit : Messieurs tels et tels sont des hommes honnorables, loyaux et dévoués, mais j'ai été mal compris. »

Depuis nos événements de 1856, bien des propos m'ont été rapportés, ainsi que des appréciations formulées en haut lieu, dont j'aurois pû aisément relever les inéxactitudes. Mais fort de ma bonne conscience et mû par mon

sentiment de royalisme, je me suis tû. Le cas actuel est exceptionnel et vous comprendrez aisément, Monsieur le Pasteur, que je tiens à relever les paroles et les appréciations que l'on vous prête et qui auront d'autant plus d'importance aux yeux de mes compatriotes qu'elles sortent d'une bouche justement vénérée et au retour d'un voyage où vous avez eu des relations intimes avec la famille royale.

Ces mots de *blancs comme neige*, de *malentendû* et de *mal compris* renferment de graves accusations contre moi et contre moi seul ; car seul j'ai ordonné le mouvement et en ai accepté toute la responsabilité. Si l'une des parties est blanchie l'autre porte toute la faute ; et quant au *malentendu* il feroit peser sur moi la grave accusation d'une bien grande légèreté ou d'une rare ineptie. *Or je certifie devant Dieu qu'il n'y a pas eu de malentendû* et j'ai pleine confiance que mon affirmation servira à modifier vos idées à cet égard.

Plus je vis et plus je vois, hélas ! que les Grands cherchent à colorer leurs fautes et leur manque d'énergie aux dépens de la véracité et même de leur honneur, en faisant tomber tout le blâme sur les instruments. Pour ce qui me concerne, je suis résigné à tout accepter en silence devant le grand public, mais j'ai une trop haute estime pour votre honnorable caractère, Monsieur le Pasteur, pour ne pas mettre un grand prix à votre opinion dans cette grave affaire et je n'ai pas hésité à venir, en toute franchise, vous éclairer et vous dire la vérité, pensant que vous auriez un profond chagrin d'avoir été l'organe d'une version inéxacte qui inculpe l'un de vos concitoyens.

Ma femme qui conserve un bien précieux souvenir des consolations qu'elle a trouvées auprès de vous en 1856, me charge de vous dire qu'elle vous a suivi avec le plus vif intérêt dans votre récent voyage et qu'elle a été heureuse pour vous de l'appel si amical de votre ancien élève qui a voulû vous rendre témoin de son bonheur. Elle vous envoye ses salutations les plus affectueuses et moi, Monsieur le Pasteur, je vous prie d'agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

C^te F^c de Pourtalès.

La Mettlen 23 mars 1858.

Il semble que les victoires prussiennes de 1870-1871 aient amené le colonel de Pourtalès à reviser quelque peu son attitude. En 1874, il se rendit à Berlin et accepta une invitation au château de Potsdam, où le prince, devenu empereur, le combla de prévenances [4].

Alfred SCHNEGG.

[1] Deux versions plausibles et d'ailleurs non contradictoires en ont été données par le docteur Auguste CHATELAIN, dans son ouvrage posthume : *Du rôle de la Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 septembre 1856*, p. 63 et 101.

[2] Philippe GODET, *Frédéric Godet (1812-1900) d'après sa correspondance et d'autres documents inédits*, p. 303. La lettre de Pourtalès à Godet est égarée dans une liasse contenant surtout des lettres du pasteur Emile Perret.

[3] Voir le récit qu'en a fait le docteur CHATELAIN dans l'ouvrage déjà cité, p. 19-21.

[4] A. v. G. *Gedenkblatt an den Grafen Carl Friedrich von Pourtalès 1799-1882*. Bern, 1882, p. 33.

UNE ENQUÊTE A BEVAIX ET A LA BÉROCHE EN 1734

On cite volontiers en exemple l'examen du filigrane d'un papier utilisé pour confondre le greffier Grossourdy, en 1582. Voici un autre exemple des méthodes utilisées par les enquêteurs d'autrefois, à l'affût de preuves matérielles permettant d'étayer une accusation mieux que par des témoignages volontairement vagues.

Le 28 avril 1734, les justiciers Abraham Mellier et Jacques-François Mellier, agissant à la demande des gouverneurs de Bevaix, se rendirent dans la forêt communale du Chanet, à l'endroit appelé sur Châtillon, pour examiner et évaluer des dégâts. Ils trouvèrent treize plantes de foyard sciées et emmenées en direction de Gorgier, à en juger par les marques laissées par un char. Une plante était restée sur place. Des autres, volées, quelques-unes pouvaient servir de palanches de pressoir. En conséquence, les dégâts furent évalués à 12 batz la plante. Une semaine ne s'était pas écoulée que les enquêteurs reprirent leur travail en faisant rapport de la manière suivante :

Nous les devant nommés justiciers, nous sommes encore aujourd'huy, par ditte ordonnance et à ladite réquisition transportés audit lieu de dessus Chatillon pour scier un bout de chacun des dits troncs de bois de faoud [hêtre] sciez, pour aller les ratroncher [comparer par report des parties] avec des mays [cales de bois] dressés devant plusieurs maisons à Saint-Aubin, ce que nous avons fait. Et nous avons porté lesdits bouts, avec une longue écharde encore attachée à un d'iceux, avec lesdits gouverneurs audit Saint-Aubin, où on a fait ledit retronchement, et ce, par Messieurs le Lieutenant Cousendier et Justicier et secrétaire Bourquin. Ladite écharde s'est parfaitement raportée à un desdits mays dressé devant la maison de Jaques Henry, maréchal, de mesme qu'un morceau d'ecorse que nous avions aussi porté depuis le bois. Pour les autres, on n'a pû y reconnoitre de parfaits raports, d'autant que tous lesdits mays étoyent apointis par les bouts, si ce n'est à un dressé devant la maison de Monsieur le châtelain Rognon, dont l'ecorse et la grosseur ressembloit parfaitement à l'un desdits bouts. C'est ce que nous avons été requis par lesdits sieurs gouverneurs de Bevaix de leur donner par écrit, ce 3e may 1734.

Les deux Mellier n'auraient pu s'acquitter de manière plus judicieuse de leur mission, dont le seul défaut était d'être tardive. Le lieutenant

et un justicier de la baronie de Gorgier, appelés pour les constats, se montrèrent évidemment encore plus réservés, vu que leurs administrés étaient en cause. Ils ne manquèrent pas de faire valoir que les bois étant appointis, on n'avait pas pu constater qu'ils eussent été sciés. Seul un petit morceau d'écorce amené par Jacques-François Mellier avait pu s'appliquer exactement à un bois, chez Jacques Henry. La couleur d'un autre échantillon d'écorce ressemblait à celle d'un bois dressé devant la demeure du châtelain Rognon... La déclaration des Bérochaux, du 3 mai 1734, fut renouvelée le 24 juin 1735, parce que l'affaire était pendante depuis un an.

Après l'audition de témoins qui fournirent visiblement d'autres indications, le maire de Bevaix demanda l'arrestation de Guillaume, fils de Jacques Hermann, et d'Henri, fils d'Henri Rougemont jugés coupables « de cette mauvaise action qu'il ne peut tolérer ». La Cour de justice, au vu des charges pesant contre ces accusés, accorda la prise de corps. Les coupables devaient être amenés « au château de Boudry, afin d'estre jugés et punis ». Ils firent toutefois appel contre cette décision et obtinrent, du Conseil d'Etat, un délai de six mois, afin de prouver leur innocence. Celle-ci fut sans doute établie sur des bases que nous ignorons, puisque, le 12 décembre 1735, le Conseil n'écarta leur demande de levée du décret de prise de corps que pour vice de forme. La méthode des enquêteurs, excellente en elle-même, mais appliquée trop tard, avait abouti à une impasse [1].

Jean Courvoisier.

[1] Sources : Archives de l'Etat. Justice de Bevaix, séance du 24 juin 1735. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 79, p. 220, 225, 432, 28 juin, 4 juillet, 12 décembre 1735.

CHRONIQUE

Complément à l'étude sur le château de Roussillon

On ne trouve malheureusement aucune mention du château de Roussillon du Mont-de-Buttes avant Amiet et l'on cherche vainement où cet auteur — d'ailleurs assez fantaisiste — a été chercher les sources de sa légende.

Dans les anciens actes, il n'est jamais fait mention d'une ruine ou d'un lieu-dit rappelant de près ou de loin un château.

Le plan de Buttes de 1729 ne mentionne aucune ruine et désigne le territoire où se trouvait le prétendu château sous le nom de « Plein Bornon ».

Ce lieu-dit se retrouve fréquemment mentionné dans l'extente de 1553 de même que dans celle de 1340, la plus ancienne que nous possédions.

Il semble donc qu'au Moyen Age déjà la Motte de Roussillon n'évoquait aucun souvenir de château ou de ruine sur le terrain, mais la légende pouvait malgré tout être accréditée chez les villageois.

D'autre part, au-dessus de Buttes, sur une hauteur dominant de cent mètres le village, se trouve un lieu-dit « Bracon ». Comment ne pas faire un rapprochement entre cette désignation de lieu surplombant le village, déjà attestée dans l'extente de 1340, et le château de Bracon qui domine Salins ?

Bracon est unique en sa forme parmi les lieux-dits de la région. Ne serait-il pas un nom importé de Salins par les charretons amenant leur sel par la Vy Saulnier et qui auraient baptisé ce mamelon dominant Buttes du même nom que le château situé au-dessus de Salins ?

H. J.



CHARLES-LOUIS DE BRUN
(1785-1824)
Capitaine au Bataillon de Neuchâtel 1808-1812
(Portrait à l'huile au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel)

LE BATAILLON DE NEUCHATEL EN ESPAGNE
1810-1811

(Suite et fin)

Une affaire interne dans le corps des officiers préoccupe alors le commandant de Bosset. Il doit faire un rapport bien désagréable contre le capitaine Brun.

Le commandant de Bosset après une réprimande justifiée de sa part au capitaine Brun, doit subir une insulte de son subordonné. Bosset le met aux arrêts, mais il refuse de se soumettre. Le commandant charge alors l'adjudant-major de le conduire chez lui. En chemin il s'échappe et revient vers le commandant lui faire une scène scandaleuse. Finalement Brun doit être saisi par ses camarades officiers et conduit de force chez lui. L'affaire ne peut être réglée au sein du corps des officiers et elle est soumise à Berthier lui-même. Le capitaine Brun, revenu de sa colère, comprend sa faute et supplie Berthier de l'excuser, disant qu'il a eu une conduite bonne jusqu'ici durant ses 6 ans de service, 5 campagnes de guerre et 8 mois de captivité à 190 lieues au delà de Saint-Pétersbourg.

Le capitaine Brun a la chance que Berthier puisse régler l'affaire lui-même selon sa propre volonté. Il connait Brun personnellement depuis longtemps et il se montre toujours bienveillant pour les cas soumis à son arbitrage, comme ce fut celui du soldat Frédéric Delbach condamné à mort. Il règle l'affaire depuis Paris par une lettre écrite le 4 juillet 1811 au ministre de la guerre.

Je réponds, Monsieur le Duc, à votre lettre du 3 juillet ; j'ai eu l'honneur de prévenir votre Excellence le 27 juin dernier, que je donnai l'ordre à M. le Capitaine de Brun du bataillon de Neuchâtel, de se rendre au dépôt à Besançon pour en prendre le commandement.

Je vous invite, Monsieur le Duc, à prescrire à M. le Lieutenant Rougemont de partir pour le bataillon qui est à Salamanque aussitôt après l'arrivée de Mr. De Brun.

Agréez, Monsieur le Duc, l'expression de ma plus haute considération.

Le Prince de Wagram
et de Neuchâtel, major-général

Conformément à l'ordre reçu, le ministre de la guerre écrit le 8 juillet à Rougemont de quitter son poste pour rejoindre le bataillon à Salamanque. L'affaire finit heureusement ainsi sans passer par le tribunal militaire.

Mais revenons au bataillon que nous avons laissé à Canta la Piedra le 16 mai. Il se déplace en direction de Valladolid et le 5 juin il perd deux hommes à Medina del Campo. Durant son séjour à Valladolid le bataillon voit passer Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. Il reste un jour dans la place et Félix Roulet dit à ce propos, que la population ne l'a accueilli que sous contrainte. Toutefois, pour le recevoir, on dresse des arcs de triomphe.

Les deux décès annoncés à Medina del Campo sont :

Henry Pointet, né à Concise le 29 mars 1777, mort le 5 juin 1811, et David Frische, né à Valangin en 1788, mort ce même jour. Puis, le 6 juin à l'hôpital de Valladolid, celui de Louis Benguerel, né le 17 mai 1791 à Fontainemelon.

Après avoir été absent de Salamanque durant plusieurs semaines, le bataillon revient dans cette ville le 10 juin, pour y tenir garnison. Il s'y trouve au complet avec 24 officiers et 723 hommes, y compris les 21 hommes à l'hôpital. L'artillerie y est aussi au complet avec toutes ses munitions, 156 cartouches à boulets de 6 et 70 cartouches à balles de 6.

La situation générale ne s'est pas améliorée, et dans son rapport du 15 juin, le général Thiébault écrit qu'un détachement de 300 hommes venus de Ciudad Rodrigo est reparti pour la place forte avec 87 hommes de renfort. Mais le 19, cette troupe est attaquée par les forces de don Julian fortes de 1500 chevaux et 1200 hommes d'infanterie, plus deux canons. Le combat a duré huit heures, les Français ont dû revenir à Salamanque et n'ont réussi ce retour qu'en s'ouvrant à plusieurs reprises un chemin à travers la cavalerie ennemie et en enlevant un village à la baïonnette. Le 29 juin, 100 hommes du bataillon de Neuchâtel formant un détachement avec 200 chevaux et 50 hommes de la garnison de Ciudad Rodrigo part pour Penazanda. Ce détachement est attaqué dans cette localité par plusieurs bandes réunies et il doit abandonner 50 voitures qu'il avait escortées pour charger du sel dans cette commune. Il a eu dans sa retraite 9 hommes blessés, un homme de cavalerie tué ainsi que plusieurs chevaux blessés, dont 5 sont morts. Cependant, le major des dragons, Martini, ayant été informé qu'une partie de ces bandes s'était retirée et que l'autre se divertissait dans Penazanda, part dans la nuit du 1er juillet sur l'ennemi ; il le défait totalement, lui prend 150 hommes, 80 prisonniers et tous les chariots attelés venus de

Salamanque pour charger du sel. Parmi les morts se trouvent plusieurs officiers, entre autres un chef renommé.

Une troisième colonne composée de 800 chevaux, du bataillon de Neuchâtel avec une pièce de canon se porte à son tour de Salamanque sur Penazanda, où elle lève une contribution de quelques mille francs et elle rentre le 7 juillet sans aucune rencontre.

Le 9 juillet, nouveau départ. Une colonne aux ordres du général gouverneur composée de 350 chevaux, de la brigade légère du général Vatier, du bataillon de Neuchâtel, de 470 hommes du 1er bataillon de marche de l'armée du Portugal, de 20 gendarmes à cheval, se porte du côté de Léja où elle arrivera bientôt. Elle en repartira le 16 pour rentrer à Salamanque par Petroitas. A son retour, le bataillon de Neuchâtel a perdu 9 hommes, dont un a déserté, et un cheval a été tué. La colonne ramène cependant 26 voitures chargées de 100 sacs de sel.

Le 29 juillet, 250 Neuchâtelois avec 200 chevaux et 100 hommes de l'armée du Portugal partent de Salamanque avec 26 voitures pour charger de l'orge et du blé. Le détachement rentre le 31 juillet et le 1er août avec ces denrées.

Comme nous le voyons, ces sorties de la garnison de Salamanque ont deux buts, se ravitailler en denrées alimentaires et nettoyer la contrée des bandes d'insurgés. Le bataillon de Neuchâtel, s'il n'est pas au complet dans chaque sortie, est bien rarement seul. Durant ces expéditions avec lieu de départ et d'arrivée à Salamanque, un autre détachement, formé du lieutenant Bourquin et de 65 hommes du bataillon, se dirige en escorte sur Valladolid où il arrive le 15 juillet. Deux semaines plus tard, le 1er août, Bourquin s'y trouve encore avec 38 hommes seulement, les autres étant partis rejoindre le bataillon avec 2 hommes sortis de l'hôpital. Malgré toutes ces courses et ces accrochages, le nombre des morts que nous avons pour juillet n'est pas considérable, mais il est aussi possible, que la liste soit incomplète. Il s'agit de :

Henri-François Tissot, né le 14 décembre 1777 à Valangin,
mort à l'hôpital de Valladolid le 17 juillet 1811,
Gustave Droz, né le 27 juillet 1787 à Peseux,
mort à l'hôpital de Salamanque le 17 juillet 1811,
Jean-Claude Plagnat, né en 1784 en Valais,
mort à l'hôpital de Salamanque le 20 juillet 1811,
Joseph Bertrand, né en 1782, Fribourgeois,
mort à l'hôpital de Salamanque le 27 juillet 1811,
Charles Benguerel, né le 9 décembre 1782 à la Chaux-de-Fonds,
mort à l'hôpital de Salamanque le 28 juillet 1811.

Si le nombre des morts n'est pas grand, il doit y avoir bien des malades et des blessés, car l'état de situation dressé le 1er août à Valladolid donne l'effectif de 21 officiers et 570 soldats présents et 117 hommes dans les hôpitaux. Il indique aussi 23 prisonniers de guerre. C'est toujours dans cette région de Salamanque comme centre, Ciudad Rodrigo à l'est et Valladolid à l'ouest, ainsi que dans toute la contrée environnante que les Neuchâtelois sont en marche ou en mission. Ces missions durent chaque fois plusieurs jours et même des semaines. Une lettre de ce mois écrite par Perrot dit qu'il a été un mois en course dans les montagnes qui avoisinent l'Estramadure. Le 5 août, le bataillon quitte Salamanque avec la compagnie d'artillerie de la garde pour se rendre à Valladolid et, le 15 août, Perrot écrit qu'ils vont en navette de Valladolid à Benavente. Malheur aux isolés, car le 10 août, Louis-Denis Boyer né le 25 décembre 1789 à Neuchâtel, tambour à la compagnie de voltigeurs, est tué par les brigands. Le 5 septembre arrivent à Valladolid 4 officiers et 82 hommes, dont 20 entrent à l'hôpital. A cette époque un important convoi doit être escorté de Valladolid à Salamanque. C'est au bataillon qu'incombe cette mission, capitale pour le ravitaillement des troupes. En effet, il s'agit de 360 voitures chargées de grains et de liquides. Le bataillon entre dans Salamanque avec cette longue colonne de voitures le 11 septembre sans en avoir perdu une seule, mais au cours de toutes ces opérations depuis le 1er août, il y a des décès aux hôpitaux, à savoir :

Jean Blum, né en 1787 dans le canton de Schwyz,
mort à Valladolid le 1er août 1811,
Jean Leydel, né le 14 novembre 1785 à Zurich,
mort de maladie à Salamanque le 2 août 1811,
Alphonse Jacot, né le 17 août 1780 à la Chaux-de-Fonds,
mort à Valladolid le 1er août 1811,
Conrad Holl, né en 1785, Zuricois,
mort à l'hôpital de Valladolid le 30 août 1811,
Joseph Erb, né en 1782, Saint-Gallois,
mort à l'hôpital de Valladolid le 31 août 1811,
Pierre Dessaules, né le 22 janvier 1783 à Dombresson,
mort à l'hôpital de Valladolid le 2 septembre 1811,
Elie Koenig, le maréchal-ferrant,
mort à l'hôpital de Valladolid le 4 septembre 1811,
Abram Descoeudres, né le 21 mars 1794 au Locle,
mort de maladie à Valladolid le 6 septembre 1811.

Enfin le 23 septembre, François Fasnacht, venu du canton de Fribourg, succombe à ses blessures à l'hôpital de Valladolid.

Ce long convoi de 360 voitures arrivé à Salamanque sous l'escorte des Neuchâtelois n'est pas seulement pour la garnison de cette place, mais ces grains et ces liquides sont destinés à de nombreuses troupes. En outre une expédition s'organise et le 23 septembre le bataillon de Neuchâtel qui laisse à Salamanque un seul officier et 35 hommes, quitte cette dernière ville. Il fait partie d'une véritable armée de 4 divisions qui part munie de 12 jours de vivres. Le but de l'expédition est de ravitailler pour 8 mois la place de Ciudad Rodrigo.

Le départ de toutes ces troupes est fixé à 7 heures du matin. La division Thiébault est composée de neuf bataillons, dont celui de Neuchâtel. Elle est sous les armes dès six heures du matin pour être passée en revue par son chef qui se montre très sévère dans les moindres détails. Tous les officiers supérieurs et capitaines des neuf bataillons sont réunis pour un rapport avant le départ et le général Thiébault insiste spécialement sur la discipline de marche. La division forme l'avant-garde de l'armée du Nord d'Espagne et quitte Salamanque la première. Au-delà de San Menos, l'armée du Portugal, environ 45.000 hommes d'infanterie, 3 à 4000 chevaux et 80 pièces de canon se joint à l'armée du Nord. Le tout est dès ce moment sous le commandement du maréchal Marmont. Le but de toute cette expédition est de débloquer, puis de ravitailler Ciudad Rodrigo serrée de près par l'armée anglo-portugaise. Trois jours après le départ de Salamanque, la mission est terminée sans que Wellington ait osé tenter un mouvement. Au contraire, celui-ci surpris par le nombre se retire. Cependant les Français hésitent à le poursuivre, puis s'y décident avec retard. C'est ainsi que le bataillon de Neuchâtel entre au Portugal à la poursuite de l'armée anglaise. Le maréchal Marmont ne peut se décider à attaquer malgré l'avis unanime de ses subordonnés : le chef d'une division de la garde, Roguet, Dorsenne, Dumoustier, Thiébault, etc. Enfin Marmont décide la retraite après quelques jours d'hésitations continuelles. Pour la cacher aux Anglais, il donne l'ordre à la division Thiébault de harceler les Anglais et d'occuper la localité d'Aldea da Ponte, village après lequel commencent les hautes montagnes et les gorges du Beira, où l'armée anglaise trouve un refuge dans un terrain très accidenté facile à défendre. Le bataillon de Neuchâtel est englobé donc dans la division formée par l'armée du Portugal et celle du Nord d'Espagne réunies. Cette division sera la seule à combattre. C'est pourquoi bien des hommes croiront par la suite à une trahison. La division, précédée d'un renfort de cavalerie, doit traverser un bois fangeux qui désunit les troupes et elle doit se regrouper à sa sortie. C'est alors que le général

Thiébault apprend que le village d'Aldea est occupé par l'infanterie ennemie, tandis qu'une division de sa cavalerie se déploie sur un plateau au-delà de la localité. Aussitôt il part rejoindre sa propre cavalerie, partie en avant-garde et commandée par Vatier, entraîne avec lui sa première brigade où se trouve le bataillon de Neuchâtel et donne l'ordre à la seconde brigade que les hauteurs environnantes soient dégarnies de troupes. Avec un régiment d'infanterie légère (le 31e) il attaque le village par la droite avec un bataillon, par la gauche avec le second et conduit lui même le troisième dans un assaut de front. Dans cette affaire le bataillon de Neuchâtel commence par être bataillon de réserve. Il se trouve en seconde ligne avec 5 canons, dont les deux siens. Il est suivi d'un bataillon de grenadiers et d'un bataillon d'infanterie. La cavalerie qui se trouve maintenant en arrière reçoit, une fois le village occupé, l'ordre d'attaquer la cavalerie anglaise, sur le plateau au-delà du village. Le général Vatier charge avec ses 1800 chevaux et chasse les 3000 cavaliers anglais de leur position. Le général Thiébault continue alors son avance quand bien même la seconde brigade n'est pas encore en position de combat. Il enfonce le premier rideau de troupes plus loin que le village, mais se trouve alors en présence d'un millier de tirailleurs déployés devant deux lignes d'infanterie et 8 pièces de canon, puis, peu en arrière, il y a au moins 10.000 hommes d'infanterie estime le général Thiébault. Il n'a lui-même que 1300 fantassins engagés. Toutefois le terrain étant hérissé de roches éparses, ses hommes peuvent s'abriter et subissent peu de pertes. Le combat se poursuit toute la journée. Le bataillon de Neuchâtel passe parfois en première ligne.

Les Anglais chargent par deux fois le village avec de l'infanterie soutenue par une batterie de canons, mais au cours de la seconde attaque, Thiébault ramène sur le flanc des colonnes d'attaque deux bataillons de sa deuxième brigade. Avec leur appui, il repousse les Anglais sur leurs positions de départ et ceux-ci cessent le combat. Thiébault reforme alors ses lignes. Les grenadiers, avec le bataillon de Neuchâtel et ses deux pièces d'artillerie, forment la réserve et la nuit venant, il fait placer la cavalerie derrière le tout. Ce combat avait coûté à la division Thiébault 150 hommes dont 120 blessés. Ayant bivouaqué sur place, la division reprend sa marche le lendemain en direction de Ciudad Rodrigo, puis de Salamanque.

Le commandant de Bosset parle de cette expédition et de l'engagement dans une lettre à sa famille. Ce combat qui porte le nom de Aldea Puente ou aussi San Evagni del Alto dans les archives de la famille Bosset, nous est connu par cet extrait :

Le 27 septembre contre les Anglais à Aldea Puente, le bataillon s'est bien conduit. Perrot a eu la joue percée d'une balle. Le brave garçon est allé se faire panser, puis il est retourné dans le rang. Preud'homme a eu la jambe cassée d'un boulet qui a manqué me jeter par terre. J'ai fait un tour, mais je ne suis pas tombé. Preud'homme est resté à l'hôpital de Salamanque, où l'on a de très bonnes nouvelles. Il n'y a plus à craindre pour l'amputation. Notre pauvre chirurgien, Mr. Maréchal a eu le mollet emporté d'un boulet en allant donner des soins à des blessés dans le rang, et après avoir été pansé, a pansé lui-même plus de 60 hommes de différents corps. Il est ici et va parfaitement bien. Je pense que tu auras déjà su tous les détails de cette affaire, qui aura intéressé et inquiété du monde à Neuchâtel. Il n'y a que l'ordre et le sang froid qui ait tiré le bataillon d'un très mauvais pas et qui l'ait empêché de souffrir davantage, car notre perte ne s'est élevée qu'à 6 tués et 18 blessés, y compris les officiers mentionnés ci-dessus.

En entrant à l'hôpital de Salamanque avec sa jambe cassée, le capitaine Preud'homme est un bien pauvre homme. A part la vie il ne lui reste rien du tout. C'est ce qu'il écrit beaucoup plus tard, en 1822, en parlant de sa décoration de la Légion d'honneur, accordée le 14 juin 1811. Il dit : « Mon brevet de légionnaire m'ayant été pris par les insurgés en Espagne avec tous mes bagages, il ne m'est resté qu'une copie au conseil d'administration du bataillon de Neuchâtel signé de Bosset, de Meuron, Varney, Ramuz et une signature illisible. » Le chirurgien Maréchal, blessé d'un coup de boulet à la jambe gauche, quitte lui aussi le bataillon et reçoit un nouveau poste, plus tranquille celui-là. C'est ce qu'il désire depuis longtemps. Il devient pour un certain temps aide-major à l'hôpital de Metz, où il est nommé en décembre 1811. Il est remplacé par un Parisien né à Paris le 29 janvier..., Jean-Marie-François Pellegry, chirurgien sous-aide à l'armée d'Espagne depuis novembre 1808.

Il entre au bataillon de Neuchâtel le 18 octobre 1811. Parmi les blessés du 27 septembre 1811 figure l'adjudant sous-officier Benoit Roulet blessé d'un coup de feu. Quant aux 6 hommes tués sur le champ de bataille, ce sont :

Jean-Jacques Dubois, né en 1792 à Travers,
Olivier Ducommun, né le 4 octobre 1789 à la Chaux-de-Fonds,
Charles-Aimé Dubois, né le 27 octobre 1778 au Locle,
David-Christ Vassaux, né le 2 avril 1780 à Montet (Vaud),
Joseph Plateaux, né en 1779 à Fribourg,
Frédéric Matile, né le 21 janvier 1772 aux Planchettes.

En outre, deux jours plus tard, le chasseur
Jean-Pierre Loup, né le 10 septembre 1785 à Neuchâtel est pris et tué par les brigands.

Parmi les troupes faisant partie de cette expédition se trouve aussi l'ancien lieutenant du bataillon, Perregaux, maintenant aux ordres de Marmont et arrivé en Espagne en avril 1811. Sa biographie nous dit ceci :

Au mois de septembre, il prit part aux combats qui eurent lieu en avant de Rodrigo, sur la frontière du Portugal. A cette occasion, deux généraux demandèrent la croix pour lui, mais Napoléon répondit qu'il pouvait attendre. Au mois de décembre, il fut atteint d'une fièvre putride qui le mit pendant trois mois aux portes du tombeau ; il s'en tira, mais dut rentrer en France pour y passer son temps de convalescence. Durant sa maladie ses domestiques l'abandonnèrent pour passer à l'ennemi, lui volant ses chevaux et tous ses équipages.

Après cette expédition sur territoire portugais, le bataillon de Neuchâtel revient en terre espagnole et change de garnison. Il s'établit à Valladolid. C'est là qu'il se trouve le 11 octobre, éprouvé par cette campagne ; il a 94 hommes à l'hôpital. Cependant, la guerre continue toujours aussi dure et implacable. Le 27 octobre le bataillon repart en campagne. Au 31 octobre l'unité entière est répartie dans la contrée, en expédition et au combat. L'état de situation du 31 octobre signale que 3 déserteurs sont rentrés et que l'effectif est de 691 soldats. Un communiqué de la même date dit qu'à Ciudad Rodrigo l'ennemi a réussi à enlever 200 bœufs qui pâturaient aux abords de la ville, bien mauvaise affaire pour la garnison, qui aura beaucoup de peine à se procurer de la viande ou du bétail de boucherie. Les décès qui nous sont connus durant cette dernière période sont :

Henri-Louis Benguerel, né le 15 avril 1777 à la Chaux-de-Fonds,
mort le 29 septembre à Valladolid ;
Abraham-David Quinche, né le 1er octobre 1792 à Neuchâtel,
mort à l'hôpital de Toro le 3 octobre 1811,
Henry Reuge, né le 4 octobre 1773 à Buttes,
mort de maladie à Valladolid le 9 octobre 1811,
Frédéric Huguenin, né le 15 janvier 1786 à la Chaux-de-Fonds,
mort à l'hôpital de Valladolid le 19 octobre 1811.

Depuis bien longtemps, le bataillon n'a pas reçu de renforts. Or justement un contingent de 66 hommes sous le commandement du lieutenant Guyot est en route. Il est de passage à Burgos le 13 novembre. Ce détachement fait partie d'un convoi fort de 1286 hommes, escortant 30 voitures. Deux de ces charrettes sont destinées au bataillon de Neuchâtel et contiennent 4 colis d'habillement. Ceci semble indiquer qu'un dépôt de matériel se trouve toujours à Burgos. Une charrette est destinée

à Vitoria, 19 à Valladolid avec 284 colis, et 12 à Madrid avec 354 colis. Malgré ces 66 hommes, le dépôt de Besançon n'est pas vide. Il s'y trouve outre les officiers, 30 anciens soldats et 70 recrues. A cette date, qui est le 15 novembre, 4 hommes sont en recrutement et 3 à l'hôpital, si bien que l'effectif total du dépôt de Besançon est de 107 sous-officiers et soldats.

De ce contingent deux pertes à signaler à l'hôpital de Bayonne :

Charles-Joseph Redard, né le 12 octobre 1783 à Neuchâtel, mort le 17 novembre 1811,
Samuel Messerli, Bernois, né le 17 février 1782, mort le 25 novembre 1811.

A fin octobre le commandant du dépôt à Besançon se trouve être le capitaine Brun ; son camarade, Rougemont, a quitté la ville pour se rendre seul en Espagne. Au dépôt un contingent est prêt à partir lui aussi pour l'Espagne. Le général Valette commandant de la 6e division militaire avec siège à Besançon en fait part au ministre de la guerre en ces termes :

J'ai l'honneur de rendre compte à votre Excellence, conformément à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 octobre, qu'un détachement du bataillon de Neuchâtel, composé d'un sous-lieutenant, 5 sergents et 95 fusiliers, complètement habillés, équipés et armés, est parti pour rejoindre le bataillon à l'armée d'Espagne. L'officier de ce détachement est membre du conseil d'administration et sa présence est nécessaire au dépôt. J'ai l'honneur etc...

Gén. Valette.

Une seconde lettre, du capitaine Brun, signale également le départ de ce détachement :

Le détachement est parti le 3 décembre sous la conduite du sous-lieutenant Bobillier. Ce détachement ne laisse rien à désirer, tant au point de vue de la beauté des hommes, que de leur instruction, armement et habillement. Le sous-lieutenant Bobillier faisant partie du conseil d'administration, sa présence au dépôt de Besançon est indispensable, car il ne reste au dépôt que le Quartier-Maître et moi-même, le capitaine Brun.

Il demande aussi que le sous-lieutenant Bobillier soit renvoyé de Bayonne à Besançon et que le commandement du détachement soit remis au lieutenant de Rougemont, qui doit arriver à Bayonne le 28 décembre pour y rejoindre son corps. Il ajoute encore dans sa lettre, que bien des soldats renvoyés des hôpitaux au dépôt s'engagent à nouveau.

C'est donc toujours sur Bayonne que se dirigent les renforts et le matériel destinés aux Neuchâtelois et cette ville continue son rôle de

plaque tournante. Précisément en novembre, à peu près lors du passage du 1er contingent de renfort, arrive à Bayonne un convoi de prisonniers d'Etat, comprenant 320 personnes, dont 48 femmes et 90 prêtres escortés par la gendarmerie. Un peu plus tard, le 19 décembre, 199 hommes blessés de divers bataillons suisses passent par Burgos se dirigeant sur Bayonne. Avec les deux contingents successifs de nouveaux soldats, que nous avons signalés ci-dessus, il semble que l'effectif, malgré les pertes va augmenter. Nous sommes cependant à fin 1811. Le bataillon existe depuis 4 ans révolus et les engagements des soldats sont de 4 ans. Le commandant de Bosset dresse une liste des hommes qui ne renouvellent pas leur engagement. Ils sont 96. Impossible de les licencier tous à la fois, au milieu des opérations de guerre qui se déroulent autour de Valladolid, alors qu'il y a encore 94 hommes à l'hôpital. A elle seule, la compagnie des voltigeurs perdrait 30 hommes aguéris d'un seul coup. Les premiers licenciements ont lieu le 26 octobre. Nous en pointons 16, mais il est possible que la liste soit incomplète. Parmi les inscrits, les prochains ne seront pas libérés avant avril 1812. Pas un homme de l'artillerie n'est licencié et pourtant un bon nombre d'entre eux sont dans les premiers engagés de 1807. Ces licenciements ayant eu lieu le 26 octobre à Valladolid, où le bataillon se trouve au complet, celui-ci repart en campagne le 27 octobre comme nous venons de le voir et ne rentre à Valladolid que le 1er novembre. Dans cette ville se trouve toujours encore le bataillon suisse ainsi qu'un régiment de la garde, la gendarmerie et l'artillerie à cheval de la garde. Durant cette période, il perd deux hommes par décès. A Valladolid, il ne reste que 6 officiers et l'artillerie, quand le 15 arrivent les 66 hommes partis du dépôt de Besançon. Or, pour le 17 novembre, Bachelin dans son ouvrage, situe un combat du bataillon de Neuchâtel contre une bande de Mina, forte de 800 hommes, combat qui valut aux Neuchâtelois un butin considérable. Le bataillon à lui seul, sans être soutenu par d'autres troupes, attaqua sous le feu de guérillas en gravissant péniblement une montagne rocheuse tenue par les hommes de Mina. Il semble cependant qu'il y a confusion avec le combat de Aldea Puente et que le fleuve Douros soit confondu avec le Tage qui coule beaucoup plus au sud de la région où se trouvait le bataillon à cette époque. Ceci n'enlève absolument rien à la valeur combative des Neuchâtelois, car à cette date 18 officiers et 502 hommes sont en campagne. Il y a eu véritablement un combat où 1 homme fut tué et 3 chevaux aussi, tandis que 5 officiers et 123 hommes, à savoir l'artillerie et les nouveaux venus, étaient stationnés à Valladolid. Il ne faut pas oublier non plus que

Bachelin a écrit ces récits de combats d'après les déclarations et les rapports des quelques survivants qu'il a encore pu interroger de nombreuses années après les événements. Dans ce cas-là, les erreurs sont tout à fait involontaires de part et d'autre, malgré la sincérité de chacun. Il s'est cependant certainement passé quelque chose en novembre, ou au début de décembre, car au 15 décembre le nombre des hospitalisés remonte à 121 hommes sur un effectif total de 748. Il y a aussi 20 hommes signalés comme prisonniers de guerre. Ces deux dernières semaines, le bataillon a en outre perdu 8 hommes, 4 morts et 4 par désertion. Enfin, au 31 décembre, le bataillon est complètement dispersé, 12 officiers et une compagnie se trouvant à Valladolid, les autres compagnies étant chacune dans une localité voisine de Valladolid. Durant cette dernière période de l'année nous avons les noms de quelques décédés :

Auguste Roulet, né le 30 octobre 1784 à la Chaux-de-Fonds,
mort de maladie à l'hôpital de Valladolid le 8 novembre 1811,
Jean-Jacques Kennel, né le 11 mars 1782 au Landeron,
mort à Valladolid le 25 novembre 1811,
Abram-Henry Cornu, né le 25 juin 1788 à Auvernier,
mort à Valladolid le 28 novembre 1811,
Thomas Latour, né en 1782 dans les Grisons,
mort à Valladolid le 6 décembre 1811,
Philippe Monnard, né le 17 janvier 1785 aux Ponts,
mort à Valladolid le 6 décembre 1811,
Henri-Louis Sandoz, né en 1782 au Locle,
mort à l'hôpital de maladie le 15 décembre 1811,
Jean-Pierre Berne, né le 17 avril 1783 à Neuchâtel,
mort à l'hôpital d'Astorga le 15 décembre 1811,
Jean-Henri Veuve, né le 24 mars 1781 à Engollon,
mort à Valladolid le 16 décembre 1811,
Jacques Sandoz, né le 7 avril 1784 à Neuchâtel,
mort à Valladolid le 18 décembre 1811.

Au sujet des combats et affaires plus ou moins importants auxquels le bataillon de Neuchâtel a été mêlé, Bachelin cite les noms de Medina, Zamora, Benavente, Ledesma, Biviesca, etc. Celle de Biviesca qu'il situe en avril 1811 est particulièrement importante. Il raconte que là, le bataillon ayant mis en fuite quelques hommes des guérillas, les poursuivit dans un village près de Biviesca, où 500 hommes d'une bande d'insurgés embusqués dans les maisons du village, assaillirent le bataillon qui plia d'abord, puis résista et attaqua, bien que débordé sur ses ailes. L'artillerie étant entrée en action mit 50 hommes hors de combat :

l'ennemi céda, laissant aux mains des Neuchâtelois de nombreuses victuailles de bonne qualité. Le bataillon se trouvait bien dans cette région en avril 1810 et non 1811, et il est fort probable que ce récit soit véridique, mais il ne figure pas dans les rapports que nous avons consultés jusqu'ici. Par contre l'affaire qui semble très importante de Janguas, localité située à près de 80 kilomètres de Burgos et dont parle la proposition de Bosset pour les décorations de la Légion d'honneur ne figure pas chez Bachelin. Nous ne pouvons pas conclure cette année 1811 sans dire que les engagements ont été extrêmement nombreux, que le bataillon a été continuellement en marche et sur la brèche et qu'en cette seule année les décès qui nous sont connus se montent exactement à 100 hommes. Durant la même période le recrutement a donné 150 nouveaux soldats, mais les cas de désertion, se confondant parfois avec les cas de disparition, nous ne pouvons que très difficilement en fixer un chiffre exact. Le nombre des déserteurs est probablement de 37, dont chose curieuse, le caporal Joël Gorgerat, le décoré de la Légion d'honneur de 1811. Il y a en outre 12 réformés et retraités, dont plusieurs ont fait partie de ce contingent d'hommes venus de la grande armée en 1808.

Décembre 1811 apporte encore un grand changement au sein du bataillon. Il s'agit de son commandant. Durant 4 ans et demi il a organisé d'abord, instruit et conduit le bataillon de Neuchâtel ; il était estimé et respecté de ses subordonnés, comme en font foi leurs récits. Ces années de travail et de vie militaire ne l'ont certes pas enrichi, car en mai 1811, il a fait paraître dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, le 13 du mois, par l'intermédiaire de ses fondés de pouvoirs, un article faisant savoir que le 15 juin son domaine de Sorgereux situé à ¼ de lieue de Valangin serait exposé en ventes publiques, avec les 66 poses de champs et près de 5 à 6 poses de bois de hêtres et de sapins, une maison de maître à 2 étages, 1 bâtiment pour granges, écuries et remises, ainsi qu'un grand jardin de maître et de fermier. Par décret du 9 décembre, Bosset est nommé commandant d'armes de 3e classe avec grade de colonel et le 12 du mois il reçoit l'autorisation de se retirer en attendant de recevoir un poste correspondant à son nouveau grade. Par un décret du 11, le capitaine de Gorgier est désigné pour prendre le commandement du bataillon.

Voici le contenu de la lettre, expédiée par le prince de Neuchâtel au duc de Feltre, ministre de la guerre :

L'empereur ayant nommé, Monsieur le duc, par son décret du 9 décembre à un commandement d'armes de troisième classe *Mr. Bosset qui commandait le*

Bataillon de Neuchâtel, je vous préviens que je *lui envoye l'autorisation de se rendre en France pour être à la disposition de Votre Excellence*, dont il prendra les ordres à son arrivée.

Sa Majesté a en même temps approuvé que je nommasse pour le remplacer comme chef du bataillon de Neuchâtel, Mr. de Gorgier capitaine des Grenadiers. Il a été promu à ce grade par décret du 11 Décembre. Je viens de prescrire à Mr. le Général Dorsenne de le faire recevoir et reconnaître en cette qualité. Je m'empresse d'en informer Votre Excellence pourqu'elle donne à cet égard les ordres qu'elle jugera nécessaire.

Agréez, Monsieur le Duc, la nouvelle assurance de ma plus haute considération.

Le Prince de Wagram et de Neuchâtel,
Major Général
Alexandre.

Après avoir reçu l'autorisation de rentrer chez lui, Bosset revient en mars 1812 à Paris où, logé à l'hôtel, il sollicite un emploi correspondant à son grade et sa fonction. Il écrit ceci :

A Son Excellence Monseigneur le Duc de Feltre, Ministre de la Guerre.

Monseigneur,

Je me suis présenté hier à l'hôtel de votre Excellence pour avoir l'honneur de lui présenter mes hommages respectueux et pour lui faire part de mon arrivée à Paris.

Par un décret du neuf Décembre dernier, Sa Majesté l'Empereur a daigné me nommer Commandant d'Armes de troisième classe avec rang de Colonel, en conséquence je sollicite au près de Votre Excellence qu'elle veuille bien m'honorer de ses ordres et me désigner la place qu'elle voudra me confier.

J'ai l'honneur d'être avec un respect très profond Monseigneur
de votre Excellence

Le très humble
et très obéissant serviteur
de Bosset

Colonel

ancien Commandant
du Bataillon du Prince de Neuchâtel
Logé à l'hôtel d'Irlande,
rue neuve Luxembourg.

Paris, le vingt six mars mil huit cent douze.

Peut-être l'avenir lui semble-t-il sombre, car en avril, devant notaire, il fait une procuration en faveur de sa femme pour lui permettre d'hériter de son père. Il garde toujours de bonnes relations avec les officiers de son ancien bataillon et en mai, toujours de Paris, il écrit une fort gentille lettre à Bobillier à l'occasion de son prochain mariage.

Mais revenons au bataillon de Neuchâtel laissé à Valladolid, maintenant sous le commandement de M. de Gorgier. Au 15 janvier, son effectif est de 23 officiers, 650 hommes dont 41 dans divers hôpitaux d'Espagne, et 32 chevaux. Le nouveau commandant a dû rayer des listes de contrôle 15 hommes absents depuis trop longtemps. A leur sujet on ne sait s'ils sont prisonniers, disparus ou déserteurs. Après avoir été détaché de la garde durant vingt mois, le bataillon est de nouveau attaché à ce corps d'élite. Si ce changement est intervenu, c'est que Napoléon l'a voulu. Tandis qu'en Espagne se sont déroulés pour le bataillon de Neuchâtel, les événements que nous venons de connaître, les pensées de Napoléon sont déjà à la campagne de Russie et depuis plusieurs mois, son chef d'état-major Berthier en fait les préparatifs. Dès avril 1811, Berthier sait que Napoléon prévoit sur la frontière orientale d'Allemagne une armée formée de 4 corps de la garde impériale et d'une réserve générale de cavalerie. En novembre, on se procure des cartes de la Russie, puis, dès décembre, Berthier reçoit l'ordre de retirer d'Espagne plusieurs corps de troupes. A l'armée du Nord sont enlevés des grenadiers, des artilleurs, des gendarmes, des guides pour les diriger sur la frontière des Pyrénées. L'artillerie à pied de la garde, le train et les ouvriers de l'artillerie de la garde sont rappelés en France, enfin en décembre une division entière et ce qui reste de la garde est mis en route. Ainsi l'armée française du Nord d'Espagne s'affaiblit de nombreuses unités, tandis que Wellington, augmentant ses effectifs, passe à l'offensive et s'empare de Ciudad Rodrigo le 19 janvier, ville que les Neuchâtelois ont si bien connue. Le bataillon n'y retournera plus. Bien au contraire, le 4 février, par un ordre pressant de Marmont, agissant selon la volonté de Berthier, tout ce qu'il reste de la garde en Espagne y compris le bataillon de Neuchâtel doit être dirigé sur la France. Le 1er février les Neuchâtelois sont encore à Valladolid, puis ils quittent cette ville, passant par Burgos ; le 20 février ils sont à Biviesca en direction de Vitoria. C'est à Vitoria que le 1er mars 1812 parvient l'ordre de se rendre à Bayonne, où l'on arrive le 10 mars. En foulant de nouveau le sol de France, les Neuchâtelois se croient dans un autre monde, et comme le dit Félix Roulet, l'amabilité des habitants, la propreté des rues et des maisons, tout contribue à nous donner l'impression d'un changement complet.

Tous les hommes laissés dans les hôpitaux ne reverront plus ni la France, ni leur pays et parmi la quarantaine d'hommes laissés en Espagne, neuf hommes meurent avant que commence la campagne de Russie. Ce sont :

Jean-Jacques Benoit, né le 17 décembre 1791 à Saint-Aubin,
mort à Valladolid le 11 janvier 1812,
Guillaume Girardier, né le 14 juillet 1791 à Rochefort,
mort à Bilbao le 31 janvier 1812,
Jean Pantillon, né le 16 mai 1772, Fribourgeois,
mort de maladie à Valladolid le 14 février 1812,
Abram Picard, né le 1er avril 1786 à Neuchâtel,
mort à Valladolid le 16 février 1812,
Samuel Matthey, né le 14 septembre 1784 à Boudevilliers,
mort à Valladolid le 6 mars 1812,
Charles Maromé, né le 11 novembre 1790 dans les Grisons,
mort à Bilbao le 15 janvier 1812,
Jean-Louis Prince, né le 14 mai 1787 à Saint-Blaise,
mort à Bilbao le 3 février 1812,
Jean Martin, né en 1782 à Zurich,
mort à l'hôpital de Viviesca le 4 février 1812,
Frédéric Peck, né le 17 janvier 1791 à la Chaux-de-Fonds,
mort de maladie à l'hôpital de Valladolid le 6 février 1812.

Si les morts laissent toujours des vides à combler, le changement dans le commandement du bataillon laisse aussi une place vacante d'officier et Berthier décrète une nouvelle promotion pour son bataillon.

Paris, le 4 février 1812

ALEXANDRE, par la Grâce de Dieu
Prince et Duc de Neuchâtel

En vertu de l'autorisation à nous donnée par S. M. l'Empereur des Français, de nommer, notre vie durant, les officiers du bataillon de Neuchâtel,
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier

Sont nommé dans le bataillon de Neuchâtel :

Mr. de Rougemont (Georges), capitaine en remplacement de Mr. de Gorgier,
Mr. Leuba (Denis), lieutenant en remplacement de Mr. de Rougemont,
Mr. Roulet (Benoit), sous-lieutenant en remplacement de Mr. Leuba,
Mr. Jacot (Henri), adjudant sous officier en remplacement de Mr. Roulet.

Art. 2

Ampliation du présent décret sera adressée à S. E. Le Ministre de la guerre de l'Empire français pour constater le titre des officiers et sous officiers qui sont dénommés à l'article précédent.

Art. 3

Le présent Décret sera enregistré sur les Registres de notre conseil d'Etat et expédition en sera envoyée par Mr. le Commandant de Gorgier.

Alexandre.

Pour S. E. Le Ministre de La Guerre de France.

L'adjudant sous-officier Henry-François Jacot est né le 9 décembre 1785 à Coffrane. Il s'est engagé à fin 1807 et a fait ses premiers grades ainsi que ses premières armes avec le bataillon, participant à tout ce que nous avons vu jusqu'ici.

Quant au capitaine Preud'homme que nous avons laissé à Salamanque avec sa jambe cassée, il a pu rejoindre le bataillon juste à sa sortie d'Espagne, mais il sera admis à la retraite pour blessure le 16 juin 1812, bien petite retraite de 800 fr. Il ne fera plus partie du bataillon de Neuchâtel, mais sa carrière militaire ne sera pas terminée. Un nouveau contingent d'engagés de 1807, quitte le bataillon le 27 avril. Ils sont licenciés définitivement au nombre d'une vingtaine. Dans une lettre écrite à Limoges le 31 mars 1812, Félix Roulet parle de 65 hommes qui auraient dû être licenciés, mais tous les moyens sont utilisés pour les garder sur les rangs, depuis la contrainte jusqu'à une prime de 50 francs payée comptant. Mais un petit groupe résiste à tout et peut être libéré finalement. Parmi eux, Félix Roulet quitte le bataillon aussi.

Toutes les troupes parties d'Espagne depuis décembre 1811, sont dirigées sur Paris. Il en est ainsi de la garde, auquel le bataillon de Neuchâtel est à nouveau rattaché, et du 2e régiment suisse venu du Portugal. Ce régiment suisse après avoir passé par Marseille arrive à Paris le 6 décembre où il est inspecté par Napoléon sur la Place du Carrousel en même temps que la garde impériale et deux bataillons croates. Après la revue, les soldats fraternisent cordialement avec ceux de la garde et les officiers sont invités à la table du maréchal Bessières, puis le lendemain chez Berthier. Le bataillon de Neuchâtel est une des dernières unités prévues pour la campagne de Russie à quitter l'Espagne, car le 28 mars il est encore à Valmeida non loin de Bilbao. Le 14 mai 1812, il se trouve en partie à Bordeaux avec son commandant. Il y a là le petit état-major, l'artillerie au complet et toutes les compagnies d'infanterie sauf deux, qui sont en subsistances. Le capitaine Jeanrenaud commande l'artillerie, Warnery les carabiniers, Rougemont la 1re compagnie. La place de capitaine à la 2e compagnie étant vacante, le lieutenant Bourquin en est l'officier le plus haut gradé. Perrot commande les voltigeurs. La 3e compagnie en

subsistances est celle de Preud'homme resté en Espagne tandis que la 4e compagnie est celle du capitaine de Meuron. A Bordeaux, le bataillon de Neuchâtel est inspecté et voici quel est le résultat de cette inspection :

1. Opinion sur l'espèce d'hommes dont le corps est composé et sur leur instruction. Les hommes du bataillon du Prince de Neuchâtel sont généralement d'un bon âge et d'une bonne taille pour faire la guerre. Ils ont tous un air de vigueur qui annonce que les fatigues de 27 mois d'une campagne pénible en Espagne ne les ont pas éprouvés.
2. Opinion sur l'espèce de chevaux du corps. L'artillerie de ce bataillon a dans son train, partie chevaux, majeure mulets déjà très vieille.
3. Habillement. En bon état, excepté la coiffure qui est très usée, particulièrement les bonnets des carabiniers.
4. Armement généralement en bon état.
5. Equipement généralement en bon état.
6. Linge et chaussures. Demande des réparations et de nouvelles fournitures, auxquelles il sera pourvu incessamment.
7. Renseignement sur les causes des vacances dans les emplois d'officiers. Un capitaine ayant obtenu sa démission au commencement d'avril, il n'a pas encore été pourvu à son remplacement.

L'officier démissionnaire est le capitaine Brun, et Berthier a accepté cette démission par une lettre de Paris du 3 avril, lettre dans laquelle il lui affirme avoir beaucoup d'estime pour lui et sa famille. Il semble cependant que les choses soient allées autrement que ne le disent les textes. En effet Berthier ayant fait une enquête personnelle et discrète auprès des officiers du bataillon sur l'affaire qui s'était passée à Salamanque, il s'est rendu compte de la gravité du cas. Pour Brun il n'y a que deux solutions. Ou bien paraître devant le tribunal militaire et risquer une condamnation extrêmement grave qui peut aller jusqu'à la peine capitale, ou quitter le bataillon. Brun finalement quitte le bataillon, non sans avoir essayé auparavant de trouver un emploi dans le corps d'armée du général Oudinot, mais en vain.

Non seulement le capitaine Brun n'est pas remplacé pour le moment, mais le corps des officiers est encore amputé d'un autre membre. C'est le capitaine adjudant-major Pierre Barbay qui, par ordre supérieur, passe au bataillon d'instruction de la garde impériale dans le courant du mois de mai.

Quant aux deux compagnies désignées comme étant en subsistances, elles arrivent à Besançon avant les autres et le 20 mai, à la suite d'une inspection, nous apprenons que l'espèce d'hommes est belle, l'instruction bonne, l'habillement, l'armement, l'équipement, le linge et les chaussures, tout est absolument neuf. Le dépôt a près de 100 hommes dont 51 sont des conscrits de 1812. Depuis que le sous-lieutenant Bobillier s'occupe de l'administration et de la comptabilité à côté du quartier-maître Pernet, il n'y a pas de réclamations ni de matériel de mauvaise qualité. Les soldats ouvriers, à savoir le tailleur, le cordonnier et le guêtrier ont du travail plein les bras, c'est que tout le bataillon doit être équipé de neuf. En effet, c'est l'ordre de Berthier lui-même qui écrit au conseil d'administration du bataillon pour lui faire savoir qu'il doit se rendre à la grande armée. Cette lettre est écrite de Dresde le 18 mai et son contenu si important, que nous la donnons entièrement, bien qu'elle ait déjà parue dans le *Musée Neuchâtelois* de 1914.

Dresde, le 18 mai 1812.

Messieurs les membres du conseil d'administration de mon bataillon de Neuchâtel, mon bataillon va se rendre à Besançon où il arrivera dans les premiers jours de juin ; il y restera 8 jours pour se reposer et pour y prendre toutes les recrues qu'il y trouvera. Vous voudrez bien, aussitôt la réception de cette lettre, prendre les mesures nécessaires pour lui fournir tout ce dont il aura besoin et pour le mettre dans le meilleur état. Les six compagnies seront égalisées en anciens et nouveaux soldats, le caisson des vivres, l'ambulance et l'artillerie doivent être mis dans un bon état et bien attelé. Chaque homme doit avoir au moins trois paires de souliers. Toutes les recrues bien armées et bien habillées partiront avec le bataillon qui se rend à la Grande Armée. Rien ne doit rester au dépôt, car ce qui y est laissé ne rejoindrait jamais. J'écris à Neuchâtel pour activer le recrutement. Il me serait bien agréable que le bataillon parut au delà du complet. Vous devez donc vous attendre à recevoir de nouvelles recrues. Ne négligez rien pour qu'il soit immédiatement habillé et armé, on les instruira en route. Vous devez également vous occuper avec beaucoup de soin de fournir à tout le bataillon tout ce dont il pourra avoir besoin pour entrer en campagne muni de tous les effets nécessaires. Je compte en cela sur votre zèle le Bataillon devra repartir de Besançon vers le 15 juin. Vous n'avez pas un instant à perdre pour faire vos dispositions.

Le Prince de Neuchâtel,
Alexandre.

Arrivé à Besançon, ce travail de réorganisation est si important que les délais exigés par Berthier ne peuvent être tenus. Un incident survient entre le sous-lieutenant Bobillier et le commandant Gorgier. Au cours d'une inspection par le chef de bataillon, celui-ci en inspectant

l'équipement fait, en présence des hommes, des reproches très vifs à Bobillier. Celui-ci, profondément blessé dans son honneur, dégrafe son épaulette, la lance avec violence aux pieds du cheval de son commandant, fait un demi-tour et rentre à pas lents dans la caserne où il se retire dans sa chambre. Cependant le commandant se rend compte peu après que ses reproches sont injustifiés. Revenu à lui, il ramasse l'épaulette de Bobillier et la lui porte dans sa chambre en lui disant « Sacque dieu, Bobillier, sacquédieu, vous avez la tête bien près du bonnet. » L'incident est clos, il n'y sera pas donné de suite malgré l'acte manifeste d'indiscipline de la part de Bobillier.

A cette époque, le commandant des troupes de Besançon est le général baron Marulaz. Ce général, chef d'une des deux divisions de cavaleries présentes à Wagram, avait été grièvement blessé dans une des dernières charges, alors que son camarade Lasalle, commandant de l'autre division était tué. A la suite de cela, Marulaz reçut le commandant de la place forte de Besançon. C'est lui qui, le 22 juin, inspecte encore le bataillon avant son départ. La situation est la suivante :

1. Opinion sur l'espèce d'hommes dont le corps est composé et sur leur instruction. Les hommes du bataillon sont généralement vigoureux et animés du meilleur esprit. Tous ont la taille requise par le règlement. A l'exception de cent recrues dont l'instruction ne fait que commencer, le bataillon manœuvre parfaitement.
2. Habillement en très bon état, à l'exception des bonnets de carabiniers qui sont absolument usés, mais qui seront remplacés à Strasbourg.
3. Armement en très bon état.
4. Equipement idem.
5. Linge et chaussures idem. Chaque homme a deux paires neuves de souliers et une chemise neuve.

Ainsi donc à son départ pour la campagne de Russie le bataillon, malgré le désir de Berthier, n'a pas son effectif complet et deux commandants manquent à la tête de la 2e et de la 3e compagnie. Il manque un sous-lieutenant également dans la 2e, mais le seul disponible, Bobillier, doit rester à Besançon.

Alfred Guye.

Bibliographie : Auguste Bachelin, *Alexandre Berthier... la principauté de Neuchâtel (1806-1814), et le bataillon de Neuchâtel.* — Général Derrécagaix, *Le maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neuchâtel*, 2 vol., Paris, 1904-1905. — A. Maag, *Geschichte der Schweizertruppen im Kriege Napoleons I in Spanien und Portugal (1807-1814)*, 2 vol., Biel, 1892, 1893. — Général

THIÉBAULT, *Mémoires*, 5 vol., Paris, 1893-1895. — Louis et Francis MAULER, *Le capitaine Bobillier*, dans *Musée neuchâtelois* 1914.
Biographie neuchâteloise. t. II. p. 187.

Sources: Archives de l'Etat, Neuchâtel. — Archives de la famille de Bosset. — Archives de la famille de Perrot. — A Paris: Archives de la Légion d'honneur. — Archives du Ministère de la guerre, spécialement:

a) Le bataillon du prince de Neuchâtel. *b)* Correspondance de l'Armée du Nord de l'Espagne, 1810. *c)* Etats de situation de l'Armée du Nord de l'Espagne, 1811. *d)* Gouvernement de Vieille Castille. *e)* Gouvernement de Valladolid. *f)* Gouvernement de Salamanque. *g*. Etats de service d'officiers et contrôle des hommes.

Correspondance avec la légation de Suisse à Madrid.

T'137'262-a

LA COMPAGNIE DES FAVRES, MAÇONS, CHAPUIS DE NEUCHATEL ET L'HORLOGERIE

Elle jouit d'une mauvaise réputation chez les historiens de l'horlogerie neuchâteloise. On l'accuse d'avoir empêché cette industrie de se développer à Neuchâtel tandis qu'elle prospérait aux Montagnes. Et pourtant, cette ville a compté des horlogers avant le Locle et la Chaux-de-Fonds. Jamais en très grand nombre, il est vrai. L'on doit reconnaître que ceux qui furent capables, au chef-lieu, de réparer les horloges publiques ou de fabriquer des mouvements de montres ne firent pas école. Bien plus, ils ne surent pas attirer sur leur activité l'attention du public et insuffler à la jeunesse le goût de la mécanique. Pourquoi cette activité qui s'affirmait pleine de promesses dans le Haut restait-elle à l'état sporadique dans le Bas? Alfred Chapuis, dans son *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, s'est posé la question.

Pourquoi l'horlogerie, écrit-il, après avoir pris racine au chef-lieu, a-t-elle végété ensuite, au moment précisément où elle développait une aussi magnifique floraison aux Montagnes?

Cela découle, dira-t-on, de faits géographiques et climatiques, ce qui est exact, mais cela tient aussi à d'autres causes plus importantes, en particulier au régime corporatif qui emprisonna l'industrie naissante à Neuchâtel-Ville dans le cadre étroit de ses ordonnances.

Voilà donc, pour Alfred Chapuis, et pour d'autres, d'où venait le mal. Cependant, après avoir rappelé la fondation de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis et les mesures prises par elle en faveur de la profession et pour la garantie d'un bon travail, notre auteur reconnaît que les horlogers n'étaient pas tenus d'en faire partie. « On n'exigeait pas d'eux non plus de chefs-d'œuvre, comme c'était le cas pour les orfèvres, les chaudronniers, les serruriers, etc. » Toutefois, en 1781, la compagnie s'efforça d'imposer aux horlogers l'obligation de venir renforcer ses rangs. Elle obtint gain de cause deux ans plus tard.

Dans une brochure, parue il y a quelques années, dans la série: *Pionniers suisses de l'économie et de la technique*, l'auteur, M. Aymon de Mestral, a raconté la vie et l'activité de Daniel JeanRichard, ses débuts

dans la fabrication de la montre, ses succès, et le rayonnement de son modeste atelier des Monts-du-Locle dans toutes les Montagnes neuchâteloises. Il a lu, je crois, tout ce qui a paru sur l'introduction de l'horlogerie chez nous. En ce qui concerne le rôle joué par la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis, il abonde dans les idées d'Alfred Chapuis. On peut lire sous sa plume :

Mais dans cette dernière cité [Neuchâtel], ainsi d'ailleurs qu'en maint autre endroit, l'essor naissant de l'horlogerie fut paralysé par les rigueurs du régime corporatif. Par crainte de la concurrence, la « Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis » — c'est-à-dire la corporation des artisans du métal, de la pierre et du bois — fit tant et si bien qu'elle tua bientôt la poule aux œufs d'or. Il convient d'ajouter que les gens de robe et d'épée à Neuchâtel n'avaient alors guère de sympathie pour l'industrie, à laquelle ils préféraient de beaucoup le commerce.

Si l'on en croit M. de Mestral, Daniel JeanRichard avait songé à venir vendre les produits de son travail à Valangin et à Neuchâtel où, nous dit encore cet auteur, la concurrence était vive. L'aveu est à retenir. Le Bas, c'est-à-dire Neuchâtel et Valangin, ce village peu peuplé avait une certaine importance parce que siège d'une importante bourgeoisie, ne méconnaissaient donc pas le travail des horlogers. Quels étaient ces horlogers ? Si ceux des Montagnes ne se hasardaient pas à descendre, les gens du Bas ne pouvaient connaître que les artisans de la place ou ceux de Genève et du Pays de Vaud, ou encore de la Bourgogne. Leurs produits valaient certainement ceux qui sortaient de l'atelier des Monts-du-Locle et des localités voisines. Aussi peut-on comprendre, en une certaine mesure, les hésitations de l'horloger loclois.

Mais toutefois — que l'on me permette d'insister — si Neuchâtel ne restait pas indifférente au développement de l'artisanat dans le domaine de la mesure du temps, si sa population formait une clientèle intéressante pour les horlogers des régions voisines, faut-il aller jusqu'à croire que, fermée aux aspirations économiques des gens de la Montagne, elle ignorait leurs produits. C'est en quelque sorte ce que laisse entendre M. de Mestral, qui n'a pas craint d'écrire :

Vers la fin de la carrière du maître-horloger, Daniel JeanRichard et ses fils arrivent à forcer les portes assez fermées de Valangin et de Neuchâtel-Ville. D'après le « Livre de Raison » des JeanRichard, « ils vendirent, en effet, au début des années 1740, une montre à la parisienne à minutes à M. de Perrot, secrétaire d'Etat. Deux mois environ avant la mort de JeanRichard, son fils

Daniel livre une montre à répétition au Maître bourgeois de Valangin, M. Huguenin.

Il faut admettre que M. de Mestral, s'est laissé emporter par son désir de vouloir prouver à tout prix que les Neuchâtelois du Bas n'avaient que dédain pour leurs compatriotes du Haut, et qu'il a dépassé la mesure. Mais le problème du rôle néfaste de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis dans l'implantation de l'horlogerie à Neuchâtel reste posé et le reproche qu'on lui fait a toujours une large audience. Est-il fondé ?

Je voudrais m'efforcer de répondre à cette question à l'aide de deux sortes de documents : les registres de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis, tout d'abord, puis les registres du Conseil de la Ville de Neuchâtel.

La Compagnie, qui groupait les artisans du fer, de la pierre et du bois, remonte certainement au XV^e^ siècle, mais elle vécut un certain temps et se développa sans être au bénéfice d'une concession de la part des autorités ni d'un règlement organique. La coutume et la tradition devaient seules, probablement, servir de guide à ses dirigeants. Un beau jour, cependant, ceux-ci éprouvèrent le besoin de s'appuyer sur quelque chose de plus ferme que la coutume et la tradition ; l'application de certaines mesures ne pouvant se contenter de l'incertitude inévitable résultant du recours à la mémoire de collègues âgés.

C'était au début du XVI^e^ siècle, au temps où le comté était occupé par les douze cantons suisses et administré par des baillis désignés par ceux-ci. En 1520, le bailli était un Unterwaldien. C'est à lui que la Compagnie s'adressa, avec l'appui des Quatre Ministraux. Le résultat de cette démarche fut la concession d'une lettre d'octroi, à laquelle j'emprunterai les extraits ci-après :

La lettre d'octroy

Au nom de la saincte trinité, notoyre soit a tous que l'an de grace que l'on compte depuis la nativité nostre seigneur Jesus Christ quinze centz et vingt, sur le quatriesme jour du mois d'aoust, sont venus devant nous Nicolas Halter, d'Underwalden, les Quatre Ministraux de la ville de Neufchastel au nom d'icelle, les prudentz maistres des trois mestiers favres, massons et chapuis, exposant comme ainsi seroit qu'ilz auroyent heuz une ancienne usance et coustumance, et neantmoings ilz n'en auroyent nul tiltres ny papiers d'icelle usance. Me suppliant donc, au nom et lieu de mes redoubtez seigneurs des douze quantons des Ligues, de leur maintenir leurs anciennes usances et droitz comme il sera declairé cy apprès, par ordre. Ce que je ledit bailly ay faict ensemble les Quatre

Ministraux, toutesfois tousjours sans prejudice et domage des droitz de mes redoubtez seigneurs.

Item, afin que les ditz trois mestiers puissent tant mieux servir Dieu le tout puissant et entretenir en honneur leur confrarie, je leur ay maintenu, au nom et lieu des ditz redoubtez seigneurs les articles cy apprès nommez, pour eux et leurs successeurs de non faire a l'encontre, ains les garder fidellement.

Les premiers articles de la lettre d'octroi sont consacrés aux rapports de la Compagnie et de ses membres avec l'Eglise. On y voit l'obligation pour ces derniers d'assister à la messe dite les jours de la Saint-Eloi et de la Saint-Guillaume, sous peine d'amende, sauf excuse valable. Ils devront aussi porter les luminaires lors des messes dites pour des confrères décédés ou lorsque les reliques sont présentées à la procession de l'Eglise.

Ces articles ont été supprimés à la Réformation. Et voici la suite des dispositions administratives :

Item, quiconque voudra estre d'icelle confrarie baillera d'entrage une livre de cire et puis apprès, tous les ans, un solz de cense. Chacun pourra aussi rambre le sol de cense avec vingt solz.

Item, quiconque voudroit venir maistre en ceste ville des trois mestiers, les maistres de son mestier ordonneront deux ou plusieurs pour visiter sa besogne par leurs bonnes foy, sy elle est de valeur.

Item, sy un estranger venoit icy et fit soit marché d'un ouvrage de vingt livres ou plus, baillera a la confrarie deux livres de cire pour les luminaires et un florin de Rhin pour toute ladite compagnie.

Item, quiconque recepvra un aprenti baillera a la compagnie quinze solz et une demy livre de cire.

Item, quiconque maistre des trois mestiers qu'ira sus la marche de l'autre baillera quinze solz aux maistres.

Item, quiconque viendra icy estant des trois mestiers se voulant nourrir du rabot ou du feu ou d'autres pieces servant aux trois mestiers, leur sera obeissant. Et chacung mestier recepvra le sien incontinant qu'il sera icy un demy an, et faict le repas, plus baillera une livre de cyre aux sainctz et dès la en avant un solz tous les ans.

Item, lesditz maistres pourront eslire un quant ilz auront a faire concernant leurs mestiers pour faire convenir les maistres par assignation. Et quiconque ne viendra devant que les maistres se levent, baillera un solz.

Item, un chacun serviteur des trois mestiers besognant icy baillera un groz tous les quartemps pour les luminaires que son maistre recouvrera.

Item, quiconque assemblera les maistres pour ses affaires baillera cinq solz.

L'examen de ces articles ne révèle rien de bien spécial. Ils sont semblables à ceux que l'on peut trouver dans d'autres villes et dans d'autres corps de métier. La grande préoccupation de ces groupements d'artisans

consistait à maintenir le bon renom de la profession et pour cela à exiger de tout nouveau confrère qu'il fasse preuve de capacités suffisantes. Cette exigence s'est atténuée dans les siècles suivants ; elle a même été abandonnée plus tard, au nom sans doute de la tolérance et de la liberté en matière de travail. Mais il est curieux de voir qu'aujourd'hui les autorités elles-mêmes sont revenues aux pratiques d'autrefois en organisant des examens professionnels de maîtrise.

La lettre de 1520 ne contient que des mesures générales. Elle ne vise aucun corps de métier en particulier, et, notamment, elle ignore les horlogers, qui, il faut le reconnaître, n'étaient pas très nombreux. Tout comme les artisans du fer, de la pierre et du bois, ils doivent se soumettre à certaines règles, mais à part cela, pourvu qu'ils possèdent les connaissances suffisantes de leur profession, ils ont toute liberté d'exercer leur activité. Une seule restriction leur est imposée, comme d'ailleurs à tous les membres de la compagnie : ils ne peuvent exercer plus d'un métier, celui sous lequel ils ont demandé leur entrée dans la compagnie. Et encore, ce ne fut au début que l'obéissance à la tradition. Mais en 1734, sans doute parce que des abus s'étaient produits, la Compagnie se vit dans la nécessité d'être plus sévère dans ce domaine et d'exiger de ses membres l'observation de la coutume. Un règlement du 21 juin, prescrit en son article 2 :

> Il est d'usage partout pour empêcher qu'un même homme, bourgeois ou non bourgeois, exerce plus d'un métier, et que celui qui a sa réception se sera déclaré pour une profession ne puisse pas en exercer un autre, tandis qu'il voudra continuer à travailler de la première pour laquelle il s'étoit déterminé.

La Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis était maîtresse chez elle pour tout ce qui concernait la surveillance des professions qui lui étaient rattachées, ainsi que le contrôle des apprentis, mais son pouvoir s'arrêtait là. Au-dessus il y avait les autorités de la ville : les Quatre Ministraux et le Conseil de ville ou de bourgeoisie, qui seuls avaient l'autorité nécessaire pour accorder ou refuser l'habitation à ceux qui la sollicitaient. Leurs décisions ne s'inspiraient pas des désirs ou des besoins de la Compagnie. Dans ce même règlement de 1734, on peut lire aussi la doléance de la Compagnie au sujet de la réception d'habitants étrangers :

> Et comme Messieurs les Quatre Ministraut et Conseil en recevant habitans les étrangers de quelques métiers qu'ilz soyent obligent par cette réception les corps de métiers à souffrir que ces gens travaillent de leurs professions (à la vérité en se mettant de la compagnie et payant leur entrage) qu'ils sachent leur métier ou non, ce qui fait qu'il y a si peu de bons ouvriers dans cette ville.

Voici donc les autorités de la ville responsables du déclin de la bienfacture artisanale chez nous. Le reproche englobe les trois corps de métier sans s'appliquer spécialement à l'horlogerie qui, étant donné le petit nombre de personnes qu'elle occupait, ne retenait pas l'attention des dirigeants de la Compagnie. Il n'en sera pas toujours de même. Ainsi que je l'ai relevé tout à l'heure, la Compagnie finit par imposer aux horlogers l'obligation de faire acte d'adhésion à son groupement. Elle parvint à ses fins en 1783, mais non sans soulever l'opposition des artisans visés. Ceux-ci, qui s'intitulaient maîtres horlogers habitants, adressèrent une requête aux autorités de la ville, et dans laquelle on pouvait lire, entre autres :

..

Nous soussignés horlogers habitans en cette ville prenons la respectueuse liberté de vous représenter très humblement :

1. Que la Compagnie des Favres exigeant de nous que nous nous fassions recevoir membres de son corps, cette prétention nouvelle nous invite à recourir à vous Messieurs pour vous prier de nous conserver dans la position où nous avons été jusques ici.

2. Lorsque nous avons sollicité l'habitation nous nous sommes annoncés comme gens qui travailleroient de la profession d'horlogers. Vous avez eu la bonté de nous accorder notre demande. Vous nous avez prescrit nos devoirs et nos obligations, mais parmi nos obligations l'on ne nous a point imposé celle de nous faire recevoir de la Compagnie des Favres pour pouvoir exercer notre profession.

Et les requérants ajoutent ce détail, qui ne manque pas d'intérêt : « L'on sait que les horlogers travaillent pour l'étranger et presque point pour les bourgeois. »

La requête n'est pas datée, mais elle est très probablement de 1781. Ses signataires, au nombre de neuf, ne formaient certainement pas l'ensemble des horlogers de la ville. Combien d'autres se livraient à une activité semblable à celle de ces quelques artisans dans le giron de la Compagnie ? Il n'est pas possible d'en préciser le chiffre, mais il était sans doute plus élevé. C'est donc que l'horlogerie était, dans une certaine mesure, représentée à Neuchâtel. On peut même dire que dès le XV^e^ siècle il y avait eu des artisans qui la pratiquèrent, sous l'autorité ou en dehors de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis. Mais, je le pense, les uns et les autres, observèrent les règles de la bienfacture du travail que s'était données la Compagnie. Cette soumission à une tradition bien établie n'est pas pour surprendre à l'époque, mais elle avait le caractère d'une acceptation volontaire et non imposée. Est-ce à dire que l'industrie

de la montre et de la pendule, en marge de l'autorité corporative, ou même soumise à celle-ci, aurait pu connaître un essor semblable à celui qui transforma l'économie des Montagnes? Je ne le pense pas. D'autres causes ont très probablement réfréné le zèle des Neuchâtelois de la ville — s'ils l'avaient éprouvé — à s'adapter à une activité industrielle et à en adopter les nouveautés. La mesure en toutes choses et la prudence, dans le domaine qui nous occupe, ont toujours prévalu chez eux.

Et ailleurs, est-ce qu'il n'en a pas été ainsi également? Examinons les autres activités auxquelles se sont adonnés les habitants de la principauté et qui ont été également une source de prospérité : la dentelle a pris naissance au Val-de-Travers au milieu du XVII^e^ siècle et rapidement elle a occupé de nombreuses personnes. Puis elle a gagné les Montagnes. Un siècle plus tard, les dentellières se comptaient par milliers. Mais cette industrie, qui échappait à l'autorité des corporations, ne prit pas pied à Neuchâtel.

La fabrication des indiennes débuta au Val-de-Ruz pour descendre peu après sur les rives du lac et au bord de quelques cours d'eau. Elle aussi fut une source de prospérité. Neuchâtel ne l'ignora pas, mais faute de terrains disponibles les fabriques de toiles peintes s'élevèrent dans quelques localités voisines et au Val-de-Travers.

Que faut-il conclure de ce bref aperçu sinon que, moins que le régime imposé par la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis, les circonstances et le peu d'intérêt que témoignèrent les Neuchâtelois de la ville pour de nouvelles activités artisanales contribuèrent à paralyser l'essor de l'horlogerie chez eux.

Toutefois, n'oublions pas que la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis n'avait pas seule voix au chapitre. Les autorités de la ville, en décidant de la réception des habitants, jouissaient d'une influence non négligeable dans le développement et le succès d'une activité artisanale. A leur insu parfois.

Elles acceptaient ou refusaient un candidat à l'habitation sans se préoccuper de sa valeur professionnelle. Le côté moral de l'individu, que l'on pouvait apprécier par les certificats produits, ou sa situation de fortune, pesaient pour beaucoup dans la balance. En revanche, les organes corporatifs se préoccupaient davantage des capacités professionnelles de l'individu, et il est très probable qu'ils n'étaient pas toujours enchantés des recrues que leur procuraient les autorités. Cette remarque, valable pour tous les corps de métiers, n'affectait pas spécialement l'horlogerie.

Que la ville de Neuchâtel se soit intéressée à l'horlogerie très tôt, il n'y a là rien pour surprendre. On sait que Guillaume Poter travaillait, en 1380, à une horloge pour la comtesse Isabelle, et que, dans le courant du XV^e^ siècle quelques personnes telles Jean Berchenet et Jean de Delémont, chanoines de la collégiale, sont citées comme gouverneurs de l'horloge. Quelle horloge ? Celle de la collégiale peut-être, dont le cadran, repeint au XVI^e^ siècle, est visible en partie sur la façade sud de l'église. Dès ce même siècle existaient en ville quelques horloges de clocher, à la tour de Diesse, à la tour des hôpitaux, et plus tard, à la tour des Chavannes. L'existence de mécanismes destinés à mesurer le temps imposait aux autorités l'obligation de trouver une personne capable de les « gouverner ». De là, dans les registres du Conseil la mention fréquente d'horlogers ou de gouverneurs de l'horloge. Ils n'étaient pas nécessairement du métier, mais adroits de leurs mains, débrouillards exerçant souvent une autre profession, ils arrivaient à maintenir en état de marche les rouages qui leur étaient confiés et à leur permettre de donner l'heure approximativement. Pour s'en assurer et pour rectifier parfois les indications fantaisistes de l'horloge, ils avaient la possibilité de recourir aux cadrans solaires. Cela se pratiquait non seulement sur les rives du lac, mais également aux Montagnes. Alfred Chapuis cite l'exemple de la Chaux-de-Fonds, dont la communauté décida en 1728 de « faire repeindre un bon cadran solaire que l'on y maintiendra annuellement pour la conduite des Regens d'Escole à maintenir l'horloge qu'il marche juste ». Ce même auteur cite encore le cadran solaire des Besancenet, à Boveresse, particulièrement soigné, qui « a servi d'observatoire aux horlogers du village jusqu'en 1870, où il fut malheureusement démoli ».

Il m'a paru intéressant de dresser la liste des personnes qui, à titre d'horloger ou non, furent chargées du soin des horloges de la ville ou qui, plus simplement, parce que pratiquant le métier, reçurent des autorités le droit d'habitation. Il s'agit, naturellement dans ce dernier cas, d'artisans non neuchâtelois. Elle commence en 1580 et je ne l'ai pas poursuivie au-delà de 1762 :

24 février 1580. *Jean Regavelly* gouverne les horloges au lieu de son père Pierre.

21 février 1583. Maître *Jacob*, horlogeur, désire demeurer en ville et travailler de son métier de serrurier. Il prie qu'on lui confie les deux horloges, celle de la tour de Diesse et celle de la tour des Hôpitaux.

Le 14 avril, il reçoit un pourpoint aux couleurs de la ville pour avoir racommodé les trois horloges. Le 18 juin, on le signale comme décédé.

23 avril 1623. Sur la requête de la veuve de *Clément Brandt*, fifre, son fils *Abram* est continué dans la charge de maintenir les horloges, et il est reçu en qualité de tambour ordinaire.

26 octobre 1639. *Guillaume Fuslé* et ses deux fils ont demandé qu'on les récompense d'avoir sonné les cloches et gouverné l'horloge depuis la mort de leur beau-père et grand-père, *Abraham Breguet*.

6 novembre 1639. *Abraham Perret*, de Renan, horologeur, a demandé d'être reçu bourgeois et communier de la ville.

5 juin 1643. Le Conseil décide qu'il demandera au maître horloger de faire un rouage pour que l'horloge de la tour de Diesse frappe les quarts d'heure.

Cet horloger, *Abraham Brandt*, reçoit le 23 avril, outre son gage ordinaire, une récompense de 25 livres « pour l'entretenement des horloges en consideration de la peine extraordinaire qu'il prend, occasion des quarts d'heure. »

18 novembre 1646. « Sur les plaintes que Messieurs ont receu des continuelles insolences d'Abraham Brandt, tambour, et de sa femme, il a esté passé et arresté qu'il leur sera promptement commandé de vuider la ville et desmis dès a present de toutes les charges et gage que mes dits seigneurs l'avoient gratiffié, et les cleffs et tambour que Messieurs luy ont mis entre mains les debvra rendre tout a l'instant. »

2 février 1680. La conduite de l'horloge de la tour de l'Hôpital et celle de la tour des Chavannes est confiée à *Pierre la Tente*. Il lui sera payé à proportion de ce que l'on paye à *Josué Majot*.

10 février 1686. Les horloges de la ville étant en mauvais état, les Quatre Ministraux décident de les faire raccomoder et remettre en bon état par le sieur *Angélique*, maître orlogeur.

5 septembre 1688. L'habitation est accordée pour une année, à *Jacques Dupuis*, maître orlogeur.

20 mai 1700. L'habitation est accordée à *Abram* fils de *Jacob Pétremand*, horologeur de Villiers.

16 mai 1701. *Pierre Vignier*, maître horlogeur en grosses montres et pendules, natif de Montreuil, a été reçu à condition de produire bonnes attestations de sa conduite et qu'il ne travaillera pas en montre de poche ni en rhabillage de petites montres, ains se devra contenter de travailler en grosses montres et pendules de chambre, autrement on l'obligera de sortir.

30 octobre 1702. *Antoine Majot*, marguillier, ayant demandé d'être déchargé de la conduite des horloges, celle-ci est remise à *Abram Pétremand*, maître horlogeur.

18 mars 1715. Le Conseil accorde à *Hugues* fils de *Ferdinand Bonvêpre* vingt écus petits pour lui aider à apprendre le métier d'horloger.

15 janvier 1720. L'habitation est accordée à *Didier de Vaux*, citoyen de la ville de Genève, maître faiseur de ressorts.

21 juillet 1721. Elle est accordée à *Jean-Pierre Robert*, du Locle, maître horloger pour les grandes horloges, moyennant qu'il n'exerce et ne pratique aucun autre métier que celui-là.

10 janvier 1723. *Jean Sibelin*, horloger, demande la conduite des horloges de la ville. L'examen de sa requête est renvoyé à la fin de l'année.

7 juillet 1727. *Pierre Ducommun-dit-Boudry*, de la Chaux-de-Fonds, horloger en gros, est reçu en qualité d'habitant, à la condition qu'il ne travaillera que de sa profession.

13 mars 1747. La mort d'Abraham Pétremand, survenue le 29 janvier précédant, « procure une place vacante pour la conduite de nos horloges, dont il avoit été pourvu par arret du 30 octobre 1702. Les requêtes de *Jaque Dumarché*, de *David-François Pétremand*, de *Jacob Borel* et de *Jean-Pierre Petitpierre* qui postulent la place ayant été lues, le Conseil, faisant attention aux certificats qui ont été donnés de l'habileté dans la profession d'horlogeur et de bonne conduite de Jean-Pierre Petitpierre, il lui a donné la préférence, mais pour trois ans. »

10 janvier 1752. Les Quatre Ministraux ont donné le congé à Petitpierre parce que « on a trouvé un dépérissement des dites horloges, en partie par sa négligence. »

7 avril 1752. *David-François Pétremand*, horloger en ville, a été engagé, à titre d'essai pour une année, « pour avoir la conduite des horloges de la ville à la place de J. P. Petitpierre ».

Dans les années qui suivirent, le nombre des horlogers reçus à l'habitation s'accroît régulièrement, sans atteindre de grandes proportions. Quelques-uns d'entre eux venaient des Montagnes, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, mais rien n'autorise à dire qu'ils aient joué un rôle particulier dans le développement de leur industrie en ville.

Parmi les nouveaux habitants, *Suzanne* fille de *David Matthey* mérite une mention spéciale en ce sens qu'elle est peut-être la seule femme désignée nominativement comme horlogère et qu'elle travaille des horloges de bois. Le nombre de ceux, ou de celles qui taillaient leurs mouvements dans le bois devait être bien réduit à cette époque (19 juin 1752).

Les quelques citations ci-dessus témoignent que les autorités de la ville ne contrecarraient pas l'essor de l'horlogerie. Elle ne connut pas le succès que l'on enregistrait aux Montagnes, non par la faute des personnes responsables de la conduite de la ville ni, je crois, par celle de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis. Elle est due plutôt à l'indifférence de la population pour cette activité. Parmi les horlogers recensés, on peut remarquer que les Neuchâtelois de la ville sont peu nombreux. La plupart venaient des villages voisins ou de régions plus lointaines.

Mais leur nombre étant devenu un peu plus important, le Conseil de ville autorisa les Quatre Ministraux « à travailler à un règlement pour une maîtrise d'horlogerie dans cette ville, en s'adjoignant telles personnes qu'ils croiront pouvoir contribuer à la perfection de ce règlement, et en remerciant M. le Banneret des peines qu'il a déjà prises à ce sujet » (24 novembre 1766).

Un tel règlement eût été certes le bienvenu, et aujourd'hui encore il serait précieux à consulter. Mais, est-il sorti de l'état de projet ? Il est permis d'en douter. Je n'en ai pas trouvé de traces dans les *Manuels des Quatre Ministraux* et la collection des registres de règlements communaux ne contient rien qui s'y rapporte.

A l'actif des autorités de la ville rappelons que la Maison de charité prit, en 1740, la décision d'ouvrir une école d'horlogerie pour les enfants de cette maison. Elle en confia la direction à Daniel, le second des fils de Daniel JeanRichard.

Cette école-fabrique fut fermée par décision du 26 février 1755 en raison du peu d'intérêt qu'on lui témoignait.

Léon Montandon.

Bibliographie : Alfred Chapuis, *Histoire de la pendulerie neuchâteloise.*
Aymon de Mestral, *Daniel JeanRichard, l'inspirateur de l'horlogerie des Montagnes 1672-1741. (Pionniers suisses de l'économie et de la technique 2.)*
Marius Fallet et Alfred Chapuis, *Une école-fabrique d'horlogerie à Neuchâtel-Ville au XVIII^e siècle (1740-1755).* Publié parle *Journal suisse d'horlogerie.* Genève, 1916.

Sources : Registre des arrêts de la Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis, déposé aux Archives de l'Etat.
Registres du Conseil de ville.

CHRONIQUE

L'année Rousseau. Diverses manifestations sont prévues chez nous et dans les cantons voisins pour marquer, en cette année 1962, le 250e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau et le deuxième centenaire de son installation à Môtiers.

Signalons : à Neuchâtel, l'exposition « Rousseau et le pays de Neuchâtel » au Musée d'art et d'histoire, du 24 juin au 9 septembre, et le cortège des vendanges, le 30 septembre, sur le thème du retour à la nature : la belle et la fête.

La Société d'histoire et d'archéologie se réunira à Môtiers le 8 septembre pour sa Fête d'été. On y parlera naturellement de Rousseau.

Enfin, diverses publications consacrées au philosophe ont déjà paru ou sont sur le point de paraître.

Le *Musée neuchâtelois* publiera dans un numéro double les quatre conférences universitaires, qui ont été centrées, pour l'occasion, sur le citoyen de Genève :

Charly Guyot, *Esquisse pour un portrait : Thérèse LeVasseur, gouvernante et épouse de Jean-Jacques Rousseau.*

Zygmunt Estreicher, *Rousseau, réformateur de la musique.*

Jean-Louis Leuba, *Rousseau et l'orthodoxie éclairée.*

Maurice Erard, *Philosophie sociale de Rousseau et pensée sociologique contemporaine.*

Pour compléter ce cycle et rappeler plus particulièrement le passage de Rousseau dans notre pays, le comité du *Musée neuchâtelois* a sollicité la collaboration de M^lle^ Claire Rosselet, qui présentera : *Jean-Jacques Rousseau devant la Vénérable Classe. Quelques documents nouveaux.*

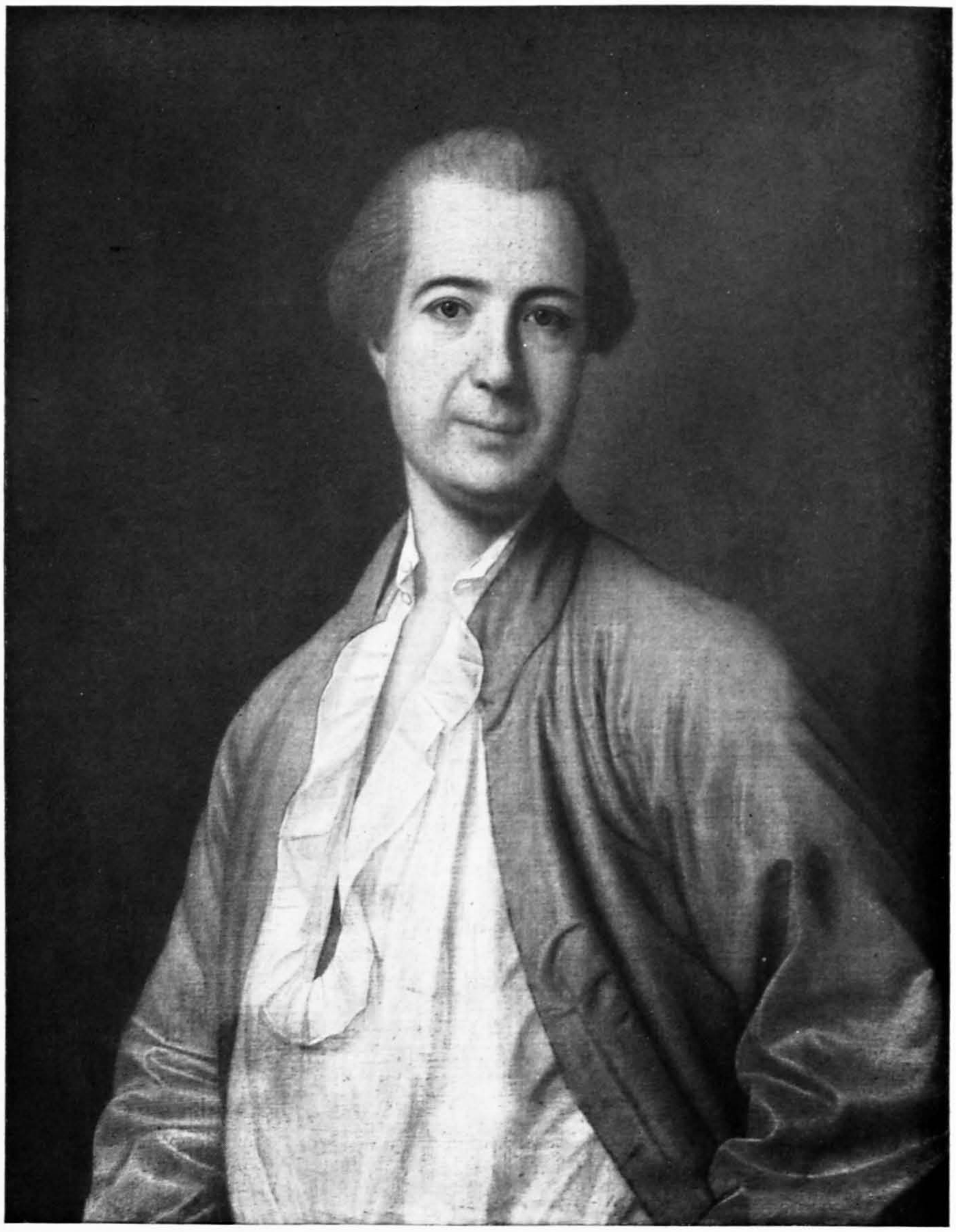
L. M.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE. L'étude de M. Jacques Petitpierre parue récemment dans notre revue sur les Jeanrenaud de Francfort contient maints renseignements sur une branche de cette famille issue du pasteur François Jeanrenaud allié Souchay. La famille Souchay établie en 1677 à Orléans avec Pierre, propriétaire du domaine de la du Boisière, quitta la France après la révocation de l'Edit de Nantes. Deux de ses membres se fixèrent à Genève, tandis qu'un autre faisait souche en Allemagne, à Hanau. Cette branche allemande se développa rapidement et émit des rameaux à Lubeck, notamment, et à Francfort. Elle s'installa dans cette ville avec Jean-Daniel Souchay, 1736-1811, qui fut pasteur de l'église réformée française. Sa petite-fille, Elisabeth-Wilhelmine, devint la femme du pasteur de Francfort, François Jeanrenaud, et la mère de Cécile Jeanrenaud alliée Mendelssohn.

Une étude généalogique très poussée [1], fruit d'un long et patient travail, renseigne avec précision sur la famille Souchay et sur toutes celles qui lui furent apparentées. Elle donne non seulement l'alliance, mais aussi la descendance issue de celle-ci. L'arbre, de ce fait, est touffu, mais à l'étudier de près on est surpris de la quantité de renseignements qu'on en tire et des rapprochements qu'il permet de faire. Ainsi, à titre d'exemple, signalons qu'une nièce de Cécile Mendelssohn-Jeanrenaud a épousé Samuel-Henri de Bary, de qui peuvent se réclamer deux petits-fils établis à Neuchâtel, l'un pasteur, l'autre médecin.

L. M.

[1] Otto DÖHNER, *Das Hugenottengeschlecht Souchay de la Duboissière und seine Nachkommen.* Neustadt a. d. Aisch, 1961.



PIERRE-ALEXANDRE DU PEYROU
(1729—1794)

AVANT-PROPOS

Le 10 juillet 1762, Jean-Jacques Rousseau célèbre déjà, mais proscrit et persécuté, trouvait un asile en terre neuchâteloise et s'installait à Môtiers. Le séjour de trois ans qu'il devait faire dans la petite principauté marque une étape importante dans la carrière de l'écrivain. C'est à Môtiers, on le sait, qu'il rédige la lettre *A Christophe de Beaumont* et les *Lettres écrites de la Montagne*. C'est à Môtiers aussi qu'il prépare l'édition complète de ses œuvres. C'est pendant son séjour au Val-de-Travers enfin que sa royauté littéraire s'établit pleinement. Les pèlerins affluent à Môtiers ; accueillis ou rebutés par le grand homme, les admirateurs de Rousseau répandent à l'envi dans l'Europe cultivée louange, anecdotes ou propos déçus, suivant les cas. Certes, tout cela devait finir fort mal. La fuite sans gloire du mois de juillet 1765 réjouit les adversaires que le philosophe s'était faits chez nous et mortifia ses amis. Lui parti, les orages allumés par sa présence se calmèrent. On se hâta d'oublier que Jean-Jacques avait reçu l'indigénat neuchâtelois, pour ne voir en lui que le cosmopolite, le philosophe aux théories fumeuses, voire malfaisantes, plus tard le précurseur responsable des horreurs de la révolution.

* * *

Il faut attendre le milieu du siècle dernier pour voir Rousseau et son séjour neuchâtelois retenir l'attention de nos historiens locaux. On se souvint alors que la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel possède un fonds important de manuscrits de la main de Jean-Jacques, ou le concernant, légués jadis à la magistrature par le fidèle Du Peyrou. C'est donc par la publication de textes inédits, livrés à l'impression en dehors de tout esprit polémique, que débute cette sorte de renaissance rousseauiste. En 1850, le bibliothécaire Félix Bovet publie dans la *Revue suisse* des fragments inconnus des *Confessions*, suivis, en 1853, de l'édition du *Discours sur les richesses*. Dix ans plus tard, son successeur à la direction de la Bibliothèque, James Bonhôte, fait connaître dans le tome II des *Etrennes neuchâteloises* les lettres échangées par Rousseau et Du Peyrou pendant l'année 1767. D'autres fonds que celui de la Bibliothèque de Neuchâtel commencent aussi à livrer leurs trésors. Déjà en 1843, George-Auguste Matile avait donné dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* (tome II)

divers *Documens inédits concernant Jean-Jacques Rousseau*, qu'il empruntait aux archives des familles Pury et Sandoz-Travers. Un autre dépôt privé, français celui-là, permettra à Philippe Godet et à Maurice Boy de la Tour de publier conjointement en 1911 un lot de *Lettres inédites à M^mes^ Boy de la Tour et Delessert* (parues d'abord dans la *Revue des Deux Mondes)*.

Mais un nom domine incontestablement cette cohorte d'heureux découvreurs : celui de l'écrivain fleurisan Fritz Berthoud. C'est à lui qu'on doit la magistrale étude intitulée *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers* (1881) et celle qui lui fait suite : *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin* (1884). Ouvrages vieillis, certes, sur bien des points, mais qu'on ne saurait ignorer. Si Berthoud pèche souvent par sa tendance apologétique et l'imprécision de ses citations, on doit reconnaître qu'aucun texte essentiel à son sujet ne lui a échappé.

Citons au passage, dans cette rapide revue qui ne prétend pas être exhaustive, les travaux rousseauistes d'Albert Schinz, professeur de littérature française aux Etats-Unis ; dispersés dans diverses revues françaises et américaines, ils ne sont pas tous facilement accessibles. Plusieurs Neuchâtelois, Philippe Godet, Maurice Boy de la Tour, le docteur Auguste Châtelain, Jules Le Coultre — professeur à l'Académie de Neuchâtel — figurent en 1904 parmi les fondateurs de la Société Jean-Jacques Rousseau. Les *Annales*, publiés par cette dernière à Genève, dès 1905, contiennent quelques études de valeur dues à la plume des Godet, Boy de la Tour, Schinz et de M^lle^ Rosselet. M. Charly Guyot a collaboré à l'édition des *Œuvres complètes*, parues à l'enseigne de la Bibliothèque de la Pléiade, sous le patronage de la Société J.-J. Rousseau.

La personne de Rousseau a intéressé les Neuchâtelois sous des aspects divers. Le docteur Châtelain a étudié ses excentricités dans *La folie de J.-J. Rousseau* (1890), M. Charly Guyot évoqué ses hôtes du Val-de-Travers : *De Rousseau à Mirabeau. Pèlerins de Môtiers et Prophètes de 89* (1936) et consacré surtout à Du Peyrou, le protecteur des jours mauvais, un ouvrage définitif, *Un ami et défenseur de Rousseau, Pierre-Alexandre Du Peyrou* (1958).

L'imagerie rousseauiste a inspiré au peintre Auguste Bachelin une *Iconographie de J.-J. Rousseau*, parue en 1878, à l'occasion du centenaire de la mort de Jean-Jacques. Architecte, colonel et magistrat (il fut à la fin de sa vie conseiller fédéral), Louis Perrier vouait à Rousseau un véritable culte. A sa mort, en 1913, il laissait dans sa jolie demeure du Champ-du-Moulin, celle même où s'était arrêté l'écrivain dans ses pérégrinations,

une importante collection de gravures. Elle est doublée d'une bibliothèque où voisinent les éditions anciennes de Rousseau et un bon nombre d'études, souvent assez rares, sur ce dernier. L'Etat de Neuchâtel est aujourd'hui propriétaire de ces trésors.

Signalons enfin la formation à Neuchâtel, en 1956, d'un actif groupement des Amis de la collection neuchâteloise des manuscrits Rousseau. A son but premier qui est de favoriser, par la contribution de ses membres, l'accroissement du fonds manuscrit de Neuchâtel, s'ajoute une activité plus générale : en organisant conférences, excursions et expositions, les Amis de la collection Rousseau s'efforcent de faire mieux connaître une période brillante du passé neuchâtelois.

* * *

Cette énumération serait bien incomplète si nous omettions la part qu'a prise notre revue, dès son origine, aux études rousseauistes. La liste, que nous donnons ci-dessous, des principaux travaux sur Rousseau parus dans le *Musée neuchâtelois* remettra peut-être en mémoire certains articles un peu oubliés aujourd'hui. Elle prouvera en tout cas l'intérêt constant que le séjour de Rousseau en pays neuchâtelois a rencontré depuis près de cent ans auprès des collaborateurs, et des lecteurs aussi, de notre organe d'histoire cantonale.

1865 Dr Guillaume, *Jean-Jacques Rousseau à Môtiers. Documents officiels sur les causes qui motivèrent son départ du Val-de-Travers en 1765.* P. 241-258.
(Documents des Archives de l'Etat).

1869 A. Bonhôte, *Un jour de la vie de J.-J. Rousseau.* P. 60-68.
(Visite du comte de Zinzendorf, d'après son journal traduit de l'allemand).

1878 Alph. Petitpierre, *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois (Mme Isabelle Guyenet née d'Ivernois).* P. 145-174.

1892 Philippe Godet, *Un document inédit sur Rousseau. Inventaire des Effets reconnus le 28e 7bre 1765, dans la Maison de Madame Boy de la Tour née Roguin à Motiers apprès le départ de Monsieur Rousseau.* P. 209-211.

1895 Philippe Godet, *Jean-Jacques Rousseau et François de Chambrier*
P. 308-311. Suite : 1896, p. 12-18.

1897 Aug. Dubois, *Jean-Jacques Rousseau au Champ-du-Moulin.*
P. 189-198 ; 222-227.

1910 Edouard Rott, *Un voyage en Suisse en 1777.*
P. 67-94 ; 113-139.
(Témoignage recueilli par Félix Desjobert, au sujet du séjour de Rousseau à Môtiers ; particulièrement p. 92-93 et 116-122.)

1912 Maurice Boy de la Tour, *A propos du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Môtiers et de ses amis neuchâtelois.*
P. 185-219.

1919 Charles Robert, *Le fonds Rousseau de la Bibliothèque de Neuchâtel.*
P. 13-23.

1922 L. Montandon, *La Société typographique de Genève et J.-J. Rousseau.*
P. 208-212.

1934 Claire Rosselet, *L'affaire Rousseau-Montmollin.*
P. 146-155 ; 193-204.
Olivier Clément, *La pensée de Jean-Jacques Rousseau en vue cavalière.*
P. 156-161.

1939 Claire Rosselet, *Thérèse Le Vasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, chez le marquis de Girardin.*
P. 18-30.

1955 Claire Rosselet, *Trois lettres inédites de Rousseau à Sauttersheim.*
P. 67-81.

1959 Charly Guyot, *Lettres de Du Peyrou à J.-J. Rousseau.*
P. 65-94.

1960 Charly Guyot, *Jean-Jacques Rousseau juge des Neuchâtelois.*
P. 165-182.

Le numéro que nous présentons aujourd'hui est consacré entièrement à Rousseau. Il publie le texte de quatre conférences données l'hiver dernier à l'Université de Neuchâtel sur différents aspects de la pensée et de la personnalité du philosophe. Tour à tour est évoquée, par les tenants de leur spécialité respective, la pensée artistique, sociale et théologique de Rousseau, alors que le professeur de littérature française s'attache à décrire la longue liaison qu'entretint Jean-Jacques avec la décevante Thérèse. Une étude originale de M^lle^ Claire Rosselet représente ici l'élément plus particulièrement neuchâtelois. L'auteur verse de nombreux textes nouveaux au dossier d'un procès perpétuellement rouvert : le conflit opposant Rousseau à la Vénérable Classe des pasteurs, et s'intéresse spécialement à l'intervention des amis du philosophe.

Ce faisant, les responsables de notre revue souhaitent apporter une contribution positive au double jubilé que nous célébrons cette année : le deux cent cinquantième anniversaire de la naissance de Rousseau et le deuxième centenaire de son séjour en pays neuchâtelois !

A. Schnegg.

Note au sujet du portrait de Pierre-Alexandre Du Peyrou

Il semble être le pendant, mais inversé comme dans un miroir, du portrait ovale reproduit dans Charly Guyot, *Un ami et défenseur de Rousseau*.

Il est encore impossible de certifier lequel des deux est l'original. Ce pourrait être celui qui est reproduit ici. Il a été donné récemment à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel par la Fondation Sandick (Eindhoven, Pays-Bas). Il a toujours appartenu à la branche aînée de la famille van Sandick. La mère de Du Peyrou, Lucie Drouilhet, d'origine française, était la sœur de Marie-Alexandre Drouilhet, mère de John-Alexandre van Sandick, dans la descendance de qui le portrait est resté.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU DEVANT LA VÉNÉRABLE CLASSE

QUELQUES DOCUMENTS NOUVEAUX

« Retournez dans votre patrie, reprenez la religion de vos pères, suivez-la dans la sincérité de votre cœur, et ne la quittez plus : elle est très-simple et très-sainte. » (*Emile*, livre IV.) Rousseau obéissait-il au conseil du Vicaire savoyard à son jeune élève, quand, peu de jours après son arrivée à Môtiers, il demanda à être admis à la sainte table ? Il était animé, on ne peut en douter, du désir sincère d'être reçu au nombre des fidèles et de faire partie de leur communauté. Il accomplissait là, cependant, une démarche périlleuse, car son attitude en face de la religion chrétienne était double, d'une part celle que lui dictait sa raison et, d'autre part, celle que lui inspirait son cœur. Cette position difficile à comprendre pour des gens habitués à ne considérer qu'un aspect de la vérité, difficile à soutenir, exigeant le silence de celui qui l'adopte sera ruinée quand il le rompra pour défendre ses doutes sur certains dogmes, et sa paix avec l'Eglise sera compromise.

Admis à la communion par le pasteur de Môtiers, Frédéric-Guillaume de Montmollin qui, au cours d'entretiens s'est assuré de la foi de son futur paroissien, sa lettre au pasteur Jean Sarasin de Genève, du 25 septembre 1762, revue et corrigée par Rousseau en témoigne, celui-ci s'acquittera, dès lors de ses devoirs de chrétien, assistant au culte, prenant la communion et s'élargissant en aumônes. La Vénérable Classe s'est montrée conciliante et a accepté le fait accompli dans son assemblée du 15 septembre 1762. Elle avait cependant fait une démarche auprès du Gouvernement à propos de l'*Emile*, le dénonçant comme un ouvrage dangereux. Représentation, d'ailleurs, très modérée et en somme pleine d'égards pour l'auteur du livre. La publication de la *Lettre à l'archevêque de Beaumont* laisse la Classe indifférente. La paix règne entre Rousseau et l'Eglise pendant plus de deux ans. Il est bienvenu de la population, il a trouvé une fille en Isabelle Guyenet-d'Ivernois, il entretient des relations de bon voisinage avec le Professeur, s'est découvert un père en Mylord Maréchal, s'est lié d'amitié avec les De Luze au Bied, les Pury, Chaillet et Du Peyrou. Il n'est donc pas trop malheureux dans son exil, si bien qu'il

envisage vers la fin de l'année 1764 de faire imprimer à Môtiers ses œuvres complètes. Déjà, il parle de faire installer des presses et si rien n'était venu à la traverse de ce beau projet, on les aurait entendues gémir dans le Vallon. Mais paraissent les *Lettres de la Montagne*, les premiers exemplaires parviennent à Genève le 18 décembre 1764. Scandale en Hollande où elles ont été imprimées, à Genève, à Berne. L'ouvrage est dénoncé comme impie et pernicieux. Inconscient de l'incongruité de son geste, Rousseau en envoie un exemplaire, le 27 décembre, à son pasteur, accompagné d'un billet débutant par ces mots : « Plaignez-moi, Monsieur, d'aimer tant la paix et d'avoir toujours la guerre. » On se demande lequel des deux devait plaindre l'autre, le pasteur comme l'écrivain allaient se trouver en fort mauvaise posture. Montmollin, surtout, car enfin, il est ministre du saint-Evangile, lié à l'Eglise par un serment et soumis à la Vénérable Classe des pasteurs.

Celle-ci a gardé le silence jusqu'en février 1765. Elle le rompt lors de son assemblée générale tenue les 12 et 13 de ce mois. Sur la proposition de son doyen, elle examine le cas de Rousseau et décide d'adresser des remontrances au Conseil d'Etat pour le prier d'empêcher le débit et l'impression des ouvrages de Rousseau. Montmollin étant absent, M. Courvoisier est chargé de l'informer de la date de la prochaine générale, fixée au 12 du mois prochain.

Dans le pays, les *Lettres de la Montagne* ne passent pas inaperçues. On en discute, on s'en scandalise, on les admire sans réserve ou on les critique avec modération. L'ex-pasteur Samuel Bourgeois [1] se permet d'adresser à Rousseau un mémoire dans lequel il expose ses objections à la 3me Lettre de la Montagne. Il a bien vite lieu de regretter son audace. En quelques lignes, l'auteur l'écrase comme un pauvre insecte.

Les choses se gâtent à partir du moment où la Vénérable Classe fait de la publication des *Lettres de la Montagne* une affaire Rousseau. Le citoyen a des amis qui seront tout heureux de prendre sa défense contre la Compagnie des pasteurs envers laquelle ils nourissent des sentiments hostiles et dont ils voudraient rogner un peu l'autorité. L'amitié qu'ils portent à Rousseau n'est pas tout à fait désintéressée. En prenant son parti, ils se feront bien voir de Mylord Maréchal et par conséquent de la Cour. Or l'un d'eux en a particulièrement envie, c'est Abraham Pury qui ne jouit pas d'une très bonne presse à Berlin mais qui ambitionne le titre de Conseiller d'Etat. Le Procureur général Samuel de Meuron, lui aussi est désireux de complaire à l'ancien gouverneur de la principauté. Quant au colonel Chaillet, son zèle pour le roi est sans limite et sans mesure.

Pour Du Peyrou, bien que n'aimant pas la Classe, son amitié pour le Citoyen est dénuée de toute ambition.

La Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel conserve dans son fonds Rousseau des lettres des quatre personnages que nous venons de nommer. Plusieurs sont entièrement ou partiellement inédites et méritent d'être publiées pour le jour qu'elles apportent sur les événements qui se sont déroulés dans le pays entre le mois de février et le mois de juin 1765 autour de l'affaire Rousseau. On y voit avec quel zèle et quelle passion leurs auteurs ont pris le parti du Citoyen. Ils observent, ils recueillent avec empressement tous les bruits colportés dans le public, qu'ils soient vrais ou faux, il les rapportent à leur ami et s'acharnent contre le pasteur de Montmollin dont ils font le bouc émissaire de toute l'affaire, le couvrant de ridicule en l'affublant de sobriquets. Ils l'appellent, ainsi que les pasteurs, le Sacro Gorgon, le Lama ou le Loup de Môtiers et ne craignent pas de le décrire comme un ivrogne et un paillard. Faisons tout de même une exception en faveur du Procureur, plus modéré, mais très ferme dans l'application de ses pouvoirs. Il avait déjà montré son bon vouloir envers Jean-Jacques en appuyant auprès de la Cour son projet d'édition. Il s'empresse d'en donner une nouvelle preuve dans sa lettre du 28 février.

Neuchâtel ce 28e fevrier 1765 [2].

Ma maniere de penser, Monsieur, simpatise parfaitement avec des ordres autant agreables que respectables, qui m'obligent de vous procurer toute la seureté et les agreemens qui peuvent dependre de moy et de mes fonctions. Ainsi, Monsieur, ce que je puis avoir fait [3] et ce que je feray dans la suitte, ne merite point votre obligeante attention.

Je hai de tout mon cœur l'intolerance et la persecution, et je n'estime pas les intolerans et les persecuteurs, surtout ceux qui devroient par Etat etre les imitateurs de la charité et du suport de leur Divin Maitre. A propos de quoy, je me rappelle un trait d'une harangue dont j'ay été l'auditeur, prononcée en présence de tous les theologiens de Basle, par un de leur confrere, traitant *du faux zêle des theologiens* il les caracterisa ainsi,
Prius effervescunt ante quam sciant pro quo effervescunt.

Je ne guaranti pas les termes, mais bien le sens.

Race dangereuse surtout dans ce Pays, où on leur a donné une certaine autorité, sous le pretexte de laquelle ils ont joué un rolle, dans nos dernieres miseres, peu assorti à leur caractere. A propos des lettres de la Montagne, ils ont quelque chose dans l'ame qui doit eclore de mercredy prochain en huit [4], en tout cas, toute leur mauvaise volonté ne seront que des foudres du Vatican, sans effet, et il ne dependra pas de moy qu'elles n'ayent le sort que 28 votans au Parlement de Paris, vouloient faire subir aux 4 Bulles pontificales, qui furent interdites en dernier lieu.

J'ay prevenu, Milord, de tout ce qui se passe, j'attend ses ordres où ceux de la Cour.

J'auray l'honneur de vous voir, Monsieur, dans une 15e de jours, je m'en fais une fête, et suis avec un sincere devouement et une tres parfaite consideration.

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
S : Meuron.

[Sans adresse.]

Rousseau s'abstient de parler à Mylord Maréchal des tracasseries de la Classe, car il le sait bien informé par Meuron. Il pourrait ajouter par Chaillet [5]. Que l'ancien gouverneur soit abondamment renseigné, c'est certain, mais exactement cela est douteux, du moins quand l'informateur est le colonel.

En vue de la prochaine générale, les 12 et 13 mars, Montmollin tente une démarche auprès de son paroissien et désireux d'arranger les choses lui propose de ne pas se présenter à la communion aux prochaines fêtes de Pâques. Rousseau refuse. Tout ce qu'il accorde à son pasteur c'est de s'engager par un écrit qui pourra être lu à la Classe à ne plus rien publier sur des questions touchant la religion ou le gouvernement. En terminant le récit qu'il en fait au procureur dans sa lettre, il ajoute ces lignes. « Comme vous êtes mon bon défenseur et patron j'ai cru vous devoir rendre compte de cette entrevue. » (9 mars 1765) [6]. Meuron répond le lendemain.

Neufchatel ce 10e mars 1765 [7].

Je donnay cours, Monsieur, à vôtre lettre pour Milord par le courier de hier, il ne sera pas question de l'affranchissement puisque mes lettres ont le privilege d'être franches de port. J'ay continué d'informer Milord de ce qui se passe dans ce pays, à vôtre égard, où plutot à l'égard de la reimpression de vos ouvrages, car quant à votre personne et à la seureté dont vous devés, Monsieur, jouir dans ce pays, vous devés etre aussi tranquille que moy, puisque je n'en gouteray aucune, que vous n'ayés lieu d'etre icy a votre aise. Mais proximé plura. Je compte vous voir, Monsieur, sur la fin de la semaine, après la generale de nos ministres.

Le soy disant chevalier de Malte [8] seroit ignoré icy, sans des sottises qui luy ont attiré des disgraces humiliantes, se donnant des airs d'Excellence avec de jeunes gens qui mangeoient dans son auberge (d'où il ne sort pas, ne frequentant aucune compagnie) requerant d'eux des egards et des respects, et parlant inconsideremment des compagnies de la ville, ils le chasserent de sa chambre [à] coups de pieds, il fit ses excuses et s'humilia ; j'ay mis des gens sur pied pour le suivre à la piste, et j'apris hier a mon retour de ma campagne, qu'il

pourroit être question d'un honnete compliment que la ville luy feroit de la vuider. Il a été ces jours passés à la Montagne pour voir nos artistes. A propos, Mr le Lieutenant Guyenet l'a vû, [à] nos dernieres vendanges.

Je recois dans le moment, Monsieur, votre lettre du 9e j'y repondray verbalement dans notre entrevue ci dessus resolue. Mais, en attendant, Mr De Montmollin s'exprime tres improprement, s'il parle d'une suspention de la communion. Car d'excommunication proprement dite, elle est bannie chés les Reformés et Lutheriens, les plus outrés et les plus fous. La suspension n'appartient pas non plus à la Classe, elle est du ressort des Consistoires particuliers, à l'exclusive de ladite Classe, et lorsqu'il y a plainte de la part du particulier suspendu de la communion, le Conseil d'Etat qui doit faire les fonctions de Consistoire suprême, en juge. Ce n'est pas la 1re fois qu'on a enlevé de pareilles suspentions, mais etc. etc.

Je vous en conjure, mon cher Monsieur, tranquilisés vous et soyés sur que je suis tout à vous.

S: Meuron.

A Monsieur Monsieur Rousseau à Mostier *(sic)*.

Dans son assemblée tenue les 12 et 13 mars, la Classe, après avoir entendu une longue information du pasteur de Môtiers et la lecture de l'engagement de l'auteur d'*Emile* « a déclaré après mure delibération qu'elle ne pouvoit point se contenter d'une pareille déclaration. » Elle informe M. de Montmollin qu'elle ne peut plus considérer le philosophe comme chrétien et membre de l'Eglise. Le pasteur ayant alors demandé une direction, il reçoit l'ordre de citer Rousseau en consistoire afin que celui-ci « manifeste les sentiments d'un vrai chrétien en confessant sa foi en Jésus-Christ, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification » en même temps qu'il exprimera des regrets « d'avoir écrit contre une telle foy et en général contre la Révélation en consentant même que cette déclaration soit rendue publique. » La copie de cet arrêt [9], signée par le secrétaire de la Classe, A. Deluze, est envoyée au Professeur.

Cette décision et la nouvelle que Jean-Jacques cherche un autre asile stimulent le zèle de ses défenseurs. A leurs yeux, le départ de l'écrivain serait une catastrophe car elle donnerait à penser à Mylord comme à la Cour que le Gouvernement n'a pas su assurer la tranquillité d'un homme protégé par le roi. Sous l'empire de la même indignation et de la même crainte, ils vont travailler à faire échec à la Classe et à détourner leur ami de son projet. Le même jour, le Procureur et les deux colonels écrivent à Rousseau pour lui faire part de leurs plans et de leur trouble. Meuron prendra les mesures que lui confère sa charge et en informe Jean-Jacques.

N^el ce 21^e mars 1765 [10].

Monsieur,

Je receu, mardy matin, le gros paquet ci joint, accompagné d'une longue lettre de Milord, laquelle m'a engagé d'ecrire à M^r le Chatelain Martinet, une lettre qui lui sera remise par le porteur de la presente, de laquelle je crois vous devoir fournir une copie, pour qu'à la fois, vous voyés, Monsieur, le precis de la lettre que Milord m'ecrit, aussi bien que ce que je marque à mondit Sieur Martinet à cette occasion. La voici :

« J'ay rendu compte, Monsieur, à Milord par le courier de lundy passé, des dispositions dont nous sommes convenus pour prevenir où faire echouer les persecutions contre Monsieur Rousseau, on nous en saura gré, vous en allés juger par une lettre que Milord m'ecrit et que je receu mardy matin. Elle commence à la dâte du 5^e du Courant, elle est continuée du 10. puis, il y a un P : S : du 10 au soir, contenant ces paroles remarquables et formidables. *Le Roy trouve tres mauvais que vos compatriotes s'acharnent contre un homme qu'il protege, et qu'il se ressentiroit vivement contre ceux qui persisteroient a persecuter Monsieur Rousseau, je vous dis les sentiments du Roy, je les tiens de sa bouche vous pouvés même le dire à ceux que vous voulés.* Milord est si ennuyé de nous et de nos façons d'agir, qu'il voudroit que chacun quitta un pays, tel que le nôtre ; mais si son protegé prenoit un tel party, je me persuade que cela nous tourneroit à mecompte.

Vous pourries, peut être Monsieur, faire confidence à M^r le Prof : du morceau souligné, aussi est-il bon que les acteurs sachent a quoy ils s'exposent, et des suittes plus universelles, encore, que leur conduite pourroit avoir.

Dans le cas particulier, gardera t-on les bienseances, une visite du P[rofesseur] doit en tout cas preceder toute demarche d'éclat ; on ne souffrira pas qu'il se fasse epauler par des collegues, on ne luy permettra pas, sans doute, de rien faire qui sente l'inquisition. Et enfin quoyqu'il arrive, il sera question d'un verbal exact pour etre envoyé en bon lieu, etc. »

Je vous suplie, Monsieur, de ne prendre aucune resolution finale, quel evenement que puisse avoir l'assaut qu'on pourroit vous livrer. Mandé moy plutot un expres, et je voleray à votre secours, car j'auray en ce cas, bien des choses, et entr'autre une tres essentielle à vous apprendre.

Vous recevrés par ce courier une longue epitre [11] dont j'ay lu la 1^re feuille, soit les 4 premieres pages, ecrites avant que j'eus fait part à son auteur, de la lettre de Milord qui etoit aussy p^r luy. Il a les plus excellentes intentions, et un zele assortissant ; mais vous saurés, Monsieur, en faire l'usage que votre sagesse votre moderation et votre prudence vous suggereront.

Je suis tout à vous, Monsieur, et votre tres humble serviteur.

S : Meuron.

[Sans adresse.]

Quant à Chaillet, privé de moyens légaux d'intervenir, il imagine un plan, vu et approuvé par ses amis. Rousseau ne se présentera pas au

Consistoire mais lui fera remettre, le jour de la séance, par le châtelain Martinet, une lettre dont le colonel lui fournit le canevas. Pury est chargé de le faire parvenir à son destinataire et de lui exposer la conduite à tenir. Mais le rôle de Pury ne se borne pas à cela, il se charge d'endoctriner les anciens d'église de Môtiers et de Boveresse. Très habilement, il leur suggère de se déclarer incompétents pour juger de questions théologiques. « les fers sont au feu pour les en expulser (les pasteurs) par le moyen des anciens... » écrit-il dans la même lettre qu'on peut dater du 20 ou du 21 mars. En terminant, le colonel aborde le projet de départ de son correspondant et laisse voir à quel point il en est inquiet. Dans l'excès de son angoisse, il s'écrie : « Vous le savez, Monsieur, ne seroit-ce pas faire le jeu de certaines gens, permettez le terme à ma detresse, ne seroit-ce pas tramer notre perte avec eux ? »

Lettre du colonel Abraham de Pury à J.-J. Rousseau (20 ou 21 mars 1765). [12]

Monsieur

En jasant, en nous occupant de vous, de vous uniquement, le zele de Monsieur le Colonel Chaillet luy a dicté l'ecrit que je vous envoyë ; son idée nous a paru bonne à Mr le Procureur G[l] et à moy ; n'envisagés ce projet que comme un texte, sur lequel nous vous invitons, a travailler d'après vous meme. C'est un militaire qui écrit rapidément mais dont la bonne volonté est souvent accompagnée d'expediens bien pensés. Il s'agit donc ici de tenir une lettre toutte prette à l'adresse de Mr le Chatelain au cas que vous soyés cité en Consistoire ; en la luy envoyant de maniere qu'elle soit censée écrite depuis le moment de la citation à celuy de son envoy. Vous en garderés soigneusement copie, pour que nous puissions la répandre ici et au dedans et au dehors si l'afaire a lieu. Nous imaginons que vous serés peut etre cité pour Dimanche prochain [13], jour ou d'ordinaire le Consistoire s'assemble à cause des fêtes pendantes [14] : Et dans le cas que des pasteurs voisins soyent interpellés (contre l'usage) a cette assemblée les fers sont au feu pour les en expulser par le moyen des anciens mêmes dont on travaille à animer la jalousie d'autorité sur les prerogatives de leur charge.

Vous aurés reçu, Monsieur, une lettre de Milord consonante peut être a celle qu'il a écritte à Monsr Chaillet et dans laquelle il souhaite vôtre retraite hors de ce pays pour l'amour de vôtre repos ; Au nom de tout ce que vous avez de plus cher ne pensez à rien de semblable ! Nous vous en conjurons tous avec attendrissement ; Milord marque que le Roy s'est irrité en aprenant les tracasseries aux quelles vous êtes si indécemment si injustement éxposé : vôtre retraite le revolteroit et vous savez que l'on ne cherche précisément que cela : Dans le moment que Milord a pensé et écrit cela il ne songeoit qu'a vôtre tranquilité ; il oublioit en faveur de cet interessant objet présent et pressant la matiere d'une de ses précedentes lettres dont l'important sujet le remuoit vivement il y a

huit jours. Tel est le caractere bien connu de Milord que son aversion pour les chamailleries tracassieres luy fait toujours jetter le manche après la coignée sans penser dans l'instant de son impatience sans jetter le plus leger coup d'œil sur le passé et sur l'avenir. Tout cela entre nous, J'ay cru vous devoir cette reflexion pour aprecier plus juste le conseil qu'il vous donne sans doutte de quitter ce pays. Vous le savez, Monsieur, ne serois ce pas faire le jeu de certaines gens, permettés le terme à ma detresse, ne serois ce pas tramer notre perte avec Eux ? Non jamais le bon, le tendre ami des hommes ne se resoudra à s'exposer à de tels reproches de la part de ses amis ; le maitre est indisposé il l'est très fort de ce que l'on vous inquiette ; Que dira t il, que ferat il lorsqu'il aprendra qu'au mepris de sa protection, et de votre qualité de Citoyen et de Citoyen precieux vous êtes obligé d'émigrer ! Ce gain de cause fera triompher nos Gens d'Eglise ; encouragés par ce trait vous contribuerés à leur insolence dont les progrès enhardis et assurés désormais, saperont nôtre liberté et nôtre bonheur.

En prenant au contraire le patriotique, le généreux parti de rester quel sera le pris de tout ce qui poura en résulter ? Vous serés priver de comunier et dispensé alors par état d'ecouter de mauvais sermons ; Monsieur, ce n'est pas ce qui nous touche ; le Ciel vous est et vous sera ouvert sans Eux ; c'est votre tranquilité, c'est la douceur de votre repos qui nous touche uniquement et le moindre instant ou l'on vous trouble a cet égard devient un objet capital à nos yeux ; nous voudrions y pourvoir à tout prix ; il n'est point de sacrifice que nos cœurs ne fissent avec joye. Voila, Monsieur, le langage simple et vray d'un de vos serviteurs qui desire ardemment vôtre satisfaction.

Le Colonel Pury

J'aime à croire que Mademoiselle Le Vasseur est retablie ; Mr DuPeyrou m'ecrit que sa parente est mieux, mais sans beaucoup d'esperance pr l'avenir. [sans date, sans adresse.]

Obsédé par la peur de voir le citoyen suivre son intention de quitter le pays, le colonel Chaillet reprend la plume.

Monsieur [15]

La crainte que j'ay que la lettre de notre digne amy commun [16] ne vous fasse precipitter une retraitte que ie redoutte comme la mort, me met la main a la plume pour vous confirmer ce que je vien d'ecrire a Mylord, c'est qu'il falloit absolument que vous vissiez ce que le Consistoire fera dimanche [17] et ce que produira l'ecrit que vous remettrez a Mr le Chattelain, Que si le Consistoire passe outre et que vos ennemys meme n'en soyent pas revoltés, qu'alors et seulement allors vous deviez faire rettraitte, Je fais ecrire a toutte bonne fin pour voir si nous ne pourrons pas vous procurer a Bienne une rettraitte seure. Et en attendant je vous conjure de ne pas vous inquietter. Vous recevrez par le collonel Pury un cannvas que j'avois projetté avant la reception. Le desordre ou il est me dispanse de vous dire que ie l'ay ecris *currente callamo* ; cés Messrs l'ont lu, il n'y a que moy qui ne l'ay pas relu, deffendez-vous vigoureusement avec toute la force qui vous est propre, bourrez votre Ministre, la Classe, Mais

sans pation en homme libre qui sent et sent vivement tout l'odieux de cette trame, supprimé la fin et déclaré net qu'il n'arrivera aucun trouble dans ce pays a votre occasion que si le Consistoire adhere a la requisition de la cabale et de la Classe et que vous voyez que vous ne puissiez plus esperer de jouir de la paix au moyen de la protection du Souverain vous fuirez et secouerez la poussiere de vos soulliers. Je suis au desespoir de la follie de mes concytoyens qui ne se repentiront que trop parapres de ne vous avoir pas laissé tranquile. Il me semble qu'ils avoient deja assez fait de sottise, sans les accumuller encore en s'en prenant a vous. Les insensez ne font que souffler les charbons ardens qu'ils ont sur leur tette, qu'ils ne soubçonne seulement pas. Laissez leur je vous en conjure fouetter leur excomunication qui ne doit que glisser sur une ame comme la votre, qu'ils ne puissent pas dire que vous avez pris peur mal a propos. Et mettez nous a meme d'essayer de sauver l'Etat. En vous procurant toute seureté et tranquilité si nous echouons nous n'aurons au moins aucun reproche a nous faire et vous fuirez un pays qui ne meritte pas le bonheur de posseder un homme de votre meritte. Je sens Monsieur tout ce que je dois sentir et je le sens vivement. Et souffrez que je vous assure ici que je suis de tout mon cœur et pour la vie votre bon amy.

CHAILLET

Ce 21 [mars 1765].

Canevas proposé par le colonel Chaillet à Rousseau. [18]

Monsieur

Je suis citté pour paroitre ce matain en Consistoire. Le Respect que j'ay pour mes Superieurs spirituels, mon intterest particulier, ce que je dois a mes concitoyens, tout m'invitte a y paroitre en personne pour y deffendre ma foy que l'on veut fletrir, ma liberté a laqu'elle on veut donner atteinte, et par consequent a celle dont chaque individu a joui jusques ici depuis qu'on a secoué le joug du papisme. Mais mes infirmittés, conciderablement accrue par la persecution que j'eprouve, m'en otte la faculté et me met dans la necessité de vous conjurer de vous conjurer *(sic)* de vous rendre dans l'assemblée, de faire part a Mrs les Antiains des raisons physique qui m'empechent d'y paroitre afin que l'on n'impute pas a desobeissance l'effet de la malladie, (Gratter ici Mr le Chattelain) en le priant d'informer le V. Consistoire, des raisons que je suis forcé de mettre en avant pour ma legitime deffense.

Il y a deja quelque temps que je suis informé de Paris que V[oltaire] s'y vantoit de me persécutter ici, malgré la protection que S. M. notre auguste Souverain a daigné m'accorder. Je riois et je reguardois tout cela comme des vanteries et des rodomontades a la V[oltaire], qu'il etoit impossible qui pussent avoir le moindre effet dans un pays libre comme l'est celuy-cy, dans un pays ou le gouvernement civil et eclesiastique a fait profession de la tolerance la plus absolue en se tenant ferme aux principes de la bienheureuse Reformation, meme vis a vis des etrangers. Comment auroit il pu m'entrer dans l'esprit que l'on entreprendroit de m'opprimer, moy, sous la protection immediat du Roy, moy, naturalisé par un acte authentique, moy, communié de Couvet, et dés la cytoyen

tout aussy bien que qui que ce soit. J'etois tranquile, je me felicitois du bonheur que j'avois de vivre et de finir ma cariere dans un pays libre, d'avoir pour magistrats des hommes amy des hommes, un Clergé, un Pasteur tollerant ; Hela, j'ignorois les inttelligences que Mr Bertran[19] T f. M[20] du St Evangile et couttau pendant de V [oltaire] avoit dans ce pays ! avec plusieurs ministres et quelques magistrats. Dés que ie l'ay scu, je n'ay du tout point été surpris de la prohibition faitte dans la capitale avec les epittettes d'impie et d'abominable. Mais j'ay été saisi d'horreur quant j'ay scu ce qui s'est passé en Classe le 12e du courant dans l'assemblée sollennellement convoquée pour juger le Peauvre, l'infortuné J. Jaque Roussau. Je le scais aussy bien que si j'eusse assisté dans le Conclave qu'a la t[r]ès grande pluralité, sans m'avoir oui, la plus grande partie sans avoir lu ny Emile, ny les Lettres de la Montagne, deciderent que ie n'etois pas chretien et que ie devois etre excomunié. Et dans son assemblée du mecredy 13e du courant il fut resolu de ne pas excomunier ex cathedra mais de le faire par le Consistoire par devant lequel il me seroit fait quelque question auquel ces Messieurs scavent d'avance que ie ne puis souscrire et de prendre pretexte de mon sillance ou refus dy repondre, d'engager les antiains a lacher, eux, l'excomunication plus que detterminée en Classe. Et le bruit public est que pour s'assurer de la pluralité des voixs, ils se proposent de faire sieger les pasteurs voisins en Consistoire. Sur quoy je represente au Consistoire en tout respect. 1° Que si ce Bruit est réalisé, je ne reconnois pas une telle assemblée pour le Consistoire auquel je dois compte de mes actions et de ma conduitte. Que ie proteste sollennellement contre un Consistoire ainssy composé, Qui fait une subversion de l'ordre publiq, qui ne tend manifestement qu'a opprimer les Cytoyens, a anneantir l'authorité des antiains, et a faire fletrir tel cytoyen que la Classe voudra.

2° Je n'ay grace a Dieu jamais fait d'acte d'hipocrisie. Je n'ay pas surpris la Coupe, non seulement j'ay dis a mon pasteur ce que je croyois et ce que je ne croyois pas, mais dans la plus grande ingenuité de mon cœur, mais je luy ay remis ma confession de foys par ecrit au plus pres de mon ame ; il l'a en poche, qu'il la produise. C'est un depot qui nous est commun, c'est mon bien. Je n'ay rien a y ajoutter n'y a y retrancher. C'est la dessus qu'il m'a admis a la communion des fideles. C'est la dessus que je dois etre jugé. Je suis resté et reste auprès de cette confession au moyen de quoy tout doit etre dit. Si j'etois chretien il y a trois ans, je le suis encore. Si ie ne l'etois pas, pourquoy m'admettoit-il, c'etoit une affaire assez importante pour penser tres serieusement et le mettre luy meme dans le cas d'etre soubconné d'avoir agi avec legereté. Il n'y a de difference que mon pasteur en m'excomuniant alors, pouvoit le faire sans qu'il en resultat aucun inconvenient pour moy, au lieu qu'on ne peut le faire aujourd'huy sans me fletrir. Et aujourd'huy que j'ay eu le temps de savourer le delicieux plaisir d'etre uni aux fideles par la communion, c'est m'accabler que de m'en priver. Mon cœur et mon ame vrayment chretienne se révolte de l'idée seule d'etre rejetté.

3° Qu'ay ie fais pour m'attirer une aussy terrible disgrace, J'avois mis Emile au jours et tout dit a mon pasteur. Quant j'aurois fait ma confession a

Dieu meme, je ne me serois pas mis plus a nud que je le fis. J'ay ecris les Lettres de la Montagne qui sont un adoucissement d'Emile. J'en atteste a la propre consciance de mon pasteur. Je suis jugé a Geneve contre toutes les formes prescrittes [21] et d'une façon qui revolte presque touts les cytoyens. Ils font representations sur representations. Une plume habille a l'aide de sophisme terrasse les representations. Je suis persecutté pour mettre la main a la plume. Je vois mes amys engagez pour l'amour de moy. Je vois qu'ils ont besoin de moy, ie me laisse entrainer plus par bonté de cœur que par demangeaison d'ecrire. J'ecris un livre pour Geneve seul, que je fais imprimer a 200 lieu d'ici [22]. Il en vient par hazar [23] quelques exemplaires a Neufchatel. Le magistrat se fache, le prohibe, tout ne devroit il pas etre dit.

4° Je scais que le bon ordre ne peut permettre que l'on dogmatise de facon a excitter du trouble dans l'Etat et que celuy qui le fait est reprehensible. Mais ie n'ay point dogmatisé. J'ay été attaqué dans ma religion et dans ma liberté d'une facon inouie. Je me suis deffendu en etre libre, d'estoc et de taille. Dés que j'ay vu que l'on se fachoit, j'ai offert a mon pasteur, ie luy ay donné par un ecrit, que ie demande qui soit produit, par lequel je m'engage formellement a ne plus ecrire ny directement ny indirectement sur la religion. Que pouvoit ie faire de plus? Puis ie croire ce qui revolte ma raison et dire que je crois ce que je ne crois pas? Si je le faisois, vous devriez Messieurs, m'excomunier comme un hypocrite.

5° Si en usant du droit qu'a chaque fidele a de juger par luy meme, j'ay le malheur de ne pas voir precisement tout ce que les autres y voyent. Dois i'etre mollesté, inquietté? La candeur avec laquelle j'ay avoué mes douttes et ma croyance ne meritte elle pas au moins quelque support? Je suis homme et dès la sujet a errer et a illusion. Mais j'y suis dans la meilleure foy possible. L'on doit me plaindre plutot que de me blamer. D'autant plus que je crois etre chretien par ma vie et mes mœurs et que ie n'ay donné aucun scandale a l'Eglise qui meritte reprehension. Je ne suis n'y un menteur, n'y un jureur, ny hypocrite, ny yvrogne, n'y palliar. Je tache d'imitter autant que je le puis et de pratiquer les vertus chretiennes autant que ma foible nature me le permet ainssy que me l'a recommandé J. C. notre Divin Maitre.

6° A quoy bon cette inquisition vis a vis de moy, dans le temps que mon pasteur a en poche ma confession de foy signée de ma main. A il encore quelque question, quelqu'éclaircissement a me demander? Que ne s'adresse il a moy? Comme il l'a fait jusques ici. Il scait que je luy ay parlé vray, qu'il a lu dans mon ame, que ie me suis expliqué clair et net, ny plus ny moins que si jeusse eté en presence du Dieu vivant. Pourquoy tout cet appareil vis a vis d'un homme simple comme moy. Peut il croire que je luy parle plus vray devant les antiains de l'Eglise que j'honnore, que je ne l'ay fait tette a tette avec luy? Non cela n'est pas possible. Peut il croire que cet appareil formidable et parce qu'il scait que je redoutte comme la mort l'excomunication comme la mort *(sic)*, que j'en fais une affaire capitale, que j'aurois la foiblesse de me dementir et de cesser d'etre vray? Non, il scait que Jean Jaque Roussau est ennemy de toute tracasserie, qu'amy du genre humain, il aime la paix, qu'il sacrifiera tout pour l'obtenir,

hors et excepté la verité. Non, il scait trop que je souffriroys plutot le martir que de cesser d'etre veridique, que je n'ay pas l'ame assez foible [pour] m'écarter d'une ligne de ce que la raison et la verité me prescrivent. D'ou vient donc que l'on use vis a vis de moy d'un moyen jusques ici inusitté dans le pays bien seur qu'il n'operera pas sur moy. Pourquoy ce tribunal de l'inquisition si propre a revolter et a cabrer touts les cytoyens de l'Etat? P[ou]r moy, je m'y perdrois et croirois bonnement que l'on a recours a un moyen aussy extrahordinaire que pour pouvoir m'imputter touts les troubles qu'une marche aussy extrahordinaire ne peut de moins qu'occasioner. Si gens plus au fait des secrettes intrigues que ie ne puis l'etre, ne sont nullement surpris de voir que l'on cherche a remettre aux prises les tollerants avec les inttolerants et qu'il y a gens dans l'Etat qui ont des raisons particulieres d'y suscitter du trouble et de l'y maintenir. Voila tout ce que j'avois a dire pour ma justification. Je n'attend plus rien de mon pasteur, il est obligé, par le veu terrible de l'obeissance deue a ses superieurs, d'etouffer les sentiments de tollerance qui luy sont propres et obligé de suivre les impulsions de la Compagnie a laqu'elle il est lié pied et point. Mais j'attends tout de Messieurs les antiains qui, etant libre et independan de la Classe, ne doivent considerer que l'état de la question, abstraction de toute menée et cabale et ne pas souffrir des menées qui ne tendent qu'à deprimer leur etat, et opprimer leurs concitoyens.

Mr Roussau ettendra retranchera ce qu'il jugera bon. Je le conjure de ne pas suivre le conseil de Mylord et d'essaier ce que produira l'avis que ie luy donne. La Patrie est menacée du ressentiment du Maitre. Comme il ne peut se ressentir sans que ses amys n'en souffrent aussy, il doit tout au moins faire ce qu'il pourra pour voir ce qu'ils pourront oposer.
[Sans signature, sans adresse.]

Pour un peu on soupçonnerait Jean-Jacques de prendre un malin plaisir à retourner le fer dans la plaie. Fort de l'approbation de Mylord Maréchal, il a pris le parti de quitter le pays et il en avertit le Procureur le 23 mars « ainsi, Monsieur, lui écrit-il, c'est un parti pris avec regret je vous le jure, mais irrévocablement...

Quant à Messieurs les Ministres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur consistoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je sois, puisqu'ils le veulent ainsi ;... »

Meuron de répondre aussitôt.

Neufchatel ce 24e mars 1765 [24].

Il m'est impossible de me familiariser, Monsieur, avec la resolution que vous avés prise de quitter ce pays, Je veux me flatter encore, qu'elle n'est irrevocable qu'en tant que le Consistoire entreprenne quelque chose, je n'ay pas lieu d'esperer beaucoup de nos ecclesiastiques, mais j'ay quelque raison de me flatter de la façon de penser de nos politiques qui doivent cooperer, et sans quoy,

les efforts des premiers seront vains, et retourneront à leurs auteurs : s'ils echouent cette fois ce sera pour toujours : si la douceur et la charité infinie de leur Maitre ne les inspire pas, peut être que la crainte pourra produire le même effet. Enfin, j'espère encore qu'on vous laissera, Monsieur, tranquile, et alors vous pourrés compter avec solidité sur un avenir stable. Mais aussy cette perspective ne fera-t-elle pas perdre la force des raisons que vous avés, Monsieur, de nous quitter.

Mais à tout evenement, Monsieur, je dois bien malgré moy, à un certain egard, vous dire que j'ay à vôtre disposition cinquante Louis d'or neufs de Milord, que je vous porteray au 1r signe, en vous montrant, Monsieur, un billet de Milord. Je vay etre informé de ce qui en sera, je veux dire du Consistoire, et alors nous verrons.

Je suis avec un devouement tout entier, et un respect infini, Monsieur votre tres humble et tres obeiss[an]t serviteur.

S. Meuron.

[Adresse :] A Monsieur Monsieur Rousseau à Mostier.

Obéissant au conseil de ses défenseurs, Rousseau tire de la gangue proposée par Chaillet, un joyau de pur métal et de forme parfaite.

[Au Consistoire de Môtiers.]

A Motiers, le 29. Mars 1765 [25].

Messieurs

Sur votre citation j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoitre aujourdui par devant vous ; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté, de soutenir une longue seance, et, sur la matiére de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit ; je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, et que vous n'agreassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de Monsieur de Montmollin, quelles qu'elles soient.

Il me paroit donc qu'à moins que la rigueur dont la venerable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive qu'on m'assure ne pas exister dans cet Etat, rien n'est plus nouveau, plus irregulier, plus attentatoire à la liberté civile, et surtout, plus contraire à l'esprit de la Réligion qu'une pareille procédure en pure matiére de foi.

Car, Messieurs, je vous supplie de considerer que, vivant depuis longtems dans le sein de l'Eglise, et n'étant ni Pasteur, ni Professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi particulier, moi simple fidelle, à aucune interrogation ni inquisition sur la foi : de telles inquisitions, inouïes dans ce pays, sappant tous les fondemens de la Réformation, et blessant à la fois la liberté évangélique, la charité Chrétienne, l'autorité du Prince, et les droits des sujets, soit comme membres de l'Eglise, soit comme Citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions et de ma conduite

aux loix et aux hommes, mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'Eglise infaillible qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire ; donc, une fois receu dans l'Eglise, je ne dois plus qu'à Dieu seul compte de ma foi.

J'ajoute à cela que, lorsqu'après la publication de l'Emile je fus admis à la communion dans cette paroisse, il y a près de trois ans, par M. de Montmollin, je lui fis par écrit une Déclaration, dont il fut si pleinement satisfait que, non seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point éxiger. Je me tiens exactement à sa promesse, et surtout à ma déclaration. Et quelle inconsequence, quelle absurdité, quel scandale ne seroit-ce point de s'en être contenté après la publication d'un livre où le Christianisme sembloit si violemment attaqué, et de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre où l'Auteur peut errer, sans doute, puisqu'il est homme, mais où du moins il erre en Chrétien, puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas-à-pas sur l'autorité de l'Evangile? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la communion, mais c'est à présent qu'on devroit me la rendre. Si vous faites le contraire, Messieurs, pensez à vos consciences ; pour moi, quoiqu'il arrive, la mienne est en paix.

Je vous dois, Messieurs, et je veux vous rendre toutes sortes de déferences, et je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du Gouvernement.

Recevez, Messieurs, je vous supplie, les assurances de tout mon respect.

J. J. Rousseau.

Je joins ici la copie de la Déclaration sur laquelle je fus admis à la communion en 1762, et que je confirme aujourdui.

Lettre admirable de concision où l'auteur passe tour à tour du sérieux de l'avocat à l'ironie et à la menace. Et pourtant les points principaux longuement développés dans son modèle s'y retrouvent savamment enchaînés.

F. Berthoud a reproduit dans son livre *Rousseau au Val-de-Travers*, un des brouillons de cette lettre [26], sans indiquer la cote du volume qui les renferme. D'après la description qu'il en donne, nous avons retrouvé ce livre à la Bibliothèque de Neuchâtel, sous le nº 7888 et le brouillon aux fol. 40 recto et verso. [27]

D'après le récit des *Confessions*, livre XII, p. 626 [28], l'abstention de Jean-Jacques de paraître en Consistoire n'est pas concertée et le rôle joué par le colonel Chaillet est passé sous silence. Cependant, pas plus que F. Berthoud, nous n'avons découvert le texte du discours préparé par Rousseau. Logiquement, il devrait voisiner avec les deux brouillons de la lettre au Consistoire.

Reprenons le fil des événements. Le 29 mars, la séance du Consistoire se déroule selon les vœux des adversaires de la Classe. Les anciens d'église se sont déclarés incompétents pour juger de questions théologiques et

demandent une direction à ce sujet au Conseil d'Etat. Réuni déjà le 1er avril, celui-ci approuve le rapport de Martinet et dispense l'écrivain genevois de comparaître en consistoire. Le jour suivant, il fait droit à la requête des anciens et déclare le tribunal ecclésiastique incompétent pour juger des questions de foi.

A peine ces décisions parviennent-elles aux oreilles de Pury qu'il se hâte de les communiquer au Citoyen.

A Monsieur Monsieur Rousseau
A Motier.

Lundy [1er avril 1765][29].

Ma joye, Monsieur, est bien par dèla l'expression ; votre repos et notre bonheur sont les deux interessans objets que le Gouvernement vient d'assurer dans sa sagesse. Votre tranquilité spirituelle et temporelle va être désormais à l'abry de tout accident ; Ce courrier de la Seigneurie vous en porte les preliminaires en attendant que les membres nommés pour travailler cette affaire et qui ont demandé deux jours pour cela aient présenté le projet de l'ordonance ; Une circonstance a fait épanouïr mon cœur. La délibération a été unanime ce matin ; c'étoit à qui vous aracheroit le plustot et le mieux à la noire violence, à la criante injustice, à la Tyranie usurpée. La requette des anciens a fait merveille ; vôtre afaire personelle s'est amalgamée on ne peut mieux à la cause de ces estimables anciens ; cette requette étoit bien faitte. La conduite de ces braves gens est généralement aprouvée ; Et vos opposans les plus opiniatres se déclarent hautement aujourd'huy contre la scandaleuse entreprise de vendredy passé [30]. Le Pâtre est trainé ici dans la bouë ; La Livrée entre dans le moment il faut finir ; J'avois cependant mille autre choses à vous dire.

Agrées mon respect et mes baise mains.

Le Colonel Pury.

Touché par ces protestations d'amitié, Rousseau répond à Pury le lendemain. Sa lettre ne nous est connue que par un court passage publié dans le *Catalogue d'autographes* J.-A. Stargardt, Marburg, p. 30, nº 161, 1954.

« Vous me mettez dans l'embarras, Monsieur ; vous faites révolter mon cœur contre toutes mes résolutions, et je ne sais plus comment faire pour quiter un pays où l'on est servi par de tel amis et protégé par de tels magistrats. »

DuPeyrou que nous laissons dans l'ombre dans cette étude, ses lettres sont publiées dans la *Correspondance générale* et les vingt et une lettres omises dans cet ouvrage viennent d'être mises au jour par M. Charly Guyot [31], s'est signalé dans la défense de son ami, par ses fameuses lettres.

L'heureuse issue du consistoire, l'attitude du Conseil d'Etat inspirent au colonel Chaillet une longue épître dans laquelle il donne cours à sa verve. Lettre triomphante où il ne ménage ni la Classe, ni le Professeur. Tirant la conséquence logique de la défaite subie par les pasteurs, il déclare à Rousseau qu'il n'a plus de raison de s'en aller et, persistant dans son rôle de conseiller, il lui suggère de témoigner sa reconnaissance au Conseil d'Etat « pour le garotter encore mieux » dans ses décisions, et de prendre l'engagement de ne plus rien écrire sur la religion et les gouvernements des Etats voisins et alliés.

2 avril 1765 [32].

Monsieur

Je viens me rejouir avec vous et vous felicitter de tout mon cœur de la tres heureuse tournure qu'a pris notre affaire ; qu'il m'est doux de vous voir au port, cette infernale trame assomée, et retomber a plain sur la Classe et cette indigne et infame Professeur, qui en voullant vous perdre s'est noyé luy même ; sa conduitte a revolté jusques a ses propres parents qui firent corus hier en Conseil d'Etat avec touts les autres. Voila le Conseil lié de sa propre main, de façon que ie ne vois pas aujourd'huy ce qui pourroit troubler votre repos et votre tranquilité encore moins ce qui pourroit vous engager a quitter ce pays et a vous elloigner de vos amys qui vous honnorent, qui vous cherissent, et qui vous ont servi avec un zele tout particulier. Et n'y plus n'y moins que si c'etoit eux meme que l'on eit voullu persecutter. Qu'il ne soit plus question je vous en conjure, Monsieur, de vous elloigner de nous, ce pays sera pour vous une terre de paix. Vous y serez honnoré et cheris pendant votre vie et veneré aprez votre mort ; c'est moy qui vous le dis. Il vous reste une demarche a faire qui est très en place, vu la circonstance, qui garrottera encore mieux le Conseil d'Etat, qui calmera les inquietudes ou reelles ou feintes du déhors et du dedans, qui vous captivera touts les cœurs, assommera la Classe et le Professeur et qui enfin fera voir a tout l'Univers que si le Magistrat de Geneve ne vous eut pas pris a rebrousse poil et poussé à bout, vous ne vous seriez pas permis d'ecrire avec autant de feu que vous l'avez fait.

C'est, Monsieur, d'ecrire une lettre ostensible a Mr le Procureur general par laquelle vous luy temoignerez toute la sensibilité possible relativement a ce que le Conseil d'Etat vient de faire pour vous et le chargerez de luy presenter vos justes remerciments avec l'assurance de vos respects que vous ne vous pardonneriez pas l'idée de rien faire qui puisse leur faire peine et que pour votre tranquilitté, celle du dedans et du déhors, vous prenez de vous meme l'engagement de ne plus rien ecrire qui puisse toucher ny directement ny indirectement a la Religion et aux Gouvernements des Etats voisins et alliés. Et que vous vous etiez deja promis a vous meme avant tout ceci de ne point repondre a touts les ecrits que les Lettres de la Montagne occasioneroient. Il faut que cela vienne comme de vous meme et sans que cela paroisse vous avoir été suggeré, ny demandé par personne. J'ay communiqué cette idée a Mrs Meuron, DuPeyrou et Pury qui l'ont trouvé excellente et tout comme moy tres propre a ramener

touts les esprits et m'ont engagé a vous la communiquer. Je me flatte que si vous voullez y refflechir vous le trouverez aussy vous meme. Je comptois, mon cher Monsieur, aller la haut pour vous embrasser. Mais ie suis après a souttirer mon vin et je pars vandredy avec mon epouse pour Berne. Je renvoye ce plaisir a mon retour. Mais si vous agreez mon idée, mandez moy deux mots a Berne afin que ie les tranquilise absolument. Ils redouttent plus ce que vous dittes sur les gouvernements que de ce qui touche aux miracles dont je crois qu'ils s'embarassent peu.

Je cherche a accreditter notre digne P[rocureur] G[eneral] a la Cour. Quant vous ecrirez a Mylord, insisté, sans que cela paroisse affecté, sur son habileté et la dexterité avec laquelle il a mené cette affaire. Et la veritté est qu'il l'a menée très dextrement.

Mylord etoit très prevenu contre notre amy le collonel Pury. Je travaille de tout mon possible a anneantir cette prevention. Comme il vous a servi avec zele autant par amitiez pour vous que par zele pour l'authorité, insistez, je vous prie, sur ce dernier point.

Enfin mon cher Monsieur, qu'il ne soit plus question je vous supplie, d'autre emigration que celle de vous transferer a Couvet ou vous serez mieux qu'a Mottié. Dès que votre santé vous le permettra. Mais tout en quittant Motié, temoignez le regret que vous avez de les quitter, combien vous etes reconnoissant de l'intterest qu'ils ont pris a votre etat mais qu'il doivent comprendre eux meme que vous ne pouvez plus respirer le meme air que respire le Professeur, ny frequenter ses sermons, ny communier. Cet homme par sa conduitte vous authorise a ne point le menager.

Je serois une 15^{aine} de jours a Berne. Je part, je vous le jure, bien content de vous voir tranquile et delivré des griffes de touts nos Popaus [petits popes], sur lesquels repose tout l'odieux de cette trame abominable. J'espere que touts les peuples de l'Etat comprendront enfin le tort que nos peres ont eu de leur laisser prendre trop d'authorité comme la necessitté de mettre en regle cet ordre la. Excusez moy Monsieur, si ie merige en donneur d'avis, mais je connois bien le terrain et vous ne le connoissez pas. Le tendre intterest que ie prend a tout ce qui vous touche me fait desirer de forcer tous mes concitoyens a rendre justice a votre meritte, et honnorer la vertu. Comme ils partent d'un cœur qui vous est acquis, j'ose me flatter, Monsieur, que vous ne le trouverez pas mauvais de la part d'un homme qui vous a voué p[ou]r la vie la plus sincere amitié et qui est de cœur et d'ame, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Ce 2^{e} avril 1765.

CHAILLET.

Nouvelle lettre de Pury débutant par une allusion au billet du 2 avril que lui avait adressé Rousseau et dont nous connaissons les quelques lignes citées plus haut.

Neufchatel 3^{e} avril 1765 [33].

Votre gracieux billet, Monsieur, m'a permis de croire ce que je souhaite le plus et ce que je vous ai demandé si instamment, c'est que vous suspendrés

toutte résolution finale et que vous consulterés peut être, nos desirs dans un party si interessant pour nous. Vous souhaités le repos et la liberté ; le premier vous est acquis aujourd'huy par acte public et solennel ; le second est vôtre bien comme citoyen de l'Etat le plus libre de la terre ; à ces deux biens je puis en ajouter un troisieme qu'un cœur tel que le vôtre prisera à coup sur, ce sont les vœux et l'attachement sans reserve de plusieurs honetes gens dont les sentimens ont redoublé dans le danger ; le nombre de ces honetes gens va grossir chaque jour. Il ne nous reste qu'a vous voir dans un domicile qui vous agrée et convenable à vôtre santé ; et en attendant mieux il nous tarde que vous sortiés d'un lieu ou l'air que vous respirés doit vous paroitre empoisonné ; s'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent je serois à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vray pasteur point théologien [34], point ministre, avec un consistoire qui vous respecte et au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. DuPeyrou m'a dit qu'il vous avoit écrit la dessus en vous proposant notre secours corporel pour le déménagement ; nous sommes à vos ordres et au moindre signe nous volerons à vous. Chambrier des Gardes proposoit hier d'envoyer un morceau pour etre inseré dans la Gazette de la Haye, touchant cette tracasserie ; DuPeyrou préféroit la voye du Mercure de France parce que, disoit-il, il y a certains détails et des pieces à raporter qui feront un certain volume. Trouveriés-vous de l'inconvénient à cela et si vous l'agrées un mot de direction s'il vous plait, après quoy vous ignorerés tout ; Ce ne sera pas vous certainement qui aurés fait imprimer. Nous avons pensé aussi à un autre moyen de nous satisfaire ; ce seroit l'impresion particulière de cette affaire ; c'est à dire un narré et des observations :

Mr le Procureur G[énéra]l doit se rendre au Val de Travers incessam[men]t ; J'honorois tendrement ce rare homme dès longtems, mais cette affaire le rend l'objet de mon admiration ; on ne sauroit unir une ame plus généreuse et plus sensible à de plus beaux talens ; Ce païs est trop heureux d'avoir un tel homme à la tete des affaires et sa perte sera irréparable. Le Ciel nous le conserve longtems. Mr Chaillet vous a proposé d'ofrir au Gouvernem[en]t ce que l'Eglise n'a pas daigné recevoir avec pleine satisfaction : cette idée vous agrée t'elle ? elle m'a paru saine ; l'Etat y sera sensible ; du reste je m'en raporte plus encore à vos propres idées et à celles de Mr le Procureur G[énéra]l si vous les melés.

De graces, Monsieur, ne croyés jamais être obligé de repondre à mes verbiages ; permettés moy de vous écrire quelquesfois sous la promesse tres expresse que je vous fais de n'en pas abuser à l'ordinaire comme je le fais depuis quelque tems ; trop content de mon privilege je ne prétends rien au dela. Agréés tout mon respect et je me tais sur le reste.

Le colonel Pury.

A Monsieur Monsieur Rousseau
A Motiers.

Non sans rechigner et sans déverser sa mauvaise humeur sur DuPeyrou, Rousseau suit le conseil de Chaillet. Il écrit sa très belle lettre au Procureur général, pleine de dignité, le 6 avril déjà.

Chaillet reprend la plume le 5 avril pour démontrer une nouvelle fois à Jean-Jacques qu'il n'a plus aucun motif de sortir de la principauté et pour le rassurer sur la portée de l'engagement de ne plus écrire qu'il lui avait demandé.

Le colonel Chaillet à Rousseau. 5 [avril 1765]. [35]

Il n'y a rien de si vray, Monsieur, que nos tettes neufchateloises sont d'une légereté extreme se portant aux deux extremes avec une rapidité qui ne peut qu'etonner une personne qui se meut par la raison. Mais heureusement que les personnes qui vous sont attachées ont des principes, sont petries avec un limon plus solide, plus fermes, que leurs compatriottes et que vous ne voirez jamais chez eux la plus legere variation. Et je suis si seur que la façon dont cette infame tracasserie va finir, fixera pour toujours nos tettes legeres que ie ne craindrois pas de repondre sur ma tette que celle cy sera la derniere qu'on osera entreprendre de vous susciter. Ce qu'il y a de seur, Monsieur, c'est que si ie prevoyois que l'on put encore pensser a vous tracasser, je serois le premier a vous conseiller de fuir. Et si ie vous conseille de rester, c'est que je vois que vos ennemys du dehors et ceux du dedans ne pourront plus, aprez cecy, vous inquietter, que toute voye leur en sera intterdite et que vous pouvez y jouir de la tranquilité la plus complette et mieux qu'en aucun autre lieu du globe ou vous pourriez chercher la paix. Je vous le dis au plus prez de mon ame. Et quand je vous le dis, je met mes desirs de cotté, je m'oublie moy meme et ne m'occupe que de vous.

Il est plus qu'enttendu que l'engagement que ie vous propose ne peut et ne doit avoir lieu qu'autant et si longtemps que vous habitterez ce pays et que vous n'etes tenu a rien si vous quittez, et surtout si l'on vous force a quitter. Que je ne l'ay imaginé que pour contenir Berne, Geneve et mes chers compatriottes. Je vois par mes correspondances qu'on redoutte votre plume comme la mort. J'ay donc cherché a les guerrir de la peur abominable qu'ils ont, et a les contenir en leur faisant voir qu'ils n'ont rien a redoutter de vous s'ils vous laissent ici tranquile et tout a redoutter s'ils vous en font sortir. Dieu vous preserve de prendre un pareil engagement a pur et a plain.

Comme ie m'en suis entretenu avant hier a pur et a plain avec Mr Meuron, j'espere qu'il vous levera tout scrupule et que vous concerterez ensemble la lettre ostensible dont [il] est question, je ne ferois meme usage de celle dont vous m'avez honnoré qu'aprez que j'aurois seu a quoy vous vous etes determiné, et alors je ferois voir celle dont vous m'avez honnoré [36] et ne mettrois qu'aprez du baume sur la playe en faisant voir l'autre. Je conte m'amuser et beaucoup. Je suis a vous de cœur et d'ame.

Ce 5e [avril 1765]. CHAILLET.

A Monsieur Monsieur Roussau a Motié.

Connaît-il si mal, le Procureur Meuron, l'obstination de la Compagnie des pasteurs à défendre ses droits, pour croire qu'elle va enregistrer sa défaite sans plus ?. Il se hâte un peu trop de chanter victoire mais ce qui

le préoccupe surtout, et il le montre, c'est de dissuader l'auteur des *Lettres* de quitter le pays. C'est le but de la lettre ci-dessous.

Neuchâtel ce 14e avril 1765 [37].

J'ay cru devoir, Monsieur, rendre compte à Milord par le courier de hier de l'inaction de la Compagnie des Pasteurs, suitte de leur deliberation, qu'il n'y avoit pas lieu de se montrer contre les arrets du Conseil d'Etat rendus en votre faveur ; autrement il auroit pû craindre de nouvelles tentatives de leur part, de la nature de celles qu'ils ont mis en usage, il y a peu d'années ; Je le lui avois promis dans ma precedente, pour cimenter sa parfaite tranquillité.

Comment pourriés vous, Monsieur, ne pas jouir d'une tranquillité inalterable, les sentimens que vous me manifesté dans celle de hier [38], desarmeroit le magistrat le plus mal disposé, à plus forte raison, sont ils bien propres de confirmer ceux de nôtre Conseil.

Je me feliciterois, Monsieur, de me trouver à vôtre seconde entrevüe avec Monsieur Andrié [39] si j'etois prevenu du moment j'arrangeray mes affaires pour en profiter d'autant que j'ay a conferer avec luy d'ordre de Milord Marechal. Je crains que l'etat moribond dans lequel se trouve Mr son pere ne renvoye de quelques semaines cette entrevüe.

Que penserés vous, Monsieur, de l'auteur de la scene scandaleuse [40] d'il y a aujourdhuy 3 semaines, faire un raport de 3 heures à ses superieurs, et sans attendre la deliberation, monte en voiture, et va se tapir dans sa paroisse. Cela ne participe t-il pas du desespoir d'avoir echoué ?

Tout à vous mon tres cher Monsieur.

S. Meuron.

[Adresse :] A Monsieur Monsieur Rousseau à Mostier.

L'échange des lettres entre Neuchâtel et Potsdam est des plus actifs. Sur les renseignements de ses correspondants, Meuron et Chaillet, Mylord se rassure sur le sort de Rousseau et lui conseille de rester à Môtiers. Le Procureur s'empresse d'user d'un avis aussi favorable à ses intérêts et à ceux de ses amis, et d'en faire part au Citoyen.

Nel ce 28e avril 1765 [41].

Faisant consister mon bonheur, Monsieur, à contribuer à celuy des autres et au votre en particulier, je souhaite et j'espere n'avoir desormais que des choses agreables et flatteuses desormais a vous annoncer.

L'impossibilité où j'ay été de monter à Mostiers et la crainte où je suis que vous ne puissiés realiser le voyage que vous medités, Monsieur, de ce côté cy, m'engagent à ne pas differer de vous aprendre que le 12 du courant, le Roy dit à Milord, parlant de vous, *si on l'inquiete, qu'il vienne ici*, c'est surquoy Milord insiste, puis ayant rouvert son paquet, à l'occasion d'une lettre de Mr le Colonel Chaillet du 29 qui luy aprenoit la tournure favorable que vôtre affaire prenoit en Consistoire de Mostiers, il me dit, *ecrivés à M. Rousseau que ses affaires prenant un bon train, mon avis est de rester où il est, s'il peut vivre en*

repos, nonobstant les chicannes de la Classe. Mr Rousseau au reste ne manqueroit pas ici d'une bonne retraite quand il le voudra. avis admirable ; et si vous le suivés, Monsieur, vos amis d'ici y trouveront leur compte ; il y avoit un 3e article dans sa lettre, mais je vois que vous en êtes prevenu, et la dessus *proxime plura.*

J'ay vû hier, Monsieur Andrié dans son château de Gorgier, notre texte de conversation pendant 3 heures, fut Milord et Rousseau, puis Rousseau et Milord ; il m'a communiqué plusieurs lettres de haut lieu qui manifestent que toute la Cour a les yeux ouverts sur l'issüe des tracasseries de la Classe. J'y apris aussy que Mr Helvetius est à Berlin, et qu'il y est fort gouté.

Que je serois enchanté de renouveller le trio, de hier, il y a 3 semaines, nos desirs combinés ne pourroient ils reiterer une entrevüe que le hasard avoit heureusement fait naitre. Je veux m'en flatter et suis tendrement et respectueusement tout à vous.

S : Meuron.

[Adresse :] A Monsieur Monsieur Rousseau à Mostier.

A Môtiers, le calme n'est pas si bien rétabli qu'on le prétend. Le pasteur s'est avisé de prêcher sur les miracles et il le fait avec une telle ardeur qu'il « ameute la canaille ». Des injures sont lancées contre Jean-Jacques par quelques malotrus. De plus, sur l'ordre de la Compagnie des pasteurs, Montmollin a demandé au Gouvernement la communication du texte de la requête des quatre anciens et de l'arrêt rendu à ce sujet. Dans sa séance du 29 avril, le Conseil d'Etat éconduit le requérant. Assemblé le 1er mai, et informé de ce qui s'est passé à Môtiers, il ordonne au châtelain Martinet « de faire connoitre au public la protection particulière accordée au Sieur Rousseau par la roi ». Comme on le verra les procès-verbaux du Conseil d'Etat nous rapportent une vérité qui n'est pas celle qu'on trouve dans la lettre de Chaillet à Rousseau, du 2 mai 1765 [42].

Un maudit mal de dent m'a empeché a mon retour de Berne de faire une visitte a mon tres cher et bien aimé Cytoyen. J'ay été indigné de voir par votre lettre a DuPeyrou [du 29 avril] et par une du receveur Guienet au C[olonel] Pury la conduitte plus qu'infame du Professeur. Il y eut Conseil d'Etat hier à ce sujet. On voulloit le denoncer a la Classe pour etre puni comme un perturbatteur du repos publiq et un seditieux. Mais ses parents ayant prié le Conseil de differer cette denonciation et s'etant chargé de l'admone[s]ter, le Conseil y souscrivit. Mais il y a un arrest qui sera lu demain et en justice et en communauté de nature a luy en imposer et a luy et a touts ses sattellites. Mais ie vous conjure, mon cher amy, de nous informer directement, ou Mr Meuron ou moy de tout ce qui pourra se passer la haut d'incongru, afin que nous soyons a meme d'y pourvoir tout de suitte. Si j'eusse seu ce qui se passoit je vous assure que sa requette n'auroit pas été simplement econduitte lundy.

Ce n'est que ce matain que l'on traittera en Classe son affaire. Il a l'oreille basse et n'a osé se trouver a aucun repas. Le pasteur de la Brevine [43], appellé hier a faire le sermon de la Generale, blama la conduitte de la Classe et, tout en traittant la matiere, foudroya le Professeur de la façon du monde la plus forte. Ce discours fut extrememement loué et applaudi en Classe et ce qu'il y a de comique par Mr le Professeur luy meme. Cela n'est il pas comique ?

Mais ce qui vous le paroitra encore plus, c'est que Bertran qui s'etoit fait fort de vous chasser d'ici a été luy meme forcé a quitter son poste. Pour prevenir la bordée que ie lui avois menagée [44], il demanda lundy au Senat son congé qui luy fut tout de suitte accordé. Pour la fiole [45] il voyage deux ans avec les Contes de Missec [46] et yra puis se tranquiliser a Orbe sa patrie. Il avoit deja recu de ma facon deux fortes *bourades* et il n'a pas voullu essuier la 3e tres prudemment je vous l'assure.

N'eut été les justes eguards que nous devions pour les parents du P[rofesseur] je vous assure que nous l'aurions aussy bo[uré] d'importance, la denonciation a la Classe auroit soudé son compte. Mais ils se sont si bien conduit dans tout le cours de cette affaire qu'il a fallu se refuser le doux plaisir de mortifier de plus fort ce mechant homme. Je suis a vous de cœur et d'ame.

CHAILLET.

Ce 2e may [1765].
Adresse : A Monsieur Monsieur J. Jaques Roussau
A Motié.

Réunie en effet le 2 mai, la Compagnie des pasteurs persiste dans son attitude à l'égard de l'auteur des *Lettres de la Montagne* et décide « que M. de Montmollin proposera de nouveau ce cas selon sa prudence et sa sagesse au jour ordinaire des Accusations [47] des fêtes pendantes (de la Pentecôte) afin que ce consistoire rende enfin son jugement. » C'était envoyer le pasteur au-devant d'un échec humiliant. Le jour de la séance, le châtelain exhiba l'arrêt du Conseil d'Etat excluant du consistoire le diacre du Val-de-Travers et dispensant Rousseau d'y paraître.

Joie de Pury qui écrit à Rousseau. [48]

Jeudy au soir [23 mai 1765].

N'en douttés pas, mon cher Citoyen, je n'y retomberai de ma vie, et vous serés à jamais mon Citoyen par excellence [49] : Nous avons ri de bon cœur tous à l'unisson de la plaisante tentative du Lama ; c'est le dernier et foible éffort d'une façon de brave qui ne s'avisera plus, je pense, d'essayer de faire le mauvais ; au moins avec nous ; Je dis avec nous et vous permettrés bien cette association.

Pour le coup le pauvre gouteux est pris, mais assez doucement ; si le mal n'empire pas il aura beaucoup gagné ; il est persuadé ainsi que moy que ses dernieres courses, (de votre ordonnance) auront éffacé une partie de l'atteinte ; peu de jours nous apprendrons à quoi nous en tenir ; c'est au pied de son lit que j'ecris ceci, et vous devinés de reste ce qu'il me charge de vous dire : Il vous

ofre une nouveauté, si vous le souhaités, c'est la Philosophie de l'histoire, un mot et vous la recevrés ; respects et tendresse pour la vie à nôtre cher Citoyen de par le gisant et l'écrivain.

Le Colonel Pury.

A Monsieur Monsieur Rousseau
A Motiez.

Le 5 juin, dans son assemblée générale, la Classe informée par le pasteur de Montmollin de ce qui s'est passé en consistoire, désapprouve la conduite des anciens, et regarde l'affaire comme terminée. Nous laisserons le bouillant colonel commenter cet événement au profit de l'auteur incriminé.

St Aubain le 9e Juin [50].

Voici une lettre de Milord. Je vous ay cru a Gorgier, ou je me suis rendu a 7 heure du matain pour vous embrasser et faire une visitte a notre cher Mr de Gorgier. J'avois des comptes tres amusant a vous faire et une belle et bonne lettre de notre respectable Mylord a vous communiquer. Quelle n'a pas été mon capotisme [51] quant j'ay su que vous n'y etiez plus. Mylord est piqué au vif de la seconde tentative. Il partoit pour Berlin pour leur pousser une estocade qui les fera maudire a jamais leur entreprise sur vous. Que dira il du compte que ie luy rendis hier de ce que ces fripons me disoient. Votre Sacro Gourgon leur rendit compte tres fidele de tout ce qu'il avoit penssé faire pour la gloire de Dieu et l'honneur de la Compagnie, declara de bonne foy qu'il etoit a bout, declama contre le brave et digne Chattelain que je vous prie de baiser p[ou]r moy, il dit que c'etoit le plus terrible des hommes, le plus inflexible, l'ame la plus dure possible, deplora son malheur, assura que l'echarde de St Paul n'etoit rien en comparaison de celle là. Et tout en declarant qu'il luy etoit impossible de rien oser et de rien entreprendre, la bonne ame conclut que comme vous deviez quitter Motié dans peu, il falloit rallantir leur zele et reprendre l'affaire devant un autre Consistoire. Mon beaufrere [12] que j'avois muni d'une bonne copie du dernier rescript voyant que la Compagnie gouttoit l'avis du P[rofesseur] depocha son rescript, le leur lu, leur dit que si le premier Rescript leur avoit fait illusion que celuy cy etant energique et clair, devoit faire voir que la Compagnie n'avoit d'autre parti a prendre que de vous laisser tranquile, que quant à luy il declaroit que si vous vous rettiriez a Couvet il n'obeiroit pas a tel ordre que la Classe pourroit luy donner de façon que p[ou]r le coup vous pouvez quitter Motier, vous domicilier ou il vous plaira et y etre tranquile. Je me fais un plaisir de vous l'anoncer par cet expres qui est payé. Votre lettre a Mylord a eu cours hier. Voici un exemplaire que je portois a Mr de Gorgier. Je suis de cœur et d'ame votre amy. Le collonel Chaillet.
Sans adresse.

De tout ce zèle déployé par les défenseurs de l'écrivain, l'un d'eux, Abraham de Pury, en reçoit la récompense sous l'espèce d'un brevet de

conseiller d'Etat. Rousseau qui a recommandé le colonel à Mylord Maréchal se réjouira de cette nouvelle pense le Procureur général.

Collombier ce 25e Juin 1765 [53].

J'ay receu hier, dans la nuit, Monsieur, une lettre de Milord du 13e, dont j'extray ici deux fragmens, qui vous feront plaisir je m'assure, le 1er. *Le Ministre a deja proposé (a ce que je crois selon sa lettre) Mr le Colonel Pury pour un brevet de Conseiller, ainsi je regarde cette affaire comme faite.*

Le 2d. J'ay aussi eu celle de Monsieur Rousseau. *J'ay etudié l'apocalypse, je ne trouve pas absolument clair que J. J. est l'antechrist, il faut le croire sur la parole du sacrogorgon confirmée par son compere le Marechal Ferrand. Voici cependant mes decouvertes, que je soumet toujours au Sacrogorgon, L'antechrist etoit à cheval sur une grande bête laquelle etoit assise sur sept montagnes. La bête est visiblement le Col: Pury, les 7 montagnes sont Meuron, Martinet, les 4 anciens, et duPeyrou. Je suis faché de n'y pas trouver Chaillet, mais je ne veux pas faire des interpretations forcées.*

bon soir.

S : E : me demande plusieurs Exemplaires de l'histoire des Sacrogorgons [54], par le canal de Monsieur de Gorgier [55] qui part lundy prochain et que vous verrés, Monsieur aujourd'huy en ville.

Recevez les asseurances de mon devouement tres parfait et mes respects.

S. Meuron.

La lettre est adressée à Neuchâtel où se trouvait Rousseau.

Nous interrompons sur cette lettre, le récit des démêlés de la Vénérable Classe avec le philosophe. Aussi bien notre but n'était-il pas d'en faire un étude complète. Nous nous proposions simplement, en publiant les lettres écrites par les acteurs dans cette affaire de faire toucher la réalité de plus près, de découvrir, à côté des sentiments inspirés par une amitié sincère, l'existence de mobiles intéressés. Avec moins de bruit, moins de passion, les défenseurs de Rousseau auraient pu accomplir la même besogne. Il est regrettable que défenseurs ardents de la tolérance, ils se soient montrés si partisans, et particulièrement à l'égard du pasteur de Montmollin qui ne faisait qu'exécuter les ordres de ses supérieurs, plus ou moins adroitement, et sur lequel tout l'orage s'est déversé. D'ailleurs, il n'est pas sûr, qu'ils aient dans le fin fond de leur cœur et de leur raison partagé les opinions politiques et même religieuses, pour Chaillet du moins, de l'auteur du *Contrat social*.

Claire Rosselet.

Les lettres adressées à Rousseau, publiées dans cette étude, se trouvent à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, vol. rel. Lettres à Rousseau, correspondants neuchâtelois, A-Ma et Me-V.

[1] Samuel Bourgeois, 1779, pasteur à la Brévine, puis à Colombier, destitué par la Vénérable Classe en 1724 à cause de ses opinions piétistes. Voir *Cartulaire des pasteurs neuchâtelois*, *Musée neuchâtelois*, 1951, p. 120, p.p. par A. S[chnegg].

[2] Inédite. Me-V., fol. 1-2.

[3] Allusion à son intervention à la Cour en faveur de l'édition des œuvres de Rousseau qui devait s'imprimer à Môtiers.

[4] Le 6 mars, Meuron se trompe, la Classe a fixé son assemblée au 12.

[5] Jean-Frédéric Chaillet, 1709-1779, officier au service de Sardaigne, puis conseiller d'Etat de 1752 à 1763.

[6] *Corr. gén.* XIII, p. 88-89, n° 2501.

[7] La *Correspondance générale* XIII, p. 207, n° 2511 et F. Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, p. 139, ne publient que le passage concernant le chevalier de Malte. Lettres à R., Corr. neuch. Me-V., fol. 3-4.

[8] Ce personnage avait apporté une lettre à Rousseau de la part de Paoli, généralissime des Corses, et lui avait inspiré des soupçons.

[9] Legs Boy de la Tour. Lettres autogr. de R. Pièces div. 1762-1766, fol. 40.

[10] En partie inédite. F. Berthoud, *ouvr. cité*, p. 276, n'en donne que des fragments. Me-V., fol. 5-6.

[11] Canevas proposé par Chaillet.

[12] Publ. par F. Berthoud, p. 397-380 qui la date inexactement du printemps 1765, avant la Pentecôte qui tombe cette année sur le 25 mai. Me-V., fol. 51-52.

[13] Dimanche prochain, soit le 24 mars, dimanche des Rameaux.

[14] Pâques, dimanche 31 mars.

[15] En partie inédite, F. Berthoud, p. 276 a supprimé plusieurs passages. A-Ma, fol. 62-63.

[16] Mylord Maréchal.

[17] 24 mars, Consistoire des accusations, précédant le Consistoire admonitif.

[18] Me-V, fol. 53-56.

[19] Elie Bertrand, 1713-1797, pasteur de l'église française de Berne, de 1744 à 1765. L'accusation portée contre lui nous paraît gratuite.

[20] Très fidèle Ministre.

[21] C'est-à-dire qu'on n'avait pas fait comparaître Rousseau devant le Consistoire !

[22] A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey.

[23] Ce n'est pas tout à fait exact.

[24] Inédite. Me-V, fol. 7-8.

[25] *Corr. gén.*, XIII, p. 162-163, n° 2541. Collationné sur l'original. Legs Boy de la Tour, Lettre aut. de R. Pièces div. 1762-1766, fol. 33-34.

[26] P. 266-276.

[27] Le même volume 7888 renferme au fol. 40 v° un second brouillon que nous croyons inédit.

« La réponse à cette question me paroit peu embarrassante à faire. Mais Messieurs, je vous supplie de considérer que vivant depuis longtemps dans le sein de l'Eglise et n'étant ni Pasteur ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique je ne dois être soumis à aucune interrogation ni inquisition sur la foi, une telle inquisition blessant les droits des particuliers soit comme fidelles soit comme citoyens de l'Etat, duquel j'ai l'honneur d'être membre.

J'ajoute à cela que lorsque je fus admis à la communion il y a environ trois ans par M. de Montmollin, après ma déclaration générale je lui dis et je lui répétai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation sur les dogmes, M. le Professeur acquiesça pleinement à cette condition qu'il a jusqu'ici fidellement observée. Je continue à me tenir à sa promesse et je prends la liberté de la lui rappeller ; je dois compte aux loix et aux hommes de mes actions et ma conduite, mais je ne dois compte qu'à Dieu seul de ma foi.

Voila Messieurs toute ma réponse à la question qui m'a été faite et à toutes les questions subsequentes qui pourroient se rapporter au même sujet. »

[28] Œuvres compl. p. sous la dir. de B. Gagnebin et M. Raymond, I. (Bibl. de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1959.

[29] F. Berthoud, p. 279 et p. 383, sans autre date que le quantième. Les dernières lignes sont omises. Me-V, fol. 57-58.

[30] Vendredi 29 mars, séance du Consistoire.

[31] *Musée neuchâtelois*, 1959, p. 65-94.

[32] Publiée partiellement par F. Berthoud, p. 277-278. A-Ma, fol. 64-65.

[33] Publ. intégralement par F. Berthoud, 381-383, *Corr. gén.*, XIII, p. 182, n° 2553 n'en reproduit que quelques lignes. Me-V, fol. 59-60.

[34] Simon Petitpierre, un frère de Ferdinand-Olivier.

[35] F. Berthoud, p. 285, n'en publie qu'un fragment. A-Ma, fol. 66-67.

[36] Du 3 avril. *Corr. gén.* XIII, p. 180-182. Dans cette lettre, R. se montrait assez sévère à l'égard du Conseil d'Etat : « Vos Messieurs, justes et bons naturellement cédent trop aisement aux impulsions étrangéres. Un bruit calomnieux, une rumeur sans fondement, suffisent pour échauffer toutes les têtes et pour faire prendre un parti violent avant que de rien approfondir ».

[37] En grande partie inédite. F. Berthoud, p. 277, n'en donne que quelques lignes. Me-V, fol. 9-10.

[38] Lettre de Rousseau à Meuron du 13 avril dans laquelle il promet à son protecteur de donner au Conseil d'Etat un témoignage de « déférence non équivoque ». *Corr. gén.* XIII, p. 222-223, nº 2578.

[39] Jean-Henri Andrié, baron de Gorgier, conseiller d'Etat, 1729-1788.

[40] On ne voit pas trace dans les procès-verbaux de la Classe d'une assemblée tenue entre les 12 et 13 mars et le 2 avril.

[41] En grande partie inédite. F. Berthoud, p. 277 n'en publie que quelques lignes. Me-V, fol. 15-16.

[42] Publiée incomplètement par F. Berthoud, p. 281-283. A-Ma, fol. 68-69.

[43] Guillaume Roulet, 1737-1782, pasteur à la Brévine de 1761 à 1782.

[44] Chaillet se vante un peu et se laisse emporter par son imagination ou sa fatuité.

[45] Chaillet veut-il dire : contre son entretien, ou veut-il insinuer que Bertrand cultive la dive bouteille ?

[46] Comte, Stanislas Mniszech et Michel Georges Wandalin Mniszech. V. *Voltaire's Corr.*, ed. by Th. Bestermann, LV, p. 238-239.

[47] Dimanche 19 mai.

[48] Inédite. Me-V, fol. 63bis.

[49] Rousseau l'avait prié de l'appeler Citoyen.

[50] Inédite. A-Ma, fol. 70-71.

[51] Substantif formé sur l'adjectif capot, signifiant confus.

[52] Simon Petitpierre. V. note 34.

[53] Inédite. Me-V, fol. 19-20.

[54] P.-A. DuPeyrou, *Lettre à Mr* [*Mylord Maréchal*] *relative à Monsieur J.-J. Rousseau*, A Goa, aux dépends du St Office, 1765.

[55] Jean-Henri d'Andrié.

ROUSSEAU, RÉFORMATEUR DE LA MUSIQUE

Représenté pour la première fois en 1752, *Le Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau est resté au répertoire de l'Opéra de Paris jusqu'à 1829. Les chansons du *Devin* continuent à être enseignées dans les écoles primaires (du moins dans certaines localités du canton de Neuchâtel). La récente redécouverte [1] d'une partie du ballet *Les Muses galantes* (1745) a donné lieu à des concerts et des émissions radiophoniques. Le nom de J.-J. Rousseau figure dans tous les dictionnaires de musique. Son activité musicale et musicologique est étudiée dans de nombreux ouvrages, dont le premier, celui d'Albert Jansen, date de 1884 déjà [2]. La monographie de Tiersot [3], ouvrage classique en langue française, réunit dans sa première édition de 1912, une bibliographie d'une vingtaine de titres ; depuis, de nombreux autres travaux ont été publiés.

Or, ces signes extérieurs de l'importance historique indiscutable de l'œuvre musical de Rousseau semblent être en contradiction avec sa valeur intrinsèque fort modeste : à part les deux œuvres scéniques qui viennent d'être mentionnées, et quelques autres fragments scéniques, il se compose essentiellement de quelques motets et de plusieurs chansons. Les *Consolations* contiennent en tout 95 morceaux. Les œuvres instrumentales sont sans importance ou encore perdues (*Symphonie à cors de chasse*, 1751).

En tant que musicographe, Rousseau a laissé des articles dans l'*Encyclopédie*, articles rédigés en hâte et si peu satisfaisants pour l'auteur lui-même qu'il s'est décidé à les refaire et les compléter pour les publier sous la forme d'un *Dictionnaire de musique* (1767). Celui-ci fut beaucoup lu, quoique également souvent critiqué. Encore aujourd'hui, à titre d'hommage à l'auteur, les éditeurs de l'*Encyclopédie de la musique* [10] reproduisent un certain nombre de rédactions de Rousseau. Mais, malgré son intérêt indubitable, le *Dictionnaire* est une œuvre fort subjective. De même, comparé à l'état de la science à l'époque, il n'est pas exempt d'erreurs (ainsi, la découverte des cordes vocales et de leur rôle par Ferrein date de 1741, tandis que Rousseau, 26 ans plus tard, affirme toujours — art. *Voix* — que *la voix ... vient tout entière de la glotte*).

Un autre écrit théorique de Rousseau formule le *Projet concernant de nouveaux signes pour la musique* (1742), projet élargi plus tard mais qui n'a jamais pu espérer être adopté.

Il y a encore les écrits de Rousseau polémiste, dont surtout la célèbre *Lettre sur la musique française* (1753) avec ses attaques à peine déguisées contre Rameau, lettre d'une telle violence qu'elle aurait à elle seule assuré à son auteur la célébrité et en aurait perpétué le souvenir.

Lorsqu'un contradicteur de Rousseau écrit à son propos : *De toute la lourdeur de son esprit, de toute la naïveté de son incompétence, de toute l'incompréhension de son oreille mal éduquée, Rousseau s'acharne contre le style français* ([8], p. 237), lorsqu'il lui reproche d'être un *larve jaloux des étoiles* (*ibidem*, p. 236), on a de la peine à croire que ces paroles ont pu être écrites en 1961. Plus de deux siècles n'ont pas suffi pour cicatriser la blessure infligée par Rousseau à l'amour-propre national.

Toutefois, l'importance en soi de la *Lettre* en question n'est pas considérable. Témoignage des troubles agitant l'époque, elle n'élève pas le débat sur un plan plus général, mais elle ne craint pas pour autant des généralisations abusives. Ainsi, en parlant de *la* musique française, Rousseau pense essentiellement à la musique d'opéra, et même seulement à un certain type d'opéra puisque ses critiques ne peuvent s'adresser à son propre *Devin du village* qui célèbre alors ses premiers triomphes (cf. également [20]).

On pourrait donc penser que l'activité de Rousseau en tant que musicien et critique musical n'a pas mérité l'attention dont on l'entoure. Ce qui plus est, le fait d'avoir pratiqué la musique n'enrichit pas l'œuvre de Rousseau philosophe et écrivain. Les allusions aux émotions musicales ou à l'éducation musicale (*Emile*) auraient pu être écrites par un non-musicien.

L'intérêt pour l'activité musicale de Rousseau ne serait-il donc pas de la même espèce que celui que les historiens portent à la vie privée de grands génies dans l'espoir de découvrir, dans ce que ceux-ci avaient de petit, le secret de leur grandeur ? Ou bien, les historiens ne seraient-ils pas attirés par le mystère de cette activité qui, en dépit de sa faiblesse, est parvenue à faire toujours parler d'elle ?

Cela semble être réellement le cas. Plusieurs auteurs recherchent ce secret et ils croient le déceler dans le charme ingénu des mélodies de Rousseau ou dans ce qui pourrait passer pour ses trouvailles musicales, ainsi, par exemple, dans la marche chromatique ascendante sur des paroles *et flentes* du motet *Salve Regina* ([3], p. 221 s.). Mais c'est oublier que le baroque musical, style antérieur à celui de Rousseau, abonde en audaces, en *stravaganze* de toute sorte [12] ; il n'y avait donc pas de mérite particulier à s'en servir.

Mais, en réalité, la situation apparaîtrait beaucoup plus claire si l'on prenait soin de l'envisager sur un plan général, sans s'appesantir sur les détails de l'activité musicale, déjà suffisamment connue, de l'auteur, ou sur les péripéties, parfois mesquines, des controverses musicales en France et sans tomber dans le piège de la théorie esthétique sommaire selon laquelle la raison d'être d'une œuvre d'art serait fondée uniquement sur sa perfection et non pas également sur cette qualité, impondérable mais agissante, de l'ardeur qui l'anime, ardeur qui peut largement compenser certains défauts de facture. L'histoire de la musique connaît maint *Fidélio* parfait et maint *Freischütz* ingénu.

Il importe donc de rappeler certains faits généraux, trop évidents pour retenir l'attention des rousseauistes, mais dont l'oubli complique l'étude du problème. On s'apercevra, à leur lumière, que le cas Rousseau est dans une grande mesure un cas-type, que même les faiblesses de son œuvre musical ou son amateurisme, ou encore son activité de polémiste impitoyable sont en réalité un phénomène courant dans l'histoire de la musique, et tout particulièrement à son époque.

Rousseau remplit notamment le rôle, combien exaltant et ingrat, voire peu sympatique car impliquant une certaine dose de fanatisme, de réformateur de la musique. Réformateur et non seulement précurseur, car réformer est surtout un acte, préfigurer surtout un état.

Certes, Rousseau est également un précurseur (désigné ainsi déjà par Adam, [7]), notamment celui du romantisme musical. Il l'est au même titre, quoique pour d'autres raisons, que tel ou tel autre de ses contemporains ou même devanciers, pour ne citer qu'un Joh. Jakob Froberger (1616-1667) qui, lui, s'en tient à faire de la musique mais sans proclamer une nouvelle idéologie.

Pour saisir jusqu'à quel point Rousseau est un romantique égaré en plein siècle des lumières, on pourrait s'imaginer un autre romantique né cent ans trop tôt. Ainsi, *mutatis mutandis*, un Robert Schumann aurait agi comme J.-J. Rousseau s'il avait résidé à Paris au milieu du XVIII^{e} siècle. Il aurait provoqué par ses compositions et, surtout, par ses écrits critiques, les mêmes controverses que le philosophe genevois. Celui-ci, par contre, aurait été presque à sa place en occupant celle de Schumann au XIX^{e} siècle.

Dans la mesure où Rousseau est un romantique né un siècle trop tôt, on peut comprendre ses plaintes de se sentir isolé dans le milieu parisien. En ce qui concerne Rousseau musicien, cet isolement n'était nullement imaginaire, et qui sait si l'agressivité blessante des écrits polémiques

du philosophe ne tendait pas, partiellement, à jeter une passerelle entre lui et ses contemporains, fût-elle même faite d'indignation.

C'est là, peut-être, un motif subconscient de son activité de musicien et de critique. Mais le motif conscient — le désir de réformer la musique — importe ici davantage.

* * *

Quel est l'état de la vie musicale en France qui ne satisfait pas Rousseau ? Proclame-t-il des idées réellement nouvelles ou représente-t-il, en France, un courant qui se fait jour dans d'autres pays encore ? Agit-il en liaison avec d'autres réformateurs ? Il faudra répondre brièvement à ces questions avant d'étudier, un peu plus en détail, les tendances dont Rousseau est le porte-parole, tendances dont il s'agira de trouver les manifestations également en dehors de la France.

Une telle étude du rôle que Rousseau a su jouer sciemment dans l'histoire de la musique resterait incomplète si, pour finir, on ne faisait pas ne fût-ce qu'une brève allusion à tout ce que Rousseau a transmis à ses successeurs sans même se l'être proposé.

* * *

Voilà les points essentiels qu'il s'agit d'aborder. Cela ne pourra se faire qu'en acceptant certaines généralisations. Ainsi, en disant que, dans la première moitié du siècle, la musique française a relativement peu de vitalité, qu'elle vit presque en vase clos, on pourrait s'attirer deux objections principales : premièrement, c'est l'époque à laquelle la musique française traverse un âge d'or. Elle est représentée par quelques noms prodigieux, d'autres remarquables, d'autres enfin, très nombreux, évoquant l'existence d'un milieu musical plus qu'honorable. Parmi les organistes et les clavecinistes il y a Couperin et Marchand. Destouches, Mouret, Montéclair, Rameau, Bodin de Boismortier, Royer, Mondonville, Dauvergne représentent l'opéra. Le « Concert Spirituel », fondé en 1725 par Anne Danican Philidor, fait entendre des œuvres de Delalande, Gilles, Lalouette, Guignon, Jean-Marie Leclair, Jacques Aubert, Rebel, Michel Blavet. A la Chapelle du Roi triomphe le grand motet versaillais. Il y a enfin des concerts privés.

Une deuxième objection mentionnerait, d'une part, la présence de contacts avec l'Italie avec à l'appui des noms tels que Charpentier,

Couperin et Leclair, et, d'autre part, le rayonnement universel de la musique française qui jouit de la même estime que la musique italienne.

Ces objections sont justes mais elles ne tiennent pas compte du peu de poids de la génération montante et du fait qu'en dépit de l'importance esthétique de la musique française, on y constate une certaine stagnation stylistique. La vie musicale est largement bureaucratisée, sa centralisation, survivance de l'époque de Lully, est poussé à l'extrême, elle est freinée dans son développement naturel par des privilèges anachroniques.

Un fait significatif : la ville de Paris, centre important d'un pays puissant, n'a qu'un seul théâtre d'opéra. Ses dirigeants s'évertuent avec persistance et mesquinerie à entraver le développement du vaudeville à la Foire (le nom d'Opéra-Comique apparaît vers 1713) et de la Comédie italienne (dès 1721). Or, à la même époque, la seule ville de Venise dispose de sept théâtres d'opéra permanents et de trois qui s'ouvrent par intermittance. Selon Marc Pincherle, les Vénitiens entendent une centaine d'opéras nouveaux tous les dix ans. Certes, la quantité ne remplace pas la qualité ; mais, d'autre part, les talents musicaux ne peuvent s'épanouir que là où la vie musicale est intense. Proportionnellement, elle ne l'est pas assez à Paris.

On peut dire, quelque peu paradoxalement, que l'atmosphère musicale y souffre de l'impossibilité d'offrir de la place aux œuvres de qualité dite insuffisante, dans la mesure où cet adjectif est employé fréquement pour désigner des œuvres non-conformistes. L'art progresse en sélectionnant, parmi une profusion d'idées nouvelles, les quelques idées valables et viables. Mais lorsque le choix est trop restreint, la sélection devient difficile ou impossible.

Et c'est ici que se situe l'activité musicale de Rousseau. Il a pressenti la crise à venir ; il l'a rendue perceptible en parvenant à s'imposer aux Parisiens avec son ingénu *Devin du village*. Mais il est injuste, voire grotesque, d'accuser Rousseau et les bouffonistes d'avoir détrôné l'opéra traditionnel. La faute en est en tout premier lieu à l'organisation de la vie musicale à Paris. Les deux formes de l'opéra pouvaient très bien subsister et se développer simultanément à Naples ou dans d'autres villes italiennes, sans se faire de la concurrence mais en se stimulant mutuellement : pourquoi pas à Paris ? Cela est d'autant plus vrai que, plus tard, dans cette même ville, l'opéra-comique ne devait en rien entraver l'activité d'un Gluck, par exemple.

Les initiatives de Rousseau ne font donc rien d'autre que de démontrer aux Parisiens que leur vie musicale manque de variété, de vigueur et

d'actualité. Ce reproche implicite n'était pas sans fondement, ceci malgré le génie de Rameau, car l'existence des chefs-d'œuvre conçus dans le style traditionnel ne doit pas empêcher la nouveauté de s'annoncer par des essais plus ou moins réussis ([18], p. 491).

* * *

C'est ce qui se produit d'ailleurs dans d'autres pays européens à la même époque. Partout, le style ancien se meurt dans la splendeur des œuvres de J. S. Bach, de Händel, d'Alessandro Scarlatti, même de celles de Vivaldi, pourtant si fécondatrices. Partout il y a des poussées de fièvre réformiste qui se traduisent par des polémiques au ton violent, par des libelles écrits au vitriol, par des satires musicales. Mais il y a également des personnalités qui concilient l'ancien, toujours splendide, et le moderne qui se cherche encore.

Il est important de souligner que les premiers novateurs appartiennent à la même grande génération de la neuvième décennie du XVII[e] siècle qui a produit Rameau, Bach et Händel. Ce même Rousseau qui, au milieu du siècle suivant fait en France figure de critique irrévérencieux à l'égard de la musique contemporaine, passerait en Allemagne ou même en Italie presque pour un retardataire. En effet, les contemporains de Rousseau innovent moins qu'ils ne réalisent déjà. Qui sont-ils ?

Giov. Batt. Pergolesi, né en 1710, soit deux ans avant Rousseau, † en 1736, n'est pas le créateur de l'opéra-bouffe mais déjà son représentant classique. C'est par sa réussite que cette forme musicale s'impose dans tous les pays en stimulant, entre autres, les mouvements musicaux de caractère national. Deux ans après Rousseau apparaît Christoph Willibald Gluck († 1787). Celui-ci, réalisateur d'un nouveau type d'opéra, aura, sous plusieurs rapports, les mêmes idées que Rousseau, mais elles seront appuyées par un authentique génie créateur et par la science musicale adéquate. Le principal représentant du préromantisme musical, Carl Phil. Emm. Bach († 1788) est contemporain de Gluck. Son talent s'épanouira en même temps que celui de Rousseau. Mais Bach n'aura aucune peine à s'imposer — il est plus célèbre que son père —, tant par l'envergure de son inspiration que grâce à l'atmosphère relativement favorable dans laquelle il évolue, surtout depuis son établissement à Hambourg. Enfin, Johann Stamitz († 1757), le plus célèbre parmi les créateurs de la symphonie moderne, n'est cadet de Rousseau que de cinq ans.

Pourquoi la musique française est-elle touchée si tard par les courants nouveaux et, ce qui plus est, par l'entremise du profane musical qu'est Rousseau ? C'est là l'effet de cette vie musicale en vase clos dont il vient d'être question. La musique française inspire mais n'aime pas à être inspirée à son tour, elle met du temps à admettre les influences étrangères. Les Français d'alors ne savent pas ce qui se passe en Allemagne et en Angleterre ; on suppose, et Rousseau partage cette supposition, que la musique de ces pays est sans importance. On ne connaît non plus que la façade, encore rutilante quoique déjà un peu fissurée, de la musique italienne.

Mais c'est la seule musique non-française avec laquelle Rousseau pourra prendre contact, surtout à l'occasion d'un séjour à Turin (1728) et d'un autre à Venise (1743-1744) [19]. Elle le séduira mais il n'apprendra à la connaître que superficiellement. Il s'intéresse à la musique vocale — opéra, cantate — à l'époque où, en Italie, la nouveauté s'annonce surtout dans le domaine instrumental. Un Giuseppe Tartini (1692-1770) réside alors à Padoue, il est donc impossible à Rousseau de l'entendre. Mais même s'il l'avait connu, aurait-il été capable de saisir l'inspiration audacieusement expressive et passionnée du violoniste ? Sous plusieurs rapports, Tartini, homme au demeurant fort cultivé, très versé également dans l'acoustique musicale, est allé plus loin dans la direction du romantisme que Rousseau lui-même, pourtant son cadet de vingt ans. Il en aurait été de même, probablement, de la musique de Domenico Scarlatti (1685-1757), établi en Espagne. (Nb. la musique de ces maîtres n'était pas inconnue en France, mais elle n'y a pas eu beaucoup de résonance.)

Ce qui frappe Rousseau dans la musique italienne sur le plan de la technique musicale (car, sur le plan de l'esthétique, ses observations sont, dans la plupart des cas, fort subjectives), ce sont des détails souvent séparés de leur contexte, par exemple les sonorités aérées obtenues en supprimant *beaucoup de sons* dans les accords d'accompagnement. *L'harmonie complète fait moins d'effet que l'harmonie mutilée* et l'accompagnement devient ainsi *plus sensible et plus agréable*, constate-t-il avec étonnement (*Lettre sur la musique française*). L'idée d'économie des moyens d'expression lui inspirera, dans les *Consolations des misères de ma vie*, cette recommandation connue : *Dans toute ma musique, je prie instamment qu'on ne mette aucun remplissage partout où je n'en ai pas mis.*

Or, la recherche de la pureté des sonorités n'est pas, en Italie, une nouveauté. Elle pénètre en France déjà avec la musique de Corelli (1653-1713) —, que Couperin déclare vouloir aimer *tant que je vivray* —, elle est maniée avec virtuosité par un Vivaldi († 1741) et par d'autres.

La situation est donc, en apparence, assez paradoxable : en recherchant avidement l'exemple concret de la réalisation des idées novatrices qui l'animent, Rousseau ne trouve qu'une musique déjà connue et même assimilée par ceux-là même qu'il considère comme dépassés, au demeurant une musique qui n'est pas représentative pour le modernisme. Mais cela ne déroute pas le philosophe. On a dit que Rousseau, *à propos des moindres choses, ne peut s'empêcher d'en dire d'importantes* ([1], p. 26). Il semble en aller de même de la musique : ce n'est pas le prétexte musical qui compte — en l'occurence la transparence de la texture musicale — mais la pensée qu'il engendre et la conclusion qu'il implique. En général, ce n'est même pas la musique « italienne » qui compte ; cela aurait pu être n'importe quelle musique suffisamment inconnue pour stimuler l'imagination et inspirer le raisonnement.

Il faut approuver avec force les conclusions d'André Bruyère ([1], p.26 s.) lorsque, en commentant la parole de Rousseau : *je n'ai jamais fait que de la musique française, et n'aime que l'italienne*, il dit que l'italianisme n'annexa jamais véritablement le compositeur. Quant à savoir s'il inspira le théoricien, comme le pense Bruyère, la réponse ne peut être que fort nuancée. Il n'y avait pas, à l'époque, qu'un seul italianisme. D'autre part, y avait-il une doctrine quelconque de l'esthétique musicale italienne que Rousseau aurait connue et adoptée ? N'a-t-il pas plutôt, inspiré par les écrits français sur cette musique (Raguenet, Lecerf de la Viéville) et par ses propres observations fragmentaires, créé une musique partiellement imaginaire qu'il baptisa « italienne » pour exposer, sous cette étiquette commode, ses propres idées ? Cela semble être réellement le cas car la nouveauté que propage Rousseau n'a d'italianisme que le nom.

En annonçant cette nouveauté, il met l'accent sur trois problèmes importants : la facture musicale, la situation sociale de la musique et l'esthétique de la musique. Il est d'ailleurs assez difficile de séparer l'étude de chacun de ces points car les problèmes s'interpénètrent intimement.

* * *

Sur le plan technique, Rousseau préconise, entre autres, on vient de le dire, les sonorités aérées. *L'accompagnement* (c'est-à-dire harmonie et orchestration) doit être, certes, suggestif et évocateur pour animer, renforcer et déterminer la mélodie (*Dictionnaire*, art. *Unité de mélodie*) mais, par rapport à elle, il se situe à l'arrière-plan. Car c'est elle qui importe, c'est par elle que vit ou que meurt la musique.

Les mélodies que l'on chante à l'Opéra de Paris font penser Rousseau aux *chouettes de la forêt de Montmorency* (lettre à M^me^ d'Epinay ; ces paroles sont écrits au moment où Rousseau rédige son *Essai sur l'origine des langues*, dont le premier titre était *Essai sur le principe de la mélodie*). En effet, selon le philosophe, *une mélodie qui ne parle point, chante toujours mal* (*Pensées de J.-J. Rousseau, Citoyen de Genève*). C'est pourquoi, en éduquant *Emile*, il faut lui apprendre à ne jamais produire de *chant bizarre* mais *une mélodie toujours chantante et simple*. Car *que l'accent du sentiment anime les chants les plus simples, ils seront intéressants*, mais *la seule harmonie n'a jamais rien su dire au cœur* (*Pensées*).

Il se peut, comme le suppose Tiersot ([3], p. 7 s.), que la préférence donnée par Rousseau à la mélodie chantante, simple, parlant au cœur, soit redevable à ses impressions de l'enfance formée musicalement par les psaumes, les chansons populaires de l'Escalade et les chants de sa tante. Cette hypothèse enchanterait un Jean-Paul Weber qui, dans sa *Psychologie de l'Art*, affirme que l'inspiration artistique se nourrit essentiellement des souvenirs chez l'adulte des émotions ressenties étant enfant ([17], p. 125). Mais une telle explication resterait incomplète. La simplicité préconisée par Rousseau est notamment une simplicité conquise. Ses harmonisations des *Muses galantes* (1745) sont plus riches que celles du *Devin* (1752) ; 26 ans plus tard, il refait certains airs du *Devin* ; or, leur accompagnement sera alors encore plus dépouillé.

Ce processus de dépouillement, beaucoup de musiciens l'accomplissent au cours de leur vie créatrice. Rousseau montre ici sa maturité et non pas sa maladresse. D'autre part, et c'est là un fait important, ces mêmes idées sur l'importance de la mélodie opposée à l'harmonie et au contrepoint que certains historiens français expliquent, chez Rousseau, par son manque d'instruction musicale, apparaissent en Allemagne non pas à la même époque mais bien avant elle, et non pas dans la bouche d'amateurs mais de musiciens professionnels : ainsi, Reinhard Keiser (1674-1739) préconise déjà un style musical moins savant, proche de la chanson populaire. Il est d'ailleurs un des premiers à faire évoluer l'opera seria vers le Singspiel en choisissant pour ses œuvres des thèmes populaires. Au début du XVIII^e^ siècle des musiciens tels que Georg-Phil. Telemann (1681-1767) ou Joh. Mattheson (1691-1764) sont des porte-parole des « mélodistes », de ceux qui proclament que toute mélodie, qu'elle soit vocale ou instrumentale, doit être chantante, que toute mélodie doit être simple et facile à exécuter, à comprendre, à retenir. Les mélodistes se moquent du contrepoint, pratiqué par les « vieux », dans

lequel, disent-ils, il y a plusieurs parties — quinze ou même vingt — mais pas un brin de mélodie. C'est en 1713 que Mattheson, Keiser, Heinichen et Telemann engagent une lutte contre le contrepointiste Bokemeyer pour démontrer que les artifices chers aux polyphonistes sont *sans prise sur le cœur* (selon l'expression de R. Rolland, [13]), lutte qu'ils gagnent.

Lorsque Rousseau écrit dans sa *Lettre sur la musique française* qu'il *est impossible à l'oreille de se prêter au même instant à plusieurs mélodies, et que, l'une effaçant l'impression de l'autre, il ne résulte du tout que de la confusion et du bruit*, il énonce des idées (difficiles à partager !) qui, sans que ni lui ni ses contradicteurs le sachent, sont en Allemagne généralement admises depuis fort longtemps.

Joh. Adolf Scheibe (1708-1776) adopte vis-à-vis du polyphoniste J. S. Bach une attitude encore plus critique que Rousseau vis-à-vis de Rameau, cela dès le 6e numéro de sa revue *Der critische Musicus* (1737-1740). Pour lui, Bach *est ampoulé ; c'est ce qui l'a conduit du naturel à l'artificiel, du sublime à l'obscur* ([14], p. 332).

En évoquant ces dates, on reste étonné du fait qu'aucun musicien français de la même génération que Rameau n'ait exprimé, dès les premières décennies du siècle, ces mêmes idées pour lesquelles on blâme Rousseau en 1753. Il est vrai que Rameau n'est pas comparable à Bach dans la mesure où il est lui-même un novateur génial en ce qui concerne surtout la théorie de la musique ; de ce fait, certaines critiques que Rousseau lui adresse au nom d'une esthétique nouvelle reposent sur un malentendu.

(Toutefois, il faut l'ajouter entre parenthèses, il n'y a pas lieu de s'étonner, comme le font certains historiens, des critiques que Friedr. Melchior von Grimm (1723-1807), arrivé à Paris en 1748, adresse à la musique française, sans qu'on veuille pour autant approuver leur forme et les arguments qu'elles avancent. Grimm est déjà formé par les nouveaux courants esthétiques qui traversent l'Allemagne et c'est pourquoi, tout en reconnaissant dans sa *Lettre sur Omphale* les valeurs de l'opéra français, il souligne son caractère démodé.)

* * *

Rousseau est également conforme à l'esprit de son époque en reconnaissant instinctivement le changement de la situation sociale de la musique. Il en parle surtout sous prétexte de s'attaquer à l'opéra français.

Il y a notamment trois types principaux de ses écrits à ce propos : écrits objectifs, telle la longue note inachevée, rédigée vers 1750 à l'intention de Grimm, dans laquelle la confrontation des opéras italien et français ne tourne pas toujours en défaveur de ce dernier [20]. D'autres écrits, surtout la *Lettre sur la musique française* sont des œuvres de polémiste qui veulent, d'une part, montrer la science musicale de l'auteur et, de l'autre, appellent la contradiction ; d'où les jugements partiaux. Contrairement à l'opinion répandue, ces écrits sont les moins significatifs, car ils servent simultanément trop d'intentions inavouées pour être clairs et sincères. — Enfin, il y a des fragments de la *Nouvelle Héloïse* (surtout partie II, lettre 23, souvent citée) dans lesquels l'auteur, écrivant cette fois d'une plume plus légère, donne une image satirique non pas de la musique de l'opéra mais du spectacle lui-même : nous voyons les décors en toile percée et déchirée, les guenilles bleuâtres suspendues à des bâtons ou à des cordes et représentant le ciel, les dieux qui se démènent et qui crient en branlant sur leur escarpolette, symbolisant le char, ornée d'un morceau de grosse toile barbouillée en guise de nuage, éclairés — et en même temps enfumés — par une machine d'illumination de deux ou trois chandelles puantes et mal mouchées. — Et les chanteurs ? *On voit les actrices, presque en convulsion, arracher avec violence ces glapissements de leurs poumons, les poings fermés contre la poitrine, la tête en arrière, le visage enflammé, les vaisseaux gonflés, l'estomac pantelant.*

Toute cette caricature vise essentiellement la fausse magnificence du spectacle, son faste en toc, survivance de l'époque à laquelle le Roi-Soleil lui-même se produisait sur la scène, époque où l'opéra était entièrement mis au service de la monarchie pour lui ajouter un éclat supplémentaire. Il se peut — mais c'est aux historiens de la littérature d'en juger — qu'en s'attaquant à l'opéra, Rousseau visait plus loin, qu'il visait notamment la structure monarchique et aristocratique de la vie française. Cela n'étonnerait pas de la part de l'auteur du *Contrat social* qui se soustrait à l'invitation du roi désireux de lui octroyer une pension car, en l'acceptant, il lui faudrait dire, selon ses propres paroles : *adieu la vérité, la liberté, le courage.*

En décrivant le « coin du roi », composé des partisans de l'opéra français, Rousseau, ce *républicain et frondeur en titre* (*Confessions*, livre VII), souligne parmi eux — détail significatif — la présence des *grands* et des *riches* (*ibidem*, livre VIII).

Il faut s'en rendre nettement compte car, de ce fait, toutes les critiques de l'opéra, même celles qui se déguisent en une critique purement

musicale, souvent reprochées à Rousseau par les musiciens, poursuivent un but social, voire politique. Une fois ce point de vue admis, la plupart des contradictions dans lesquelles s'empêtre le philosophe, et l'injustice des jugements qu'il profère, cessent d'étonner puisque la critique musicale peut n'être qu'un masque, parfois grimaçant, qui cache le visage du sociologue. En général, il se peut que les considérations purement esthétiques ainsi que d'autres motifs — tel surtout le ressentiment personnel vis-à-vis de certains musiciens contemporains — jouent pour Rousseau un rôle sensiblement moins important que ne le supposent les musicologues.

Pour le philosophe-musicien la bonne musique est celle qui *par des inflexions vives, accentuées, et pour ainsi dire parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, rend tous les objets, soumet la nature entière à ses savantes imitations, et porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentiments propres à l'émouvoir* (*Dictionnaire*, art. *Musique*). Cette définition (s'appliquant à ce que Rousseau appelle la musique imitative) désigne comme destinataire de la musique l'homme, l'homme tout court et non pas des personnalités élues auxquelles s'adressait l'opéra traditionnel, et, parmi toutes les facultés de l'homme, la musique s'adresse à son cœur, ce cœur qui réagit sans réfléchir. La musique savante ne touche que l'intelligence, donc elle n'est pas juste car, Rousseau semble le sous-entendre, elle accomplit une séléction parmi les auditeurs.

Les allusions au cœur de l'auditeur sont continuelles dans les écrits musicaux de l'auteur, les allusions sociales, par contre, sont rares. Mais maint détail biographique compense les silences de l'écrivain, telle par exemple sa négligence vestimentaire lorsqu'il assiste à Fontainebleau à l'exécution de son *Devin*.

Or, ce désir de Rousseau de voir la musique s'adresser à de vastes couches sociales est parfaitement conforme à l'esprit de l'époque nouvelle, cette époque qui s'annonce surtout en Allemagne. Dans son *Der vollkommene Capellmeister*, Mattheson écrit, en 1739, que les compositeurs doivent s'appliquer à écrire de la musique facile — facile à comprendre, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit facile à composer. D'autres musiciens renchérissent encore : Telemann dit ouvertement que la musique doit être utile à beaucoup et non seulement à un petit nombre. Le poète Ramler écrit, dans un célèbre passage ([13], p. 97 s.), qu'il faut *écrire pour tous. Nous vivons en société.* Les lieder ne doivent pas être vides de sens, mais ils doivent rester compréhensibles même pour *les belles chanteuses*. Les mélodies doivent conserver leur charme même sans aucun accompagnement.

Voilà des principes — énoncés dans les années 1753-1755 — auxquels Rousseau aurait pu souscrire d'autant plus aisément qu'il composait lui-même des romances et des chansons privées d'accompagnement.

Il faut mentionner également dans ce contexte l'importance des sujets de l'opéra : le *Devin* n'est pas le premier ni en France ni à l'étranger à introduire des gens du peuple à la place des héros historiques, chers à l'opéra italien, et des héros mythiques ou des personnages allégoriques peuplant les scènes françaises. L'opéra-bouffe, l'opéra-comique, le *Singspiel*, sans même parler des opéras populaires, tel, par exemple, l'opéra de Hambourg (1678-1738) dans certaines de ses représentations, ont recours aux motifs empruntés à la vie du peuple.

Et de nouveau il y a lieu de rappeler que les opéras opposant leur esprit populaire (et fréquemment satirique) à l'esprit de l'opera seria apparaissent à l'étranger sensiblement plus tôt que l'intermède de Rousseau : la réussite de l'opéra bouffe de Pergolèse remonte à 1733, tandis que le ballad-opera anglais, composé sur des airs populaires, apparaît déjà au début du siècle ; le *Beggar's Opera* de John-Christopher Pepusch (1667-1752) est de 1728 ; il fait plus de tort à Händel que le *Devin* à Rameau (vingt-quatre ans plus tard !).

Une dernière remarque concerne l'habitude de se laisser inspirer par la musique plus ou moins folklorique, ou plutôt villageoise. Cette tendance apparaît chez Rousseau en tant qu'intention plutôt que comme un procédé méthodique. Toutefois, l'on sait combien il était sensible à ces chansons rustiques *dont les airs ne sont pas piquants* mais qui *ont je ne sais quoi d'antique et de doux qui touche à la longue* (*Nouvelle Héloïse*, lettre de Saint-Preux). L'on sait également que Rousseau note, lors de son séjour à Venise, le chant de gondoliers. Or, cet intérêt de Rousseau pour la mélodie populaire paraît bien timide à côté de celui d'un Telemann, par exemple, qui récolte des mélodies populaires slaves pour les inclure dans ses compositions ou celui d'un Domenico Scarlatti à qui l'on reprochait, selon Burney, de s'inspirer en écoutant les chants *de cochers, de muletiers et d'autres hommes vulgaires.*

* * *

Quant aux conceptions esthétiques de Rousseau et à leur actualité, il n'y a pas beaucoup à ajouter à ce qui était impliqué dans les considérations sur la facture musicale et sur la fonction sociale de la musique. Mais il importe de rappeler ici quelques faits concernant la situation historique

de l'œuvre principale de Rousseau théoricien et esthète : *Dictionnaire de musique* (1767). Travail original et de grande importance, ce dictionnaire n'est pas le premier de son genre ni en Europe ni même en France [11]. La lexicographie musicale est représentée, jusqu'au XVIII^e siècle, par plusieurs petits ouvrages qui, toutefois, n'atteignent pas l'importance du *Terminorum musicae diffinitorium* de la fin du XV^e siècle, par Johannes Tinctoris, théoricien et musicien brabançon. Mais le XVIII^e siècle apporte brusquement plusieurs dictionnaires de musique parmi lesquels celui du Tchèque Janowka (1701), du Français Brossard (1703) et de l'Allemand Joh.-Gottfr. Walther (1732), redevable à celui de Brossard. Le premier dictionnaire musical anglais, de Grassineau, est édité en 1740, de même que la *Ehrenpforte* de Mattheson. En écrivant son ouvrage, Rousseau reste conforme aux tendances générales de son époque.

* * *

On s'aperçoit donc que J.-J. Rousseau, novateur authentique sur le plan de la musique française, n'en est pas un par rapport à l'ensemble de la vie musicale européenne. La musique traditionnelle contre laquelle il s'insurgeait, était déjà sur le point de disparaître et d'être remplacée par des styles nouveaux (« galant », « sensible », préromantique, classique). L'évolution aurait pu s'accomplir sans lui. Mais, sans lui, aurait-elle pris la même direction ? Aurait-elle eu la même ampleur ? Certainement non.

Car, en effet, une nouveauté ne s'impose que sous certaines conditions. Elle doit être rendue nécessaire par l'esprit de l'époque (ce qui ne veut cependant pas dire que le changement de cet esprit entraîne automatiquement une transformation profonde du style musical). Elle doit se répercuter sur l'ensemble de l'activité musicale : nouvelles formes, nouveau cadre social, nouveaux instruments (le XVIII^e siècle met en valeur la flûte et découvre la clarinette), etc. Elle doit proclamer une tendance vers la simplification, car toutes les réformes véritables s'accomplissent au nom du retour aux sources.

Mais il faut encore que cette réforme musicale élabore des mots d'ordre clairs, convaincants, frappants, multivalents, car seuls de tels mots entraînent un mouvement de fond en sa faveur tout en permettant aux artistes de les interpréter à leur guise ; il faut qu'une nouvelle esthétique déborde le cadre purement musical en cherchant une justification supplémentaire dans une nouvelle vision des problèmes philosophiques, religieux, nationaux et autres.

Or, c'est ici que J.-J. Rousseau s'avère être sinon le premier du moins le plus important novateur au XVIII^e siècle. Toutes les découvertes musicales, on vient de le voir, sont faites, à son insu, avant lui, mais c'est lui qui leur donne leur sens et leur force. L'influence de Rousseau sur la nouvelle musique — elle sera dorénavant non pas française mais allemande — est immense [21]. Elle est d'autant plus agissante qu'elle s'exerce moins sur le plan musical (les réminiscences de la musique de Rousseau chez un Mozart ou un Beethoven sont insignifiantes voire contestables) que sur le plan de la pensée. C'est par le biais de la littérature et de la philosophie que Rousseau agit sur les musiciens, surtout préromantiques et romantiques. Joh.-Gottfr. Herder (1744-1803) est au début largement redevable à Rousseau ([15], p. 402). Tout le romantisme musical n'est qu'un vaste « retour à la nature » dans le sens de Jean-Jacques.

Or, Rousseau n'aurait jamais pu remplir le rôle d'apôtre de la nouvelle musique s'il n'avait été que musicien. C'était une nécessité historique et psychologique, en quelque sorte, qu'il fût un amateur. Ses détracteurs lui reprochent son dilettantisme présomptueux, d'autres ([5], p. 45 s.) cherchent à le lui pardonner, d'autres encore essaient de démontrer qu'il disposait malgré tout de connaissances musicales honorables [6]. Tout cela n'a pas d'importance si l'on songe que ce sont précisément les amateurs — disposant ou non du génie et de la science musicale — qui ont de tout temps joué le rôle d'animateurs au moment de transformations stylistiques. Ce fut le cas des membres de la Camerata florentine, ce fut le cas de beaucoup de romantiques, tel E. T. A. Hoffman ou même Franz Schubert, ce fut le cas des Cinq Grands Russes. L'amateurisme de Rousseau est donc parfaitement dans l'ordre des choses ; vu le rôle historique du musicien-philosophe, c'est un fait presque banal.

Mais ce qui n'est pas banal, c'est l'ampleur du pressentiment de l'époque à venir que l'on aperçoit chez Rousseau. Les faits isolés, tel l'épanouissement de la romance ([16], p. 47 s.), l'emploi par Weber du thème chinois cité par l'auteur du *Dictionnaire* ou les compositions inspirées par les écrits de Rousseau (Stephen Heller compose les *Promenades d'un solitaire*), et même jusqu'au pressentiment de l'impressionisme, sont moins importants que les coincidences plus générales.

En voici quelques exemples : à l'instar de Rousseau, presque tous les musiciens romantiques sont simultanément écrivains, ainsi Weber, Hoffmann, Schubert, Berlioz, Liszt, Wagner et autres. Pour un Schumann, la musique constitue une forme supérieure de la poésie.

Il en est de même du rôle de l'inspiration dans l'acte créateur. Tiersot ([3], p. 190-192) établit un parallèle intéressant entre la description faite par Rousseau de sa création inspirée des *Muses galantes* et le dialogue entre Hans Sachs et Walther tirée des *Maîtres chanteurs* de Wagner.

L'inspiration en question vient à Rousseau dans un rêve fiévreux. Or, l'on connaît une autre anecdote de la vie de Rousseau suscitant l'ironie facile chez ses biographes, où la musique s'associe au rêve : au théâtre de Saint-Chrysostome, à Venise, Jean-Jacques s'endort en pleine représentation et, en s'éveillant, est ravi jusqu'à l'extase par la musique qu'il entend, la confondant encore avec le rêve : *Ma première idée fut de me croire en paradis*, écrit-il, L'anecdote mérite l'attention. La musique est ici, pour Rousseau, un fruit du rêve en même temps que son prolongement, elle est aussi pour lui la révélation d'un paradis. Ce seront là des conceptions essentielles pour les romantiques au XIX[e] siècle. Selon eux, la musique est la voix de l'indicible, cet indicible qui fait naître la nostalgie et qui apparaît dans le rêve. Leurs compositions intitulées « rêverie » ne se comptent pas.

Et que dire de ce dédoublement de la personnalité romantique qui, chez Schumann, se traduit par des dialogues entre Eusebius et Florestan ou, sur le plan musical, par le *Carnaval* ou l'évolution des *Papillons*, et qui prend, chez Rousseau, la forme du dialogue entre Rousseau et Jean-Jacques ? Que dire de l'intérêt purement romantique du philosophe pour le moyen âge (intérêt n'excluant pas l'ignorance, cf. art. *Chanson* de son *Dictionnaire*) ?

* * *

En résumé, si la musique de Rousseau elle-même n'est pas encore romantique, l'attitude du musicien qu'elle traduit l'est déjà pleinement. Mais on ne saurait en tirer aucune conclusion quant à la valeur intrinsèque de l'activité musicale du philosophe. Son mérite personnel n'est pas d'avoir été un précurseur, cela peut n'être que coincidence, mais d'avoir été un réformateur lucide, passionné et convaincant.

Il est regrettable qu'on ait retenu surtout l'aspect négatif de l'activité de Rousseau : son activité de critique de la musique française d'opéra. Lorsqu'il critique sa valeur esthétique, il a certainement tort. Mais il a raison de dénoncer son vieillissement et c'est faire trop de cas de la critique musicale en général que de lui attribuer le pouvoir d'arrêter l'élan des forces créatrices. Lorsqu'un éminent musicologue français [9] attribue

la *décadence* [22] *de la musique française* aux polémiques suscitées par la querelle des bouffons et à *l'affadissement du goût* qui en aurait été l'aboutissement, il donne une explication trop facile du ralentissement de la vie musicale française (mais non de celle qui se déroule en France ! Paris reste toujours un haut lieu de la musique européenne). Les critiques d'Artusi n'ont point arrêté la création de Monteverdi, ni le pamphlet contre l'opéra italien (celui de Vivaldi, surtout) : *Il teatro alla moda*, publié en 1720 par Benedetto Marcello (1686-1739, musicien amateur comme Rousseau, polémiste non moins violent que lui), n'a tari la source d'inspiration des maîtres napolitains ou celle de Hasse et de Händel.

Oui, il est trop facile de rejeter la responsabilité du déclin de la musique française dès la deuxième moitié du siècle sur *un Genevois et un Allemand* (Rousseau et Grimm) sans insister avec force sur d'autres causes encore de cet état de choses : ossification du style français (en dépit des chefs-d'œuvre qu'il est encore capable de produire), anachronisme de la structure sociale de la vie musicale et surtout l'absence de génies créateurs autochtones [23].

Mais lorsque la diatribe contre Rousseau a recours aux expressions telles que « le journaliste », « en mal de copie », « aussi prétentieux qu'ignorant », elle se désavoue elle-même. Le succès persistant du *Devin* ne pouvait être dû au fait qu'il fut *plat, médiocre et sucré*, parce que le public ne se serait pas laissé abuser pendant plus d'un demi-siècle, et parce que rien n'obligeait les dirigeants de l'Opéra de continuer les représentations même pendant l'exil de l'auteur et après sa mort, mais parce que ce *Devin* renfermait également des valeurs positives. Seules celles-là comptent pour le public contemporain et pour les historiens.

Rousseau a saisi d'instinct qu'une nouvelle époque de la musique a commencé avant la moitié du XVIII^e^ siècle. Il s'est trompé en s'imaginant qu'elle s'annonçait dans la musique d'opéra italienne, car celle-ci déclinait alors progressivement. Mais il ne s'est pas trompé en définissant l'esprit de la nouvelle époque, il l'a même mieux défini que quiconque. Il a lancé un cri d'alarme, un avertissement aux Français qui ne se rendaient pas compte des besoins musicaux de leur époque. Mais ils n'ont remarqué que le ton inutilement hargneux de ses appels et son incapacité de devenir un chef d'école lui-même, et ils n'ont pas saisi la chance d'avoir été incités à s'informer de ce qui se passait autour d'eux. D'autres qu'eux ont entendu Rousseau ; insensibles à ses critiques de la musique française, qui n'était pas la leur, ils se sont appropriés les idées du philosophe-musicien non pas pour en devenir esclaves mais pour s'en inspirer et pour les prolonger.

Rejetant la musique traditionnelle cultivée en France et rejeté par elle, Rousseau, par une ironie ou une revanche du sort, parvient malgré tout à donner une valeur positive et universelle à l'expérience, également blessante pour tous les intéressés, que seule pouvait lui fournir précisément la musique française. Grâce à lui, au moment même où elle était en train de s'effacer temporairement, cette musique est parvenue à démontrer son pouvoir fécondateur.

Z. ESTREICHER.

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

[1] André BRUYÈRE, *Les Muses Galantes, musique de Jean-Jacques Rousseau in La Revue Musicale, les Carnets critiques*, N° 218 (1952) pp. 1-31.

[2] Albert JANSEN, *J.-J. Rousseau als Musiker*. Berlin, Reimer, 1884.

[3] Julien TIERSOT, *J.-J. Rousseau*, 2e éd. revue. Paris, Alcan, 1920.

[4] Arthur POUGIN, *Jean-Jacques Rousseau musicien*. Paris, Fischbacher, 1901.

[5] Alfred POCHON, *J.-J. Rousseau musicien et la critique*. Montreux, éd. du Mois Suisse, 1940.

[6] Giuseppe CACCIOLA, *Arte contemporanea. Conclusioni su J. J. Rousseau musicista*. Extr. de : *Rivista Musicale Italiana* 50 (1948) fasc. 2. 12 p.

[7] Adolphe ADAM, *Souvenirs d'un musicien*. Paris, M. Lévy, 1857-1859.

[8] Pierre DAVAL, *La musique en France au XVIIIe siècle*. Paris, Payot, 1961.

[9] Norbert DUFOURCQ, *La Musique française*. Paris, Larousse, 1949.

[10] *Encyclopédie de la musique*. Paris, Fasquelle, 1958-1961. Art. Rousseau.

[11] H. H. EGGEBRECHT, *Lexika der Musik in Die Musik in Geschichte und Gegenwart*, Bd. 8. 1960.

[12] Cf. par exemple, Suzanne CLERX, *Le Baroque et la musique. Essai d'esthétique musicale*. Bruxelles, Libr. Encyclopédique, 1948.

[13] Romain ROLLAND, *Voyage musical au pays du passé*, 4e éd. Paris, Hachette, 1920.

[14] Karl GEIRINGER, *Bach et sa famille*. Paris, Corrêa, 1955.

[15] Alfred EINSTEIN, *La Musique romantique*. Paris, Gallimard, 1959.

[16] Léon GUICHARD, *La Musique et les lettres au temps du romantisme*. Paris, Presses Univ. de France, 1955.

[17] Jean-Paul WEBER, *Psychologie de l'Art*. Paris, Presses Univ. de France, 1958.

[18] Georg REICHERT, *Vom Anteil der Geschichte am Wesen der Musik, in Deutsche Vierteljahrsschrift f. Literaturwiss. u. Geistesgeschichte* 35 (1961) pp. 483-493.

[19] Son voyage ultérieur en Angleterre n'aura pas d'incidences musicales.

[20] Lors de la querelle ultérieure des gluckistes et des piccinistes, Rousseau prendra le parti de l'opéra français de Gluck contre l'opéra italien de Piccini.

[21] Grâce à Marpurg, la *Lettre sur la musique* est connue en Allemagne dès 1754. Cf. [4], p. 105.

[22] Terme bien péjoratif pour désigner une simple période d'accalmie.

[23] ... absence dont personne ne peut être rendu responsable, contrairement à ce que laisse comprendre *Dufourcq* ([9], p. 196 s.). En particulier, ni les troubles sociaux, politiques ou idéologiques (cf. l'époque de la Renaissance !), ni l'hypertrophie de la critique musicale (symptôme d'un malaise plutôt que sa cause), ni surtout la présence de grands musiciens étrangers ne peuvent jamais étouffer le feu d'un génie. Tout au plus influent-ils sur l'orientation de son activité créatrice.

PHILOSOPHIE SOCIALE DE ROUSSEAU ET PENSÉE SOCIOLOGIQUE CONTEMPORAINE

A chaque phase de son développement la sociologie a tenté de tirer de l'œuvre de Rousseau ce qui était propre à éclairer sa route. Aujourd'hui la « sociologie pluraliste », dont le maître est le professeur Georges Gurvitch, de la Sorbonne [1], paraît devoir renouveler profondément les méthodes et les hypothèses de notre science, et j'ai pensé servir la pensée de l'auteur que nous célébrons cette année en relisant toute son œuvre à la lumière de cette sociologie, selon le plan général que l'on trouvera en notes [2].

J'ai pu m'exprimer assez complètement à ce sujet dans ma conférence, mais l'espace qui m'est réservé dans cette revue ne me permet de reproduire que ce qui a trait à la « sociologie différentielle » (rubrique C.31 de mon plan). Telle qu'elle figure ici, cette étude pourrait dès lors s'intituler : *Les cadres sociaux dans la philosophie sociale de Rousseau.*

1. La société internationale et la société globale.

On sait que le premier travail que Rousseau s'assignait à l'Ermitage était de faire un condensé des ouvrages et manuscrits de l'abbé de Saint-Pierre, « auteur prolixe et confus », pour obliger ses amis, Madame Dupin et Saint-Lambert [3]. Il en tira finalement l'*Extrait du projet de paix perpétuelle* (t. I, p. 606 s.), publié en 1761, et rédigea son *Jugement* personnel à ce sujet (t. I, p. 619 s.), qui ne fut publié qu'après sa mort (cf. *Confessions*, p. 423 et 548). L'idée de l'abbé est celle même qu'Henri IV et Sully voulaient réaliser par leur plan de république chrétienne. Il propose une confédération de tous les États européens, avec « un tribunal judiciaire qui puisse établir les lois et règlements qui doivent obliger tous les membres ; qu'elle ait une force coactive et coercitive pour contraindre chaque État de se soumettre aux délibérations communes, soit pour agir, soit pour s'abstenir », confédération « ferme et durable, pour empêcher que les membres ne s'en détachent à leur volonté, sitôt qu'ils croiront voir leur intérêt particulier contraire à l'intérêt général » (t. I, p. 611-612).

Cette « alliance perpétuelle et irrévocable » aura une « diète ou un congrès permanent », réglant « par voie d'arbitrage ou de jugement » tous les différends, lèvera des contributions « pour fournir aux dépenses communes », garantira le territoire et la forme de gouvernement de tous les membres ; « tout allié infracteur du traité sera mis au ban de l'Europe, et proscrit comme ennemi public », et il est convenu « qu'on armera et agira offensivement, conjointement, et à frais communs » contre lui (p. 612).

« Si jamais vérité morale fut démontrée, écrit Rousseau dans son *Jugement*, il me semble que c'est l'utilité générale et particulière de ce projet. Les avantages qui résulteraient de son exécution, et pour chaque peuple, et pour l'Europe, sont immenses, clairs, incontestables ; on ne peut rien de plus solide et de plus exact que les raisonnements par lesquels l'auteur les établit » (t. I, p. 619) ; « c'est un livre solide et sensé, et il est très important qu'il existe » (p. 620), toutefois, c'est « à présent un projet bien absurde ; mais, ajoute aussitôt Rousseau pour bien montrer que l'utopie d'hier peut devenir la réalité de demain, qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable : ou plutôt, admirons un si beau plan, mais consolons-nous de ne pas le voir exécuter ; car cela ne peut se faire que par des moyens violents et redoutables à l'humanité » (p. 624). Trop d'intérêts particuliers, en effet, l'emportent sur l'intérêt commun. Ce plan est « trop bon pour être adopté » (p. 624), car il « demande un concours de sagesse dans tant de têtes, et un concours de rapports dans tant d'intérêts, qu'on ne doit guère espérer du hasard l'accord fortuit de toutes les circonstances nécessaires » (p. 621). Et il est plaisant alors de voir Rousseau, qu'on a si volontiers taxé d'idéalisme, reprocher lui-même à l'abbé sa « simplicité » : « Il s'imaginait bonnement, écrit-il, qu'il ne fallait qu'assembler un congrès, y proposer ses articles, qu'on les allait signer, et que tout serait fait. Convenons que, dans tous les projets de cet honnête homme, il voyait assez bien l'effet des choses quand elles seraient établies, mais il jugeait comme un enfant des moyens de les établir » (p. 621-622) [4].

Seule, par conséquent, la « force » pourrait réaliser cette ligue fédérative ; « et alors il n'est plus question de persuader, mais de contraindre, et il ne faut plus écrire des livres, mais lever des troupes » (p. 621). Or, conclut-il, « qui de nous oserait dire si cette ligue européenne est à désirer ou à craindre ? Elle ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'elle n'en préviendrait pour des siècles » (p. 624).

Du point de vue sociologique, il est intéressant de relever un passage de l'*Economie politique* où Rousseau nous montre implicitement, comment

l'existence d'une société internationale transpose, ou plutôt étend la notion de société globale, sans pourtant la modifier fondamentalement. Lorsqu'elle n'est pas perçue, le Nous national rejette plus ou moins les Autrui étrangers, dirait-on aujourd'hui. Rousseau note bien que la « règle de justice, sûre par rapport à tous les citoyens, peut être fautive avec les étrangers », mais que l'on reconnaisse enfin « la grande ville du monde », elle devient alors « le corps politique dont la loi de nature est toujours la volonté générale, et dont les états et peuples divers ne sont que des membres individuels » (t. I, p. 587).

Cela nous amène donc à la *société globale*, que Rousseau n'envisage concrètement que pour la République de Genève [5] et la Pologne [6]. Rien de bien précis sans cela, ni sur la France, ni sur l'Angleterre, ni sur Venise où, pourtant, il a séjourné. Pour la Suisse, après Genève, c'est Neuchâtel qui est peut-être le mieux servi, puisqu'il n'y a que quelques notations éparses sur le Valais et Vaud. En effet, si l'on réunit les lettres au Maréchal de Luxembourg [7] sur Neuchâtel en général, le Val-de-Travers et Môtiers, et le passage bien connu de la *Lettre à d'Alembert* sur nos « Montagnons » (t. III, p. 140 s.), on a déjà un bon aperçu de nos régions. Mais ce qui est intéressant ici, c'est la façon dont il envisage sa description : « Pour connaître Môtiers, écrit-il au Maréchal, il faut avoir quelque idée du comté de Neuchâtel ; et pour connaître le comté de Neuchâtel, il faut en avoir de la Suisse entière » (t. IV, p. 411). Il aperçoit donc déjà une certaine idiosyncrasie nationale qui favorisera l'unification de notre pays.

Comme toute science positive, la sociologie se nourrit du réel, et l'appareil conceptuel de la sociologie pluraliste n'est point une axiomatique, ni même une théorie, mais un ensemble de points de repère pour l'investigation concrète. Or, on voit que ce réel, systématiquement appréhendé, est peu de chose chez Rousseau dans le domaine qui nous intéresse, ce qui confirme le caractère abstrait, voire hypothétique de sa démarche, que nous avons déjà relevé. La société globale, chez lui, n'est pas donnée, elle est créée par un acte de volonté, exprès ou tacite, de vivre ensemble : le contrat social.

Si, dans le second *Discours*, Rousseau se contente provisoirement de reprendre l'« opinion commune » d'un pacte de soumission ou contrat de gouvernement « entre le peuple et les chefs qu'il se choisit, contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'observation des lois qui y sont stipulées et qui forment les liens de leur union » (t. I, p. 562) [8], il transpose finalement cette théorie au seul niveau du peuple, contractant avec

lui-même pour fonder sa souveraineté exclusive, inaliénable, indivisible, infaillible et absolue. Cela interdit dès lors toute aliénation du droit de cet unique et véritable souverain de « limiter, modifier, et reprendre quand il lui plaît » (*Contrat social*, t. I, p. 662) le pouvoir dont le « prince » n'est que le simple dépositaire (cf. p. 680 s.). Avant le contrat — et c'est cela qui importe pour l'instant — il n'y a qu'une « agrégation, mais non pas une association ; il n'y a ... ni bien public ni corps politique » (*Contrat social*, p. 644). C'est le « pacte social » qui fait qu'« un peuple est un peuple » et cet « acte » est donc « le vrai fondement de la société » (p. 644). « A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif ... lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi* commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois, précise Rousseau, le nom de cité, et prend maintenant celui de *république* ou de *corps politique*, lequel est appelé par ses membres *état* quand il est passif, *souverain* quand il est actif, *puissance* en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de *peuple*, et s'appellent en particulier *citoyens*, comme participant à l'autorité souveraine, et *sujets*, comme soumis aux lois de l'état. Mais, ajoute-t-il, ces termes se confondent souvent et se prennent l'un pour l'autre ; il suffit de les savoir distinguer quand ils sont employés dans toute leur précision » (p. 645 ; cf. *Emile*, t. II, p. 707 s. qui est un résumé du *Contrat*). On ne saurait trouver meilleur exemple pour démontrer la nécessité de la méthode pluraliste dans l'appréhension de ces multiples rapports ! Lui-même ne pourra toujours se conformer à ces définitions.

Sous l'angle de la sociologie moderne, on peut dire que Rousseau raisonne comme si les groupements de fait ou les Nous ne pouvaient avoir d'existence propre sans passer par les Rapports avec autrui, qu'exprime le contrat. Or si nous disons de ceux-ci qu'ils sont de la sociabilité par opposition « partielle », c'est parce qu'au contraire ils ne peuvent exister qu'au sein de cadres sociaux réels ou de Nous, qui leur servent d'horizon et de support ; il faut donc déjà vivre ensemble et se connaître avant de se rapprocher ou de se fuir, et par conséquent de pouvoir contracter.

Après avoir décrit par le menu l'état de nature et réfuté Hobbes qui prétendait que l'homme était naturellement méchant, qu'il était un loup pour l'homme et que l'état de nature était celui de la guerre de tous contre tous, Rousseau conclut :

> Errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre et sans liaison, sans nul besoin de ses semblables comme sans nul désir de leur nuire, peut-être sans jamais en reconnaître aucun individuellement, l'homme sauvage, sujet à peu de passions, et se suffisant à lui-même, n'avait que les sentiments et les lumières propres à cet état ; qu'il ne sentait que ses vrais besoins, ne regardait que ce qu'il croyait avoir intérêt de voir, et que son intelligence ne faisait pas plus de progrès que sa vanité. Si par hasard il faisait quelque découverte, il pouvait d'autant moins la communiquer qu'il ne reconnaissait pas même ses enfants. L'art périssait avec l'inventeur. Il n'y avait ni éducateur, ni progrès ; les générations se multipliaient inutilement ; et chacune partant toujours de même point, les siècles s'écoulaient dans toute la grossièreté des premiers âges ; l'espèce était déjà vieille, et l'homme restait toujours enfant. (*Discours sur l'Inégalité*, t. I, p. 549).

C'est là le type extrême des sociétés archaïques, non prométhéennes, de M. Gurvitch, mais il saute aux yeux qu'il n'est ici que l'envers de la société historique : Rousseau l'a surtout construit hypothétiquement par contraste avec la société civilisée.

Mais alors comment l'homme est-il sorti de cette « condition primitive »? C'est uniquement par suite d'un « concours fortuit de plusieurs causes étrangères, qui pouvaient ne jamais naître » (p. 550), répond Rousseau, et sur lesquelles, en l'absence de données historiques, on ne peut faire que des « conjectures », celles-ci devenant pourtant des « raisons quand elles sont les plus probables qu'on puisse tirer de la nature des choses » (p. 551). Parmi ces causes, il cite la multiplication des hommes, l'inégalité des ressources naturelles, l'inclémence des climats et des saisons, la découverte et la conservation du feu, etc., qui forcèrent l'homme à de nouvelles combinaisons pour s'adapter aux circonstances changeantes. « Les nouvelles lumières qui résultèrent de ce développement augmentèrent sa supériorité sur les autres animaux en la lui faisant connaître » (p. 552). La reconnaissance des autres hommes comme « semblables » à lui, l'entraide et la concurrence entre eux, le perfectionnement du langage, — à l'origine simples « cris inarticulés, beaucoup de gestes, et quelques bruits imitatifs », puis, peu à peu également, « quelques sons articulés et conventionnels » (p. 552), — tous ces premiers progrès fort lents « mirent enfin l'homme à portée d'en faire de plus rapides. Plus l'esprit s'éclairait, et plus l'industrie se perfectionna » (p. 553). Les outils de pierre apparurent, qui permirent la construction de huttes. « Ce fut là l'époque d'une première révolution qui forma l'établissement et la distinction des familles, et qui introduisit une sorte de propriété, d'où peut-être naquirent déjà bien des querelles et des combats » (p. 553). « On

entrevoit ... comment l'usage de la parole ... se perfectionna insensiblement dans le sein de chaque famille » (p. 553). « Tout commence à changer de face. Les hommes ... se rapprochent lentement, se réunissent en diverses troupes, et forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie de mœurs et de caractères, non par des règlements et des lois mais par le même genre de vie et d'aliments, et par l'influence commune du climat » (p. 553-554).

Une nouvelle révolution importante se produisit avec la métallurgie et l'agriculture : « ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes » (p. 555). « De la culture des terres s'ensuivit nécessairement leur partage, et, de la propriété une fois reconnue, les premières règles de la justice » (p. 556). « C'est le seul travail qui, donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne par conséquent sur le fonds, au moins jusqu'à la récolte, et ainsi d'année en année ; ce qui, faisant une possession continue, se transforme aisément en propriété » (p. 556).

« Les choses en cet état eussent pu demeurer égales si les talents eussent été égaux » (p. 556), mais il n'en fut rien, et « le plus fort faisait plus d'ouvrage ; le plus adroit tirait meilleur parti du sien » (p. 556). Or, « dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut » (p. 555). De « libre et indépendant qu'était auparavant l'homme, le voilà, par une multitude de nouveaux besoins, assujetti pour ainsi dire à toute la nature, et surtout à ses semblables » (p. 557). L'invention de la monnaie, ces « signes représentatifs des richesses », accéléra cette évolution, et « c'est ainsi que les usurpations des riches, les brigandages des pauvres, les passions effrénées de tous, étouffant la pitié naturelle et la voix encore faible de la justice, rendirent les hommes avares, ambitieux et méchants. Il s'élevait entre le droit du plus fort et le droit du premier occupant un conflit perpétuel qui ne se terminait que par des combats et des meurtres. La société naissante fit place au plus horrible état de guerre » (p. 557). « Voilà précisément le degré où étaient parvenus la plupart des peuples sauvages qui nous sont connus ; et c'est faute d'avoir suffisamment ... remarqué combien ces peuples étaient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel, et qu'il a besoin de police pour l'adoucir » (p. 554).

Ainsi donc, la prise en considération du *Discours sur l'Inégalité* complète, sans la contredire vraiment, la vision tirée du seul *Contrat*

social. Il y aurait finalement, selon Rousseau, trois types successifs de sociétés globales : l'état de nature, l'état sauvage et l'état social, et seul celui-ci serait véritablement « société » [9].

Mais à ce point, il y a divergence. Dans ce *Discours* Rousseau, nous l'avons vu, retient la notion de « contrat de gouvernement » (p. 565), qu'il rejettera ensuite. Ce sont ici les riches surtout qui « durent bientôt sentir combien leur était désavantageuse une guerre perpétuelle dont ils faisaient seuls tous les frais ... D'ailleurs, quelque couleur qu'ils pussent donner à leurs usurpations, ils sentaient assez qu'elles n'étaient établies que sur un droit précaire et abusif, et que, n'ayant été acquises que par la force, la force pouvait les leur ôter sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre » (p. 557). Dès lors, « le riche, pressé par la nécessité, conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain ; ce fut d'employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui l'attaquaient, de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes, et de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui était contraire » (p. 558). « Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient : instituons des règlements de justice et de paix ... En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages lois, qui protège et défende tous les membres de l'association, repousse les ennemis communs, et nous maintienne dans une concorde éternelle » (p. 558). « Tous coururent au-devant de leurs fers, croyant assurer leur liberté » (p. 558), « et les sages mêmes virent qu'il fallait se résoudre à sacrifier une partie de leur liberté à la conservation de l'autre, comme un blessé se fait couper le bras pour sauver le reste du corps.

Telle fut ou dut être, conclut Rousseau, l'origine de la société et des lois, qui donnèrent de nouvelles entraves au faible et de nouvelles forces au riche, détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixèrent pour jamais la loi de la propriété et de l'inégalité, d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable, et, pour le profit de quelques ambitieux, assujettirent désormais tout le genre humain au travail, à la servitude et à la misère » (p. 558).

Voilà la conclusion pessimiste que retiendront principalement les socialistes au siècle suivant, et l'on voit du moins clairement indiquée ici la notion marxiste de l'État, instrument de domination des riches sur les pauvres.

Les révolutionnaires bourgeois, eux, ont pu fonder leur action sur la suite du *Discours* consacrée aux diverses formes de gouvernement, et au progrès du despotisme :

> Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi et du droit de propriété fut son premier terme, l'institution de la magistrature le second, que le troisième et dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire ; en sorte que l'état de riche et de pauvre fut autorisé par la première époque, celui de puissant et de faible par la seconde, et par la troisième celui de maître et d'esclave, qui est le dernier degré de l'inégalité et le terme auquel aboutissent enfin tous les autres, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout à fait le gouvernement, ou le rapprochent de l'institution légitime. (p. 563-564).

Les bourgeois sagement réformistes d'après la révolution, dont Durkheim, ont au contraire remarqué la description de l'état civil dans le *Contrat social :*

> Ce passage de l'état de nature à l'état civil, écrivait Rousseau, produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que, la voix du devoir succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point, que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme. (t. I, p. 646).

Mais venons-en au « contrat » lui-même [10]. Par lui, « Chacun de nous met en commun ses biens, sa personne, sa vie, et toute sa puissance, sous la suprême direction de la volonté générale, et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout » (*Emile*, t. II, p. 707). Rousseau juge bon, cependant, d'apporter une précision sur l'étendue de cette « mise en commun » : « On convient que tout ce que chacun aliène, par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté ; mais, ajoute-t-il aussitôt, il faut convenir aussi que le souverain seul est juge de cette importance » (*Contrat social*, t. I, p. 650). Ainsi l'appropriation collective des biens est pleinement conforme au pacte social, et certains

socialistes penseront qu'il « importe à la communauté » que les biens de production lui appartiennent, dès l'instant où, par leur développement gigantesque, ils en viennent à constituer la base même de toute la vie sociale. Rousseau se bornera à recommander, comme Aristote, le juste milieu : « rapprochez les degrés extrêmes autant qu'il est possible », dit-il (p. 660, note 1 ; cf. *Economie politique*, t. I, p. 604 et *Projet pour la Corse*, éd. Vaughan, t. II, p. 337) ; mais il laissera cette phrase explosive : « que nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre » (p. 660).

Une autre conséquence que Rousseau tire du contrat me paraît importante : « chacun se donnant à tous ne se donne à personne » (p. 644). Dans la même optique — que Comte qualifiera de métaphysique — Staline, reprenant vivement ceux qui dans son pays s'obstinaient à utiliser encore les concepts d'exploitation de la force de travail et de salariat, valables pour le seul capitalisme, dira de même : « Comme si la classe ouvrière, qui possède les moyens de production, se salariait elle-même et se vendait à elle-même sa force de travail » [11]. Dès lors, si l'égalité fondée par le contrat social est un mythe bourgeois parce qu'elle ne serait pas « réelle » — et c'est pourquoi les babouvistes réclameront un « supplément de révolution » —, la suppression du salariat n'en serait-il pas un autre en régime prolétarien, parce que le travail n'y serait pas « humain » ? On voit bien que nous sommes ici au niveau des idées et valeurs collectives, et qu'une option sur ce point ne résout pas *ipso facto* les problèmes posés par les autres éléments de la structure sociale.

2. Les classes sociales.

On sait qu'il faut attendre les saint-simoniens, et même le marxisme pour avoir une véritable analyse de la réalité sociale en termes de classes. Rousseau — moins avancé que les Physiocrates de son temps — parle habituellement, comme les philosophes grecs, de riches et de pauvres, mais il évoque également les puissants, les chefs, la noblesse, les gentilshommes, les millionnaires, le clergé, les bourgeois, les roturiers, la populace, la multitude, les misérables, etc., sans toutefois en tirer de conséquences sociologiques. En voici quelques exemples :

Dans ses *Confessions*, il nous dit pourquoi finalement il se satisfait de sa nouvelle condition d'apprenti graveur : « Rien n'était plus propre à me rendre heureux, que l'état tranquille et obscur d'un bon artisan » (*O.C.* t. I, p. 43), et, ailleurs, les raisons de son insatisfaction dans la

compagnie des gens du monde : « Je sentais plus que jamais et par une constante expérience que toute association inégale est toujours désavantageuse au parti faible. Vivant avec des gens opulents et d'un autre état ... sans tenir maison comme eux, j'étais obligé de les imiter en bien des choses, et de menues dépenses qui n'étaient rien pour eux, étaient pour moi non moins ruineuses qu'indispensables » (p. 514). Le passage de l'*Economie politique*, repris dans les *Dialogues* (*O.C.* t. I, p. 922-923), sur la condition respective des riches et des pauvres est plus étoffé et assez virulent : « Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissants et les riches ? », interroge-t-il, et il le montre par des exemples circonstanciés (t. I, p. 601-602). Dans la *Nouvelle Héloïse*, au sujet de la prétention de Saint-Preux d'épouser Julie, fille du baron d'Etange, on a droit à quelques considérations sur l'origine vraie et les mérites de la noblesse : « On voit, je l'avoue, dit Milord Edouard, beaucoup de malhonnêtes gens parmi les roturiers ; mais il y a toujours vingt à parier contre un qu'un gentilhomme descend d'un fripon » (*O.C.* t. II, p. 169). « Les *Fürst*, les *Tell*, les *Stauffacher* étaient-ils gentilshommes ? » (p. 170).

Dans la même œuvre Rousseau, par la bouche de Saint-Preux, montre combien le théâtre se laisse gagner par les mœurs et les idées de la classe dominante : Molière, lui, avait su peindre les mœurs du peuple en général, des Français.

> Maintenant on copie au théâtre les conversations d'une centaine de maisons de Paris. ... Il y a dans cette grande ville cinq ou six cent mille âmes dont il n'est jamais question sur la scène. Molière osa peindre des bourgeois et des artisans aussi bien que des Marquis ; Socrate faisait parler des cochers, menuisiers, cordonniers, maçons. Mais les auteurs d'aujourd'hui se croiraient déshonorés s'ils savaient ce qui se passe au comptoir d'un marchand ou dans la boutique d'un ouvrier... Vous diriez que la France n'est peuplée que de Comtes et de Chevaliers, et plus le peuple y est misérable et gueux plus le tableau du peuple y est brillant et magnifique. (p. 252-253).

Il ne cache pas, dans sa lettre à *Malesherbes* du 28 janvier 1762, son aversion pour les grands : « Je ne puis vous dissimuler Monsieur, que j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres ... Je hais les grands, je hais leur état, leur dureté, leurs préjugés, leur petitesse, et tous leurs vices, et je les haïrais bien davantage si je les méprisais moins » (*O.C.* t. I, p. 1145).

Plus moderne de ton est cette phrase de la Préface à *Narcisse* où Rousseau fait pressentir, non seulement l'hérédité des rangs, mais de la

misère elle-même : « Étrange et funeste constitution où les richesses accumulées facilitent toujours les moyens d'en accumuler de plus grandes, et où il est impossible à celui qui n'a rien d'acquérir quelque chose ; où l'homme de bien n'a nul moyen de sortir de la misère » (*O.C.* t. II, p. 969). Et l'on connaît la phrase fameuse qui termine le second *Discours* : Il « est manifestement contre la loi de nature ... qu'une poignée de gens regorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire » (t. I, p. 567).

Mais ce sont là déclamations qui contredisent ce passage de l'*Economie politique* où Rousseau défend l'héritage, entre autres raisons parce que « rien n'est plus funeste aux mœurs et à la république que les changements continuels d'état et de fortune entre citoyens ; changements ... qui bouleversent et confondent tout, et par lesquels ceux qui sont élevés pour une chose, se trouvant destinés pour une autre, ni ceux qui montent, ni ceux qui descendent ne peuvent prendre les maximes ni les lumières convenables à leur nouvel état, et beaucoup moins en remplir les devoirs » (t. I, p. 597). C'est pourtant en prévision de ces changements de condition, toujours possibles, qu'Emile sera éduqué, et lorsqu'il deviendra esclave à Alger il surmontera plus aisément son sort cruel que ses deux compagnons d'infortune, les chevaliers de Malte. Ceux-ci « étaient instruits et ne manquaient pas de mérite ; mais ce mérite était perdu dans leur situation présente. Ils avaient le génie, la tactique, le latin, les belles-lettres. Ils avaient des talents pour briller, pour commander, qui n'étaient pas d'une grande ressource à des esclaves. Pour surcroît ils portaient fort impatiemment leurs fers ... Je plaignais ces pauvres gens, dit Emile ; ayant renoncé par leur noblesse à leur état d'hommes, à Alger ils n'étaient plus rien » (*Emile et Sophie, ou Les Solitaires*, t. II, p. 742). C'est une situation extrême, mais qui montre bien la relativité de la culture, les multiples hiérarchies possibles de genres et de formes de la connaissance selon les structures et les conjonctures sociales, que met bien en lumière la sociologie de la connaissance.

Dans son projet pour la *Pologne*, prônant « les jeux publics où la bonne mère patrie se plaise à voir jouer ses enfants », il se montre plus conservateur encore : « Rien, s'il se peut, d'exclusif pour les grands et les riches. Beaucoup de spectacles en plein air, où les rangs soient distingués avec soin, mais où tout le peuple prenne part également, comme chez les anciens, et où, dans certaines occasions, la jeune noblesse fasse preuve de force et d'adresse » (t. I, p. 707). « Il est bon ... que le peuple se trouve souvent avec ses chefs dans des occasions agréables, qu'il les connaisse,

qu'il s'accoutume à les voir ... Pourvu que la subordination soit toujours gardée et qu'il ne se confonde point avec eux » (p. 708).

Ces classes ou « ordres » de la Pologne, Rousseau les étudie au chapitre VI de son projet, notamment, et il montre bien en quoi elles se distinguent des « statuts sociaux » : « La république de Pologne, a-t-on souvent dit et répété, est composée de trois ordres : l'ordre équestre, le sénat et le roi. J'aimerais mieux dire que la nation polonaise est composée de trois ordres : les nobles, qui sont tout ; les bourgeois, qui ne sont rien ; et les paysans, qui sont moins que rien » (p. 712).

Quant à la réforme qu'il propose au chapitre XIII, elle est du style de l'utopie de tous les temps : « Tous les membres actifs de la république, j'entends ceux qui auront part à l'administration, seront partagés en trois classes, marquées par autant de signes distinctifs que ceux qui composeront ces classes porteront sur leurs personnes », soit « des plaques de divers métaux, dont le prix matériel serait en raison inverse du grade de ceux qui les porteraient » (p. 737). Ces classes, qui sont en fait des ordres successifs de mérite, sont : 1. Les *servants d'état*, portant au « bras droit ou sur leur cœur » une plaque d'or avec l'inscription *Spes patriae* ; 2. Les *citoyens de choix*, avec une plaque d'argent portant *Civis electus* ; 3. Les *gardiens des lois*, à plaque d'acier bleu marquée *Custos legum*. Mais cela ne concerne donc que « la noblesse et les magistrats ». Quant au peuple, « paysans et bourgeois », il sera bon, progressivement, « d'ouvrir une porte aux serfs pour acquérir la liberté, et aux bourgeois pour acquérir la noblesse » (p. 739).

3. Les groupements.

Si je suis l'ordre de mon « Plan de sociologie pluraliste » [12], je constate que Rousseau parle de quelques villes et villages, des « capitales » notamment, de la famille, du souverain et du gouvernement en tant que corps, de l'Eglise, des collèges, des académies, des cercles privés de Genève. A part cela, il est question des hommes et des femmes, des enfants, des adolescents, des vieillards, des célibataires, des maris, des pères et des mères, des paysans, des artisans, des savants, des auteurs, des philosophes, des comédiens, des précepteurs et gouvernantes, des nourrices, des domestiques, des princes, des magistrats, etc., qu'on considère parfois comme des « groupes sociaux », alors qu'il s'agit de « catégories sociales », simples agrégats purement nominaux sans signification sociologique, et souvent même vulgaires « ensembles statistiques » dépendant de l'unité et des caractères statistiques choisis, qu'un découpage différent aurait pu ne pas faire apparaître. On peut certes étudier les conduites, les statuts

et rôles sociaux, ou les mentalités de ces diverses catégories de personnes, si l'on peut percevoir l'existence de Nous correspondants, — et c'est ce que Rousseau paraît admettre généralement, — mais on ne peut parler de « groupements ». Ceux-ci supposent une œuvre commune à accomplir et, habituellement, un début d'organisation ou du moins de structuration. Rien de tel dans tout cela.

En ce qui concerne les *villes*, je me contenterai de signaler le passage de la *Lettre à d'Alembert* où Rousseau, comparant les distractions des grandes et des petites villes, montre que dans celles-ci « les particuliers, toujours sous les yeux du public, sont censeurs nés les uns des autres » (t. III, p. 139) et préviennent le dérèglement des mœurs. C'est l'une des idées fondamentales de la sociologie durkheimienne que le volume et la densité de la population, densité morale autant que matérielle, agit sur la conscience collective.

La *famille* fait l'objet de multiples notations, et les pages de la *Nouvelle Héloïse* consacrées à la description de la famille, de l'économie domestique et du paternalisme des Wolmar ne sont pas les moins intéressantes (cf. *O.C.* t. II, p. 527).

Les théories absolutistes voient souvent dans la famille le prototype de la société politique dont le souverain est le « père ». C'est la thèse de Filmer, de Bossuet et de Ramsay, par exemple, qui font dériver le pouvoir royal du pouvoir paternel et considèrent dès lors la monarchie absolue comme supérieure à toute autre forme de gouvernement, parce que seule naturelle. Dans l'*Economie politique* Rousseau réfute longuement le *Patriarcha* de l'Anglais Filmer, ainsi que l'avaient fait avant lui Sidney et Locke, disant notamment : « Quoique les fonctions du père de famille et du premier magistrat doivent tendre au même but, c'est par des voies si différentes, leur devoir et leurs droits sont tellement distingués, qu'on ne peut les confondre sans se former de fausses idées des lois fondamentales de la société, et sans tomber dans des erreurs fatales au genre humain » (t. I, p.586). En particulier, « il y aura toujours une extrême différence entre le gouvernement domestique, où le père peut tout voir par lui-même, et le gouvernement civil, où le chef ne voit presque rien que par les yeux d'autrui » (p. 585) [13]. Par conséquent « c'est avec raison qu'on a distingué l'*économie publique* de l'*économie particulière* » (p. 586).

Le souverain : Dans la conception de Rousseau, repensée en termes de sociologie pluraliste, il y a au point de départ des individus plus ou moins isolés, qui prennent progressivement conscience de leurs intérêts communs et fusionnent en un Nous-masse plus ou moins passif, puis,

dès que certaines œuvres communes à accomplir se profilent dans leur esprit, en Nous-communauté ou même, pour de brefs instants, en Nous-communion plus ou moins actif. La sociologie moderne admet cela, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse artificielle du pacte social où « chaque individu, contractant, pour ainsi dire, avec lui-même, se trouve engagé sous un double rapport, nous dit Rousseau ; savoir, comme membre du souverain envers les particuliers, et comme membre de l'état envers le souverain » (*Contrat social*, t. I, p. 645).

Pour que le Nous puisse naître et se maintenir, il faut que les divergences internes soient transcendées par les préoccupations, les aspirations ou les intérêts propres du Nous, par ce que Rousseau appelle la « volonté générale ». « En effet, dit-il, chaque individu peut, comme homme, avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen ; son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun » (p. 646). « C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social ; et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister » (p. 648). Inversement, la disparité des intérêts sert en quelque sorte de révélateur à l'intérêt commun : « S'il n'y avait point d'intérêts différents, à peine sentirait-on l'intérêt commun, qui ne trouverait jamais d'obstacle » (p. 650, note 1). Et qu'il y ait en quelque mesure transcendance de la volonté générale, du Nous sur les Autrui et les Moi, apparaît bien dans cette phrase où Rousseau, distinguant la « volonté de tous » et la « volonté générale », dira : « celle-ci ne regarde qu'à l'intétêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale » (p. 649-650). C'est à cela que fera écho Durkheim lorsqu'il distinguera, dans la Division du Travail social, « conscience commune » ou « ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société », et « conscience sociale » qui englobe toute « la vie psychique de la société » [14].

On conçoit que la volonté générale, les fins propres du Nous global, l'emporteront d'autant mieux que les Nous partiels qu'il renferme seront nombreux, faibles et concurrents ; une certaine atomicité des centres de volontés particulières, assurant une large confrontation des opinions et intérêts, est du moins pour Rousseau une condition de la rectitude de la volonté générale : « quand il se fait des ligues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient

générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'état : on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes ; mais seulement autant que d'associations » (p. 650) [15]. D'où la règle : « Il importe donc, pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'état, et que chaque citoyen n'opine que d'après lui » (p. 650). C'est accorder évidemment beaucoup à l'autonomie et à la clairvoyance individuelles, et il est bien certain que la vraie démocratie exigerait un haut degré de sagesse et de culture chez les citoyens : « Démocratie est démopédie » disait Proudhon, on ne s'en est peut-être pas encore assez avisé ! Je crois pouvoir dire, cependant, que le pluralisme politique est plus proche de la pensée de Rousseau que le régime du parti unique, celui-ci prétendrait-il même à la représentation la plus parfaite des intérêts nationaux : « quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, écrit-il en effet, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale, et l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier » (p. 650).

Mais, vous demanderez-vous peut-être, où est le groupement dans tout cela ? Nous y arrivons : dès que la volonté de vivre ensemble, que le Nous national est suffisamment puissant et actif, — ce qu'il faut entendre lorsque Rousseau parle du « consentement unanime » (p. 683), — le terrain est préparé pour une « délibération publique » (p. 645) des buts de ce Nous, et un début de réglementation annonce sa structuration, puis son organisation, conditions d'un véritable groupement. Rousseau parle ici d'« une conversion subite de la souveraineté en démocratie, en sorte que, sans aucun changement sensible, et seulement par une nouvelle relation de tous à tous, les citoyens, devenus magistrats, passent des actes généraux aux actes particuliers, et de la loi à l'exécution » (p. 681). Parmi ces réglementations, qui touchent à la « sociologie en profondeur » dont il ne sera pas question ici, les plus importantes ont trait au mode de scrutin et à la computation des suffrages. La question de l'électorat ne l'est pas moins, mais Rousseau ne s'exprime point là-dessus puisqu'il sous-entend que seuls ceux qui peuvent être citoyens — or nous avons vu qu'il n'est pas clair là-dessus — ont pris part à la conclusion du pacte social. Quant à la situation des nouveaux venus, on lit seulement : « Quand l'état est institué, le consentement est dans la résidence » (p. 684).

Ces réglementations s'inspireront des considérations suivantes, qui touchent à la conception même que l'on doit se faire du groupement souverain :

Rousseau souhaite que l'exercice de la souveraineté se fasse en assemblée de tous : « Le souverain ne saurait agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé, dira-t-on, quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui ; mais ce n'en était pas une il y a deux mille ans. Les hommes ont-ils changé de nature ? » (p. 676). Réflexion peu sociologique, on en conviendra, puisqu'il ne s'agit pas tant de la nature de l'homme que d'une foule de facteurs sociologiques nouveaux à considérer. En Suisse, nous avons encore cependant quelques *Landsgemeinde* qui rempliraient d'aise notre auteur, et nos scrutins fréquents, assemblées virtuelles, répondraient sans doute à ses vœux si la participation des citoyens laissait moins à désirer.

Quant aux suffrages, il est clair que « plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante ; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte, annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'état » (p. 683). Toutefois, il se peut aussi que cette unanimité ne soit que factice : « c'est quand les citoyens, tombés dans la servitude, n'ont plus ni liberté ni volonté. Alors la crainte et la flatterie changent en acclamations les suffrages ; on ne délibère plus, on adore ou l'on maudit » (p. 683). De là découlent « les maximes sur lesquelles ont doit régler la manière de compter les voix et de comparer les avis » (p. 683) : Hors le « contrat primitif, la voix du plus grand nombre oblige toujours tous les autres » (p. 684). « La différence d'une seule voix rompt l'égalité, un seul opposant rompt l'unanimité », c'est donc entre ces deux extrêmes que l'on fixera le rapport convenable. Les deux « maximes générales » suivantes peuvent y concourir : « l'une, que plus les délibérations sont importantes et graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité ; l'autre, que plus l'affaire agitée exige de célérité, plus on doit resserrer la différence prescrite dans le partage des avis : dans les délibérations qu'il faut terminer sur-le-champ, l'excédent d'une seule voix doit suffire » (p. 684 ; cf. *Gouvernement de Pologne*, t. I, p. 725).

Mais alors, si le contrat social c'est la liberté, « Comment les opposants sont-ils libres, et soumis à des lois auxquelles ils n'ont pas consenti ?» (p. 684). Réponse de Rousseau : « Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme, ou non, à la volonté générale ... Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte », c'est «que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas » (p. 684).

Autre corps politique : *Les députés ou représentants*. Mieux l'état est constitué, nous dit Rousseau, plus les affaires publiques l'emportent sur les

privées dans l'esprit des citoyens » (p. 678). « L'attiédissement de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des états, les conquêtes, l'abus du gouvernement, ont fait imaginer la voie des députés ou représentants du peuple dans les assemblées de la nation » (p.678 ; cf. *Gouvernement de Pologne*, p. 715). C'est donc pour lui un pis-aller que le corps des députés, mais il admet finalement que seule une cité « très petite » pourrait s'en passer (p. 679). Cependant, il doit être entendu que « Les députés du peuple ne sont ... ni ne peuvent être ses représentants ; ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi » (p. 678). « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu » (p. 678).

En effet, le *gouvernement*, autre groupement politique, n'a pas davantage la « puissance législative » (p. 661), il n'est que le « ministre » du souverain (p. 662). Le gouvernement est un « corps intermédiaire établi entre les sujets et le souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des lois et du maintien de la liberté tant civile que politique » (p. 662). Tout comme dans l'homme, où l'« action libre a deux causes ... : l'une morale, savoir la volonté qui détermine l'acte ; l'autre physique, savoir la puissance qui l'exécute » (p. 661), on peut distinguer dans le corps politique la « volonté » et la « force », la *puissance législative* et la *puissance exécutive* (p. 661).

« Les citoyens étant tous égaux par le contrat social, ce que tous doivent faire, tous peuvent le prescrire, au lieu que nul n'a droit d'exiger qu'un autre fasse ce qu'il ne fait pas lui-même. Or c'est proprement ce droit, indispensable pour faire vivre et mouvoir le corps politique, que le souverain donne au prince en instituant le gouvernement » (p. 680). En termes microsociologiques, il y a bien un Nous fondamental d'un côté, et un Rapport avec autrui subordonné de l'autre.

« Les membres de ce corps s'appellent magistrats ou *rois*, c'est-à-dire, *gouverneurs* ; et le corps entier porte le nom de *prince* » (p. 662). « J'appelle donc *gouvernement* ou suprême administration, dit Rousseau, l'exercice légitime de la puissance exécutive, et prince ou magistrat l'homme ou le corps chargé de cette administration » (p. 662).

Homme ou corps ? C'est là le problème de la forme du pouvoir dont l'étude ressortit plus spécialement aux « appareils organisés ». Arrêtons-nous seulement ici au « principe qui constitue les diverses formes de

gouvernement » (p. 664) : Par la « nature » même du corps politique, il y a, selon Rousseau, une « proportion continue entre le souverain, le prince et le peuple » (p. 663) : « Le gouvernement reçoit du souverain des ordres qu'il donne au peuple ; et, pour que l'état soit dans un bon équilibre, il faut, tout compensé, qu'il y ait égalité entre le produit ou la puissance du gouvernement pris en lui-même, et le produit ou la puissance des citoyens, qui sont souverains d'un côté et sujets de l'autre » (p. 662). Qu'est-ce à dire ? Ici encore la microsociologie nous aide à comprendre ce mécanisme. Nous avons déjà remarqué que plus la fusion dans le Nous est grande, moins la pression exercée sur les membres pour les maintenir unis est accusée. Dans les Communions, ceux-ci se sentent comme aspirés par le Nous et travaillent d'enthousiasme à la réalisation du but commun ; point n'est besoin de les contraindre par des procédures savantes et tatillonnes (cf. *Gouvernement de Pologne*, t. I, p. 703). Mais les Communions durent peu, surtout lorsqu'elles sont de grande envergure. Passé le moment d'enthousiasme initial, elles se transforment en Nous-communautés, — les plus favorables à la structuration et à l'organisation permanentes, — et peuvent même se dégrader en Nous-masses lorsque aucun groupement n'a pu se former à temps [16]. L'équilibre dont parle Rousseau dépend donc principalement du volume et de la densité morale respectives des Nous en présence : Nous-souverain, Nous-prince et Nous-peuple. Il écrit en effet : « moins les volontés particulières se rapportent à la volonté générale, c'est-à-dire les mœurs aux lois, plus la force réprimante doit augmenter. Donc, le gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à mesure que le peuple est plus nombreux » (p. 663) ; « et, par une évidente analogie, nous en pouvons dire autant du gouvernement à l'égard des magistrats » (p. 664). « Donc, plus les magistrats sont nombreux, plus le gouvernement est faible » (664). Et en conclusion d'une assez longue démonstration de ces « maximes fondamentales », il nous dit :

> Je viens de prouver que le gouvernement se relâche à mesure que les magistrats se multiplient ; et j'ai prouvé ci-devant que plus le peuple est nombreux, plus la force réprimante doit augmenter. D'où il suit que le rapport des magistrats au gouvernement doit être inverse du rapport des sujets au souverain ; c'est-à-dire que, plus l'état s'agrandit, plus le gouvernement doit se resserrer : tellement que le nombre des chefs diminue en raison de l'augmentation du peuple. (p. 665) [17].

C'est la théorie de Montesquieu, du moins telle qu'elle ressort de l'interprétation qu'en a donnée Durkheim dans la thèse latine qu'il lui

a consacrée [18]. Les dénominations seules seront différentes : Rousseau appelle notamment « République », « tout état régi par des lois ». « Tout gouvernement légitime est républicain », dit-il, et il précise en note : « Je n'entends pas seulement par ce mot une aristocratie ou une démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale, qui est la loi. Pour être légitime, il ne faut pas que le gouvernement se confonde avec le souverain, mais qu'il en soit le ministre : alors la monarchie elle-même est république » (p. 654). C'est là la distinction entre « forme de l'Etat » et « forme du gouvernement », dont Bodin au XVI^e siècle faisait grand cas et que seule l'analyse pleinement sociologique permettra un jour de dépasser, si l'on veut bien mettre l'accent sur les composantes « pluralistes » du régime politique [19].

Terminons cette étude des groupements par l'*Eglise*. C'est une société « dans » l'Etat, du moins elle le doit car, pour les raisons indiquées, le Nous-religieux ne doit pas entrer en concurrence avec le Nous-souverain, mais lui être subordonné. Que les particuliers aient les croyances qu'ils veulent, la « religion de l'homme », « bornée au culte purement intérieur du Dieu suprême et aux devoirs éternels de la morale » (p. 696), n'a « nulle relation particulière avec le corps politique » (p. 696). Les « sujets ne doivent donc compte au souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté » (p. 698). « Chacun peut avoir, au surplus, telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître ; car ... il n'a point de compétence dans l'autre monde » (p. 698).

Par contre, « Il y a ... une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'état quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir » (p. 698) [20]. Cela touche en effet au fondement même du pacte social, au Nous global, hors duquel il n'y a point de société. Quiconque n'y adhère point, étranger (p. 684) ou négateur de la « religion civile », peut être écarté. Il le doit même, si « après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes » il se conduit « comme ne les croyant pas ». Qu'il « soit puni de mort, s'écrie Rousseau ; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois » (p. 698) !

Du « culte de l'Etre suprême » révolutionnaire, aux recherches durkheimiennes sur les « formes élémentaires de la religion », en passant par

la «religion de l'Humanité» de Comte et les analyses critiques de Proudhon, de Marx et de tant d'autres penseurs du siècle dernier, — sans parler de certaines aberrations contemporaines comme le « culte nazi », — la mise en perspective sociologique de la religion ne cessera pas de hanter les esprits. Au demeurant, pour Rousseau, « l'Evangile est sublime, et le plus fort lien de la société » (*Lettres de la Montagne*, t. III, p. 13), mais il entend bien le christianisme de l'Evangile et « non pas celui d'aujourd'hui ... qui, dit-il, en est tout à fait différent. Par cette religion sainte, sublime, véritable, les hommes, enfants du même Dieu, se reconnaissent tous pour frères, et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort » (*Contrat social*, t. I, p. 696). Mais outre que cet aspect de la question ressortit aux réglementations sociales ainsi qu'aux idées et valeurs collectives, je n'en dirai pas davantage ici puisqu'il appartient au Professeur Leuba de vous parler du problème religieux chez Rousseau.

4. Les formes de sociabilité (microsociologie).

Il ne faut sans doute pas chercher de la microsociologie systématique chez Rousseau. Les types sociologiques qu'elle étudie sont trop abstraits pour avoir pu être dégagés dans une phase pré-sociologique. Mais nous avons vu combien la prise en considération de cette sociabilité spontanée, Nous et Rapports avec autrui, permet de surmonter le formalisme et le contractualisme de Rousseau. En outre, nous trouvons chez lui de nombreux exemples de ces manifestations de sociabilité, même si l'analyse de soi-même occupe dans son œuvre une place disproportionnée comme dans les *Confessions*, les *Dialogues* et les *Rêveries*, où les Autrui, les Nous et la société en général n'apparaissent ordinairement que comme révélateurs du Moi, et plus encore comme obstacles à son accomplissement [21]. En effet, il y a aussi la *Nouvelle Héloïse*, où l'on voit naître, croître et s'intensifier, dépérir ou mourir de multiples Nous et Rapports ; il y a l'*Emile* où, au Livre IV, l'élève aborde le monde et fait connaissance de sa future femme : « Emile, nous dit son maître, n'est pas fait pour rester toujours solitaire ; membre de la société, il doit en remplir les devoirs. Fait pour vivre avec les hommes, il doit les connaître. Il connaît l'homme en général ; il lui reste à connaître les individus. Il sait ce qu'on fait dans le monde ; il lui reste à voir comment on y vit » (t. II, p. 611). Que de matériaux pour une psycho-sociologie des formes de sociabilité : Rapports avec autrui de rapprochement (amour, amitié, attachement, estime, bonté, charité, faiblesse, bienfaisance, pitié, justice, prudence, considé-

ration, imitation, politesse, éloquence, conversation, coquetterie, galanterie, libertinage) et d'éloignement (duel, méchanceté, mépris, ingratitude, jalousie, jugements humains, honte), notamment, que les tables analytiques des matières contenues dans les œuvres de Rousseau mentionnent souvent, preuve de leur importance !

Pour compléter ce que nous venons de voir sur l'Etat et le gouvernement, je ne m'arrêterai brièvement qu'au seul problème de l'influence des sociétés globales les unes sur les autres, dont les guerres et les traités, par exemple, manifestent clairement de la sociabilité par opposition partielle :

Dans le second *Discours*, Rousseau note : « On voit aisément comment l'établissement d'une société rendit indispensable celui de toutes les autres, et comment, pour faire tête à des forces unies, il fallut s'unir à son tour » [22]. La « loi de nature » subsista « entre les diverses sociétés », mais « sous le nom de droit des gens, elle fut tempérée par quelques conventions tacites pour rendre le commerce possible et suppléer à la commisération naturelle, qui, perdant de société à société presque toute la force qu'elle avait d'homme à homme, ne réside plus que dans quelques grandes âmes cosmopolites qui franchissent les barrières imaginaires qui séparent les peuples, et qui, à l'exemple de l'Etre souverain qui les a créées, embrassent tout le genre humain dans leur bienveillance » [23]. Mais un véritable droit international, que Rousseau appelle dans l'*Emile* « droit public », viendra compléter le « droit politique » (droit interne) lorsque naîtra enfin la société mondiale [24].

Plus intéressante encore est l'observation, dans le *Jugement sur la Paix perpétuelle*, « que d'un côté la guerre et les conquêtes, et de l'autre les progrès du despotisme, s'entraident mutuellement » (t. I, p. 620 ; cf. *Economie politique*, ibidem p. 599). N'est-il pas permis de voir là l'amorce de la théorie spencérienne sur le rôle de la pression du milieu superorganique dans la constitution des gouvernements, et notamment des gouvernements forts ? Et lorsque Staline lui-même, justifie le maintien de l'Etat en URSS — instrument de domination d'une classe sur une autre et qui, selon la théorie marxiste, aurait dû par conséquent dépérir avec le triomphe du prolétariat — par la menace de « l'encerclement capitaliste », ne fait-il pas implicitement application d'une théorie analogue ?

Maurice ERARD.

NOTES

[1] Voir en particulier : G. GURVITCH, *Traité de Sociologie*, t. I, PUF. Paris, 1958, et Maurice ERARD, *Eléments d'une Sociologie de l'entreprise*, dans *L'Entreprise*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1960, ainsi que *Sociologie et Psychologie*, *Revue suisse de Psychologie*, 1962, nº 1, p. 37 s.

[2] Extrait quelque peu développé de mon « Plan de sociologie pluraliste » :

C.3 Appareil conceptuel d'analyse et d'explication
- C.31 Sociologie différentielle
  - C.311 Sociétés globales (*mutatis mutandis* : sociétés internationales)
  - C.312 Classes sociales
  - C.313 Groupements
  - C.314 Formes de sociabilité (microsociologie)
    - C.3141 Nous
      - C.31411 Masses
      - C.31412 Communautés
      - C.31413 Communions
    - C.3142 Rapports avec autrui
      - C.31421 Rapports de rapprochement
      - C.31422 Rapports d'éloignement
      - C.31423 Rapports mixtes
- C.32 Sociologie en profondeur
  - C.321 Palier écologico-morphologique
    - C 3211 Base écologique
    - C.3212 Base démographique
    - C.3213 « Culture matérielle »
  - C.322 Organisations sociales ou « appareils organisés »
  - C.323 Réglementations sociales ou « contrôles sociaux »
  - C.324 Œuvres culturelles
  - C.325 Conduites collectives plus ou moins régulières
  - C.326 Statuts et rôles sociaux
  - C.327 Conduites collectives effervescentes, novatrices et créatrices
  - C.328 Mentalités collectives et personnalités de base
    - C.3281 Mentalités collectives
      - C.32811 Idées et valeurs sociales
      - C.32812 Règles et modèles sociaux
      - C.32813 Signes, signaux et symboles sociaux
    - C.3282 Personnalités de base
- C.33 Temporalités sociales et sociologiques
  - C.331 Temps en retard sur lui-même
  - C.332 Temps cyclique
  - C.333 Temps de longue durée
  - C.334 Temps en avance sur lui-même
  - C.335 Temps d'alternance entre retard et avance
  - C.336 Temps de battements irréguliers
  - C.337 Temps-surprise
  - C.338 Temps explosif
- C.34 Déterminismes sociaux et sociologiques
  - C.3411 Loi causale ou causalité univoque
  - C.3412 Loi fonctionnelle ou causalité réciproque (équilibre d'opposition)
  - C.3413 Causalité multiple (équilibre de fusion)
  - C 3414 Loi d'évolution (équilibre d'accumulation)
  - C.3415 Liaison stochastique
  - C.3416 Corrélation fonctionnelle
  - C.3417 Covariation fonctionnelle
  - C.3418 Régularité tendancielle
  - C.3419 Intégration directe dans des ensembles réels
  - C.3420 Causalité singulière
- C.35 Liberté humaine
- C.36 Structures sociologiques
- C.37 Types sociologiques et configurations sociales
- C.38 Phénomènes sociaux totaux

[3] Cf. *Confessions*, *O.C.* t. I, p. 407-408. — Les éditions utilisées ici sont celles de la Pléiade, pour les œuvres des deux premiers volumes publiés (citation : *O.C.* t. I ou II), et pour les autres textes, les tomes 1, 2 et 4 (le tome 3 manque à la Bibliothèque de Neuchâtel) des *Œuvres complètes* de la librairie Houssiaux (Paris, 1852), et le tome 3 des *Œuvres complètes* des libraires Furne et Perrotin (Paris, 1846), soit des textes établis par Petitain et Musset-Pathay (citation : t. I, II, III ou IV). Les titres des œuvres de Rousseau étant généralement connus, jes les abrégerai au maximum. Je rétablis dans mes citations l'orthographe moderne.

[4] Autres marques de réalisme de Rousseau : *Discours sur la vertu du héros*, (*O.C.* t. II, p. 1263-1264) ou *Considérations sur le Gouvernement de Pologne* (t. I, p. 711).

[5] Principalement : *Lettre à d'Alembert* (t. III, p. 114 s.), Dédicace du *Discours sur l'Inégalité* (t. I, p. 526 s.), *Lettres de la Montagne* (t. III, p. 1 s.), *Nouvelle Héloïse* (*O.C.* t. II, p. 657 s.).

[6] Dans le projet qu'il élabore « sur les instances réitérées jusqu'à l'opiniâtreté d'un des premiers patriotes de cette nation », dit Rousseau dans le 2[me] *Dialogue* (*O.C.* t. I, p. 836).

[7] *Lettres* des 28 janvier (t. IV, p. 418 s.) et 20 février 1763 (*Ibidem* p. 411 s.).

[8] Contrat constitutif non pas du « peuple », de la « société civile », du « corps politique », mais de l'appareil d'Etat.

[9] Dans l'*Origine des langues*, Rousseau écrit : « A la division précédente se rapportent les trois états de l'homme considéré par rapport à la société. Le sauvage est chasseur, le barbare est berger, l'homme civil est laboureur. » (t. III, p. 507).

[10] On sait que le contrat social résout ce problème : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. » (t. I, p. 644).

[11] J. STALINE, *Problèmes économiques du Socialisme en URSS* (N° spéc. des *Cahiers du Communisme*, nov. 1952. Paris, p. 14).

[12] *Rev. s. de Psych., op. cit.*, lettre F.

[13] Cf. second *Discours* (t. I, p. 560-561) et *Contrat social* (ibidem p. 640).

[14] E. DURKHEIM, *De la Division du Travail social* (5[e] éd., Alcan. Paris, 1826, p. 46).

[15] Cf. aussi *De l'Economie politique* (t. I, p. 588) où Rousseau parle excellemment d'« associations tacites ou formelles ».

[16] Excellents exemples dans le domaine religieux in *Lettre à Chr. de Beaumont* (t. II, p. 778-779).

[17] A noter qu'« On peut mesurer un corps politique de deux manières : savoir, par l'étendue du territoire, et par le nombre du peuple : et il y a, entre l'une et l'autre de ces mesures, un rapport convenable pour donner à l'état sa véritable grandeur. » (*Contrat*, t. I, p. 658).

[18] Traduction in E. DURKHEIM : *Montesquieu et Rousseau, précurseurs de la Sociologie* (Rivière, Paris, 1953, p. 55 s.). La République, fondée sur la « vertu », convient, selon Montesquieu, aux Etats de faible étendue, la Monarchie, mue par l'« honneur », à ceux d'envergure moyenne, et le Despotisme, dont le principe est la « crainte », aux nations de grande dimension et de faible densité démographique.

[19] Ajoutons encore cette précision importante pour la détermination de la forme de gouvernement : Le rapport dont il a été question ne concerne que la « force relative du gouvernement, et non ... sa rectitude : car, au contraire, dit Rousseau, plus le magistrat est nombreux, plus la volonté de corps se rapproche de la volonté générale ; au lieu que, sous un magistrat unique, cette même volonté de corps n'est ... qu'une volonté particulière. Ainsi, l'on perd d'un côté ce qu'on peut gagner de l'autre, et l'art du législateur est de savoir fixer le point où la force et la volonté du gouvernement, toujours en proportion réciproque, se combinent dans le rapport le plus avantageux à l'état. » (*Contrat*, t. I, p. 665).

[20] Dans les *Confessions* Rousseau va, semble-t-il, plus loin encore lorsqu'il écrit : « Je pensais que l'Evangile étant le même pour tous les Chrétiens, et le fond du dogme n'étant différent qu'en ce qu'on ne pouvait entendre, il appartenait en chaque pays au seul souverain de fixer et le culte et ce dogme inintelligible, et qu'il était par conséquent du devoir du citoyen d'admettre le dogme et de suivre le culte prescrit par la loi. » (*O.C.* t. I, p. 392).

[21] Voir par exemple : *Histoire du précédent Ecrit* (*O.C.* t. I, p. 985-986), *Rêveries* (*O.C.* t. I, p. 1053, 1057-1059, 1074-1075, 1077-1078, 1081-1083, 1099) et *Fragments autobiographiques* (*O.C.* t.I, p. 1124, 1127).

[22] T. I, p. 558 ; cf. *Contrat social* (t. I, p. 658) où Rousseau parle de « force centrifuge » des peuples, et *Emile* (t. II, p. 711-712).

[23] T. I, p. 558-559 ; cf. *Emile et Sophie* (t. II, p. 739).

[24] T. II, p. 712. Rousseau écrit d'ailleurs, en conclusion du *Contrat social :* « Après avoir posé les vrais principes du droit politique, et tâché de fonder l'état sur sa base, il resterait à l'appuyer par ses relations externes, ce qui comprendrait le droit des gens, le commerce, le droit de la guerre et les conquêtes, le droit public, les ligues, les négociations, les traités, etc. » (t. I, p. 699).

ROUSSEAU ET L'ORTHODOXIE ÉCLAIRÉE

Rousseau, Mesdames et Messieurs, est un grand sujet. Il l'est par le personnage qui a tiré de lui-même des accents auxquels aucun homme ne saurait demeurer insensible, à moins d'avoir décidé d'y rester sourd. Il l'est par cette œuvre immense qui n'est ennuyeuse qu'aux yeux de ceux qui ne l'ont pas lue. Il l'est par la multiplicité, par la profondeur, par la nouveauté des avenues qu'il a tracées dans le maquis des contradictions humaines. Pédagogie, sociologie, psychologie, théologie, morale et politique, musique et botanique, combien de domaines où vibre, aujourd'hui encore, nerveuse et passionnée, sa voix unique et solitaire, répercutée par l'écho de deux siècles.

Aujourd'hui, comme il y a deux siècles, il étonne, il ravit et il inquiète tous les esprits assez déliés pour éviter de se laisser entraîner à le glorifier naïvement ou à le mépriser, à le haïr même, tout aussi naïvement. La seule différence, c'est qu'aujourd'hui l'étonnement, le ravissement et l'inquiétude sont simultanés, tandis que, de son temps, ils apparurent successivement, non certes pour se relayer, mais pour s'ajouter l'un à l'autre, et former l'une des composantes tout à la fois les plus secrètes, les plus vivaces et les plus explosives de la conscience moderne. Sur l'étonnement que produisirent les premiers discours vint se greffer le ravissement qu'inspira la *Nouvelle Héloïse*. A ce mélange, déjà fort complexe, de vertu moins antique et de sensibilité plus virile qu'il n'y paraissait s'allia bientôt cette inquiétude contagieuse, issue de l'*Emile* et du *Contrat social*, comme d'une source mystérieuse, dont les *Confessions*, les *Rêveries*, et même les *Dialogues* et la *Correspondance* semblent ne permettre de préciser la place que pour mieux en interdire l'accès. Il y a toujours du mystère, dans Rousseau. Ce mystère, qui étonne, qui ravit et qui inquiète, je souhaiterais ce soir non pas certes l'élucider, ni même en recenser les nombreux éléments, mais contribuer à le situer, sur un point tout au moins : Qu'en est-il du christianisme de Jean-Jacques ?

Diverses méthodes s'offraient : l'exposé monographique, visant à résumer, dans la mesure du possible, ce que l'on sait de Rousseau à cet égard, par son œuvre et par sa vie ; l'exposé plus largement historique, qui poursuivrait l'influence, si considérable, du Citoyen jusqu'à nos jours et tenterait de juger ses idées à la lumière de leurs conséquences ; ou encore l'analyse d'un seul texte, commenté à l'aide de l'ensemble.

Une quatrième méthode l'a emporté : examiner, avec toute la brièveté qu'imposent les étroites limites d'une conférence, l'écho qu'a rencontré Rousseau interprète du christianisme auprès des théologiens réformés de son époque et de sa patrie genevoise, confronter les positions en présence et essayer de s'instruire d'une telle confrontation. Cette méthode avait l'avantage de nous permettre de déterminer d'emblée, avec quelque vraisemblance, si et dans quelle mesure Rousseau est un chrétien réformé genevois du milieu du XVIII^e siècle, si et dans quelle mesure le témoignage qu'il a prétendu rendre au Christ constitue une critique valable de cette orthodoxie qui se voulait éclairée, à laquelle il s'est heurté, et qui, plus encore, s'est heurtée à lui, si et dans quelle mesure Rousseau a contribué soit à pervertir le christianisme, soit à en préparer la restauration, soit peut-être, tant ces choses sont complexes et délicates, à opérer l'un et l'autre du même mouvement.

Avant d'en venir à notre objet, rappelons brièvement le cadre historique dans lequel il s'inscrit.

Au printemps 1762 paraissaient l'*Emile* et, peu après, le *Contrat social*. Les réactions ne se firent guère attendre. Le 9 juin, l'*Emile* était condamné par la Cour du Parlement de Paris qui ordonnait en même temps que son auteur fût « pris et appréhendé au corps, et amené ès prisons de la Conciergerie du palais, pour être ouï ou interrogé »[1]. Le 11 juin, un exemplaire de l'ouvrage était lacéré et brûlé au pied du grand escalier du Palais. Ce même 11 juin, à Genève, le Petit Conseil décidait de saisir les exemplaires de l'*Emile* et du *Contrat social* parvenus dans la ville et, le 19, le procureur général Jean-Robert Tronchin exposait ses « Conclusions » au Petit Conseil qui rendait sur le champ sa sentence : les livres seraient « lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la haute justice, devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements »[2]. Quant à son auteur, absent de la ville, « l'avis a été qu'au cas qu'il vienne dans la ville ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé, pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra »[3].

L'on sait que l'arrêt du Parlement de Paris incita Rousseau à quitter Montmorency et à se réfugier en Suisse où, d'Yverdon, il gagna Môtiers-Travers.

La condamnation genevoise n'émanait en rien, on le sait, des théologiens et des pasteurs. Elle fut l'œuvre exclusive du Petit Conseil et ne résultait que d'une lecture, fort hâtive d'ailleurs, des textes incriminés.

Rousseau, qui avait demandé et obtenu en 1754 sa réintégration dans ses droits de citoyen genevois était fort en faveur auprès du clergé, surtout depuis la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, éclatant témoignage qu'il avait donné de son attachement à sa chère Genève et aux mœurs pures qu'il souhaitait lui conserver, ou lui rendre. Jean-Jacques se souvenait de son père : il aimait son pays, et ce pays, dans l'ensemble, le lui rendait bien, en ce printemps 1762. Les choses changèrent bientôt. L'*Emile* et le *Contrat social*, dès qu'ils furent lus, suscitèrent à Genève une agitation grandissante, qui gagna bientôt Neuchâtel, et donna lieu à des publications en nombre croissant, et à une correspondance abondante, particulièrement entre Genève et Môtiers, où Rousseau est félicité par les uns, blâmé par les autres. La réponse du Citoyen au *Mandement* que l'archevêque de Paris avait publié le 20 août contre lui ne suffit pas à calmer les esprits. Une feuille paraissant à Neuchâtel, en deux parties, le *Journal helvétique* et *Le Nouvelliste suisse*, commençait de s'en prendre, toujours plus violemment, aux idées de l'*Emile* et du *Contrat social*. L'année suivante, soit en 1763, paraissent des publications plus amples. Le 12 mai, Rousseau, déçu de ses compatriotes, renonce à ses droits de citoyen genevois. Puis les choses se précipitent : le procureur général Tronchin qui d'ailleurs avait fait tous ses efforts pour empêcher un décret de prise de corps se voit obligé de légitimer la procédure suivie, et cela en raison des attaques du parti des Représentants, fort opposés au Petit Conseil. Il écrit les *Lettres de la Campagne*, dont les premières paraissent en septembre 1763. Rousseau y répondra l'année suivante par les *Lettres de la Montagne*, élaborées dans le plus grand secret, et qui déclencheront à Genève et à Neuchâtel une prise de position beaucoup plus nette contre lui, aboutissant, on le sait, à la « lapidation » de Môtiers, qui incita Rousseau à quitter la principauté en septembre 1765, pour se rendre à l'Ile de Saint-Pierre d'où il devait bientôt être délogé et se rendre en Angleterre.

Nous ne l'y suivrons pas puisqu'aussi bien, pour notre sujet, les années 1762 à 1765 contiennent l'essentiel. Au sujet du christianisme, les écrits ultérieurs de Rousseau n'apporteront rien qui ne se trouve déjà, en germe tout au moins, dans l'*Emile*, dans le *Contrat social*, dans la *Lettre à l'Archevêque de Paris* et dans les *Lettres de la Montagne*. Quant aux réfutations théologiques, celles qui parurent du côté réformé, après 1765, ne font en somme que reprendre et développer les arguments que les théologiens dont nous allons parler avaient avancés depuis 1762, plus exactement dès qu'ils tentèrent de reprendre leur assiette et de

formuler leur inquiétude, après la surprise, mêlée d'admiration, que leur avaient causée les ouvrages condamnés à Paris et à Genève.

Contrairement à ce que l'on s'imagine trop souvent, ces théologiens genevois étaient, pour la plupart, des gens d'esprit ; ils possédaient une solide culture classique, ils avaient voyagé, ils connaissaient le monde, et craignaient le fanatisme, tout en s'efforçant d'être de bons chrétiens et de fidèles protestants genevois.

Tel Jacob Vernet (1698-1788), professeur à l'Académie, élève et continuateur de Jean-Alphonse Turrettini (1671-1737), et qui avait renforcé encore cette orthodoxie éclairée qu'il avait héritée de lui, faisant confiance à la « lumière naturelle » pour discerner le vrai et le faux tout en affirmant la nécessité des « mystères » de la foi. Il venait de publier, en 1761, les *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article Genève du Dictionnaire encyclopédique et sur la Lettre de Mr d'Alembert à Mr Rousseau touchant les spectacles*, où, d'une plume parfois un peu trop minutieuse, mais qui pourtant paraît par endroits trempée dans l'encre de Voltaire, il conteste la fidélité de la peinture que d'Alembert avait donnée de Genève et de son Eglise, louant les pasteurs d'y être si philosophes, louange ambiguë à laquelle Vernet oppose une fin de non-recevoir parfois fort spirituelle. Qu'on en juge par une seule citation :

> Je ne vois donc, Mylord, dans la peinture que fait M. d'Al. de la Religion de Genève et dans la gradation qu'il y met, qu'un tableau artificieux, tendant à faire passer tous les Lettrés de cette Ville, sans en excepter les *Ministres*, pour des gens qui se sont insensiblement approchés du Deïsme, et qui déjà ne sont presque plus que des Deïstes déguisez. Il est vrai que cela n'est pas dit en autant de termes : on se contente de l'insinuer, en y mettant de petits correctifs, des *presque*, des *peut-être*, et en usant de ce langage équivoque et louche que Tacite reprochait à l'Empereur Tibère : *Suspensa et obscura verba* : sorte de langage dont les Philosophistes de France se sont fait une étude particulière, non-seulement pour exercer la finesse de leur plume ; mais aussi parce qu'étant gênez à divers égards, ils ont besoin de recourir à de pareils détours pour dire tout ce qu'il leur plait. De-là tant d'adroites insinuations. De-là ces demi-mots pour faire entendre plus qu'ils ne disent. De-là encore cet art de faire parler les autres pour des choses que l'on n'oseroit dire de son chef [4].

Tel aussi Jacob Vernes (1728-1791), pasteur à Céligny, puis à Saconnex et à Genève, exilé après les troubles politiques de 1782, plus brillant, plus mondain, plus acéré que Vernet, commensal plus régulier de Voltaire, qui le goûtait fort et lui écrivit un jour : « On dit que vous avez prononcé un discours admirable sur le malheur de Lisbonne et qu'on ne voudrait

pas que cette ville eût été sauvée, tant votre discours a paru beau »[5]. Quelques années plus tard, en 1771, Vernes publiera un conte à la Voltaire, *La Confidence philosophique*, destiné à battre les philosophes avec la principale de leurs armes, l'ironie. Pour montrer l'influence démoralisante de la philosophie des Encyclopédistes, il met en scène un jeune homme qui s'en inspire et parvient, grâce à elle, à séduire une honnête femme.

> Je lus à Madame *Hébert* l'excellent relevé, qu'a fait un *Philosophe* moderne, de tous les hommes que la Religion-Chrétienne a fait massacrer, soit dans les séditions, soit dans les batailles, soit sur les échaffauds, soit dans les bûchers, soit par de saints assassinats, ou prémédités, ou soudainement inspirés par l'esprit. Madame *Hébert* fut atterrée, en apprenant, qu'il y avoit eu neuf millions quatre-cent-soixante-et-huit-mille-huit-cent-trente-trois personnes, ou égorgées, ou noiées, ou brûlées, ou rouées, ou pendues, pour l'amour de Dieu. Elle ne vouloit pas le croire ; mais je lui prouvai, en faisant, de nouveau, *l'addition*, qu'il n'y avoit pas un noié, pas un pendu à rabattre[6].

Enfin, la malheureuse cède, et le séducteur de conclure : « Quel jour de triomphe pour la *Philosophie* ! C'est à vous, Monsieur — écrit-il au philosophe, plus âgé, qui l'a libéré des préjugés chrétiens — que je dois les myrtes et les lauriers dont ma tête est couronnée ! »[7]

Que l'on ne s'y trompe pas ! Le vieux sang calviniste coulait encore dans les veines de ces pasteurs mondains. Fermes sur la morale, attachés à leur République, ils entendaient maintenir également la foi chrétienne, comme nous le verrons. Il n'était pas inutile pourtant de montrer, par ces quelques citations des plus futiles, mais non des moins agréables de leurs œuvres, que l'opposition qu'ils devaient faire à Rousseau ne s'inspirait en rien de l'étroitesse d'esprit et de la mesquinerie de caractère que l'on impute d'ordinaire aux gens d'Eglise, surtout quand on les tient pour orthodoxes.

Parmi tous les autres pasteurs et théologiens genevois qu'une étude devrait mentionner, retenons au moins ceux de David Claparède (1727-1801), prédicateur à la majestueuse prestance et qui devait, lui aussi, répondre à Rousseau, de Jean Sarasin (1703-1778), l'un des correspondants genevois les plus actifs du pasteur de Môtiers, et surtout d'Antoine-Jacques Roustan (1734-1808) qui demeura l'ami de Rousseau, malgré les critiques, toujours très courtoises d'ailleurs, qu'il crut devoir lui adresser. Quant à Moultou (1725-1787), le bon, le fidèle, l'enthousiaste Moultou, ce pasteur d'origine huguenote qui devait d'ailleurs renoncer au ministère

par scrupule de conscience et devenir l'éditeur de Rousseau, il était trop d'accord avec Jean-Jacques pour lui faire la moindre objection d'ordre théologique. Aussi bien les disputes qu'ils purent avoir, toutes passagères d'ailleurs, ne relèvent-elles pas de la foi, mais de ces incroyables brouilleries auxquelles les amis de Jean-Jacques, plus encore que ses ennemis, se trouvaient exposés.

A Neuchâtel, la récolte est maigre. On ne trouve guère à mentionner que Jacob Bergeon, qui devait, lui aussi, réfuter Rousseau, qu'Henri-David Petitpierre (1707-1778) le frère du Petitpierre des peines éternelles, et que Frédéric-Guillaume de Montmollin (1709-1783), le malheureux ministre de Môtiers. Aussi bien la résistance neuchâteloise à la philosophie nouvelle s'alimentait-elle en bonne partie à Genève, comme en témoignent les articles du *Journal helvétique* et, plus encore, la correspondance entre le pasteur genevois Sarasin et son collègue neuchâtelois [8]. Ce dernier, sincère et consciencieux serviteur du culte, plus sensible qu'il ne se l'avouait sans doute à l'honneur de compter un homme aussi illustre que Rousseau parmi ses paroissiens, n'eût jamais trouvé dans son propre pectus théologique un souffle suffisant pour emboucher la trompette de l'inquisiteur. Il avait salué, à son arrivée et non sans empressement l'écrivain qui venait pourtant de publier l'*Emile* et le *Contrat «ocial*. Peu de temps après, il le félicitait de sa réponse à l'archevêque de Paris, et non point sans doute uniquement pour le passage où Rousseau y témoigne la plus vivre reconnaissance « pour le digne pasteur qui, résistant au torrent de l'exemple, et jugeant dans la vérité, n'a point exclu de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu » [9]. Les *Lettres de la Montagne* elles-mêmes trouvèrent d'abord au presbytère de Môtiers un accueil favorable. Il fallut l'intervention de la Vénérable Classe, émue à jalousie par les Genevois, et les injonctions toujours plus pressantes de Sarasin pour que Montmollin se décide à agir, transmette au verre d'eau môtisan la tempête qui sévissait à Genève depuis plus de deux ans dèjà, et entre dans la grande histoire sans en avoir ni le format ni l'intention, pour le plus grand amusement, caché sous l'indignation feinte, des sceptiques et des railleurs dont Neuchâtel était déjà fort abondamment pourvu et qu'il ne m'appartiendrait de nommer — je parle de ceux d'alors — que si j'avais le loisir de légitimer les qualificatifs qu'il convient de leur appliquer.

Mais laissons cela et poursuivons notre sujet. Les perplexités de l'excellent Montmollin ne s'expliquent que trop. Les théologiens et les pasteurs de Genève les avaient connues et ne les avaient pas toujours surmontées. En Rousseau, ils recontraient un « philosophe » bien différent

de ceux auxquels ils avaient eu affaire jusque là. Voltaire, d'Alembert, Diderot, ceux qui, de près ou de loin touchaient à l'Encyclopédie étaient pour la plupart des Français, des étrangers, formés par le catholicisme et parfois, mieux encore, par les Jésuites. Jean-Jacques est protestant et Genevois. Son passage dans le catholicisme, ses pérégrinations en Savoie, en Suisse, en Italie, en France n'ont fait que lui rendre plus chère la ville de Calvin, où il est connu, apprécié, aimé, dont le mélange d'enjouement et de sérieux lui plaît. Du séjour qu'il y fit en juillet 1754, lors de sa réintégration dans ses droits de citoyen et dans la communion réformée, il a gardé des relations avec de nombreux Genevois, et plusieurs pasteurs, dont Vernet, Lullin, Jallabert, d'autres encore ; il a resserré les liens d'amitié qui l'unissaient à Vernes, dont il avait fait la connaissance à Paris déjà et avec lequel il entretiendra les relations les plus suivies, avant la condamnation de l'*Emile*. La première lettre que Rousseau lui adresse donne le ton : « Estime, amitié, souvenir, reconnaissance, tout vous est dû : et je m'acquitterai de tout cela sans songer que je vous le dois. Aimons-nous donc bien tous deux et hâtons-nous d'en venir au point de n'avoir plus besoin de nous le dire » [10].

Voltaire, Diderot, d'Alembert, les Encyclopédistes, n'étaient pas des athées, ou du moins pas tous, et pas toujours. Mais leur religion, lorsqu'ils en avaient, se voulait fort différente du christianisme, qu'ils tournaient volontiers en ridicule, n'épargnant même pas les Evangiles de leurs traits ironiques et glacés, où la rigueur formelle de leur éducation classique trouvait soudain un emploi qui eût consterné leurs vieux maîtres. Mais en Rousseau, voici enfin un philosophe qui revendique le titre de chrétien, un philosophe qui avoue, par le truchement du Vicaire savoyard : « La sainteté de l'Evangile est un argument qui parle à mon cœur » [11], un philosophe qui reconnaît : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un dieu » [12], un philosophe qui répond à ceux qui objecteraient que l'histoire de l'Evangile a été inventée : « Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente, ... L'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros » [13], un philosophe qui ne craint pas en plein dix-huitième siècle de déclarer à un archevêque : « Monseigneur, je suis chrétien, et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Evangile » [14], un philosophe qui va à la communion : « Je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus-Christ et les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles les hommages de son Eglise. Il m'est consolant et doux d'être compté parmi ses membres, de participer au

culte public qu'ils rendent à la Divinité, et de me dire, au milieu d'eux : Je suis avec mes frères »[15], un philosophe enfin qui confesse sa foi en Jésus-Christ, et qui le fait, vous l'avez remarqué, avec un frisson, avec une chaleur, avec un enthousiasme, avec un engagement personnel — dirait-on aujourd'hui — qui tranchent singulièrement tout à la fois sur l'ironie désabusée et sur l'optimisme facile des philosophes de cabinet, de salon ou de boudoir qui se disputaient alors les esprits et parfois les corps. (Car, et j'y reviendrai, Rousseau n'est pas l'optimiste que l'on croit.) S'il existe une âme suisse romande, c'est là, c'est en Rousseau qu'on la trouve et je ne vois vraiment pas qu'il y ait lieu d'en avoir honte, même si elle n'entre pas dans les schémas de Monsieur... Maritain. [16]

Revenons à nos théologiens. Ils furent bien embarrassés en présence de la confession publique de ce laïque. Car enfin, dans l'*Emile*, particulièrement au livre IV, qui contient la Profession du Vicaire savoyard, dans le *Contrat social*, particulièrement au chapitre VIII « De la religion civile » du Livre IV, et plus encore dans les *Lettres de la Montagne*, surtout dans les trois premières, cette confession était assortie d'une interprétation générale du christianisme que, par fidélité à leur fonction de théologiens, c'est-à-dire de ministres de l'Evangile, ils croyaient ne pouvoir laisser sans réponse.

Si on lit leurs publications sur, et bientôt contre Rousseau, si l'on consulte leur correspondance, si l'on interprète le tout par leurs ouvrages de théologie et par les sermons qui nous restent d'eux, on constatera qu'il est possible, à quelques nuances près, de considérer ceux que j'ai nommés, et quelques autres encore, *in globo*, tant leurs réactions sont semblables, tant leurs positions théologiques sont voisines, et de grouper leurs questions, leurs inquiétudes, leurs objections sous six chefs.

Il y a tout d'abord l'ambiguïté de Rousseau touchant la nécessité de la révélation chrétienne pour connaître vraiment Dieu et la vie selon Dieu. Sans doute Rousseau rend-il au Christ l'émouvant hommage que nous venons de rappeler. Mais il ne le fait qu'après avoir trouvé dans la raison et la nature les sources de la religion naturelle, norme de toute religion positive. Vous connaissez les déclarations du Vicaire savoyard, au début de la seconde partie de sa profession de foi. Après avoir, dans la première, fondé la religion naturelle, il en vient au christianisme.

Vous ne voyez dans mon exposé que la religion naturelle : il est bien étrange qu'il en faille une autre ? Par où connaîtrai-je cette nécessité ? ... Quelle pureté de morale, quel dogme utile à l'homme et honorable à son auteur

puis-je tirer d'une doctrine positive, que je ne puisse tirer sans elle du bon usage de nos facultés? ... Voyez le spectacle de la nature, écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux, à notre conscience, à notre jugement? Qu'est-ce que les hommes nous diront de plus? Leurs révélations ne font que dégrader Dieu en lui donnant des passions humaines. ...[17] J'ai donc refermé tous les livres. Il en est un seul ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature. ... A l'égard de la révélation, si j'étais meilleur raisonneur, ou mieux instruit, peut-être sentirais-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnaître ; mais si je vois en sa faveur des preuves que je ne puis combattre, je vois aussi contre elle des objections que je ne puis résoudre. Il y a tant de raisons solides pour et contre que, ne sachant à quoi me déterminer, je ne l'admets ni ne la rejette ..., je reste sur ce point dans un doute respectueux[18].

Suit le passage où Rousseau avoue que la sainteté de l'Evangile est un argument qui parle à son cœur et où il affirme la supériorité de Jésus sur Socrate. Sur quoi il poursuit :

Avec tout cela, ce même Evangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Etre toujours modeste et circonspect..., respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter ni comprendre, et s'humilier devant le grand Etre qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté ; mais ce scepticisme ne m'est nullement pénible, parce qu'il ne s'étend pas aux points essentiels de la pratique. ... Je regarde toutes les religions particulières comme autant d'institutions salutaires qui prescrivent dans chaque pays une manière uniforme d'honorer Dieu par un culte public. ... Je les crois toutes bonnes quand on y sert Dieu convenablement. Le culte essentiel est celui du cœur[19].

Notons-le d'emblée : nos théologiens se félicitaient de la première partie de la *Profession de foi* du Vicaire. Ils admiraient « la manière victorieuse dont il terrasse l'espèce d'Incrédules la plus dangereuse, comme la plus incompréhensible, les *Athées* et les *Matérialistes* »[20]. Mais la seconde partie et elle seule, éveillait leur inquiétude : Rousseau ne niait-il pas la nécessité de la révélation, telle que le Christ l'a apportée? Ne renversait-il pas l'Evangile lui-même, en affirmant qu'en somme la religion naturelle qui peut se tirer du bon usage de nos seules facultés, pouvait parfaitement suffire? La question de Vernes semble parfaitement légitime : *Y a-t-il une révélation ou n'y en a-t-il point?*, ainsi que sa remarque :

J'ai toujours cru, je l'avouerai (et je ne suis pas le seul de cette idée) que M. Rousseau n'aurait pas été admis à la communion des *Chrétiens*, si le Pasteur

devant lequel il se présenta, à Genève, en 1754, pour rendre raison de sa foi, lui ayant demandé, *Dieu s'est-il révélé aux hommes?* il lui eut répondu : Monsieur, ce que vous me demandés m'embarrasse fort ; j'y vois du pour et du contre ; permettés-moi de rester là-dessus dans un doute respectueux [21].

Second point de controverse : la multiplicité des religions. Je cite : « Les deux tiers du genre humain ne sont ni juifs, ni mahométans, ni chrétiens » [22]. « S'il n'y a qu'une religion véritable, et que tout homme soit obligé de la suivre sous peine de damnation, il faut passer sa vie à les étudier toutes, à les approfondir, à les comparer, à parcourir les pays où elles sont établies. ... A grand'peine celui qui aura joui de la santé la plus robuste, le mieux employé son temps, le mieux usé de sa raison, vécu le plus d'années, saura-t-il dans sa vieillesse à quoi s'en tenir ; et ce sera beaucoup s'il apprend avant sa mort dans quel culte il aurait dû vivre » [23]. Invoquera-t-on les miracles comme preuves du christianisme? Mais l'attestation historique de ces miracles est-elle suffisante? Plus encore : comment peut-on être certain que ce qui paraissait miracle à une époque n'est peut-être pas tout simplement un phénomène explicable par la raison, mais dont on n'avait pas encore trouvé l'explication? Et surtout les miracles sont ambigus : « Ceux qui disent que Dieu fait ici-bas des miracles prétendent que le diable les imite quelquefois ... Ainsi donc, après avoir prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la doctrine » [24].

C'est ici l'un des points auxquels nos théologiens d'alors se sont le plus arrêtés. Dans l'ensemble, leur effort vise à établir l'historicité des miracles relatés par les Evangiles, et à en déduire la vérité du christianisme par rapport aux autres religions. [25]

Mais cela nous conduit d'emblée au troisième faisceau de questions et d'objections. Il relève des difficultés que Rousseau soulève à propos de la crédibilité historique des Evangiles. On connaît le passage :

> Dieu a parlé ! Voilà certes un grand mot. Et à qui a-t-il parlé? Il a parlé aux hommes. Pourquoi donc n'en ai-je rien entendu? Il a chargé d'autres hommes de vous rendre sa parole. J'entends : ce sont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerais mieux avoir entendu Dieu lui-même : il ne lui en aurait pas coûté davantage, et j'aurais été à l'abri de la séduction. Il vous en garantit en manifestant la mission de ses envoyés. Comment cela? Par des prodiges. Et où sont ces prodiges? Dans les livres. Et qui les a fait ces livres? Des hommes. Et qui a vu ces prodiges? Des hommes qui les attestent. Quoi ! toujours des témoignages humains ! toujours des hommes qui me rapportent

ce que d'autres hommes ont rapporté ! que d'hommes entre Dieu et moi ! Voyons toutefois, examinons, comparons, vérifions ! Oh ! si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurais-je servi de moins bon cœur [26] ?

Il faudra donc, poursuit le Vicaire, alias Rousseau, « distinguer les pièces authentiques des pièces supposées, comparer les objections aux réponses, les traductions aux originaux » [27], bref, reconnaître l'authenticité historique des documents évangéliques, travail énorme et pourtant indispensable faute de quoi la foi reposerait sur des hypothèses invérifiées.

Ici, les théologiens se bornent, en général, à opposer à Rousseau la concordance assez unanime de la traduction manuscrite, l'unité interne du témoignage évangélique, qui demeure valable même si l'on devait avoir des doutes sur l'authenticité de quelques-uns des livres bibliques. [28]

Le fondement de la morale donne lieu au quatrième point de controverse entre Rousseau et les théologiens. S'ils ne sont pas loin de s'entendre sur le contenu des obligations morales, une divergence assez nette apparaît à propos de la sanction et de la prière. Citons, pour mémoire, l'une des apostrophes les plus célèbres du Vicaire :

Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe [29].

Telle est la source du bonheur : elle est dans l'homme lui-même, dans sa liberté, dans sa puissance agissant malgré les servitudes du corps :

Pour m'élever d'avance (c'est-à-dire avant la mort) autant qu'il se peut à cet état de bonheur, de force et de liberté, je m'exerce aux sublimes contemplations. Je médite sur l'ordre de l'univers, non pour l'expliquer par de vains systèmes, mais pour l'admirer sans cesse, pour adorer le sage auteur qui s'y fait sentir. Je converse avec lui, je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence ; je m'attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons ; mais je ne le prie pas. Que lui demanderais-je ? qu'il changeât pour moi le cours des choses, qu'il fît des miracles en ma faveur ? Moi qui dois aimer par-dessus tout l'ordre établi par sa sagesse et maintenu par sa providence, voudrais-je que cet ordre fût troublé pour moi ? Non, ce vœu téméraire mériterait d'être plutôt puni qu'exaucé. Je ne lui demande pas non plus le pouvoir de bien faire : pourquoi lui demander ce qu'il m'a donné ? Ne m'a-t-il pas donné la conscience pour aimer le bien, la raison pour le connaître, la liberté pour le choisir ? Si je fais

le mal, je n'ai point d'excuse : je le fais parce que je le veux : lui demander de changer ma volonté, c'est lui demander ce qu'il me demande : c'est vouloir qu'il fasse mon œuvre et que j'en recueille le salaire ; n'être pas content de mon état, c'est vouloir autre chose que ce qui est, c'est vouloir le désordre et le mal. Source de justice et de vérité, Dieu clément et bon ! dans ma confiance en toi, le suprême vœu de mon cœur est que ta volonté soit faite. En y joignant la mienne, je fais ce que tu fais, j'acquiesce à ta bonté ; je crois partager d'avance la suprême félicité qui en est le prix [30].

En présence de telles déclarations, les théologiens posaient à Rousseau deux questions. Tout d'abord, qu'en est-il de la sanction de la conduite humaine ? L'instinct moral suffit-il à l'assurer ? « Observez — remarque Vernes — ... qu'un homme à qui tout rit dans le monde, peut, en contemplant, à son aise, la Vertu, être frappé de sa beauté et en recevoir des impressions efficaces ; mais placez ce même homme dans l'Adversité ; qu'il éprouve des maux qu'il doive à la Vertu (cas assez ordinaire), croyez-vous que l'*Instinct moral* suffira pour enchaîner cet homme à ses devoirs, et l'empêcher de dire avec *Brutus :* O Vertu, tu m'as trompé ! Enfin, Monsieur, quel que soit l'*Instinct moral*, a-t-il la force d'une *Sanction ?* S'il *dispose* à la pratique de la Vertu, en impose-t-il l'*obligation* ? S'il est un *attrait*, est-il un *commandement ?* » [31] Il faut une sanction plus certaine : le Jugement, les peines et les récompenses après la mort. Une telle sanction a été annoncée par Jésus-Christ. Encore faut-il qu'un tel annonciateur soit autorisé. Comment le serait-il si l'on n'a pas recours à ces lettres de créance que sont les miracles, si l'on dit d'eux, avec Rousseau : « Mieux eût valu n'y pas recourir ? » [32] Une seconde question s'imposait, tout aussi nettement : comment comprendre que Rousseau puisse déclarer : « Je m'attendris aux bienfaits de Dieu, mais je ne le prie pas. Que lui demanderais-je ? » Un chrétien qui ne prie pas, un chrétien qui, plus encore, déclare que la prière n'est qu'un « vœu téméraire » serait-il encore digne du nom qu'il prétend porter ? [33]

Un autre point de divergence, encore peu visible dans l'*Emile* et dans le *Contrat social*, devait apparaître dès les *Lettres de la Montagne*. En quoi consiste au juste cette Réformation de l'Eglise à laquelle Genève entendait demeurer fidèle ? Six ans auparavant, au début de la *Lettre sur les spectacles*, Rousseau, sans prendre parti sur le fond, avait protesté de la fidélité à la foi réformée des pasteurs trop rapidement annexés par d'Alembert à la secte philosophique. Dans la *Seconde Lettre de la Montagne*, le paroissien de Môtiers, acculé à la défensive par ses propres coreligionnaires et compatriotes, n'est pas loin de donner raison à

l'Encyclopédiste : « Qu'est-ce à Genève aujourd'hui que la sainte Réformation évangélique ? Le sauriez-vous, Monsieur, par hasard ? En ce cas, je vous en félicite. Quant à moi, je l'ignore. J'avais cru le savoir ci-devant ; mais je me trompais ainsi que bien d'autres, plus savants que moi sur tout autre point, et non moins ignorants sur celui-là » [34]. Or, ce que Rousseau proteste d'avoir cru, c'est que « l'Eglise de Genève n'a et ne doit avoir comme Réformée aucune profession de foi précise, articulée, et commune à tous ses membres » [35]. Si les Ministres de Genève aimaient leur religion, « ils se seraient tous unis avec moi qui n'attaquais que leurs adversaires »[36]. Ce sont à vrai dire de singulières gens. Sont-ils vraiment les orthodoxes qu'ils font profession d'être ?

On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre ; on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils, et quels seront les articles fondamentaux, différents des miens, sur lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont pas compris. ... On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres ; ils sont comme les Jésuites qui, dit-on, forçaient tout le monde à signer la constitution sans vouloir la signer eux-mêmes. Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute, ils pensent donner le change aux autres Eglises en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver par leur ingratitude qu'ils n'avaient pas besoin de mes soins, et croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs [37].

Reprochera-t-on à Rousseau d'avoir attaqué le christianisme ? Il ne s'en est pris, répondra-t-il, qu'aux dogmes distinctifs des catholiques. « Comment aurais-je attaqué les dogmes distinctifs des Protestants, puisqu'au contraire ce sont ceux que j'ai soutenus avec le plus de force, puisque je n'ai cessé d'insister sur l'autorité de la raison en matière de foi, sur la libre interprétation des écritures, sur la tolérance évangélique et sur l'obéissance aux Lois, même en matière de culte ; tous dogmes distinctifs et radicaux de l'Eglise réformée, et sans lesquels, loin d'être solidement établie, elle ne pourrait pas même exister » [38].

L'autorité de la raison en matière de foi, la libre interprétation des Ecritures, la tolérance évangélique et l'obéissance aux Lois, voilà ce qu'étaient, pour le Rousseau de 1764, les articles distinctifs de la Réformation... Il avait beau jeu de soutenir qu'il n'avait pas attaqué la Religion protestante, si c'est à cela qu'elle se réduit ! On comprendra que nos théologiens, sur ce point encore, n'aient pu garder le silence, pas plus qu'ils ne l'avaient gardé lorsque d'Alembert, leur faisant un honneur fort

problématique, les avait félicités d'être si semblables aux philosophes. [39] Car enfin, remarquait Vernes, « il n'y a point de *Réformation* sans *Christianisme* » [40]. Rousseau, loin de se borner à n'attaquer que les dogmes distinctifs des catholiques et d'affermir les dogmes distinctifs des protestants, s'en est pris aux dogmes communs aux catholiques et aux protestants, en exaltant la religion naturelle aux dépens de la révélation historique et en niant que les miracles prouvent la vérité de l'Evangile et authentifient la mission de son fondateur. Quant à la plainte de Rousseau au sujet de la conduite des pasteurs (« Ils croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs »), Vernes remarque que la condamnation de Rousseau à Genève était émanée non pas de la Compagnie des Pasteurs, mais du Petit Conseil et que Rousseau lui-même le reconnaît, dans la *Quatrième Lettre de la Montagne*, puisqu'il conteste le bien-fondé de la procédure suivie par le procureur Tronchin et soutient que, dans une affaire de ce genre, l'inquisition appartenait au Consistoire, en vertu de l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*. Ce ne sont donc pas les pasteurs qui se sont montré persécuteurs. Au reste, l'approbation que Rousseau attendait d'eux n'eût été possible que si ceux-ci avaient renié leur attachement à la Réforme et aux articles fondamentaux du christianisme, qu'elle prétendait n'avoir contribué qu'à mieux mettre en évidence. Et le pasteur de Céligny de conclure, non sans pertinence : « Singulière façon de prouver que l'on est *Orthodoxe* en montrant qu'on n'est pas *Chrétien !* » [41]

On signalera enfin — sixième et dernier point de controverse — la notion totalement différente que Rousseau et les théologiens genevois se font de ce que nous appellerions aujourd'hui les conséquences politiques et sociales de l'Evangile. Sous-jacente dans l'*Emile*, particulièrement dans les réflexions, assez composites d'ailleurs qui terminent l'ouvrage et où Rousseau traite entre autres du gouvernement des peuples, la conviction du Citoyen éclate dans le célèbre chapitre du IV[e] livre du *Contrat social*.

> La religion de l'homme ou le christianisme ... n'ayant nulle relation particulière avec le corps politique, laisse aux lois la seule force qu'elles tirent d'elles-mêmes sans leur en ajouter aucune autre ; et par là, un des grands liens de la société particulière reste sans effet. Bien plus, loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'Etat, elle les en détache comme de toutes les choses de la terre. Je ne connais rien de plus contraire à l'esprit social. ... Le christianisme est une religion toute spirituelle, occupée uniquement des choses du ciel : la patrie du chrétien n'est pas de ce monde. Il fait son devoir, il est vrai, mais il le fait avec

une profonde indifférence sur le bon ou le mauvais succès de ses soins. Pourvu qu'il n'ait rien à se reprocher, peu lui importe que tout aille bien ou mal ici-bas. Si l'Etat est florissant, à peine ose-t-il jouir de la félicité publique ; il craint de s'enorgueillir de la gloire de son pays : si l'Etat dépérit, il bénit la main de Dieu qui s'appesantit sur son peuple. Pour que la société fût paisible, et que l'harmonie se maintînt, il faudrait que tous les citoyens fussent également bons, chrétiens : mais si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina, par exemple, un Cromwell, celui-là très certainement aura bon marché de ses pieux compatriotes ... Survient-il quelque guerre étrangère, les citoyens marchent sans peine au combat ; nul d'entre eux ne songe à fuir ; ils font leur devoir, mais sans passion pour la victoire ; ils savent plutôt mourir que vaincre. Qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, qu'importe ? La Providence ne sait-elle pas mieux qu'eux ce qu'il leur faut [42] ?

Et ceci encore, qui semble annoncer Nietzsche : « Le christianisme ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves, ils le savent et ne s'en émeuvent guère ; cette courte vie à trop peu de prix à leurs yeux » [43]. C'est pourquoi il faut, selon Jean-Jacques, que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs terrestres. Ce sera la religion purement civile dont il appartient au souverain — c'est-à-dire à l'ensemble du corps politique — de fixer les articles. « Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir non comme impie, mais insociable » [44].

De telles déclarations, qui figurent déjà parmi les principaux griefs des *Conclusions* du procureur Tronchin contre le *Contrat social* [45] ne pouvait que déconcerter et indigner les théologiens et les pasteurs genevois. Sans doute glorifiaient-ils la Réforme d'avoir libéré la politique de la tutelle cléricale. Mais c'est parce qu'à leurs yeux cette libération permettait à la République chrétienne de se pénétrer d'autant plus intimément de l'esprit de l'Evangile. Roustan, sans se départir d'ailleurs de l'aménité qu'il a toujours conservée pour Jean-Jacques, lui répondra point par point. [46] Accusera-t-on le christianisme d'avoir détruit l'unité de l'Etat ? Mais comment cette unité s'établirait-elle sinon par les vertus qu'enseigne l'Evangile ? Si les Etats chrétiens ont été sujets à tant de troubles, ce n'est pas parce qu'ils étaient chrétiens, mais parce qu'ils ne l'étaient pas assez. [47] Accusera-t-on le christianisme de détacher les citoyens de la Patrie ? Mais cette Patrie ne serait-elle honorée qu'aux dépens des autres, faut-il choisir entre la patrie et l'humanité, et l'universalité du message chrétien n'accorde-t-elle pas l'amour du prochain proche

et du prochain lointain ? [48] Accusera-t-on le christianisme d'être favorable à la tyrannie, alors qu'il est fondé sur la liberté même, qu'il la propage, qu'il forme ainsi les meilleurs citoyens, jaloux de défendre non tant leurs droits que ceux de la liberté contre les tyrans, à l'égard desquels la résignation « loin d'être un moyen d'aller en Paradis, y met une foule d'obstacles » ? [49] Accusera-t-on enfin le christianisme d'affaiblir les vertus guerrières ? Non point, répond Roustan, puisque, plus que toute autre religion, il entraîne des œuvres « simples, actives, laborieuses » et que la liberté de conscience due à l'Evangile inspire plus de courage que l'habitude de l'asservissement. Témoin « la Patrie même de Mr. Rousseau : jusqu'à Calvin, elle n'avait livré que des combats malheureux, c'est depuis ce grand homme que le succès égala son courage » [50].

Ebranlement de l'absolu chrétien au nom de la religion naturelle et de la multiplicité des religions historiques, mise en question de sa vérité par les doutes élevés sur les miracles et sur la certitude historique de la tradition évangélique, affaiblissement de la morale par la négation d'une sanction supérieure aux injonctions de la conscience individuelle et par le refus de demander à Dieu la grâce de pouvoir faire sa volonté, réduction de la Réformation au libre examen, à la tolérance, à la seule autorité de la raison, négation, enfin, des bienfaits du christianisme dans le domaine politique et social, voilà les six chefs principaux auxquels on peut ramener, je crois, les objections d'ordre théologique, les seules qui nous intéressent ici, que les pasteurs genevois, et à leur suite, leurs collègues neuchâtelois, firent à l'auteur de l'*Emile*, du *Contrat social* et des *Lettres de la Montagne*.

Si l'on passe en revue ces objections, et la manière dont elles sont formulées, deux constatations s'imposent.

En premier lieu, on notera que la réaction des théologiens et des pasteurs réformés, dans son intention, est non seulement explicable, mais légitime et nécessaire. Ils savaient fort bien que l'Evangile ne saurait être réduit à l'espèce d'un genre, (l'espèce « chrétienne » du genre « religion ») que ce qu'il affirme être vérité n'est pas un exemple — parmi d'autres — d'une réalité patente dans la raison de l'homme et dans la nature. Ils savaient que l'Evangile est une nouvelle, une annonce, un message, fondé dans un événement historique, la manifestation, l'épiphanie du Christ par sa vie, par sa mort, par l'affirmation de sa puissance et de sa présence par delà sa mort. Et lorsque Rousseau arrivait et disait : « Vous ne voyez dans mon exposé que la religion naturelle, il est bien étrange qu'il en faille une autre » [51], il n'est absolument pas étonnant que

ces ministres de l'Evangile n'aient pu s'empêcher, malgré toute l'amitié qu'ils éprouvaient pour Rousseau et toute l'admiration qu'ils avaient pour son génie, de le contredire, s'il prétendait encore parler en chrétien. Il n'est pas surprenant non plus que leur protestation ait pu revêtir, comme à Môtiers, un aspect disciplinaire, puisque la discipline est l'une des conditions de la vie de l'Eglise et de son témoignage. Ils n'en voulaient nullement à Rousseau, comme homme, comme penseur, comme philosophe. Ils en voulaient, ils ne pouvaient qu'en vouloir à Rousseau théologien, à Rousseau docteur d'un nouvel évangile, prétendu plus conforme à la vérité chrétienne que celui des Evangiles eux-mêmes et de la tradition universelle des chrétiens.

Mais — et c'est notre seconde constatation — force nous est de reconnaître que leur réfutation n'est légitime que dans son intention. Dans son intention et non dans son exécution. Sans doute voulaient-ils affirmer l'Evangile. Mais que leur témoignage est pauvre, qu'il est formel, qu'il est inefficace ! Rousseau met en doute la nécessité de la révélation : ils insistent sur son importance, mais sans rien dire qui fonde cette importance ! Rousseau met en doute la nécessité et la réalité des miracles : ils affirment que, sans miracles, la raison elle-même ne pourrait reconnaître la vérité du christianisme ! Rousseau suspecte la fidélité des récits évangéliques : ils s'emploient à en démontrer la crédibilité historique, comme s'ils ne se rendaient pas compte que la certitude historique, même quand elle est démontrée, ne suffit pas à fonder la foi en Jésus-Christ ! Rousseau n'accorde d'importance qu'à la sanction de la conscience : ils affirment les récompenses et les peines à venir, sous prétexte que c'est là une sanction plus forte, à laquelle la raison se montrera plus sensible ! Rousseau réduit la Réforme au libre examen et à la tolérance : ils protestent de leur attachement aux articles de foi commune aux catholiques et aux protestants, mais sans montrer ce qu'apportent ces articles pour la foi. Rousseau, par une intuition très juste, souligne que les chrétiens sont des voyageurs sur la terre : on lui répond qu'ils font nécessairement les meilleurs citoyens, comme si le civisme se trouvait devenir soudain, dans tous les cas, un critère de fidélité évangélique !

Sur tous les points, la réfutation est courte, elle ne convainc pas, elle n'apporte rien de substantiel, et l'on ne s'étonne pas que l'on parle de Rousseau, aujourd'hui encore, et si peu de ses contradicteurs, dont on ne se souvient d'ailleurs qu'à son sujet. Certes, on n'aura garde d'oublier ici le rôle, non négligeable, des différences personnelles : d'un côté, de consciencieux académiciens, cultivés, intelligents, mais ne dépassant

guère la moyenne de l'honnête homme du XVIII^e siècle, de l'autre une plume géniale mise au service d'un esprit exeptionnel, puissant, original. Lutte inégale, mais qui n'explique pas tout, il s'en faut. Combien de fois, dans l'histoire des idées, la victoire n'a-t-elle pas appartenu aux médiocres contre les génies, et cela en toute bonne justice? D'ailleurs, s'il était réservé aux seuls génies de dire des choses valables, combien de chaires universitaires ne seraient-elles occupées que quelques années par siècles, et peut-être même pas dans tous les siècles? Non, sur le sujet qui nous occupe comme sur tant d'autres, l'enjeu du débat doit être cherché ailleurs encore que dans les capacités intellectuelles et sentimentales des partenaires : dans les options de base, dont ils s'inspirent, consciemment ou inconsciemment.

Or, l'option de base de nos orthodoxes éclairés, c'est l'option du XVIII^e siècle lui-même : la raison existe comme un critère préalable, toujours prêt à fonctionner, toujours apte à déployer ses effets, quelle que soit la matière à laquelle on l'applique et de laquelle elle ne reçoit rien. Aussi bien, le monde lui-même s'accorde-t-il avec cette raison, qui n'en est en somme que la lumière intérieure. Telle était l'option fondamentale de nos théologiens. Leur différence d'avec les philosophes, d'avec les Déistes, c'est qu'ils admettaient la nécessité de la révélation chrétienne. Mais ils ne l'admettaient qu'en proclamant en même temps que cette révélation, dans ce qu'elle a d'authentique, se justifiait d'emblée devant le tribunal de la raison, d'une raison autonome et préalable. Toute leur apologétique et la majeure partie de leur prédication consistent dès lors à confronter les données de l'Ecriture avec une raison ainsi comprise, confrontation qui ne pouvait qu'aboutir, dans leur pensée, à la démonstration de la vérité du christianisme. C'est ainsi la raison — je le répète : une raison préalable et autonome — qui leur faisait affirmer la vérité du christianisme, et la nécessité des miracles, et la crédibilité des récits évangéliques, et l'importance d'une sanction externe, et l'utilité politique et sociale des vertus évangéliques.

Quoi d'étonnant dès lors que Rousseau ait triomphé d'eux si publiquement, si totalement, si universellement? Il les battait sur leur propre terrain, il ne faisait que pousser leurs propres prémisses, cette « religion naturelle », qu'ils admettaient eux aussi, jusqu'aux dernières conséquences. Si vraiment, par rapport à la révélation chrétienne, la raison, celle de l'homme et celle des choses, constitue un critère autonome et préalable, toujours disponible, toujours transparent, toujours immédiatement utilisable, alors, il est bien évident que la révélation chrétienne

n'est plus un Evangile, un message, mais un exemple, parmi beaucoup d'autres, d'une vérité déjà patente, partout et toujours, dans le monde, dans la nature, dans l'histoire et dans la conscience des hommes.

On peut comprendre que, sur une pareille base, il ne restait à nos théologiens qu'à s'accrocher désespérément à des affirmations purement formelles, et somme toute purement verbales, sur la réalité des miracles, sur l'historicité des faits évangéliques, sur la nécessité de la révélation. Mais rien de tout cela ne pouvait et ne peut faire impression devant le tribunal d'une raison dont on a reconnu la compétence souveraine, autonome et préalable.

Mesdames et Messieurs, rien ne nous autorise à faire grief à nos orthodoxes éclairés de s'être si obligeamment prêtés à la défaite évidente que Rousseau leur a infligée, non pas seulement dans l'esprit du public d'alors, mais dans la matière même qui constitue l'objet de leurs controverses. Car, s'il nous est aujourd'hui possible de déceler la cause de leur défaite, c'est que nous ne sommes plus inféodés à la notion que le XVIII^e^ siècle se faisait de la raison de l'homme et des choses et cela — tenez-vous bien — non sans que Rousseau lui-même y soit pour beaucoup. Car, s'il y a dans l'auteur de l'*Emile* et du *Contrat social* l'homme du XVIII^e^ siècle qui a poussé le rationalisme jusqu'à ranger l'Evangile sous la loi d'une raison patente dans l'homme et dans les choses (comme Lessing devait le faire peu après, susciter les mêmes oppositions, les surmonter avec la même efficacité et participer à la même victoire), il y a aussi en lui l'homme qui, en plein siècle des lumières, plus que tout autre, plus que Lessing, qui fut pourtant l'un des plus avertis, plus que les Encyclopédistes, plus même, infiniment plus que Voltaire, a contribué à ébranler le rationalisme de ce même dix-huitième siècle.

Soit, il affirme, et il affirmera avec son siècle, jusqu'au bout de sa vie, que l'homme est bon, que la nature révèle Dieu, que la conscience est un guide sûr, que la vérité est patente dans un monde harmonieux, de telles affirmations n'en demeurent pas moins, pour lui, du domaine du possible seulement. Or, en face de ce possible, il y a le réel, un réel bien différent. En face de la nature, il y a la société, en face du bon Jean-Jacques, il y a les autres hommes, en face de la conscience de l'homme, il y a ses passions. Et voici qu'entre nature et société, entre Rousseau et tous les autres hommes, entre la conscience et les passions, il y a une chute inexplicable, dont le rêveur solitaire mesurera toujours davantage la hauteur, jusqu'à ce qu'il la contemple du haut de l'isolement où son optimisme même l'a conduit.

Il serait certes abusif, à la faveur d'un certain parallélisme entre cette chute-là et la chute biblique, de conclure hâtivement au « christianisme » de Rousseau, ne fût-ce que parce que le solitaire contemple cette chute d'en-haut et non d'en-bas. On se bornera, plus modestement, mais plus sûrement, à remarquer qu'en poussant le rationalisme jusqu'au point où la raison se trouvait isolée face à une société déraisonnable, Jean-Jacques dépassait l'optimisme de son siècle et finalement le sien propre. Où est finalement cette raison autonome et préalable, où est ce monde harmonieux, quand les amants sincères ne s'épousent jamais, quand il faut une éducation, donc une société, pour élever Emile qui, sans cela, serait « le plus défiguré de tous les hommes » [52], quand il faut la pire des contraintes pour garantir la liberté ?

En faisant sauter le rationalisme étriqué de son temps, en exténuant la raison autonome et préalable, Rousseau rendait possible — en ce qui touche à notre sujet — une nouvelle approche de l'Evangile : celle qui va chercher dans l'Evangile lui-même le secret de sa rationalité, mais d'une rationalité non soumise aux critères préalables d'un rationalisme naïf. L'on pouvait, après Rousseau, reprendre à nouveaux frais les problèmes qu'il avait soulevés. Mais c'est grâce à lui qu'on pouvait le faire. Certes, dans le chaos qui se mettait à luire à travers le voile régulier de l'ordre écroulé, beaucoup d'aventures se mettaient à solliciter la nostalgie des hommes. Le romantisme, comme tel, n'est pas nécessairement chrétien. Il concourt néanmoins à l'affirmation évangélique chaque fois qu'il détruit les cadres dont on pourrait s'autoriser pour l'estimer absurde ou superflue, ou, pis encore, dans lesquels on l'enfermerait sous prétexte de la saisir.

Par sa raison, Rousseau a victorieusement triomphé du passé, l'orthodoxie éclairée, l'orthodoxie rationaliste, mais à ce titre, il est un homme du passé, comme les théologiens qu'il vainquit par leurs propres armes. Ce qui fait de lui l'homme de l'avenir — le rousseauisme courant semble l'oublier parfois — c'est la nostalgie qui accompagne ce triomphe. Elle ne s'ouvre pas nécessairement sur l'Evangile, mais personne ne s'ouvre sur l'Evangile sans avoir bénéficié de son amertume salutaire. A ce titre, ceux qui, aujourd'hui, veulent être de vrais orthodoxes, ne peuvent que penser avec reconnaissance et émotion au réfugié, puis au fugitif de Môtiers : il les a délivrés, par sa victoire même, d'une fausse piste, et s'il a souffert dans son optimisme, sa souffrance décèle au moins qu'il avait dépassé les illusions que sa propre raison tenait de celle de son siècle. Ce dépassement a beau demeurer ambigu : il n'en a pas moins

ouvert une voie d'accès large, libre, permanente, vers le génie du christianisme, où nostalgie et paix maintiennent le croyant dans l'espérance et dans la certitude.

Jean-Louis LEUBA.

NOTES

[1] Marc VIRIDET, *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'Emile et le Contrat social ont été l'objet en 1762.* Genève, 1850, p. 8.
[2] *Ibidem*, p. 20.
[3] *Ibidem*, p. 20-21.
[4] *Lettres critiques...*, 3e éd. Copenhague, 1766, t. I, p. 140-141.
[5] Cf. Virgile ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours.* Genève, 1891, t. II, p. 132.
[6] *Confidence philosophique*, 3e éd. Genève, 1779, t. I, p. 103-104.
[7] *Ibidem*, t. II, p. 23.
[8] Cf. Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau et le Pasteur de Montmollin.* Fleurier, 1884.
[9] *Lettre à M. de Beaumont*, Œuvres complètes, t. II, p. 772. (Toutes les citations de Rousseau, excepté celles de la Correspondance, renvoient à l'édition des Œuvres complètes parue chez Furne, en quatre tomes. Paris, 1837).
[10] *Correspondance générale*, t. II, p. 103.
[11] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 597.
[12] *Ibidem*, p. 597.
[13] *Ibidem*, p. 597.
[14] *Lettre à M. de Beaumont*, Œuvres complètes, t. II, p. 772.
[15] *Ibidem*, p. 772.
[16] Cf. J. MARITAIN, *Trois Réformateurs.* Paris, 1925, p. 129-237.
[17] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 587.
[18] *Ibidem*, p. 596.
[19] *Ibidem*, p. 597-598.
[20] Jacob VERNES, *Lettre sur le Christianisme de Mr. J.-J. Rousseau.* Genève, 1763, p. 4.
[21] *Ibidem*, p. 18.
[22] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 594.
[23] *Ibidem*, p. 596.
[24] *Ibidem*, p. 590.
[25] Cf. en particulier : Jacob VERNES, *Lettres sur le Christianisme de Mr. J.-J. Rousseau*, IIIe Lettre, p. 44-73. — Jacob BERGEON, *Remarques d'un Ministre de l'Evangile sur la troisième des Lettres écrites de la Montagne par Mr. J.-J. Rousseau.* (Neuchâtel), 1765. — D. CLAPAREDE, *Considérations sur les Miracles de l'Evangile pour servir de réponse aux difficultés de Mr. J.-J. Rousseau dans sa 3e Lettre écrite de la Montagne.* Genève, 1765.
[26] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 589.
[27] *Ibidem*, p. 589.
[28] J. VERNES, *Lettres sur le Christianisme de Mr. J.-J. Rousseau*, p. 59-67.
[29] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 584.
[30] *Ibidem*, p. 586.
[31] J. VERNES, *Confidence philosophique*, 3e éd., t. II, p. 187-198.
[32] J. VERNES, *Lettres sur le Christianisme de Mr. J.-J. Rousseau*, p. 30.
[33] Cf. J. VERNES, *ibidem*, p. 81-85.
[34] *Seconde Lettre de la Montagne*, Œuvres complètes, t. III, p. 17.
[35] *Ibidem*, p. 20.
[36] *Ibidem*, p. 19.
[37] *Ibidem*, p. 20, passim.
[38] *Ibidem*, p. 21.
[39] Cf. *Extrait des registres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genéve du 10 février 1758*, dans : J. VERNES, *Lettres critiques...*, 3e éd., t. I, p. 158-166.
[40] J. VERNES, *Examen de ce qui concerne le Christianisme, la Réformation évangélique et les Ministres de Genève dans les deux premières Lettres écrites de la Montagne.* Genève, 1765, p. 137.
[41] *Ibidem*, p. 127.

[42] *Contrat social*, Œuvres complètes, t. I, p. 696-697.
[43] *Ibidem*, p. 697.
[44] *Ibidem*, p. 698.
[45] Cf. *Conclusions de M. le Procureur-Général Jean-Robert Tronchin sur le Contrat social et l'Emile de Rousseau*, dans Marc VIRIDET, *Documents officiels et contemporains...*, p. 13-19.
[46] Ant.-Jaq. ROUSTAN, *Défense du Christianisme considéré du côté politique où l'on répond en particulier au Chap. VIII du IV^me^ Livre du Contrat social*, dans *Offrande aux autels et à la Patrie*. Amsterdam, 1764.
[47] *Ibidem*, p. 10.
[48] *Ibidem*, p. 55.
[49] *Ibidem*, p. 73.
[50] *Ibidem*, p. 92.
[51] L'*Emile*, Œuvres complètes, t. II, p. 587.
[52] *Ibidem*, p. 399.

ESQUISSE POUR UN PORTRAIT: THÉRÈSE LEVASSEUR, GOUVERNANTE ET ÉPOUSE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Casanova narre, dans son *Histoire de ma vie*, une anecdote qui servira d'introduction à mon propos : « Le prince de Conti, écrit-il, va à Montmorency, tout seul, exprès pour passer une agréable journée avec le philosophe, qui était déjà célèbre. Il trouve Rousseau dans le parc, il l'aborde et lui dit qu'il était venu dîner avec lui et passer la journée, causant en pleine liberté. » — « Votre Altesse fera mauvaise chère ; je vais dire qu'on mette encore un couvert. » Rousseau va, il retourne, et après avoir passé deux ou trois heures se promenant avec le prince, il le mène au salon où ils devaient dîner. Le prince, voyant sur la table trois couverts : « Qui est donc, lui dit-il, le troisième avec lequel vous voulez me faire dîner ? J'ai cru que nous dînerions tête à tête. » — « Ce troisième, Monseigneur, est un autre moi-même. C'est un être qui n'est ni ma femme, ni ma maîtresse, ni ma servante, ni ma mère, ni ma fille : elle est tout cela. » — « Je le crois, mon cher ami ; mais n'étant venu ici que pour dîner avec vous, je compte de (*sic*) vous laisser dîner avec votre tout. Adieu ! » L'anecdote est charmante et, de plus, instructive. Thérèse, aux années du séjour du Citoyen à Montmorency, n'était, il est vrai, pas sa femme (elle ne le deviendra qu'en 1768) ; elle n'était plus sa maîtresse (Rousseau laisse entendre que, depuis 1758-1759, il s'était « condamné », dans sa liaison, à l'« abstinence », (*O.C.* I, p. 595)[1] ; elle était cependant autre chose et plus qu'une servante, une « amie », dit un passage des *Confessions* (*O.C.* I, p. 414) ; elle n'était certes ni sa mère ni sa fille, mais ces deux mots sont lourds de sens pour qui se souvient et du singulier attachement qui avait uni Jean-Jacques à M^me^ de Warens (« *Petit* fut mon nom, *Maman* fut le sien ») et de la nostalgie de paternité qu'exprime, en tant d'endroits de son œuvre, l'écrivain. Ni sa « femme », ni sa « maîtresse », ni sa simple « servante », ni sa « mère », ni sa « fille », Thérèse est bien, en quelque sorte, « tout cela » à la fois, et c'est ce qui rend fort complexe et délicate l'analyse que je me risque à entreprendre.

Les contemporains de Rousseau, et la postérité jusqu'aujourd'hui, se sont montrés, en général, très sévères pour Thérèse LeVasseur. Dans son poème de *La guerre civile de Genève*, Voltaire l'appelle « Vachine ».

Grimm, en 1770, ne craint pas de donner libre cours à un vilain ragot : Rousseau, prétend-il, aurait surpris Thérèse en flagrant délit avec un moine (*Correspondance littéraire*, IX, p. 91). Nombreux sont les correspondants du Citoyen qui, à mots plus ou moins couverts, cherchent à lui faire comprendre que sa compagne est indigne de lui. On imagine sans peine ce qu'ils devaient dire, lorsqu'entre eux ils pouvaient s'exprimer librement. Rousseau mort, plus de retenue ! Pour l'un, Thérèse est « une horrible Xanthippe », pour l'autre, « cette furie..., la plus odieuse et la plus vile des femmes » ; « indigne femme », s'exclame M^me^ de Staël, cependant que Barruel-Beauvert parle de serpent, de « couleuvre, qu'il eût fallu écraser ». Une véritable légende de Thérèse se trouve ainsi créée, légende de noirceurs plutôt que « légende dorée », qui ne fera jusqu'à nous que s'enrichir. « Fille ignare, cupide et bornée », « femme du peuple et des plus vulgaires », « créature idiote », « compagne incongrue d'un Jean-Jacques qui ne se passe pas de sa garce », « veuve qui n'attend pas d'avoir posé son voile pour courir au rendez-vous du mâle » : il n'est que de choisir entre tant de gentillesses, et notre *Musée neuchâtelois*, en 1939, sous la plume d'une incontestable spécialiste de Rousseau, affirmait aussi que Thérèse n'avait « nul droit aux éloges que lui décerne l'auteur des *Confessions* », et qu'elle avait « bien mérité le brevet de femme bête et méchante que plusieurs contemporains lui on délivré ».

A toutes ces gracieusetés ne répondent, depuis deux siècles, qu'un petit nombre d'appréciations favorables, en dehors des témoignages de Jean-Jacques lui-même. Rappelons M^me^ de Charrière, la non-conformiste, publiant, en 1790, sa *Plainte et Défense de Thérèse LeVasseur*. Reconnaissons le souci d'équité que marquent quelques historiens, tels Louis Ducros ou Eugène Ritter. Et voici, en 1910, Edouard Rod, publiant, dans la *Revue hebdomadaire*, un article qui fut jugé fort paradoxal. Il n'hésitait pas, en effet, à plaindre Thérèse, femme du peuple, sans aucune culture, d'avoir « eu le malheur, le très grand malheur, de tomber sur un homme de génie, entouré d'orages et d'éclairs ». Elle qui était née « pour partager la vie de quelque brave homme obscur », ne fut-elle pas, en quelque sorte, « une victime », et ses « souffrances » n'ont-elles « pas droit à quelques égards » ? En 1943, Henri Guillemin, à son tour, dans *Un homme, deux ombres*, prenait vigoureusement la défense de Thérèse et posait comme il faut, je crois, le poser le problème des rapports de Rousseau et de sa gouvernante. En 1948. Jean Guéhenno, dans le premier volume de son très beau *Jean-Jacques*, venait renforcer l'opinion de Guillemin : « Pauvre Thérèse ! » écrivait-il, elle seule a mis d'accord [les] amis et [les] ennemis

[de Jean-Jacques]. Ils s'entendent pour la mépriser. Il faut, pour les uns et les autres, qu'elle ait été abominable ; selon les uns, à cause de toutes ses faiblesses ; selon les autres, la preuve vivante, par le choix même qu'il fit d'elle, de son ignominie et de sa bassesse. Chacun la voit comme cette vieille ménagère à béguin et à double menton, que montre le seul portrait qu'on ait d'elle, et l'on raisonne comme si Jean-Jacques lui-même avait toujours été le philosophe chargé de gloire des années 1760, ce maître de vertu promis au Panthéon. »

Retenons les dernières lignes de ce texte. Elles nous avertissent d'une double difficulté. Le risque est grand, d'une part, d'écraser la pauvre femme sous la gloire du grand homme dont elle partagea, pendant trente-trois ans, « pour le meilleur et pour le pire », l'existence tumultueuse. Mais le Rousseau qui, en 1745, se lie avec la jeune servante de l'hôtel Saint-Quentin, n'est pas encore l'auteur de l'*Héloïse* et de l'*Emile ;* il n'est qu'un appointé aux gages de M^me^ Dupin. Bien moins encore est-il cet errant, ce persécuté (ou prétendu tel), qui se réfugiera en Suisse, puis en Angleterre, puis à Trye, puis à Bourgoin et Monquin. L'autre risque, c'est de ne voir Thérèse que dans la perspective des *Confessions*. Elle n'apparaît qu'à partir du livre VII, dont la rédaction, comme celle des livres suivants, n'est pas antérieure à l'année 1769. Or, à cette époque, Jean-Jacques se sent « le cœur serré de détresse ». Il en est réduit « à [se] cacher, à ruser, à tâcher de donner le change. Les planchers sous lesquels [il] est ont des yeux, les murs qui [l']entourent ont des oreilles ». Voilà qui doit nous rendre prudents : sur le passé qu'il évoque, l'écrivain jette des teintes sombres. Reste, heureusement, notre seconde source de renseignements : la *Correspondance* de Rousseau, à quoi il faut ajouter les lettres, peu nombreuses, que nous possédons de Thérèse. Cette Correspondance permet, en une certaine mesure, de rétablir de justes perspectives et de voir la vie de Jean-Jacques, sa liaison avec Thérèse, se dérouler non plus, si je puis dire, en une rétroperspective (le point de vue des *Confessions*), mais selon l'imprévisible enchaînement de faits où le hasard et la liberté se conjuguant aboutirent à sceller le destin d'un grand homme malheureux.

Il est temps de présenter Thérèse. Qui était-elle, qu'était-elle, en ce mois de mars 1745, où Rousseau, depuis peu rentré de Venise, fit sa connaissance à l'hôtel Saint-Quentin ? Née à Orléans, le 21 septembre 1721, Marie-Thérèse LeVasseur était fille de François LeVasseur, officier monnayeur, et de Marie Renoux. Elle avait deux frères et trois sœurs : l'une de ses sœurs épousa un lieutenant-officier de la Monnaie d'Orléans ;

une autre le directeur des carrosses d'Angers. « Bonne famille », écrit Rousseau, mais réduite bientôt à la misère, « la Monnaie d'Orléans n'allant plus ». Le père se trouva sur le pavé ; la mère, qui avait un petit commerce, « fit mal ses affaires et vint à Paris avec son mari et Thérèse » (*O.C.* I, p. 330). Thérèse s'engagea comme servante-lingère à l'hôtel Saint Quentin et c'est elle qui, de son travail, nourrissait père et mère. « La première fois que je vis paraître cette fille à table », raconte Jean-Jacques, « je fus frappé de son maintien modeste, et plus encore de son regard vif et doux. » Les pensionnaires de l'hôtel se plaisaient à taquiner cette servante, que Rousseau nous dit alors « très timide ». Sans doute ne lui épargnaient-ils pas les plaisanteries salées, ou se permettaient-ils de déplaisantes privautés. Rousseau prit la défense de la jeune femme. Il devint, dit-il, « hautement son champion ». Très vite, entre les deux, une liaison s'esquissa : « Elle crut voir en moi », dit Jean-Jacques, « un honnête homme ; elle ne se trompa pas. Je crus voir en elle une fille sensible, simple et sans coquetterie ; je ne me trompais pas non plus » (*O.C.* I, p. 331). Avant de se rendre aux sollicitations de ce pensionnaire, pour lequel elle n'était après tout qu'une modeste servante, Thérèse hésita. Rousseau s'y méprit : lui cachait-elle une maladie honteuse ? Ils s'expliquèrent et la brave fille lui « fit, en pleurant, l'aveu d'une faute unique au sortir de l'enfance, fruit de son ignorance et de l'adresse d'un séducteur ». Il n'y avait rien là qui pût retenir l'amant. Quant à Thérèse, on l'imagine flattée d'avoir été distinguée par un Monsieur en passe de se faire une situation dans le monde. Rousseau est reçu chez des grands ; il a été secrétaire d'ambassade ; il vient de faire jouer un opéra, *Les Muses galantes*, chez M. de Bonneval, intendant des Menus Plaisirs ; il a des amis écrivains, Diderot, Grimm, l'abbé de Condillac. En face de Jean-Jacques, Thérèse se sent bien humble, un peu tremblante, elle qui n'a reçu presque aucune instruction. « Elle n'a jamais bien su lire », nous dit Rousseau, « quoique elle écrive passablement ». Passablement ! c'est beaucoup dire et qui s'est occupé à déchiffrer une lettre de Thérèse sait que son orthographe est purement phonétique et de la plus étonnante fantaisie. « Elle ne connaît », ajoute l'écrivain, « pas un seul chiffre... Elle ne sait ni compter l'argent, ni le prix d'aucune chose. » Et il est vrai, à se référer aux manuscrits de Rousseau, que c'est lui qui tenait les comptes de blanchissage et de boulangerie de leur petit ménage. Avec cela, précise son compagnon, « cette personne si bornée et, si l'on veut, si stupide est d'un conseil excellent dans les occasions difficiles » (*O.C.* I, p. 332). Ces derniers mots, précisons-le, datent de 1769 ; ils expriment le sentiment

de l'écrivain après qu'il a traversé, avec Thérèse, ses « catastrophes » de Suisse, d'Angleterre, de France. Au début de la liaison, on peut penser que celle que Jean-Jacques appelle sa « gouvernante » ne se risquait guère encore à se faire sa conseillère et que, bien plutôt, c'est elle, soumise, dévouée, qui obéissait à cet amant assez inespéré.

Dans cette liaison, Rousseau prétend n'avoir cherché d'abord qu'« un amusement ». Mais très vite il s'aperçut qu'il trouvait en Thérèse « une compagne » : « Maman n'était plus là ; il lui fallait un successeur » ; il se donnait en Thérèse, comme il le dit curieusement, « un supplément » (*O.C.* I, p. 331-332). Arrêtons-nous un moment à ce double aveu. Pour Jean-Jacques, sa compagne va jouer, au début du moins, le rôle d'une seconde « Maman ». Mais comment entendre ce « supplément » étrange ? On me pardonnera, je l'espère, de faire allusion à d'assez pénibles et délicates réalités. Au III^e^ livre des *Confessions*, l'écrivain avoue ses mauvaises habitudes de jeune homme, son penchant au vice solitaire : « J'appris, écrit-il, ce dangereux *supplément* qui trompe la nature » (*O.C.* I, p. 109). Au livre XII, il avoue encore que, de ce vice, « [il] n'a jamais pu bien [se] guérir ». Son comportement sexuel apparaît donc, dès sa jeunesse, dévié, et cela d'autant plus qu'une infirmité congénitale — malformation de l'urètre, hypospadias ? — le rendait timide, retenu, au moment de l'acte vénérien, en même temps que cet acte, rarement totalement accompli, « empirait sensiblement son état ». Rousseau certes a aimé M^me^ de Warens, mais en éprouvant, dans ses relations avec elle, le remords d'une sorte d'« inceste » (*O.C.* I, p. 197). C'est avec M^me^ de Larnage, précise-t-il, lors du voyage de Montpellier, que, pour la première et la seule fois, il a connu, et sans empêchement, une satisfaction charnelle totale : « Je puis dire, écrit-il, que je dois à M^me^ de Larnage de ne pas mourir sans avoir connu le plaisir. » (*O.C.* I, p. 253). Qu'est-ce à dire, sinon que, très vite, s'affirme chez Rousseau une nette séparation entre l'amour, au sens le plus spiritualisé du terme, et le plaisir, au sens de ce qu'un Barrès appelle quelque part « la petite secousse ». Avec M^me^ d'Houdetot, à l'époque de l'Ermitage, il en sera de même. La grande dame pourra bien dire : « Jamais homme, jamais amant n'aima comme vous ! », mais la seule preuve de cet amour, c'est un embrassement : « Quel embrassement ! mais ce fut tout ». (*O.C.* I, p. 444). Le plaisir, Jean-Jacques, cédant à son vice et rêvant à M^me^ d'Houdetot qu'il va retrouver dans le bosquet d'Eaubonne, il se l'est accordé en chemin, dans la forêt : « Je ne crois pas, avoue-t-il, qu'il me soit jamais arrivé de faire seul ce trajet impunément » (*O.C.* I, p. 445). Tout cela, qu'il fallait bien rappeler, permet de mieux

com prendre ce que fut, au départ, la liaison de Thérèse et de Rousseau. Tout de suite, il lui déclara qu'il « ne l'abandonnerait ni ne l'épouserait jamais » (*O.C.* I, p. 331). Il devait cependant, vingt-trois ans plus tard, s'unir à elle par le mariage, mais non sans préciser, dans les *Confessions*, ce qui suit : « Du premier moment que je la vis jusqu'à ce jour, je n'ai jamais senti la moindre étincelle d'amour pour elle..., je n'ai pas plus désiré de la posséder que Mme de Warens, et... les besoins des sens que j'ai satisfaits auprès d'elle ont uniquement été pour moi ceux du sexe » (*O.C.* I, p. 414). Avec Thérèse, bonne fille, Jean-Jacques ne souffre pas des inhibitions qui le retiennent auprès d'autres femmes. Sans doute même prend-elle un peu en pitié cet homme, à tant d'égards séduisant, mais souffrant. Elle lui donne les soins intimes qu'exige son état ; elle a pour lui des complaisances qu'il ne saurait attendre de femmes d'un état plus relevé ; elle lui accorde même ce « supplément » où il trouve, misérablement, son plaisir.

De cette liaison seraient nés, au dire de Rousseau lui-même, cinq enfants, le premier dans l'hiver 1746-1747, le second en 1748, le troisième au printemps 1751 ; quant aux deux derniers, nous n'avons aucune précision sur la date de leur naissance. Ces cinq enfants auraient tous été déposés par la sage-femme à l'Hospice des Enfants-Trouvés. Ici se pose l'un des problèmes les plus controversés de la biographie de Jean-Jacques. Je ne donnerai ici que les diverses solutions — contradictoires — qui ont été proposées et la conclusion à laquelle personnellement j'aboutis. Les témoignages répétés de l'écrivain sont formels : lettre à Mme de Francueil (20 avril 1751), lettre à la Maréchale de Luxembourg (12 juin 1761), lettre à M. de Saint-Germain (26 février 1770), diverses déclarations des *Confessions* : tous ces textes concordent. Joignons-y un passage du Ier livre de l'*Emile :* « Celui qui ne peut remplir ses devoirs de père n'a point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants... Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. » Enfin, dans la IXe *Rêverie* (1778), Rousseau, une dernière fois, revient sur ce sujet, se dit avoir été hors d'état d'élever ses enfants lui-même et avoir craint que leur mère ne les gâtât ou que la famille LeVasseur en eût fait des « monstres ». Reste cependant, pour tout dire, un passage de la IVe *Rêverie*, celle sur le mensonge. Jean-Jacques raconte comment, dînant un jour au restaurant avec Thérèse, une jeune femme lui demanda à brûle-pourpoint s'il avait eu des enfants. Et lui de

répondre, « en rougissant jusqu'aux yeux », qu'il « n'avait pas eu ce bonheur ». Tout considéré, il ne paraît pas que ce témoignage négatif puisse, à lui seul, compenser le poids des autres.

Quant au témoignage des contemporains, il vient renforcer celui de Rousseau. Ses anciens amis, à qui il avait fait la confidence de sa faute, ne manquèrent pas, une fois brouillés avec lui, de l'accuser de cet abandon. Ainsi Grimm ; ainsi plus tard Meister. Ainsi encore le docteur Tronchin, qui fut sans doute l'informateur, avec Grimm, de Voltaire. Ce qui permit à celui-ci l'atroce dénonciation, en 1764, du *Sentiment des citoyens*.

Tout ce que je viens de rappeler brièvement n'a pas empêché, cependant, un grand nombres d'historiens de la littérature, de médecins aussi, de nier la paternité de Rousseau. On l'a affirmé impuissant. On a admis l'existence des enfants, mais nés des infidélités de Thérèse. On a soutenu aussi que toute cette histoire d'enfants était une « fable » inventée par Jean-Jacques lui-même, à moins qu'elle ne l'ait été par la mère LeVasseur désireuse de lier plus étroitement Rousseau à sa compagne. Ces diverses explications apparaissent bien fragiles. Avec Bernard Gagnebin, auteur d'une très importante *Note* sur ce sujet (*O.C.* I, p. 1416-1422), je crois « qu'on peut conclure à la véracité de Rousseau, quant au récit de l'abandon de ses enfants ». Une phrase, que je tire d'une lettre pathétique à Thérèse (*C.G.* XIX, p. 140), me semble décisive sur ce point : « Nous avons », écrit-il, « des fautes à pleurer et à expier. »

Pendant les quatre premières années de la liaison, Thérèse continue à vivre chez sa mère, ce qui ne va pas, pour les deux amants, sans de multiples tracas. Dans l'hiver 1749-1750 enfin, ils réussissent à se mettre en ménage. Rousseau loue un petit appartement à l'hôtel de Languedoc, rue de Grenelle-Saint-Honoré ; il y résidera jusqu'à son installation à l'Ermitage, en avril 1756. L'appartement est au quatrième étage ; quant aux LeVasseur père et mère, l'écrivain les installe au sixième. Pour Jean-Jacques et Thérèse, ce furent là d'heureuses années. Un passage délicieux des *Confessions* nous en garde le souvenir :

> Je puis dire avoir goûté durant ces six ou sept ans le plus parfait bonheur domestique que la faiblesse humaine puisse comporter. Le cœur de ma Thérèse était celui d'un ange ; notre attachement croissait avec notre intimité, et nous sentions davantage, de jour en jour, combien nous étions faits l'un pour l'autre. Si nos plaisirs pouvaient se décrire, ils feraient rire par leur simplicité. Nos promenades tête-à-tête hors de la ville, où je dépensais magnifiquement huit ou dix sols à quelque guinguette. Nos petits soupers à la croisée de ma fenêtre, assis en vis-à-vis sur deux petites chaises posées sur une malle qui tenait la

largeur de l'embrasure. Dans cette situation, la fenêtre nous servait de table, nous respirions l'air, nous pouvions voir les environs, les passants et, quoiqu'au quatrième étage, plonger dans la rue tout en mangeant. Qui décrira, qui sentira les charmes de ces repas, composés pour tous mets d'un quartier de gros pain, de quelques cerises, d'un petit morceau de fromage et d'un demi-setier de vin que nous buvions à nous deux. Amitié, confiance, intimité, douceur d'âme, que vos assaisonnements sont délicieux ! Quelquefois nous restions là jusqu'à minuit sans y songer et sans nous douter de l'heure, si la vieille Maman ne nous en eût avertis (*O. C.* I p. 353-354).

Ce texte fixe sans doute l'étape la plus lumineuse de la liaison. Jours et nuits qui précèdent l'heure de la célébrité et des responsabilités que cette célébrité même imposera bientôt à l'écrivain. Mais pourquoi faut-il que sur ce bonheur se profile l'ombre funeste de la « vieille maman », cette presque belle-mère destinée à créer des drames entre ces deux êtres qui s'aiment ? Fin 1750 paraît le premier *Discours* ; en octobre 1752, *Le Devin du village* remporte devant le Roi un immense succès, à Fontainebleau. Thérèse est fière de son amant et, avec sa mère, le voit promis aux faveurs du Pouvoir. Mais ces faveurs, Jean-Jacques les refuse. Il se dérobe à l'audience royale à laquelle il a été convoqué. La pension qu'on veut lui offrir, il ne l'accepte pas. Décidément, pense la mère LeVasseur, ce garçon, avec tous ses talents, comprend bien mal ses intérêts et ceux des gens dont il assure l'existence. Rousseau veut « être pauvre et indépendant » (*O.C.* I, p. 367) ; mais cela n'est pas du goût de Madame LeVasseur. Thérèse, tiraillée entre mère tyrannique et amant épris de liberté, ne réussit pas, quoique « désintéressée », à se soustraire aux impératives « directions de sa mère ». Les chicanes commencent. Les deux « gouverneuses » font peu à peu concevoir à Jean-Jacques « l'idée cruelle de ne pouvoir jamais être maître chez [lui] ni de [lui] » (*O.C.* I, p. 368).

En juin 1754, alors que le *Discours sur l'Inégalité* est près d'être achevé, Rousseau fait à Genève le voyage au cours duquel il recouvrera sa qualité de citoyen et sera réintégré dans l'Eglise protestante. Thérèse l'accompagne, car il ne peut se passer de ses soins. Un ami, « âgé de plus de soixante ans », Gauffecourt, est aussi du voyage. Libertin « usé de plaisirs et de jouissances », il tente en cours de route de séduire Thérèse, qui se défend avec vivacité des entreprises du vilain bonhomme. Elle avertit Jean-Jacques : il ne fait pas d'éclat, mais n'en pense pas moins, tout en se félicitant de la réaction de sa compagne. A Genève, la réintégration dans le sein de l'Eglise calviniste n'alla pas sans soulever quelques questions préliminaires. La présence de Thérèse compliquait les choses.

Quelles étaient exactement ses relations avec son compagnon ? Il fallut imaginer tout un conte, dont Jacques-François DeLuc nous a conservé la teneur. Que fallait-il penser, en particulier, de la cohabitation de M^lle^ Le-Vasseur et de Rousseau ? Plusieurs membres du Consistoire se faisaient scrupule de voter la réintégration de l'enfant prodigue, sachant « que M^lle^ LeVasseur couchait dans sa chambre ». DeLuc avertit Jean-Jacques. Voici quelle fut sa réponse : « Si ma situation était connue de ces personnes, elles seraient convaincues que je suis absolument hors d'état de réaliser leurs soupçons. Je souffre, depuis longtemps, les plus cruelles douleurs d'une rétention d'urine incurable, causée par une excroissance dans l'urètre. » (*C.G.* II, p. 92-93). Les choses, en définitive, s'arrangèrent au mieux. Rousseau put dédier son *Discours* à la République de Genève et entreprendre, avec Thérèse et les DeLuc, une petite navigation de six jours autour du Léman.

De retour à Paris, le Citoyen éprouve de plus en plus l'horreur de la grande ville et c'est avec joie que, bientôt, il accepte l'invitation de M^me^ d'Epinay. Au début d'avril 1756, il s'installe à l'Ermitage. Il y est avec Thérèse et M^me^ LeVasseur. Le père LeVasseur, âgé de plus de quatre-vingts ans, est placé dans une maison de charité, où il meurt peu après. La retraite champêtre, dit Rousseau, le loisir, la solitude contribuèrent à resserrer son intimité avec sa compagne : « Nous passions tête-à-tête », écrit-il, « sous les ombrages des heures charmantes... [Thérèse] m'ouvrit son cœur sans réserve » (*O.C.* I, p. 418). Beaucoup plus tard, cependant, l'écrivain exprima le regret de n'avoir pas profité, alors, de développer un peu la culture de Thérèse : il lui aurait donné ainsi une part plus grande à sa propre vie intime, à ses préoccupations intellectuelles et morales. Thérèse pouvait bien « ouvrir son cœur », Rousseau, pour sa part, ne lui révélait rien de cette « réforme » qui s'accomplissait en lui, et sa compagne avait peine à le suivre sur les chemins de sa solitude intérieure. Bientôt elle se vit sollicitée par Grimm et Diderot, qui n'acceptaient pas de voir le Citoyen se séparer d'eux. Et, au milieu de tracasseries interprétées comme les machinations d'un complot, voici Jean-Jacques parti pour « le pays des chimères », le retour du printemps redoublant « [son] tendre délire » et « [ses] érotiques transports ». Il s'éloigne incontestablement de Thérèse ; il est avec Julie d'Etanges, avec Claire d'Orbe. Brusquement, il tombe follement amoureux de M^me^ d'Houdetot. Que Thérèse, en silence, ait souffert, qu'elle se soit rendu compte que la célébrité croissante de son compagnon et l'éclat de la *Lettre à d'Alembert*, comme la préparation de l'*Héloïse*, la séparaient de plus en plus, humble gouvernante, de celui

qu'elle aimait, cela est incontestable. Jean-Jacques lui devenait de moins en moins compréhensible. Toutes ses démarches allaient dans un sens opposé à ce qu'elle avait, au début, imaginé et souhaité. Son sort, cependant, était désormais lié à celui de ce singulier grand homme. Le quitter, pour demeurer auprès de sa mère, elle ne pouvait y songer sans terreur. Aussi, après la brouille avec M^me^ d'Epinay, la vieille LeVasseur est-elle installée à Paris, chez une de ses petites-filles, tandis que Thérèse suit Rousseau à Montmorency, dans la pauvre maison de Mont-Louis et, un an plus tard, dans ce luxueux Petit Château, offert à l'écrivain par le Maréchal de Luxembourg.

Au début du séjour à Mont-Louis, Jean-Jacques est malade ; il se croit près de sa fin. Le 8 mars 1758, devant notaire, à Enghien, il signe, avec Thérèse, une *Reconnaissance et obligation*, selon laquelle il affirme que tous les meubles de son ménage « appartiennent à Thérèse LeVasseur, fille majeure, qui les lui a prêtés pour son usage ». Il « se reconnaît redevable envers la dite LeVasseur, sa domestique, de la somme de dix-neuf cent cinquante livres, pour treize années de ses gages, depuis qu'elle est avec lui..., laquelle somme il promet et s'oblige lui payer à sa volonté et première demande. » (*C.G.* III, p. 375-377). Cependant la santé de l'écrivain s'améliora. Il connut à Montmorency une période d'accalmie. Sur le péristyle du Petit Château, quand les matinées étaient belles, il accourait, au lever du soleil, « respirer un air embaumé... Quel bon café au lait j'y prenais avec ma Thérèse ! Ma chatte et mon chien nous faisaient compagnie. Ce seul cortège m'eût suffi pour toute ma vie, sans éprouver jamais un moment d'ennui. J'étais là dans le Paradis ; j'y vivais avec autant d'innocence, et j'y goûtais le même bonheur » (*O.C.* I, p. 521). Thérèse, elle aussi, connaît un répit à ses tribulations. Rousseau, une fois encore, s'est rapproché d'elle ; il apparaît moins livré à ses rêves. D'autre part, sa compagne s'est fait des amis : il n'est pas jusqu'à M. et M^me^ de Luxembourg qui ne lui marquent toutes sortes de prévenances. Mais hélas ! Jean-Jacques retombe toujours du Paradis et du séjour de l'innocence en notre pauvre monde, où règne l'intrigue et triomphe le mal. Si l'immense succès de *La nouvelle Héloïse* porte à son comble sa réputation à travers toute l'Europe, le *Contrat social* et l'*Emile* provoquent de nouveaux drames. Au début de juin 1762, l'orage éclate. Le Parlement de Paris condamne l'*Emile*. Rousseau est décrété de prise de corps. Il prend la fuite, se dirigeant vers sa patrie, qu'il croit encore « une terre de liberté». Le 17 juin, d'Yverdon, il offre à Thérèse de venir le rejoindre ; et elle de lui répondre, le 23 : « Quelle satisfaction pour moi de nous rejoindre tous

les deux et de passer toutes nos douleurs ensemble !... Vous savez bien que mon cœur est pour vous, et que je vous l'ai toujours dit, quelque part où vous fussiez, que je voulais vous aller joindre... C'est mon cœur qui parle, c'est pas mes lèvres... Je ne tiens plus à rien qu'à vous, mon cher ami » (*C.G.* VII, p. 327-328).

Thérèse se mit en route le 11 juillet, et son voyage n'alla pas sans désagréments. Deux jeunes gens, « débauchés et insolents », qui se trouvaient dans la voiture, se mirent à lui adresser « les propos les plus indécents ». Elle n'y répondit que par des larmes. Un défenseur se trouva en la personne d'un ecclésiastique, l'abbé Grumet, curé de Vaux-en-Bugey. Il mit à l'ordre les galopins, se plaignit à un commis du bureau des Postes et conseilla à la pauvre Thérèse de changer de voiture à Dijon. Ce qu'elle fit. Arrivée à Môtiers, elle raconta son aventure à Jean-Jacques, qui remercia l'abbé « des soins et des bontés » qu'il avait eus pour sa gouvernante. [2] Le comportement de Thérèse dans cette affaire semble bien prouver une chose : elle n'est certes pas, à ce moment — elle va avoir quarante-et-un ans — cette femme « indigne », cette « garce », que tant de juges prétendûment vertueux ont impitoyablement condamnée. Dans ce coche qui la rapproche, trop lentement à son gré, de son « cher ami », elle n'est pas prête à se laisser conter fleurette — et sans doute pis — par d'impudents godelureaux. M^me^ de Luxembourg n'a, je crois, pas tort d'affirmer, précisément alors que Thérèse vient de se mettre en route, qu'« elle a le cœur le plus honnête et le plus droit » et « un attachement infini » pour son compagnon (*C.G.* VIII, p. 61-62).

A Môtiers, pendant un peu plus de trois ans, Thérèse va partager l'existence du Citoyen. Elle y reçoit le meilleur accueil. Les Boy de la Tour sont charmants pour elle. Milord Maréchal l'assure de ses bons offices. Isabelle d'Ivernois fait d'elle une amie. M. de Montmollin, le pasteur, va jusqu'à prêter sa voiture, afin que la gouvernante du grand homme puisse se rendre au culte catholique, au-delà de la frontière. Les nombreux visiteurs que reçoit Jean-Jacques se plaisent à louer les services que Thérèse leur rend. D'Escherny se félicite des « excellents dîners » de Môtiers, mais note que Thérèse, cuisinière et servant ses hôtes, ne se mettait pas à table avec eux. Le Zuricois Leonhard Usteri écrit à Rousseau qu'il a senti chez lui « les charmes de l'hospitalité du siècle d'or ». D'Ecosse, faisant son « Grand Tour », voici qu'arrive Boswell. Il a vingt-quatre ans et le plus extraordinaire toupet. Il force, autant dire, la porte du Citoyen, sans doute grâce à Thérèse, qui tout de suite le trouve sympathique. Quant à lui, il note dans son *Journal* sa première impression de la

gouvernante : « petite Française alerte et proprette ». Il réussit à se faire recevoir six fois et à avoir avec l'écrivain de longs entretiens. Lors de sa dernière visite, il est invité à dîner, puis, à trois heures, il prend congé. Il demande à Thérèse de pouvoir lui envoyer un petit souvenir : « Eh bien donc ! si vous voulez, lui dit-elle, un collier de grenats. » Boswell monte à cheval, s'en va, tandis que, sur le pas de la porte, Thérèse lui crie :« Bon voyage ! écrivez-nous ! » De Genève, l'Ecossais envoya le collier et écrivit à Rousseau : « Vous ne trouverez pas à redire, si j'écris quelquefois à Mademoiselle LeVasseur. Je vous jure que je ne suis point dans le dessein d'enlever votre gouvernante. Je me forme souvent des plans romanesques. Jamais des plans impossibles » (*C.G.* XII, p. 190-191). Terrible Boswell ! S'il n'enleva pas Thérèse, il ne fit guère mieux.

Du séjour à Môtiers, je n'ai fait voir jusqu'ici que l'aspect riant, aimable. Mais il y a, comme toujours avec Jean-Jacques, le revers, le côté sombre. Dans l'hiver 1762-1763, le Citoyen est malade. Il se sent proche de la mort. Il rédige, en faveur de Thérèse, un testament : « J'institue, déclare-t-il, et nomme pour mon unique héritière et légataire universelle Thérèse LeVasseur, ma gouvernante, voulant que tout ce qui m'appartient, de quelque nature et en quelque lieu qu'il soit, même mes livres et papiers et le produit de mes papiers, lui appartienne comme à moi-même, et bien fâché de ne pouvoir payer d'une manière plus avantageuse et plus digne de son zèle vingt ans de services, de soins et d'attachement qu'elle m'a consacrés » (*C.G.* IX, p. 371-372). On sait qu'un peu plus tard des arrangements pris avec DuPeyrou permettront à celui-ci de faire valoir, grâce à ce testament, les droits de Thérèse après la mort de l'écrivain. Au moment où Rousseau fait ainsi de sa gouvernante sa légataire universelle, inspiré, comme il dit, par « les lois de la reconnaissance », il éprouve le sentiment qu'elle n'est plus pour lui la même qu'autrefois. Il s'aperçoit d'un « attiédissement » de son affection : « Elle avait pour moi le même attachement par devoir, mais elle n'en avait plus par amour » (*O.C.* I, p. 595). La déclaration vaut qu'on s'y arrête. Entre Jean-Jacques et Thérèse toutes relations charnelles ont, depuis quelques années, cessé. Ces relations ne manquent pas à Rousseau malade, impotent. Mais s'aperçut-il que, peut-être, elles manquaient à sa compagne ? Remarqua-t-il que, privée, Thérèse quadragénaire, mais accorte, vive et en bonne santé, commençait à éprouver quelque attrait pour d'autres que pour lui ? Impossible de l'affirmer ; mais non pas impossible de le supposer. Le comportement de la gouvernante en présence de Boswell me semble assez révélateur.

Quant à la population de Môtiers, elle se montra — surtout parmi les petites gens — vite méfiante et mal disposée à l'égard de Thérèse. Il y avait, d'abord, sa situation d'« irrégulière ». Et puis, la pauvre fille était cancanière, volontiers chicaneuse, sensible à l'excès, on le devine, à l'opinion qu'on avait d'elle. Rousseau se plaint, dès le mois d'août 1763, des « regards curieux », des « brutales doubles ententes », des « sottes chuchoteries » des gens du lieu. Tous ont, dit-il, « des langues empoisonnées, qui distillent plus de venin que celles de tous les serpents de l'Afrique » (*C.G.* X, p. 77). Trop confiant Jean-Jacques ! Il n'oubliait qu'une chose : c'est que Thérèse ne devait pas être en reste dans cet échange de commérages et de potins. Les amis du grand homme eurent beau le prier, très délicatement, d'avertir Thérèse qu'elle eût à modérer ses propos, à se montrer plus réservée, plus prudente. Rien à faire. Les choses ne firent que s'aggraver, en même temps que la situation de l'écrivain, après la publication des *Lettres de la montagne*, devenait de plus en plus intenable. Tout cela aboutit à la prétendue « lapidation » de septembre 1765, à la fuite de Jean-Jacques, bientôt suivi de Thérèse.

Au bref répit des six semaines à l'Ile de Saint-Pierre va succéder le séjour en Angleterre. Dès le 28 janvier 1766, Rousseau est à Chiswick, où Thérèse le rejoint le 13 février. C'est Boswell qui accompagna la gouvernante dans son voyage de Paris à Chiswick : deux semaines qui ne furent pas, il faut le dire, des semaines de vertu. L'Ecossais, à qui tout gibier était bon, fit, semble-t-il, sans peine la conquête de Thérèse. Entre les deux voyageurs, d'une étape à l'autre de la route, l'intimité grandit. Les nuits dans les auberges offraient de précises occasions. Boswell ne douta pas que sa compagne trouverait grand attrait aux preuves qu'il pouvait lui fournir d'une jeunesse, d'une ardeur que jamais elle n'avait connues auprès de Rousseau. A l'expérience, Thérèse se montra moins charmée que notre Don Juan ne l'avait espéré. Elle l'humilia, l'amena à douter de ses ressources et de ses talents : « Il manquait d'art », et Thérèse « préférait l'art ». Boswell, s'il était dissolu, était aussi fort instable, mélancolique à ses heures. Décontenancé, il se sentit, « dans les bras de Thérèse, non comme un amant, mais comme un enfant. Les leçons de la gouvernante l'accablaient... » Et Thérèse, pour sa part, trouva, en définitive, l'aventure ennuyeuse. L'Ecossais en vint à conclure qu'« il avait fait une erreur en se chargeant de conduire en Angleterre la maîtresse d'un vieillard ». Le voyage paraît avoir assez mal fini. Thérèse fit-elle à Rousseau l'aveu de sa conduite ? On en doutera. Laissa-t-elle entendre que Boswell l'avait poursuivie de ses assiduités ? Peut-être.

La chose certaine, c'est que Jean-Jacques, quelques semaines plus tard, envoyait au jeune Ecossais un billet très sec, le remerciant de son « bon souvenir », mais lui recommandant « le soin de [sa] santé, et surtout de [se] faire saigner de temps à autre » (*C.G.* XV, p. 365). L'allusion est précise et la rupture nette. [3]

Thérèse, dans le cercle des admirateurs de Jean-Jacques, était précédée d'une fâcheuse réputation. Hume avait été averti par le Neuchâtelois de Luze qu'elle était « méchante, querelleuse, bavarde », avec cela extrêmement « bornée » : « Elle a, paraît-il, sur Jean-Jacques l'empire d'une nourrice sur son enfant » (*C.G.* XV, p. 22). Tout cela ne présageait rien de bon. Et le Citoyen posait à son établissement chez tel ou tel notable, dans la campagne anglaise, une condition vraiment inacceptable : n'exigeait-il pas que Thérèse mangeât à table ? Cette servante, cette fille du peuple, à la table d'un gentleman ! D'ailleurs, ce Rousseau, il multiplie les contradictions. Invité à dîner, avec M^lle^ LeVasseur, par Lady Allesbury et le général Conway, il refuse, sous prétexte « que Mademoiselle LeVasseur, très bonne et très estimable personne, n'est point faite pour paraître dans les grandes compagnies » (*C.G.* XV, p. 108-109). Très vite le Citoyen en vient à tourner à mal tout ce que, non sans peine, on tente pour lui être agréable. Il a passé deux nuits chez Hume : « Je ne puis, écrit-il à M^me^ de Verdelin, vous exprimer... de quel accueil infâme on y a régalé M^lle^ LeVasseur » (*C.G.* XV, p. 155). Heureusement, dès le 22 mars, il est installé avec sa compagne chez l'aimable Mr. Davenport, à Wootton. Ils y sont chez eux, servis par une assez nombreuse domesticité. Ni Rousseau ni Thérèse ne parlent un mot d'anglais. C'est Thérèse, par gestes, qui sert d'interprète. Tout irait bien, n'était le drame sans cesse croissant qui se développe entre Hume et Rousseau. Et, dans cette « affaire infernale », précisons-le, Thérèse n'est pour rien. Jean-Jacques est en proie, une fois de plus, à ses phantasmes. Il voit autour de lui une légion de persécuteurs, un complot soigneusement ourdi pour le perdre. Dans cet incroyable imbroglio dramatique, où est, je le demande, la responsabilité de Thérèse ? Je la vois inquiète, apeurée, sentant que le compagnon auquel elle a lié sa vie s'avance dangereusement vers la folie. Cette folie, qui la nierait, au moment de la fuite de Wootton, le 1^er^ mai 1767 ? Rien à faire pour calmer et retenir le malheureux. Thérèse le suit ; le sort misérable de Rousseau est aussi le sien. On sait le délire du grand homme à Douvres. Sur la Manche, la tempête fait rage. Impossible au bateau de lever l'ancre immédiatement. Il faut attendre. Au cours du dîner, chez un certain « Mr. P. F. esquire », Rousseau se sauve, court à

bord du bateau, s'enferme dans une cabine. Thérèse le supplie de revenir, et, les paroles tendant à le calmer étant sans effet, elle l'injurie copieusement. Le pauvre Jean-Jacques, enfin, « cédant plus à la violence de la rage de sa gouvernante qu'à la force de ses arguments », quitte l'embarcation, retourne chez son hôte. La soirée s'achève paisiblement, parmi les tentatives de justification du dément, qui se dit « le plus misérable des hommes ».

Constatons-le : la pauvre Thérèse, quels que fussent ses torts, ses faiblesses, ses maladresses, n'avait décidément pas la vie commode. Et la situation ne devait, de juin 1767 à juin 1768, pendant le séjour à Trye, qu'empirer. Rousseau se cache — ou croit se cacher — sous le nom de Jean-Joseph Renou, Thérèse devenant M^lle^ Renou, sa sœur. Il n'est pas besoin d'insister, la courbe des crises étant toujours la même : prétendue hostilité de la domesticité, partout méfiance, regards inquisiteurs. Rousseau en vient à croire qu'on le considère, lui, paisible botaniste, comme un empoisonneur. Que peut donc faire Thérèse pour le grand homme obsédé ? Pas grand-chose : elle le soigne, elle attend le retour au calme. Facile à M^me^ de Verdelin et à Coindet d'accabler la gouvernante. Ils la chargent, gratuitement, de tout ce dont ils ne sauraient rendre responsable Jean-Jacques sans risque de se brouiller avec lui.

Une fois de plus, le malheureux fuit. Il est à Lyon, puis à Grenoble. Le 13 août 1768, il s'installe à Bourgoin. Thérèse viendra-t-elle le rejoindre ? Cela, certes, lui serait « doux », mais qu'elle sache, si elle s'y décide, qu'elle doit s'attendre « à partager dans toute sa rigueur l'effroyable sort » auquel il se sait destiné. Jean-Jacques déjà devine le parti que va prendre Thérèse. Elle viendra. Mais alors, lui écrit-il, « il ne me paraît convenable que vous me donniez ici le nom de *frère*... Soyons amis et parents, en attendant mieux ; je n'en dirai pas ici davantage » (*C.G.* XVIII, p. 268-269). Trois jours après l'envoi de ces lignes, Thérèse a rejoint Rousseau. Et quatre jours plus tard se place l'événement capital que laissait prévoir le mystérieux « en attendant mieux » : Jean-Jacques épouse sa gouvernante. Une lettre à Laliaud, écrite le lendemain (31 août), contient ce qui suit : « J'ai le plaisir d'avoir ici, depuis quelques jours la compagne de mes infortunes ; voyant qu'à tout prix elle voulait suivre ma destinée, j'ai fait en sorte au moins qu'elle pût la suivre avec honneur. J'ai cru ne rien risquer de rendre indissoluble un attachement de vingt-cinq ans, que l'estime mutuelle, sans laquelle il n'est point d'amitié durable, n'a fait qu'augmenter incessamment. La tendre et pure fraternité dans laquelle nous vivons depuis treize ans n'a point changé de

nature par le nœud conjugal : elle est et sera jusqu'à la mort ma femme par la force de nos liens et ma sœur par leur pureté. Cet honnête et saint engagement a été contracté dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur, officiers d'artillerie, et l'un fils d'un de mes anciens amis du bon temps..., et l'autre maire de cette ville et proche parent du premier. Durant cet acte si court et si simple, j'ai vu fondre en larmes ces deux dignes hommes » (*C.G.* XVIII, p. 285).

Les *Mémoires* du maire de Bourgoin, M. de Champagneux [4], nous conservent une relation de cette cérémonie. En compagnie de M. de Rosière, le maire vint au rendez-vous fixé par Rousseau. Ils le trouvèrent « paré plus qu'à l'ordinaire », et M^lle^ Renou en tenue plus « soignée ». Les conduisant dans une chambre reculée, l'écrivain les prit à témoins de ce qu'il considérait comme « l'acte le plus important de sa vie ». S'adressant à Thérèse, il lui dit sa résolution et lui demanda si elle partageait ses sentiments. Le « oui » prononcé, tenant les mains de celle en qui il voyait désormais son épouse légitime, Jean-Jacques fit un touchant discours sur les devoirs du mariage : « s'élevant jusqu'au ciel, il prit un langage si sublime qu'il nous fut impossible de le suivre ». Puis, redescendu de ces hauteurs, cependant que Thérèse et les deux témoins « versaient des torrents de larmes », Rousseau serra sa compagne dans ses bras : « Un silence profond succéda à cette scène attendrissante...» A la cérémonie fit suite le banquet des noces : « Pas un nuage ne couvrit le front du nouvel époux ; il fut gai pendant tout le repas, chanta au dessert deux couplets qu'il avait composés pour son mariage. »

Cette scène, n'est-il pas vrai ? eût été digne d'un tableau de Greuze. Mais que l'on voie ce que les détracteurs de Thérèse en ont fait ! Dans la *Vie de Rousseau* de Barruel-Beauvert, on apprend que la gouvernante ne cessait, depuis longtemps, de supplier Jean-Jacques de l'épouser. Pure invention ! Il n'est pas un texte de l'écrivain ou de sa compagne où puisse s'appuyer ce dire. Rousseau, cependant, aurait fini par céder. Au cours d'une promenade en forêt, en compagnie de Thérèse et d'un certain M. de Montcizet, le Citoyen se serait arrêté soudain et, s'adressant à Thérèse : « Vous avez désiré, Mademoiselle, que je devinsse votre époux... Eh bien ! c'est devant le ciel que, dès ce moment, je jure de vous reconnaître pour ma femme. » Au retour de la promenade, M. de Montcizet aurait exprimé au Citoyen son étonnement, lui parlant « des chaînes auxquelles il venait de se condamner, pour une femme si indigne de lui ». Et Rousseau de répondre : « Je sens bien qu'elle n'est pas nécessaire à mon

moral, mais elle me donne du bouillon parfait, quand je suis malade ». Cet invraisemblable ragot ne suffit-il pas à nous avertir de la méfiance qu'il convient d'avoir à l'endroit de tant de racontars concernant Thérèse ?

En janvier de l'an suivant, alors qu'il vient de s'installer à Monquin, Rousseau se dit « très content de [son] mariage » (*C.G.* XIX, p. 72). Puis, brusquement, en août, les inquiétudes, les suspicions envahissent à nouveau son esprit troublé. L'écrivain croit remarquer un refroidissement de la part de Thérèse. Il part, non sans avoir laissé pour elle une longue lettre pathétique, où il lui reproche de ne plus se plaire avec lui, alors qu'au moment même où il lui écrit, « navré de détresse et d'affliction », il n'a pas « de désir plus vif et plus vrai que celui de finir [ses] jours avec [elle] dans l'union la plus parfaite, et de n'avoir plus qu'un lit, lorsqu'[ils] n'auront plus qu'une âme » (*C.G.* XIX, p. 137-138). Plus qu'un lit ? Il se pourrait que le dissentiment vînt de là. Thérèse épouse n'aurait-elle pas exigé une étroite cohabitation, alors que depuis longtemps Jean-Jacques se refusait à toutes relations sexuelles, celles-ci ne pouvant s'établir (il le dit dans la même lettre) qu'« au péril de [sa] vie et de [sa] santé » ? Quoi qu'il en soit, il s'en va ; peut-être ne reviendra-t-il pas. L'idée de la mort l'obsède. S'il disparaissait, que sa veuve se souvienne « d'honorer sa mémoire en [s'[honorant [elle-même] ». Il revint et trouva Thérèse au logis. Il s'était foulé la main droite et la servante-épouse lui prodigua ses soins. Quelques mois passent, paisiblement. Les « deux ermites » de Monquin ont retrouvé la paix.

Dès juin 1770, Jean-Jacques a regagné Paris. Une nouvelle fois, il s'installe à l'hôtel du Saint-Esprit, rue Plâtrière. On le voit au café de la Régence. Il s'en va au Jardin du Roi, où il rencontre Daubenton et Jussieu. Il fait des lectures de ses *Confessions*. Puis, peu à peu, il s'enfonce dans le silence. Il rompt avec des femmes qu'il estimait naguère. Quant aux visiteurs qui cherchent à être reçus rue Plâtrière, Thérèse fait bonne garde. Qu'on apporte de la musique à copier, passage libre ! Sinon, le risque est grand de n'être pas reçu. Le jeune pasteur genevois Picot en sut quelque chose, et tout autant, la charmante Manon Phlipon, elle qui, future M^me^ Roland, devait être une des héroïnes de la Révolution. Bernardin de Saint-Pierre a plus de chance : il fait avec Jean-Jacques de longues promenades ; il est prié à dîner. C'est grâce à lui que nous est conservé le souvenir de la modeste installation du Citoyen : une cuisine et une chambre. Dans celle-ci, où Rousseau travaille, une épinette, deux lits, une table, quelques chaises. Thérèse assiste aux conversations, occupée à repriser du linge. Un serin siffle dans une cage. Sur l'appui de la

fenêtre, « des caisses et des pots, remplis de plantes telles qu'il plait à la nature de les semer. »

A la fin de l'année 1777, la santé de Jean-Jacques devient mauvaise. Thérèse est souffrante aussi. De divers côtés, des admirateurs proposent au vieux couple une installation à la campagne. En mai 1778 enfin, Rousseau accepte l'invitation de M. de Girardin. Le voici installé à Ermenonville. Quelques semaines s'écoulent, heureuses selon les uns, inquiètes toujours selon d'autres. Le 2 juillet, une attaque d'apoplexie emporte le grand homme. Immédiatement des légendes se forment. Le bruit de suicide se répand et va s'amplifiant avec les années. On ne saurait y accorder crédit ; mais il servit à accabler Thérèse. Dans ses *Lettres sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques Rousseau*, en 1789, Mme de Staël affirme le suicide et en rend responsable Thérèse : « Rousseau, écrit-elle, peu de jours avant ce triste jour, s'était aperçu des viles inclinations de sa femme pour un homme de l'état le plus bas ; il parut accablé de cette découverte ». Il se trouva quelqu'un pour répondre, et vivement, à la jeune et moralisante baronne. Dans sa retraite de Colombier, Mme de Charrière prit la plume et dit son fait à la belle dame de Coppet. Dans sa *Plainte et Défense de Thérèse LeVasseur*, c'est la calomniée elle-même qui parle : « Vous avez manqué de bon sens, Mme la Baronne, en imaginant que M. Rousseau s'était donné la mort, parce qu'il aurait découvert mon penchant, vrai ou prétendu, pour un homme de la plus basse classe. Que d'absurdités en peu de mots ! Est-ce la coutume, je vous prie, que les maris se tuent pour ces sortes de choses ? Et si ce n'est pas le parti qu'il prennent d'ordinaire, fallait-il taxer de cette rare folie un philosophe de soixante-six ans ?»... En outre, « c'est pour un homme de la plus basse classe que M. Rousseau doit avoir découvert mon penchant. Plaisante aggravation pour la ménagère ! Plaisante excuse pour le philosophe ! Selon vous, il se serait donc mieux consolé si j'eusse aimé un Prince. Lui ! Jean-Jacques ! Allez, Madame, vous ne l'avez pas lu, si vous ignorez combien non seulement les classes lui étaient indifférentes, mais combien surtout il honora davantage Mme de Warens que Mme de Pompadour. »

L'« homme de la plus basse classe » était, nul ne l'ignore, un valet de chambre de M. de Girardin, John Bally, que son acte de décès, en 1805, désigne du double prénom de Jean-Henry. La veuve de Jean-Jacques se lia avec lui, mais — précisons-le — seulement un an après la mort de l'écrivain. On sait la colère de Girardin, lorsque Thérèse lui annonça qu'elle songeait à épouser le dit Bally. En décembre 1779, le marquis

mettait à la porte et Bally et Thérèse, qui s'installèrent, tout près d'Ermenonville, au Plessis-Belleville. En réalité, il n'y eut pas mariage. Bally se fit l'« homme de confiance » de Mme Rousseau. Homme de confiance, qui incontestablement fut attiré plus par l'argent dont pouvait disposer Thérèse que par ses charmes. Y eut-il même liaison des deux amants ? En 1779, la veuve de Jean-Jacques a cinquante-huit ans ; John en a trente-quatre. Faut-il penser à une répétition de l'épisode Boswell ? On ne peut que poser la question et, peut-être, citer le certificat que Gaucher, curé d'Ermenonville, rédigea, en juin 1789, au moment où venait de paraître l'ouvrage de Mme de Staël : « La conduite de la dite dame Rousseau ne m'a jamais donné aucun soupçon sur son honnêteté... Elle ne fréquentait aucune société ni aucune personne particulière du vivant de M. Rousseau, ni après sa mort. Elle est restée à Ermenonville environ un an et, depuis ce temps, au Plessis-Belleville, sans se remarier. J'assure que, pendant ce séjour dans ma paroisse, je n'ai rien reconnu dans le genre de vie de Mme veuve Rousseau et que je n'ai rien entendu dire qui puisse nuire à sa réputation. »[5]

Contre Thérèse, indubitablement, dès la mort de Rousseau, se dressent bon nombre des admirateurs du maître, gens du monde, de la haute bourgeoisie, de l'aristocratie, qui n'ont eu pour elle, du vivant du Citoyen, que des prévenances dictées par leur souci de ne pas se faire de ce mari susceptible un ennemi. Rousseau disparu, ils n'ont plus de ménagements à garder. Ou bien Thérèse acceptera ce qu'encore ils veulent bien faire pour elle, à condition qu'elle se soumette, ou bien ils la rejetteront. Ce fut le cas de M. de Girardin. Tant qu'elle ne vit pas d'inconvénient à la main-mise par le Marquis sur une partie de la succession littéraire de l'écrivain (l'affaire du manuscrit des *Confessions*), tout alla bien. Mais tout se gâta, dès qu'elle fit valoir, soutenue par Bally, ses droits sur l'héritage de Rousseau. Il y a là, notons-le, un délicat problème juridique à trancher. Le mariage conclu en 1768 n'avait aucune valeur légale : seuls les mariages catholiques étaient, alors, reconnus. Les droits de Thérèse, incontestables, n'avaient de fondement que sur le testament rédigé, en 1763, à Môtiers, par Rousseau en faveur de sa gouvernante.

Je viens de citer la déclaration de bonnes mœurs fournie à la veuve de Jean-Jacques par le curé d'Ermenonville. L'an suivant, exactement le 31 octobre 1790, c'est à l'abbé Madin, curé du Plessis-Belleville, de renouveler une semblable déclaration : « Mme veuve Rousseau, ma paroissienne, n'est pas remariée, comme on le débite faussement... ; elle a juré de ne perdre jamais le nom comme la qualité d'un homme aussi célèbre. » Ce

certificat devait servir, deux mois plus tard, à honorer publiquement la pauvre calomniée. En effet, à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 23 décembre, le député Barère de Vieuzac prit la parole et réclama pour « la veuve d'un homme célèbre,... celle de Jean-Jacques Rousseau, des secours dans l'indigence qui la menace ». Ni Girardin, ni Rey, ni sans doute les Genevois, éditeurs des *Œuvres complètes de Rousseau*, n'étaient plus en état, vu la difficulté des relations internationales, de payer régulièrement à Thérèse sa pension. Barère trouva de beaux accents : « Vous n'écouterez pas, MM., les clameurs de la calomnie... Elle a si longtemps tourmenté l'auteur du *Contrat social*, qu'elle ne pouvait pas sans doute épargner sa veuve. Cette femme respectable a été accusée d'avoir avili le nom célèbre de Rousseau dans les bras d'un second mari. C'est dans ce Temple des lois qu'on doit venger la veuve du législateur de l'univers, trop longtemps calomniée. » En conséquence de ce discours, renforcé par une déclaration de M. d'Eymar, député de Forcalquier, décret fut pris, aux acclamations unanimes de l'Assemblée, accordant à M^me^ veuve Rousseau une pension annuelle de douze cents livres. Cette rente devait, en 1794, être augmentée de trois cents livres.

Thérèse, en 1794, parut deux fois à la barre de la Convention : la première, avec une députation de la commune de Franciade (Saint-Denis), qui demandait la translation des cendres de Rousseau au Panthéon ; la seconde, pour offrir à la Nation le manuscrit des *Confessions*, qu'elle avait enfin récupéré de M. de Girardin, non sans l'avoir menacé, semble-t-il, de dénonciation. Le 9 octobre, le transfert de la dépouille mortelle du grand homme avait lieu. Il avait été question que sa veuve participât officiellement au cortège. Mais Lakanal, rapportant devant la Convention sur l'organisation de la cérémonie, le 15 septembre précédent, laissa entendre que, renseignements pris aux lieux où Jean-Jacques avait achevé sa vie, la France avait assez fait pour sa veuve en lui accordant une pension. [6]

Au moment où la Nation consacre solennellement, par d'imposantes funérailles, la gloire posthume de Rousseau, Thérèse rentre dans l'ombre et dans une misère dont, jusqu'à sa mort, elle ne devait plus sortir. Il lui reste un peu moins de sept ans à vivre. Que furent les dernières années de la vieille femme qui s'éteignit, octogénaire, au Plessis-Belleville, le 12 juillet 1801 ? Nous n'en savons rien d'indubitable. La dernière lettre que nous connaissions d'elle date de 1798. Elle se dit « manquer de tout ». Faut-il croire les ennemis de l'« indigne créature », lorsqu'ils affirment — mais sur quelles preuves ? — qu'elle sombra dans l'ivrognerie, qu'on la vit mendier, à Paris, sous les galeries du Palais-Royal ? Convient-il, au

contraire, d'accorder foi à ceux qui, plus pitoyables, mais guère mieux renseignés, prétendent que, jusqu'au bout, soigneuse de son petit ménage, propre dans sa mise, elle vécut, au Plessis, bien vue de tout le monde, charitable dans la pauvreté même où elle se voyait réduite ? Selon Victor Offroy, qui aurait recueilli au Plessis-Belleville des témoignages de contemporains de Thérèse, elle serait morte chrétiennement : « Dans ses derniers moments, elle parlait souvent de son époux et se réjouissait, disait-elle, de la mort qui allait le lui rendre dans un autre monde. »

Pendant plus de cent ans, rien ne marqua, dans le petit cimetière du village, le lieu où Thérèse dort son dernier sommeil. C'est en 1908 seulement qu'une dalle fut dressée sur cette tombe oubliée. On y lit ces mots, gravés dans la pierre :

Ci-gît la dépouille mortelle de Thérèse LeVasseur,
compagne de Jean-Jacques Rousseau.

Charly Guyot.

[1] Nous indiquons, dans le texte, les références aux *Confessions* et aux *Rêveries* par les nitiales *O.C.* (*Œuvres complètes de J.-J. Rousseau* — Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris.) — Quant à la *Correspondance*, nous l'indiquons, dans le texte aussi, par les lettres *C.G.* (*Correspondance générale de J.-J. Rousseau*), publiée par P.-P. Plan, Armand Colin, Paris, 20 volumes.

[2] Cet épisode a été étudié, de façon très précise, par Jean-Daniel Candaux, dans un article publié par la revue *Visages de l'Ain*, janvier-février 1961.

[3] Le double épisode Boswell : visite à Môtiers, voyage en Angleterre avec Thérèse, est relaté, ici, d'après le *Journal* de Boswell (*Boswell on the Grand Tour* [1933], Yale University) et d'après un document qui m'a été communiqué à la Bibliothèque de l'Université de Belfast. Il s'agit d'un résumé des pages indécentes arrachées au manuscrit du *Journal*.

[4] J'en emprunte les citations à l'ouvrage de Gabriel Faure. *J.-J. Rousseau en Dauphiné*, édition J. Rey. Grenoble, 1923.

[5] *Annales J.-J. Rousseau*, t. VII.

[6] Les renseignements sur les rapports de Thérèse et de l'Assemblée constituante, puis de la Convention, sont tirés du *Moniteur officiel*.

LES

PSAUMES

DE DAVID,

Mis en Vers François, & en Musique à IV. PARTIES.

Accommodez à l'Usage de ceux qui veulent chanter en Partie dans l'EGLISE;

Revûs de nouveau sur les précedentes Editions approuvées par les PASTEURS & PROFESSEURS de l'Eglise & de l'Academie de GENEVE.



A NEUFCHATEL,

Chez JEAN PISTORIUS.

M DCC I.

PAGE DE TITRE
DU PREMIER PSAUTIER NEUCHATELOIS A QUATRE VOIX

1'237'853-A

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LE CHANT DES PSAUMES EN PAYS NEUCHATELOIS

« Un de leurs plus fréquents amusements est de chanter avec leurs femmes et leurs enfants les psaumes à quatre parties ; et l'on est tout étonné d'entendre sortir de ces cabanes champêtres l'harmonie forte et mâle de Goudimel, depuis si longtemps oubliée de nos savants artistes. »

Evoquant dans la *Lettre à d'Alembert* ses souvenirs de jeunesse « aux environs de Neuchâtel », Rousseau a-t-il embelli la réalité et, dans l'ardeur de son réquisitoire, a-t-il prêté à nos « montagnons » des capacités et des goûts musicaux imaginaires ?

Nous savons certes la place qu'occupait le chant des Psaumes dans la vie ecclésiastique et scolaire de notre pays, de la Réforme au XIX^e^ siècle ; adopté dès la première heure par les villes et principaux centres, il pénétra peu à peu jusque dans les plus modestes localités, où il ne fut d'ailleurs pratiqué officiellement que sous sa forme mélodique durant près d'un siècle et demi. L'enseignement du chant des Psaumes faisait partie des obligations du régent et l'office de chantre à l'église, rempli le plus souvent par ce dernier, mais parfois aussi par quelque particulier qualifié, était dûment rétribué par les communes. Maints renseignements nous sont fournis à cet égard par les procès-verbaux des assemblées communales, presque tous conservés et dont quelques-uns remontent jusqu'au XVI^e^ siècle.

Mais en dehors de ces registres officiels, dont l'apport touche essentiellement à la vie publique, il serait intéressant de trouver quelque témoignage autochtone de l'époque, de nature privée, propre à être confronté avec le poétique tableau des souvenirs de Rousseau, et, en quelque sorte, à le justifier.

Or, ce témoignage, nous allons le rencontrer, sous diverses formes, dans l'un ou l'autre de ces « journaux » qu'aimaient à tenir nos ancêtres, et dont quelques-uns nous ont été conservés. Parmi les menus événements qui y sont fidèlement consignés au gré des jours — le temps qu'il fait, les prêches, les travaux et plaisirs d'existences assurément moins encombrées et tendues que les nôtres, mais non dépourvues souvent de saveur et d'originalité — nous pourrons découvrir (pour peu que le

rédacteur aimât ou cultivât le chant) quelques notations, parfois fort instructives, touchant la vie musicale de l'époque.

C'est en particulier le cas du journal de Jacques Sandoz (1664-1738), greffier et notaire, perruquier par surcroît, à la Chaux-de-Fonds, qui embrasse les années de 1693 à 1712[1]. Les souvenirs rappelés par la *Lettre à d'Alembert* remontent au premier séjour de Rousseau à Neuchâtel, soit à l'hiver 1730-1731. En 1697 déjà, le 26 décembre, Jacques Sandoz, après avoir rapporté, comme il le fait scrupuleusement chaque dimanche, le texte choisi par le pasteur pour son sermon, note : « La veillée, nous chantâmes en parties chez nous. » En parties, c'est-à-dire à quatre voix, et s'agissant naturellement des psaumes. Une autre fois : « Dimanche 26 mars 1699. Texte de Mr Boive : 2 Cor. 11, v. 2. Grand nombre de chantres furent chanter chez moi. »

Au début du XVIIIe siècle apparaissent dans nos paroisses ce qu'on a coutume d'appeler « les trompettes d'église », c'est-à-dire de petits groupes d'amateurs jouant, non de la trompette, mais d'instruments tels que le cornet, le hautbois, le basson, le trombone, et se chargeant de conduire le chant des Psaumes à l'Eglise, usage qui se généralisa vers le milieu du siècle et se maintint souvent jusqu'à l'installation d'orgues dans les temples.

Le samedi 18 août 1708, Jacques Sandoz note : « Les Joueurs de Trompettes et Cornets firent leur essay dans l'Eglise », et le lendemain dimanche : « Les Trompettes chantent pour la première fois à l'Eglise. » Puis, le dimanche suivant, 26 août : « Après le Catéchisme on chanta les quatre voix icy chez moy en 4 parties, avec les instrumens et sans instrumens. »

Voilà donc bien l'« amusement » qui étonna et charma Rousseau, quelques années plus tard, et cette « harmonie de Goudimel » sortant ici, sinon d'une « cabane champêtre », du moins de la maison, sans doute simple, d'un village montagnard.

* * *

Or, ce chant des Psaumes « en parties » était à l'époque, et dans tout le pays, une manière de nouveauté. Depuis la Réforme nos assemblées d'église chantaient, comme nous l'avons dit plus haut, les seules mélodies, à l'unisson, forme naturelle d'ailleurs et spontanée de tout chant communautaire. Où ces amateurs de chant à plusieurs voix trouvaient-ils donc

cette « harmonie de Goudimel » que Rousseau déclare « depuis si longtemps oubliée de nos savants artistes »?

En 1667-1668 paraissait à Genève [2] un psautier intitulé : « *Les Pseaumes de David, mis en rime françoise... et en musique à IV Parties,* par Claude Goudimel, revus de nouveau sur le texte des derniers exemplaires imprimez à Paris », avec, pour la première fois cette mention : « accommodez maintenant pour l'usage de ceux qui veulent chanter en Partie dans l'Eglise », indice qu'un besoin nouveau commençait à se faire sentir dans notre pays. Une seconde édition genevoise de ce psautier, datant de 1690, trouva semble-t-il des amateurs en terre neuchâteloise : la Bibliothèque de notre ville en conserve deux exemplaires dont l'un porte le nom de son possesseur : Elie Peter, 1729 [3]. Bien plus, en 1701, l'imprimeur Jean Pistorius, établi à Neuchâtel, publie à son tour « *Les Psaumes de David, Mis en Vers François, et en Musique à IV Parties.* Accommodez à l'Usage de ceux qui veulent chanter en Partie dans l'Eglise [4] », première édition neuchâteloise de l'harmonisation de Goudimel. Tels sont assurément les psautiers qu'utilisaient en leurs veillées, les chanteurs et musiciens de notre Jacques Sandoz, lequel va jusqu'à inscrire dans son Journal, en date du 30 décembre 1708 : « Je perdis mon Psaume en 4 parties que J.-Pierre Perret retrouva et le me rendit. »

* * *

Un autre journal encore [5], du XVIII[e] siècle, rédigé aussi par un Sandoz, mais prénommé Abram-Louis, justicier, lieutenant civil et maire de la Chaux-de-Fonds, contient entre autres les remarques suivantes, de quelques années postérieures aux premières impressions de Rousseau : « 4 mars 1742... veillée chez M[r] le Ministre où nous avons chanté les Psaumes » ; puis : « 9 mars 1749. Nous avons eu à dîner le capitaine Courvoisier et sa femme, Jacob Pétremand, et tous ceux qui ont battu le grain chez nous. Tous ont passé la veillée, il y en avait plein les deux poêles de devant ; on a chanté des psaumes avec les trompettes » [6].

* * *

Cette « harmonie de Goudimel », Rousseau la qualifie ici de « forte et mâle », et, dans son *Dictionnaire de musique*, « la plus majestueuse et sonore qu'il soit possible d'entendre » ; à l'article *Unité de mélodie* du même *Dictionnaire*, il écrit encore : « Lorsque j'entends chanter nos

Psaumes à quatre Parties, je commence toujours par être saisi, ravi de cette Harmonie pleine et nerveuse ; et les premiers accords, quand ils sont entonnés bien juste, m'émeuvent jusqu'à frissonner. » Il ajoute, il est vrai, que cette harmonie par la suite l'« étourdit » et le « lasse », « ennuyé » qu'il est « de n'entendre que des Accords ». Et cette dernière impression lui servira d'argument pour combattre, une fois de plus, le système de Rameau — mais en méconnaissant que cette suite d'accords, cette harmonisation n'existe ici qu'en fonction de la mélodie, de ces mélodies que furent premièrement les Psaumes réformés et qui leur assurèrent leur extraordinaire succès et leur rôle liturgique (de sorte que Jean-Jacques eût pu trouver là bien plutôt matière à justifier ses propres théories musicales !).

Il n'en demeure pas moins que, par la manière dont il nous en parle, Rousseau se révèle vivement sensible à la beauté de ce chant de l'Eglise réformée, sous la forme harmonisée qui commençait à se répandre en Suisse romande. Et sans doute cette sensibilité doit-elle une bonne part de sa formation aux impressions du jeune promeneur « toujours errant, rêvant, soupirant... [7] » et prêtant l'oreille aux accents de Goudimel parmi les « charmantes demeures » de notre pays.

Jean-Marc BONHÔTE.

[1] 2 vol. ms. à la Bibliothèque du Collège du Locle. Une copie, faite autour de 1870 par Ulysse Matthey-Henry, du Locle, a été donnée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Voir aussi l'étude de Fritz JUNG, *Le Journal de Jacques Sandoz*, coll. « La petite histoire », la Chaux-de-Fonds, 1942.

[2] Chez J. Ant. et Samuel de Tournes.

[3] La famille Peter joua un rôle important à Saint-Blaise au XVII[e] et XVIII[e] siècle.

[4] Seul exemplaire connu à la Bibliothèque de Neuchâtel, sous cote 4 R 720.

[5] Bibliothèque de la Chaux-de-Fonds.

[6] Cité d'après les extraits de ce journal parus dans le *Musée neuchâtelois* de 1872.

[7] *Les Confessions*, livre IV, hiver à Neuchâtel.

LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ SUISSE D'HISTOIRE ET LES NEUCHATELOIS

C'est à l'initiative d'un éminent patricien bernois, Nicolas-Frédéric de Mülinen, qu'est due la fondation, en 1811, d'une société groupant des historiens de différents cantons suisses. Tentative heureuse et nouvelle, en un temps où les circonstances politiques imposaient à la Suisse dominée par l'impérialisme napoléonien, un complet effacement. Il s'agissait, dans l'idée de l'ancien avoyer de Berne, de favoriser par des rencontres régulières les contacts entre les érudits et les chercheurs des principales régions de la Suisse, et de permettre la diffusion de leurs travaux par la publication d'un périodique.

La société, constituée le 17 décembre 1811, n'eut qu'une existence limitée puisqu'elle cessa d'exister après 1858. Le nombre de ses membres, recrutés par une prudente cooptation, resta modeste, et l'élément bernois prédominant. Pourtant, en dépit de ses faiblesses et de ses limites, la première Société suisse d'histoire joua un rôle non négligeable dans la vie intellectuelle de notre pays ; il n'est que juste, un siècle et demi après sa fondation, d'en relever les mérites. Son organe, *Der schweizerische Geschichtforscher*, qui fut en son temps le seul périodique suisse exclusivement historique, publia dans les quatorze tomes de sa série plusieurs chroniques encore inédites, des monographies de maisons féodales, des comptes rendus bibliographiques et des notes archéologiques. Le principe même d'une société nationale d'histoire se révéla fécond. Ce fut lui qui inspira, en 1841, les promoteurs de la Société générale suisse d'histoire, quand sa devancière parut décidément inapte à réaliser les buts que lui avait assignés son fondateur [1].

Sur les cent cinquante-cinq membres que compta la Société au cours de ses quarante-sept années d'existence, on relève les noms de six Neuchâtelois :

Jean-François de Chambrier, reçu le 23 janvier 1812
Samuel de Chambrier, reçu le 4 avril 1812
Frédéric de Chambrier, reçu le 7 mars 1818
David-Guillaume Huguenin, reçu le 6 mars 1824
Louis de Meuron, reçu le 6 mars 1830
George-Auguste Matile, reçu le 11 juillet 1840 [2]

Au terme des statuts, adoptés par la société le 23 janvier 1812, un candidat pour être agréé, devait jouir de la réputation bien établie d'historien suisse, ou au moins présenter à l'approbation de ses futurs collègues un mémoire jugé digne de la publication. Sa candidature était patronnée par trois membres présents, et l'élection assurée par les deux tiers des membres effectifs. Les procès-verbaux, assez sommaires [3], ne mentionnent que le nom des élus, si bien que nous ignorons dans quelles conditions ils étaient présentés. Les membres reçus étaient avertis par lettre de leur élection. Voici celle qui fut adressée à Matile (probablement par le secrétaire en charge, Eduard Hopf) :

« Dans sa séance du 11 de ce mois (juillet 1840), la société historique suisse vous a reçu parmi ses membres à l'unanimité des suffrages. Je suis chargé par elle de vous transmettre le diplôme avec les statuts, et de vous exprimer en même temps sa satisfaction de voir concourir avec elle au but qu'elle propose un savant dont le nom est déjà honorablement connu, et dont [l'expérience] lui promet [d'] heureux résultats pour ses travaux et ses recherches [4]. »

L'idée réalisée en 1811 par Mülinen n'était pas tout à fait neuve : nous savons qu'il y pensait depuis 1806 déjà. Au moment où sa santé ébranlée l'engageait à se démettre de sa charge, l'avoyer de Berne fit part à quelques-uns de ses correspondants du projet qui lui tenait à cœur. Un de ces premiers initiés semble avoir été le Neuchâtelois Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, qui représentait alors le roi de Prusse auprès du Corps helvétique et que Mülinen voyait quelquefois à Berne. Ce dernier le chargea de faire savoir à son parent, le baron Jean-François de Chambrier, conseiller d'Etat honoraire, qu'il souhaitait l'agréger à une société projetée d'historiens suisses. « Je m'honoreray d'en être membre, mais j'en seray le plus inutile », écrit à son tour Chambrier à l'avoyer, dans une lettre non datée, mais qui doit être du début du mois d'août 1806 [5]. Dans la même missive, il salue le renouveau des études historiques que le projet de l'homme d'Etat bernois semble annoncer :

Au milieu de ces grandes occupations (celles de la politique) qui exigent le tems et le courage pour surmonter ce que plusieurs d'entr'elles ont de fastidieux, vous dérobés quelques instans pour revenir à la diplomatique. Je le vois par le plan d'une Société que vous avés formé. Ainsi vous rapellés ce qui était autrefois l'ancienne histoire, si nulle pour tous les païs révolutionnaires, que l'on fait semblant de mépriser, mais qu'on ignore et que l'on craint encore plus d'aprocher peut être. M. Droz de Besançon [6] m'avait envoyé une brochure cependant sur l'utilité de faire renaitre le gout des recherches pour les progrès

de l'histoire, qu'il avait adressé au ministre des sciences. Je lui répondis, et peu de mois après les papiers m'aprirent sa mort. Il aurait tâché dans sa province d'en faire renaitre le gout, et de cette espèce de travail, mais je crois avec peu de succès. On est loin d'être mûr en France pour ce genre d'étude. Il faudrait rapeller ce qui a été anéanti : nous en sommes trop raprochés. Mais la Suisse et surtout votre Canton n'en sont pas là. On connait et l'on parle encore des anciennes maisons sans les niveller.

Le plan de Mülinen visait surtout, à ses débuts, à réunir des textes historiques, chartes et chroniques, pour les mettre à la disposition des chercheurs.

Rien de plus sensé, lui écrit Chambrier le 24 août 1806, que le projet que vous avés formé pour conserver les documens qui peuvent se trouver en Suisse chés les hommes instruits et à recueil, et si ce plan avait été suivi avec constance et activité depuis un siècle, on aurait un riche trésor : mais de tous les Cantons de la Suisse mon païs aurait été le plus pauvre. Il n'y en a point ou ce genre de recherches et de travail ait été moins connu et cultivé. Aucunes conaissances historiques, aprofondies et discutées, j'entens de ce qui touche principalement à son histoire antique, envisagée communément comme vaine, pédante et ridicule. On peut le regretter parce que j'ose dire que les talens n'y manquent pas. Je suis impatient de voir votre société formée et travaillant.

A cette date pourtant, on était loin du but. Cinq années devaient s'écouler encore avant que ne se réalise le plan esquissé en 1806 par Mülinen. La santé de l'ancien avoyer de Berne s'étant suffisamment affermie, il put reprendre ses démarches en automne 1811 et convoquer à son domicile une assemblée constitutive[7]. Cette séance du 17 décembre 1811 fut suivie d'une autre, le 23 janvier, où la candidature de Chambrier fut agréée. En même temps qu'il avisait ce dernier de sa réception, Mülinen engageait le frère du conseiller d'Etat honoraire, Samuel de Chambrier, à poser à son tour sa candidature.

Voilà donc la Société dont vous êtes le digne fondateur qui vient de se constituer, écrit à son tour Jean-François de Chambrier, le 25 février 1812. Il fallait votre imperturbable constance et votre travail pour y parvenir. Vous m'avés fait l'honneur de me placer au rang des premiers institués : c'est une conséquence de votre amitié et de votre indulgence. Je seray fort embarassé à mériter cette distinction. Je suis surchargé d'ouvrages que je ne fais point. Et puis il faut chercher des sujets qui puissent intéresser et mériter l'attention de votre Société qui, j'espère, vous ayant pour président, se soutiendra et se distinguera. Mon frère a été très sensible à votre invitation : il s'y refusait d'abord, n'imaginant pas, vû le genre de ses études particulières, pouvoir prendre place

dans cette Société ; mais comme il s'agit, ce me semble ici, que chacun des membres puisse faire connaitre ce qui regarde le païs qu'il habite, histoire, statistique, etc., il m'a dit qu'il vous adresserait ses remerciemens et un mémoire sur la juridiction de Valangin qui a remporté le prix décerné par la Société d'émulation de ce païs [8].

La lettre de Samuel de Chambrier, datée du 4 mars 1812, est également conservée dans le fonds Mülinen, à Berne. En voici le début :

Informé par mon frère que vous m'aviés fait l'honneur de m'aggréger dans la Société utile et importante dont vous êtes le chef, veuillés en agréer ici l'expression de ma reconnoissance. Cependant, j'ai dû hésiter dans l'acceptation d'une vocation aussi flatteuse et d'une association avec des membres aussi distingués à tous égards, puis que je comprenois la difficulté de remplir les engagemens qui en résultoient ; cependant aussi j'ai considéré que dans les objets nombreux qui sont du ressort de cette Société, il pouvoit s'en présenter quelqu'un pour moi ; cet espoir m'a déterminé à accepter le choix que vous avés bien voulu faire de moi, Monsieur le Président ; peut-être un jour trouverai-je, comme Diogène, le moment propre pour rouler mon tonneau ...

Un exemplaire du mémoire de 1794 accompagnait ces lignes, mais en même temps l'auteur s'excusait de ne pouvoir envoyer à Mülinen une monographie plus importante qu'il avait soumise, en 1810, aux suffrages de la même Société d'émulation. Ce second mémoire, consacré à la juridiction de Neuchâtel, avait pris en effet une telle extension qu'on ne l'avait pas admis au concours. « Si une destinée différente lui eût été accordée, ajoutait Samuel de Chambrier, j'aurois également eu l'honneur, Monsieur le Président, de vous en adresser un exemplaire [9]. »

Il y avait dans la pensée de Samuel de Chambrier une légère méprise : à cette date, il n'avait été encore que proposé à l'élection dans la Société d'histoire ; c'est à la séance du 4 avril suivant, nous l'avons vu, qu'il sera formellement associé. Absorbé sans doute par d'autres soucis, Mülinen négligea de l'en avertir aussitôt, et Chambrier crut à l'échec de cette candidature. Il en conçut un vif dépit. Nous en avons pour preuve les lignes suivantes qu'envoyait, le 24 avril 1812, Jean-François de Chambrier au président Mülinen :

Je reçois une lettre de mon frère qui me frappe d'étonnement, Monsieur le Baron : il se regarde comme exclus par les suffrages de votre nouvelle Société. J'étais inquiet de votre silence, parce que je l'attribuais à un dérangement de votre santé. Mon frère ne m'écrit point de qui il a reçû cette nouvelle : j'attendray

pour y croire un mot de votre part si conforme à votre honêteté ; et lui même pouvait peut être s'en flatter puisque dans la lettre que vous lui aviés écrite en réponse à la sienne, vous lui annonciés un mot après cette assemblée d'élection. Je vous dois un détail sur ce qui s'est passé : je le dois pour mon frère comme pour moy. Eloigné de toute ambition, il s'était consacré pendant la force de sa vie à un simple employ de la Municipalité [10] et a refusé des postes plus élevés. Il a beaucoup mérité d'elle, par ses travaux [11], son caractère franc et au dessus de tout calcul, sa loyauté. Grand travailleur, il s'est retiré depuis longtems chés lui à la campagne [12], ou il s'occupe de recherches et de rédactions. Lorsque je reçûs la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire, dans laquelle vous me paraissiés mettre du prix à son admission et à celle de M. d'Oleires, je la lui communiquay en le sollicitant de se présenter... Il repoussa mes sollicitations, croyant n'en savoir pas assés pour remplir sa place en travailleur, comme il s'en ferait le devoir. Je renouvellay mes sollicitations et lui proposay de vous adresser franchement un Mémoire sur un district de ce païs qui avait été accueilli ... Les talens que je dois reconaitre chés mon frère, son aplication au travail et sa grande habitude à rédiger, ses conaissances historiques aidées de mes recueils pouvaient le mettre en état d'etre un membre utile de votre Société, seule condition avec laquelle il eût voulu y être agrégé, et j'ose croire qu'en consultant les noms de ceux qui la composent, il y en a certainement plusieurs qui, sous ce point de vue, ne se seraient paz rendus aussi recommandables...

Le petit malentendu, évoqué en termes si pathétiques par Chambrier à propos de l'échec présumé de son frère, ne dut pas tarder à se dissiper, et on peut être sûr que le président Mülinen se hâta de réparer l'omission, en calmant les appréhensions de son correspondant neuchâtelois. Le passage que nous venons de citer prouve, en tout cas, le prestige qui s'attachait à la qualité de sociétaire et le dépit que pouvait éprouver un candidat qui se voyait fermer les portes de l'association.

Chambrier n'avait alors rien publié. Il devait son entrée dans la Société d'histoire à l'estime que lui vouait Mülinen, et au mérite que lui reconnaissait ce dernier d'avoir entrepris, et poursuivi pendant plus de vingt ans, l'analyse et le classement des anciennes archives déposées au château de Neuchâtel. Lié par la consigne de discrétion que devaient s'imposer ceux qui accomplissaient un travail de ce genre (les archives étaient considérées, plus ou moins, comme secret d'Etat), il ne s'était pas cru autorisé à divulguer par l'impression tel ou tel document historique passant sous ses yeux. Les sujets d'étude pourtant ne manquaient pas. Désireux de rendre fructueuse sa collaboration à la nouvelle Société d'histoire, il pensa pouvoir proposer à son président le sujet d'un mémoire à publier dans le *Geschichtforscher*. C'est ce qu'il annonce à Mülinen dans une lettre du 6 mars 1812 :

Comment mériter pour moi l'honneur de cette association? Je cherche vainement quel morceau lui présenter, qui inspirât un peu d'intérêt ... Vauthier de Neuchatel, batard du comte Louis, donna lieu à un épisode considerable dans l'histoire de ce tems là par son métier de faussaire. Cet incident historique était peu connu. A même de puiser dans les sources, j'ay rassemblé tout ce qui pouvait le faire connaitre et rédigé un mémoire sur ce sujet de 30 à 40 pages in folio. Si vous jugés, Monsieur le Baron, que cette bagatelle puisse être présentée, j'auray l'honeur de vous l'adresser, tout comme de vous faire remettre la souscription prescritte, au moment que vous fixerés pour cela.

La découverte d'un dossier relatif au procès de Vauthier de Rochefort n'était pas nouvelle. C'est en avril 1790, soit peu de temps après qu'il eut entrepris le classement des Archives, que Chambrier avait eu connaissance, tout par hasard, des pièces de cette sombre affaire. Déjà alors, il avait conçu le projet d'en tirer un parti littéraire [13]. Mais, détourné bientôt de ce sujet par d'autres travaux et arrêté peut-être par ses scrupules, il avait classé sa rédaction à peine achevée, sans plus songer à une publication.

Le manuscrit, dont le sujet est agréé par Mülinen, est à peine parti pour Berne que son auteur, pris de doute quant à l'intérêt d'une publication intégrale, écrit au président (3 mai 1812) :

Vous faites bien de l'honneur à ce morceau sur le batard Vauthier. Il me paraît qu'a peine vaut il celui d'y être cité par un léger extrait. Je vous prie de penser qu'il est bien long et qu'il prendrait une place que d'autres morceaux occuperaient plus utilement, et surtout de croire à la sincérité de ces observations. Je voudray même n'etre pas nommé que simplement comme *un membre de votre Société*. Jamais mon nom n'a paru comme imprimé et rédacteur. Il me semble qu'il me charge d'une responsabilité et d'une médiocrité qu'on doit éviter. Celui qu'on ne nomme point et ne parait point peut être soupçoné d'en savoir d'avantage.

La première livraison du tome I du *Geschichtforscher* parut à la fin de cette année 1812, ouverte par un mémoire du président sur les barons de Weissenburg. Les autres travaux étaient naturellement aussi en langue allemande. Chambrier saisit ce prétexte pour mettre en doute l'opportunité de publier un mémoire en français :

« Vos presses vont donc rouler, écrit-il à Mülinen le 8 octobre 1812, peu avant la parution du cahier en question. Fondateur et président, cette Société vous devra encore sûrement ses plus intéressans mémoires, si votre santé vous permet de consulter vos riches collections. Vous faites donc l'honneur à cet essay sur le batard Vauthier de le publier. Je vous prie encore, Monsieur le Baron, d'y bien penser : en vaut-il la

peine? Ne vous faites aucune peine de le renvoyer en l'excluant du grand jour : car lorsque je vous l'envoyay je n'écoutais que ce premier mouvement de zèle comme membre de votre Société. Les autres pièces destinées à l'impression offriront de l'intérêt et de l'instruction : mais vous imprimerés dans differentes langues. Je vois là des mémoires qui ne peuvent être qu'en allemand. »

Au cours d'un séjour qu'il fit à Berne, au mois de mai 1813, Chambrier eut l'occasion d'examiner l'économie de son mémoire avec le secrétaire de la Société d'histoire, le professeur Samuel Schnell, ainsi qu'avec Sigismond Wagner, bras droit de Mülinen ; ces Messieurs l'engagèrent à opérer certains retranchements dans son texte :

(9 juin 1813) Vous avés voulu ... qu'il (le mémoire) eût dans sa médiocrité les honneurs de l'impression ; car c'est une rédaction de 4 jours (!) au plus. On comprendra facilement que si j'avais eu le desir de vous l'envoyer pour qu'il fut inseré dans votre collection, il aurait réellement fallu le travailler sur un autre plan et écarter certains détails qui tiennent uniquement au lieu. J'ay tâché de les retrancher dernièrement à Berne : mais comme j'ay craint que ce mémoire ne parût haché, je vous priay en partant d'y jetter un coup d'œil pour examiner s'il avait encore de la liaison dans ses diverses parties ; et c'est ce que je me flatte que vous voudrés bien faire. Mais je vous renouvelle mes sollicitations, Monsieur le Baron : ne voyés aucun amour propre à ménager pour moy, car je n'y en mets point ; j'invoque au contraire votre franchise. Mettés le de côté pour peu qu'il ne vous paraisse pas entrer dans le plan de vos mémoires publics : il a trop peu d'importance pour y figurer. Je vois que M^rs^ Schnell et Wagner objectent le plus contre sa longueur, peut être le peu d'interêt qu'il offre et sa tractation même. Le seul mérite qu'il ait à mes yeux c'est l'extrait qu'il donne d'actes originaux dans la naiveté de leur langage du tems, et certains détails sur les mœurs et les usages du moment. Mais ces choses là doivent être perdues ou peu senties par des étrangers qui n'ont pas une connaissance aprofondie de la langue française et qui ne peuvent la suivre dans ses variations comme la langue romande, avant qu'elle fut fixée dans le beau siècle.

Quelques semaines plus tard, les articles destinés à la troisième livraison du *Geschichtforscher* (tome I) étant enfin réunis, Mülinen peut les remettre à l'imprimeur. Parmi eux se trouve le mémoire de Chambrier qui, revenant sur sa décision antérieure, demande à son correspondant de pouvoir signer son œuvre :

(17 juillet 1813) Vous avés donc eu l'indulgence de livrer ce médiocre mémoire sur Vauthier à l'impression. Je ne l'ay pas relû depuis mes retranchemens, mais vous m'assurés qu'il n'est point haché, et qu'il est suportable. Il m'avait paru qu'il était trop peu signifiant pour exiger ou mériter une signature :

mais vous m'y faite réflechir. Je me suis souvenu que vous aviés signé le votre sur les Barons de Wissembourg, que c'etait une espèce d'obligation peut être de signer, comme garant de ce qu'on avançait ; et en conséquence je viens d'écrire à M. le Professeur Schnell, votre lieutenant, pour le prier de faire ajouter, s'il en est tems encore, ma signature à ce mémoire. Mais probablement je viendray trop tard.

Mais déjà Chambrier envisage de remettre à la société d'autres rédactions, depuis longtemps ébauchées : (Même date) « Je vais faire mettre au net cette nottice sur les gouverneurs de Neuchatel que vous desirés pour en faire usage, si elle peut entrer dans le plan de la Société historique. Je finiray celle sur les sceaux de la Maison de Neuchatel pour la déposer simplement dans les archives de la Société : à raison de la gravure des sceaux, elle ne pourrait pas être admise dans ses Mémoires publiés. La tête travaille assés, bien ou mal : mais il me manque des bras ou des mains. Je n'avance qu'en dictant. Ainsi les forces disparaissent peu à peu. » Dans la même lettre, parlant des travaux qui l'accaparent et l'accablent, il conclut sur un ton plus pessimiste encore : « Les années coulent avec rapidité ; j'arrive bientôt au terme. » Peut-être ne croit-il pas si bien dire, car le 19 décembre 1813, Jean-François de Chambrier succombe à une apoplexie.

Vit-il son mémoire imprimé ? On en peut douter, car aucun passage de ses dernières lettres à Mülinen ne fait allusion à la réception du *Geschichtforscher* (troisième cahier) qu'il attendait depuis l'été. Le mémoire de Chambrier en occupe les pages 403 à 444 (la pagination étant celle du tome complet). Intitulé *Sur la Vie et le procès criminel de Vauthier Bâtard de Neuchâtel*, il est signé : François Baron de Chambrier. Sous une forme annalistique, il retrace année par année, dans la mesure toutefois où les sources permettent une narration continue, les péripéties de cette affaire qu'il fut le premier à faire connaître. Ses sources, ce sont essentiellement les pièces de la série B 1 des Archives du Prince, à Neuchâtel, que Chambrier avait lui-même classées et munies de cotes. La référence est uniformément : *Archives*, sans plus de précision [14]. Si on consulte l'*Inventaire raisonné* des Archives que Chambrier rédigeait encore quand la mort le surprit, on trouvera de copieuses analyses d'actes cités dans le mémoire et qu'il est facile ainsi d'identifier, les termes employés étant souvent les mêmes que dans la rédaction du *Geschichtforscher* : le parallélisme des deux travaux apparaît évident.

Dans une conclusion hors cadre (elle vient après la signature), l'auteur se dit peu satisfait du résultat de ses investigations « dans les

dépôts publics », quant aux motifs réels qui précipitèrent Vauthier « dans ce cours de perfidies ». Il cite alors en appendice quelques passages de la Chronique bernoise de Konrad Justinger qui, envisageant l'affaire des faux dans un contexte historique plus large, la met très clairement en relation avec le traité de combourgeoisie conclu en 1406 [15]. Chambrier, attaché aux documents qu'il avait sous les yeux, n'aura pas estimé pouvoir réaliser la synthèse de sources d'une nature si différente [16].

* * *

Pendant que Jean-François de Chambrier attendait, avec les scrupules que nous savons, la publication de son mémoire sur le bâtard Vauthier, son frère Samuel ne restait pas inactif. Ne pouvant espérer faire paraître dans le *Geschichtforscher*, vu son étendue, la description de la mairie de Neuchâtel, il avait porté son choix, avec l'assentiment de Jean-François, sur le chapitre de chanoines de Neuchâtel. Nous l'apprenons par un passage d'une lettre de ce dernier à Mülinen (8 octobre 1812) :

Je pars pour Neuchatel ; dès que mon frère y sera rendu pour la vendange, je lui communiqueray ce que je puis avoir sur le chapitre de Neuchatel. Il se propose, Monsieur le Baron, de vous offrir un travail sur ce sujet. Je vous en offriray sur les abbayes de Saint Jean et de Fontaine André, et sur les prieurés de Vauxtravers et de Bevaix. Mais quand ?

C'était donc un tableau complet des institutions ecclésiastiques neuchâteloises avant la Réforme que projetaient de dresser les deux frères. Ce plan ambitieux ne devait connaître qu'un début de réalisation. A la fin d'août 1813, le mémoire de Samuel est au point, alors que Jean-François a remis à plus tard la réalisation des siens :

(31 août 1813) Mon frère cherche un copiste pour pouvoir vous offrir son Mémoire sur le Chapitre de Neuchatel. Je m'occuperay, dès que je le pourray, des autres fondations religieuses dans ce païs.

Le brusque décès du conseiller honoraire remettait tout en question. Pourtant Samuel ne renonça pas à la mise au net de son mémoire sur le chapitre de Neuchâtel. Le 22 février 1814, il faisait parvenir, avec une lettre, le manuscrit à Mülinen. Il fallut cependant en attendre douze ans la publication. Le tome II du *Geschichtforscher* ne parut qu'en 1817 (entre 1814 et 1816, la Société d'histoire, déjà essoufflée, ne tint même aucune séance, et dès lors il n'y eut guère qu'une assemblée par année),

les suivantes s'échelonnant de 1820 (tome III) à 1826/1827 (tome VI). Samuel de Chambrier, décédé lui-même en 1823, ne vit pas la publication de son mémoire dans la seconde livraison du tome VI, en 1826. Titré : *Mémoire sur l'église collégiale et le chapitre de Neuchâtel en Suisse, 1813,* il occupe les pages 161 à 279, sans nom d'auteur. Cet anonymat explique l'attribution qu'on a faite parfois de ce texte à Jean-François de Chambrier [17]. Certes, Samuel de Chambrier a eu recours aux conseils de son frère et puisa largement dans les portefeuilles de ce dernier. Les textes cités plus haut prouvent néanmoins que le mémoire sur la collégiale est bien son œuvre. Le titre de cet ouvrage ne doit d'ailleurs pas faire illusion : il s'agit beaucoup plus d'une histoire du chapitre de chanoines de Neuchâtel que de celle du sanctuaire qui en dépendait. La description de la collégiale est très sommaire : elle se borne essentiellement à une discussion du problème posé par l'identification des fondateurs, d'après l'inscription du portail transmise par les annales du chapitre : l'archéologie n'était pas encore née. Les pages traitant du chapitre sont beaucoup plus originales, étayées par de nombreux documents cités en note. Certains proviennent des Archives de l'Etat (« Archives du souverain de Neuchâtel »), d'autres du dépôt de la Ville, dont l'auteur, nous l'avons vu, avait une connaissance directe. Une troisième source indique la « Collection de Mr. Jn. Franç. Baron de Chambrier », sans autre précision, et d'« autres manuscrits », tout aussi indéterminés : il s'agit sans doute, dans ce dernier cas, de coutumiers, ou registres de copies d'actes qui, tels le Coutumier Baillod déposé à la Bibliothèque des pasteurs, contiennent fréquemment des données annalistiques. Quelques pages anecdotiques (sur les ordres mendiants, les reliques, etc.) ainsi qu'une liste des prévôts du chapitre terminent en hors-d'œuvre le mémoire. La disposition fragmentaire du texte n'est pas sans rappeler les procédés de composition de la *Description de la mairie de Neuchâtel.* Quant à la date de 1813, jointe curieusement au titre, elle révèle sans doute une précaution prise par les éditeurs de 1826 à l'égard d'un ouvrage posthume.

* * *

Trois ans après la publication du mémoire de Samuel de Chambrier, la Société d'histoire s'occupera d'un autre texte d'intérêt neuchâtelois. D'après le cahier des procès-verbaux, on présente à la séance du 7 mars 1829 (p. 94) une « Copie d'un Manuscrit concernant les entreprises du Duc Charles de Bourgogne contre les Suisses ». Nous savons que Mülinen

avait dans ses collections particulières deux copies au moins de ce texte, transcrites au XVIII^e siècle sur le manuscrit déposé alors à la Bibliothèque de la Vénérable Classe, à Neuchâtel [18]. Une autre version de la même chronique lui fut communiquée par Samuel de Marval, conseiller d'Etat neuchâtelois : elle provenait de Colombier et avait appartenu à une famille Fatton, établie dans cette localité au XVIII^e siècle. C'est ce manuscrit, aujourd'hui perdu, mais dont il existe une copie aux Archives fédérales [19] qui servira de base à l'édition donnée en 1830 par la Société d'histoire. Entre temps, par une fâcheuse méprise, on avait cru reconnaître dans ce texte un chapitre de la Chronique des chanoines. C'est chose faite au début de cette année 1830, car dans la séance du 6 mars [20], on décide que les « Fragmens historiques de la Chronique des Chanoines de Neufchâtel » paraîtront dans le prochain cahier du *Geschichtforscher*.

L'édition des Entreprises parut donc dans le tome VIII (1830) du *Geschichtforscher* (deuxième cahier). Il en occupe les pages 216 à 297, sous ce titre : *Fragment historique de la Chronique des chanoines de Neuchâtel, contenant le commencement de la guerre des Suisses contre le duc Charles de Bourgogne dans les années 1475 et 1476.* Le texte est précédé d'une courte introduction, anonyme. L'auteur — probablement Mülinen lui-même — prétend baser son texte sur quatre sources : outre le manuscrit Fatton, il cite les fragments donnés par l'*Indigénat helvétique*, de Jérôme-Emmanuel Boyve (l'apocryphe Chronique des chanoines), ceux d'Hugues de Pierre *(idem)* et le manuscrit de la Classe. En fait, seules de rares variantes ont été empruntées à cette dernière version. Quelques notes historiques figurent en bas de page [21].

* * *

Il convient encore de citer, dans le cadre de ce travail, un projet sans lendemain de la Société d'histoire. A la séance du 6 septembre 1838 (p. 103 des procès-verbaux), le colonel Jean-Louis Wurstemberger, futur historiographe du comte Pierre de Savoie, propose la publication dans le *Geschichtforscher* d'une histoire de la maison de Neuchâtel composée par le colonel Steck. Ce dernier, Frédéric Steck, de Berne (1768-1839), dit aussi Steck de Lenzbourg, après une carrière militaire à l'étranger, avait servi dans les milices de son canton avec le grade de lieutenant-colonel. Passionné de recherches généalogiques et grand travailleur, il est l'auteur de plusieurs études sur des familles bernoises principalement, restées toutes inédites. Une active correspondance avec Jean-François

de Chambrier lui avait valu la communication, en copie, des titres les plus importants des archives neuchâteloises. Encouragé par Mülinen, il entreprit la rédaction d'un copieux mémoire, en langue française, sur la famille comtale de Neuchâtel, achevé depuis quelque temps lorsque s'en occupa la Société d'histoire. Mise en discussion, la motion Wurstemberger semble s'être heurtée à des objections assez sérieuses, dont la sécheresse du procès-verbal ne permet pas de distinguer la nature. Sans doute tenaient-elles à l'ampleur même du travail, à son sujet peut-être, et aussi aux frais qu'aurait occasionnés à la société une traduction intégrale en allemand. On décida de procéder à un examen plus approfondi du texte, et de prendre contact avec Neuchâtel [22]. Il s'agissait probablement de connaître l'avis de Frédéric de Chambrier, membre de la société depuis 1818 mais qui n'assistait pas à la séance. Ce dernier était sur le point de terminer sa propre *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, qui devait paraître moins de deux ans plus tard, en mars 1840. Son jugement fut-il défavorable ? Toujours est-il que l'affaire n'eut pas de suite et que le manuscrit Steck resta inédit. Plusieurs copies en avaient été prises du vivant même de l'auteur. Ainsi celle que fit exécuter en 1837 le Neuchâtelois Paul-Louis-Auguste Coulon, banquier et conseiller d'Etat extraordinaire. Ce manuscrit fut remis en don à la Bibliothèque de Neuchâtel en juillet 1839 : c'est un in-folio de 317 pages complétées par 11 tableaux généalogiques des diverses branches de la maison comtale de Neuchâtel. (« Histoire de la Maison de Neuchâtel par Monsieur le Colonel Steck de Berne dit de Lenzbourg. Copié sur le manuscrit original, donné par l'auteur à Monsieur Charles Louis de Sinner de Berne en 1837. ») Tenant compte de l'importance du mémoire Steck pour l'histoire ancienne de la principauté, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 mai 1839, chargea à son tour le commissaire Marval d'en faire exécuter deux copies, prises sur l'original qu'avait prêté l'auteur au président Chambrier : l'une destinée au département de Neuchâtel, à Berlin, l'autre aux archives du Conseil. En janvier 1840, le travail paraît terminé et le Conseil, revenant sur sa décision de garder à sa disposition le second exemplaire, s'enquiert si la Bibliothèque de Neuchâtel en possède déjà un. Malgré la présence de la copie Coulon dans la réserve de cette institution, celle du Conseil d'Etat est remise à la Bibliothèque au début de 1842, alors que l'autre exemplaire part pour Berlin, à l'adresse du conseiller aulique Dubois [23]. Notons qu'une tentative avait été faite pour éditer ici l'*Histoire de la maison de Neuchâtel* de Steck de Lenzbourg : l'imprimeur Henri Wolfrath lança même un prospectus pour un volume de 350 pages environ, au

prix de cinq francs. Le nombre insuffisant des souscripteurs fit sombrer l'affaire [24].

Ces notes d'historiographie neuchâteloise nous ont éloigné quelque peu de notre sujet. Revenons-y en constatant pour terminer que l'existence de la première Société suisse d'histoire ne fut pas tout à fait étrangère à l'éclosion des études historiques dans notre canton [25].

Alfred SCHNEGG.

NOTES

[1] Frédéric VON MÜLINEN, *Die erste Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz*, dans la *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 1961, p. 115-127. Voir aussi l'étude de Charles GILLIARD, *La Société générale suisse d'histoire. Notice historique*, dans *Hundert Jahre Allgemeine Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz, 1841-1941*, p. 1.

[2] Jean-François de Chambrier, 1740-1813, conseiller d'Etat honoraire, ordonnateur des Archives de l'Etat ; Samuel de Chambrier, 1744-1823, son frère, auteur de la *Description de la Mairie de Neuchâtel* ; Frédéric de Chambrier, 1785-1856, homme d'Etat, auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* ; David-Guillaume Huguenin, 1765-1841, maire de la Brévine, auteur des *Châteaux neuchâtelois* ; Louis de Meuron, 1780-1847, châtelain du Landeron, auteur d'une monographie sur cette châtellenie ; George-Auguste Matile, 1807-1881, professeur de droit et historien.

[3] [Protokoll der Schweizerischen Geschichtforschenden Gesellschaft, 1811-1858], à la Bürgerbibliothek de Berne, Mül. 426, un cahier.

[4] Procès-verbaux mentionnés, p. 117.

[5] Bürgerbibliothek, Berne, Mül. 25 (1-6).

[6] François-Nicolas-Eugène Droz, 1735-1805, magistrat et littérateur français, né à Pontarlier, conseiller au parlement de Besançon et secrétaire de l'académie de cette ville. Il est 'auteur de plusieurs études d'histoire franc-comtoise. Lors des premiers troubles de son pays, en juillet 1789, le conseiller Droz s'était réfugié à la Brévine, puis à Cornaux, où il fut l'hôte de Chambrier qui l'introduisit auprès de Mülinen. Dès lors, l'historien franc-comtois resta en relation épistolaire avec Chambrier.

[7] *Lebensgeschichte des Schultheissen Niklaus Friedrich von Mülinen*, dans *Der schweizerische Geschichtforscher*, t. IX (1837), p. CLXXV et suiv.

[8] Il s'agit de la *Description topographique de la mairie de Valangin*, mémoire couronné par la Société d'émulation patriotique en 1794 et imprimé l'année suivante, chez Fauche-Borel, à Neuchâtel.

[9] On sait que la *Mairie de Neuchâtel* ne fut publiée qu'en 1840, après la mort de l'auteur.

[10] Samuel de Chambrier avait été membre du Petit Conseil de la ville de Neuchâtel de 1776 à 1793 et président de la Commission des archives.

[11] Il classait alors les archives de la ville.

[12] Corcelles sur Concise.

[13] A cette époque, il était en correspondance avec le général Zurlauben et lui rendait compte de ses travaux. Voici comme il s'exprime à ce sujet, dans une lettre à l'historien zougois, le 28 avril 1790 : « Je copie beaucoup et me donne des extraits aussi nourris que possible, afin de n'avoir pas de ces morceaux décharnés qui n'instruisent point. J'ay trouvé par exemple une suite d'actes qui m'ont intéressé et qui regardent un procès célèbre très inconnu, celui de Vauthier, bâtard de Neuchâtel, contre le comte Conrad de Fribourg. Il dura depuis l'an 1397 jusqu'en 1418 qu'il fût décapité. Cette suite de faits et de procédures renferme des anecdotes remarquables pour les mœurs, le droit féodal et les relations avec les ducs de Bourgogne comme comtes de la Franche-Comté qui s'y intéressèrent et se déclarèrent protecteurs du batard Vauthier... J'ay copié presqu'en entier des rouleaux de papier de 15 à 16 pieds de longueur sur cette singulière diatribe. Il m'est venu une idée, celle de rassembler toutes ces pièces et d'en faire un corps d'histoire particulière. Je joindray au précis historique de ce procès les pièces diplomatiques et je vous soumettray, Mon General, le projet de publier ce

morceau, s'il peut offrir alors quelqu'intérêt. Mais ce dessein vague pourra bien n'exister qu'en portefeuille et y être relégué, comme tant d'autres plus utiles. » Fonds Zurlauben, à la Bibliothèque cantonale d'Aarau, *Stemmatographia Helvetiae*, vol. 89, p. 209 et suiv.

[14] Une seule exception. A la page 437, note 34, à propos de la mort de Vauthier (date et nature de son supplice), Chambrier cite un acte « récemment trouvé », qu'il désigne par sa cote exacte (K 5, N° 11, § 3), encore valable aujourd'hui ; adjonction tardivement communiquée à Mülinen, et qui aura passé sans autre à la composition.

[15] La Chronique bernoise était alors inédite. Elle ne sera publiée qu'en 1819, par deux membres de la Société d'histoire, Rudolf-Emanuel Stierlin et Johann-Rudolf Wyss. Les extraits que donne Chambrier (p. 440-444), d'après une copie exécutée en 1512 par l'avoyer de Fribourg Peter Falk, proviennent sans doute de Mülinen. Le 9 juin 1813, Chambrier lui écrit en effet ce qui suit : « Vous avés pris la peine de traduire ce morceau d'autant plus remarquable qu'il date du tems de l'événement. Je connaissais la plupart des faits qu'il retrace, consignés ici dans quelques nottices, et peut être déja tirés de ces chroniques : mais ils ne portaient pas de preuves, et je ne les avais pas insérés dans mon mémoire. Car je me suis fait une tâche ponctuelle de n'y inserer aucun fait qui ne fut fondé sur des preuves, et elles sont toutes sous ma main. »

[16] Rappelons que l'épisode du bâtard Vauthier a été repris par Frédéric DE CHAMBRIER, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin* (p. 110 à 129), parue en 1840. Le mémoire de Jean-François n'y est d'ailleurs pas mentionné. Cet auteur avait également à sa disposition les extraits de la version fribourgeoise de Justinger. Voir aussi l'ouvrage de M. Fernand LOEW, *Les Verrières*, p. 32 et suiv., ainsi que l'étude de M. Eddy BAUER, *Faux et usage de faux au XV^e siècle*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1961, p. 16-26. Il faut noter que le mémoire de Chambrier est devenu assez rare, le stock invendu du *Geschichtforscher* (tome I) ayant été livré comme maculature à l'arsenal de Berne, d'où il passa dans les cartouches des miliciens...

[17] Notamment la notice *Chambrier* des *Familles bourgeoises de Neuchâtel*, d'Edouard Quartier-La-Tente, p. 76.

[18] *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, édition critique, dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, Neue Folge, I. Abteilung : *Chroniken*, t. III, p. 19-20.

[19] *Idem*, p. 24-25.

[20] Procès-verbaux, p. 96.

[21] *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, édition citée, p. 92-93.

[22] Der Antrag ... wird nach allfälliger Correspondenz mit Neuchâtel verschoben.

[23] *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 194, p. 941 ; vol. 196, p. 315 ; vol. 198, p. 99 ; vol. 202, p. 4 et 1135.

[24] Egbert Friedrich VON MÜLINEN, *Prodromus einer schweizerischen Historiographie*, p. 145-146. Il arrive à Matile de s'appuyer sur l'autorité de Steck de Lenzbourg dans son *Histoire de la seigneurie de Valangin*, mais ses références sont imprécises.

[25] On pourrait signaler encore que la première livraison du tome XII du *Geschichtforscher* sortit en 1844 des presses d'Henri Wolfrath, et qu'un lithographe établi à Neuchâtel, Henri May, exécuta la carte illustrant une étude intitulée *Die Vertheidigung der Ormonts im Jahr 1798* (même tome).

L'ANCIENNE CHAPELLE DU ROSAIRE A CRESSIER

Disparue à une époque relativement récente (1872), la chapelle du Rosaire a intéressé les historiens de manière épisodique. Boyve distinguait mal cet édifice de la chapelle Vallier fondée en l'église Saint-Martin. R. Vuichard, curé de Cressier, déplorant à juste titre cette confusion, n'a donné que de brèves notes sur le sujet. Quant à J.-R. Rahn, l'archéologue bien connu, ses précieuses notations se ressentent sur quelques points des erreurs de ses devanciers, notamment du *Messager boiteux* de 1877. Quartier-la-Tente, résumant ses prédécesseurs, a mis l'accent sur la dotation de la chapelle par Henri II d'Orléans-Longueville [1]. Les notes qui suivent, désireuses de tirer de l'oubli un sanctuaire modeste, s'attachent essentiellement à l'histoire de l'édifice, sans prétendre tout dire.

Le désir de posséder une chapelle dans le village même de Cressier, pour obvier aux inconvénients nés de la position excentrique de l'église paroissiale, remonte plus loin dans le temps qu'on le dit d'ordinaire. Par un acte daté d'octobre 1264, Sybille, dame de Neuchâtel, déclare qu'elle a fait construire une chapelle dans le bourg de Cressier, près de Neureux (ou Nugerol). Comme cette chapelle est dans le ressort de l'église paroissiale de Saint-Maurice, il a fallu obtenir le consentement du prévôt de l'abbaye de Saint-Jean et réserver les droits du couvent [2]. Parmi les problèmes délicats posés par ce document, relevons qu'il place Cressier dans la future paroisse du Landeron, et qu'il est le seul connu à mentionner cette chapelle.

On a cru trouver la mention d'un édifice religieux dans le village en 1518, année où Pierre Vallier, châtelain du Landeron, obtint des lettres d'indulgence de l'évêque de Lausanne, parce qu'il avait bâti un oratoire et un hôpital pour les pauvres, à Cressier. Or, un autre acte, inédit, prouve que cette fondation, gênant le passage, avait été faite dans l'église paroissiale, et qu'elle doit correspondre à la construction de la chapelle Vallier, décidément toujours confondue avec sa concurrente à naître [3]. C'est visiblement toujours de la première qu'il est question, lorsque Pierre Vallier, gouverneur de Neuchâtel, fils du châtelain Pierre Vallier, demande au parlement de Dole l'autorisation d'exporter du fer

de Franche-Comté. Il expose que « les maitrebourgeois et Conseil de ville du Landeron et de Cressier ... seroyent en volonté d'amplifier et agrandir le temple de la peroisse dudit Landeron, y fonder une chappelle, comme audit Cressier parfournir une aultre chappelle, jà faite de massonnerie, et qu'à cest effect leur estoit requis avoir quantité de fert affiné pour estre employé à tel ouvrage ». Rien ne permet de croire à l'existence d'un édifice nouveau. En dehors de la chapelle Vallier, la seule qui existât, la demande pourrait à la rigueur concerner les importantes réparations mentionnées à l'église Saint-Martin entre 1573 et 1599. Un arbitrage de 1602, entre les communes de Cressier et d'Enges apprend, en effet, qu'à la suite de ces travaux, les habitants du second village obtinrent, pour l'avenir, d'être consultés sur les constructions à faire dans l'église paroissiale [4].

Un fait est clair. Grâce à une donation de la famille Vallier, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, la commune se met en devoir de bâtir une chapelle dès le printemps de 1608. Les deux fils de Daniel Perroud vont « découvrir » la carrière choisie, alors que les habitants d'Enges et de Frochaux amènent de la chaux. Il faut trente-sept personnes pour le transport des plus grosses pierres qui ne se fait pas sans bris de chaînes et de cordes.

Sur le premier jour d'avril en l'an que desus advons faict les premieres fondement de l'eglize neufves qu'est sittiés au vilage de Cresier, près la mayson de la Seignories. A estez dependu par les mestres masons qui ont mis et posez les premieres pieres des fondement, par la grace de Dieu, a estez dependu asavoyr xj batz.

Dans ce compte aux tournures et à l'orthographe pittoresques, Ours Varnier, le gouverneur chargé des recettes de la commune, ne laisse aucun doute sur la complète et radicale nouveauté de la construction. Il n'indique malheureusement pas le nom des maçons et donne seulement celui des carriers, Laurent Perroud (qui n'est pas le fameux bâtisseur de la maison des Halles, à Neuchâtel) et Thiébaud Richard. Pour la *ramure*, les gens de Cressier s'adressent au maître charpentier Jacques Jaquet, du Pâquier, qui établit un devis du bois nécessaire : sept plantes de 40 pieds pour les *tras* (poutres) de la plateforme supportée par deux sablières, trente-six plantes de 44 pieds pour les chevrons, quatre plantes de 60 pieds pour les pannes et la poutre faîtière, quinze plantes pour *revillions* (coyaux) et avant-toit. La charpente du chœur exige huit arbres qui fourniront seize poutres, et deux autres pour les sablières,



LA CHAPELLE DU ROSAIRE, VERS 1778



L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE CRESSIER VERS 1778
A GAUCHE DE LA TOUR, LA CHAPELLE VALLIER

plus vingt-six chevrons de 30 pieds et trois pannes de 20 pieds ; la tour, enfin, sera faite de quatre colonnes principales de 30 pieds, formées d'un chêne chacune, de quatre pièces moyennes pour faire huit croix de saint André, et d'un chêne donnant les trois pièces de la plate-forme. Encore ne relève-t-on ici que l'essentiel du devis. Comme les forêts communales ne peuvent pas fournir tout ce bois, les gens de Cressier s'adressent à leurs voisins de Lignières et du Landeron. Ceux-ci amènent vingt-deux grosses pièces et douze plantes de la forêt de Serroue, d'où sont tirés aussi d'autres arbres [5].

Quelques dates permettent de jalonner l'avancement des travaux. La première pierre est donc posée le 1er avril 1608 ; le 18 juin, Bastian Monnier, de Grandson, amène treize mille tuiles ; le 13 juillet, le comptable et Jacques Ruedin vont commander de grosses planches à Saint-Imier ; le 15 juillet, Jacques Jaquet commence à tailler la charpente levée le 24 novembre ; elle coûte 50 écus, plus 5 écus d'étrennes et une paire de chausses. Le 21 août, Pierre Thomas s'était chargé de fournir le sable nécessaire pour crépir et blanchir la chapelle, au prix de 25 écus, à percevoir par lui-même sur les intérêts de l'argent donné par Mme Vallier et ses enfants. Une note précise que, le 22 novembre 1608, les murailles étaient achevées jusqu'au *carez* (angles). Jonas Perroud et Thiébaud Richard exploitèrent encore du tuf à la *toffière* pour la voûte de la chapelle, soutenue par des cintres pris dans la forêt de Serroue. Aucune date n'est donnée pour ce travail, ni pour l'érection de la tour, visiblement bâtie en même temps que la charpente.

En dépit de la rapidité des travaux et du zèle des paroissiens, la chapelle est loin d'être achevée intérieurement. En 1612, les responsables achètent des planches et des lattes, pour établir un plancher, et le plafond fait par un menuisier. Six ans plus tard, Pierre Thomas lègue cent écus « pour embellir et depeindre la chapelle érigée au village dudit Cressier ». En 1619, on met une *dagne*, soit une flèche, sur la tour visiblement, et une petite croix sur le chœur. On répare une autre croix et la cloche, dont c'est la première mention [6].

L'année 1637 est décisive pour l'histoire de l'édifice. Jean de Watteville, évêque de Lausanne, découvre au cours d'une visite pastorale que la chapelle, munie de deux autels, n'est point encore consacrée. Il s'assure qu'il existe des dotations convenables, soit des rentes de 55 livres, assurées par François d'Affry, gouverneur du comté, au nom du duc Henri II d'Orléans-Longueville, par Abraham Clerc-dit-Guy, conseiller d'Etat, maître d'hôtel et châtelain du Landeron, enfin par la commune

de Cressier. Celle-ci s'engage à entretenir la chapelle, le mobilier, les vêtements liturgiques et le luminaire, comme par le passé. Le souverain versera 500 livres une fois pour toutes ; lui ou son gouverneur présenteront un chapelain chargé de célébrer une messe basse par semaine. La chapelle est consacrée au vu de ces engagements. Ils entraînent bien sûr quelques dépenses : une fenêtre neuve, des harpes de fer et un marchepied pour l'autel, des croix de bois aux murs, sans compter l'achat de « deux cha[î]nettes et autres ornements » remboursés au chapelain Carta [7].

Sans relever les moindres travaux qui se suivent d'année en année, il faut signaler, en 1646, la confection de bancs par maître Jean Jaquet qui en exécute aussi pour l'église paroissiale. Maître Jean, le couvreur, pose six feuilles de tôle à la tour, tandis que David Morel, forgeron, fait des clous pour les fenêtres. Le clocher, néanmoins, n'est plus très solide, puisqu'Abraham Jaquet doit le reconstruire avec des chênes coupés à cet effet, en 1659 ; de la tôle et des tuiles en améliorent la couverture. Les notables dépensent aussi trois batz « pour faire boire le peintre et Collet Rosset qu'apportarent la Notre Dame pour la chappelle ». Cette note, d'un tour involontairement irrévérencieux, ne laisse pas deviner s'il s'agit d'une statue ou d'un tableau ; une autre précise que le peintre de Neuchâtel reçut 3 batz « lorsqu'il accomoda la Nostre Dame de la chaspelle ». On recule aussi l'autel, puis André Frochaux refait et répare des fenêtres, décidément peu durables. En 1661, divers maîtres d'état exécutent d'importants travaux à la chapelle. Jacques, le maçon, pose un encadrement de porte en pierre d'Hauterive ; vantaux et serrure sont aussi refaits. Le charpentier Jonas Bourquin édifie des galeries avec du bois amené par les habitants d'Enges et de Frochaux. Des colonnes de chênes, coupées à la même époque, doivent servir de support, ainsi que des corbeaux de pierre, alors que le plancher de bois est fixé par des clous. On achète des pinceaux pour peindre la galerie ; le sieur Perrod reçoit un écu et seize batz pour les couleurs utilisées. Maître Abraham Jaquet confectionne un treillis pour un œil de bœuf ; la chapelle reçoit aussi un chénau de fer blanc. Jonas Bourquin construit un avant-toit de chêne et de sapin, dont la couverture nécessite 2700 *clavins* (clous pour fixer les bardeaux). Cet élément, semble-t-il nouveau, doit être le petit toit à deux pans qui abrite l'entrée. Un paiement de bois pour la construction de la tour paraît être un dédommagement tardif. En 1663, si André Frochaux refait trois panneaux de fenêtres, de nombreux comptes prouvent que maître Claude, le peintre, a besoin d'échafaudages pour

passer en couleurs le *plancher* (c'est-à-dire le plafond) de la chapelle, notamment dans le chœur ; il utilise des draps pour encoller son ouvrage [8].

L'année 1664 voit se concrétiser les intentions pieuses et bienveillantes d'Henri II d'Orléans-Longueville. « Aiant sçeu l'établissement qui doit se faire d'un chapelain pour la chapelle bastie au village de Cressier », le prince avait fait une donation équivalent à 1008 écus, pour assurer une pension de 50 écus, le 25 mars 1662. Avec les 5 livres de rente déjà accordées pour l'entretien de la chapelle et de ses ornements, auxquelles s'ajoutent les 12 écus de la dotation des Vallier, une rente de 10 écus et celle de 2 écus et demi pour la pension du régent, données par le gouverneur Jacques d'Estavayer, il existe un capital de 1530 écus. La commune, qui a reçu cet argent, s'engage à verser une rente de 76 écus et demi par an, et à acheter une maison et un jardin pour le chapelain. Ce desservant ne pourra administrer les sacrements, ni faire les fonctions du curé, sans l'assentiment de ce prêtre. Le titulaire de la chapelle sera nommé par le prince ou par son délégué, sur présentation de la commune qui aura pris l'avis de l'aîné des descendants de feu le gouverneur Pierre Vallier, fondateur de la chapelle. Un marguillier, en charge pendant deux ans, doit gérer les biens de la fondation. Ainsi, par les soins de Jacques d'Estavayer, tout est mis au point pour desservir honorablement les autels. Les chapelains doivent être choisis de préférence à Cressier et au Landeron, ou dans les Etats du prince [9].

Attribuer la fondation de la chapelle à Pierre Vallier (mort en 1594) paraît à première vue inexact. Tout s'explique, cependant, si l'on admet qu'une quinzaine d'années a pu séparer les intentions du donateur de leur réalisation par son fils. Jacques Vallier n'avait-il pas fait dresser dans la chapelle une plaque funéraire, à la mémoire de son père, fondue entre 1604 et 1607 seulement ?

La vie de l'édifice se poursuit, dès lors, avec moins d'accrocs que les relations parfois mouvementées entre son desservant et le curé de la paroisse. En 1682, un peintre reçoit du lait pour blanchir la chapelle. Quelques allusions font connaître l'existence de rideaux et d'orgues ; il faut niveler ou redresser la tombe du chapelain Petit, et raccommoder la grande cloche (1721, 1730). Afin d'assurer le respect et la tranquillité de l'édifice, la commune décide d'entourer ses abords d'une muraille. Elle se heurte à l'opposition de la Seigneurie qui défend les dégagements de sa toute proche maison de la recette. Les gens de Cressier persistent dans leur idée et plantent quelques poteaux avec des lattes, en février 1729. Deux ans plus tard, ils décident de barrer la place « avec de longues

perches de sapins et des *paux* [poteaux] de chêne et des cordons comme on fait au canton de Fribourg » ; on plantera des épines blanches, pour former une haie vive. En 1737, la commune arrête d'utiliser une cloison achetée dans ce but, avant qu'elle ne se gâte. L'insouciance de quelques villageois provoque l'interdiction « de jouer au palet, aux quilles ni à aucun autre jeu à la place auprès de la chapelle... où le Saint Sacrement repose » (1749). La place sera enclose d'un mur en pierres sèches, en 1764 seulement, par les maçons Jean-Jacques Berthoud et Isaac Renaud, pour le prix de 120 écus, et un louis d'étrennes. Les noyers voisins avaient été remplacés par des pommiers et des poiriers quelques années plus tôt [10].

Par marché du 23 mai 1750, Jacob Spahr, maître charpentier, de Nidau, s'était engagé à construire un *dôme* (porche) sur la grande porte de la chapelle, pour le prix de 60 écus. Il fournit les colonnes de chêne, le bois de sapin et les clous. Jean-Baptiste Richard qui exécute des confessionnaux, sans ordre de la commune, est renvoyé au curé pour en obtenir le paiement. En 1769, la décision de rebâtir la tour de la chapelle et de l'école (aujourd'hui le restaurant du Chasseur) reste sans effet, visiblement. Par mesure d'économie, le clocheton de la chapelle aurait dû être transporté sur la grande porte. Un nouveau plan de reconstruction à neuf fut présenté en 1776 ; il se peut qu'il ait été suivi d'une simple réparation, comme en 1821. Parmi les travaux mineurs exécutés à la fin du XVIII[e] siècle, il faut retenir un carrelage par le maçon Hartmann, le crépissage du mur de clôture, puis la réparation de « défauts au plafond de la chapelle et au mur sur la tribune [11] ».

Le XIX[e] siècle est impitoyable pour l'édifice deux fois centenaire. Dans le cadre d'une réorganisation de la paroisse souhaitée par le curé Jean-François Sansonnens, et mise à l'étude sur ordre du Conseil d'Etat, les magistrats prévoient de désaffecter la vénérable église Saint-Martin, trop éloignée du village, d'agrandir la chapelle promue au rang d'église paroissiale, et de loger le curé au village. L'architecte Frédéric de Morel, qui va bientôt devenir l'intendant des bâtiments, se rend à Cressier, prend des notes et des mesures, puis dresse un projet de réparations et d'agrandissement de la chapelle (1813). Les plans, conservés, montrent que l'édifice aurait été allongé à l'ouest, et muni d'une tour d'un style Empire peu élégant et lourd : porte à entablement surmontée d'une fenêtre en demi-cercle, partie supérieure percée de baies triples et géminées sous un fronton amorti par une croix. Le charpentier Charles-Henri Dubois avait même dressé un devis d'après ces plans [12]. Par fidélité à leur église paroissiale, et par respect pour les morts enterrés dans le cimetière

environnant, les communiers de Cressier, tout à fait hostiles, firent échouer la combinaison ou plus exactement la retardèrent de deux générations.

L'année 1829 vit se produire une initiative surprenante du châtelain du Landeron. Elle témoignait du goût peu ordinaire de Louis de Meuron pour l'archéologie, et d'une volonté moins commune encore, chez nous, d'en tirer les conséquences. Dans le plumitif des délibérations de Cressier on relève, en effet, à la date du 8 novembre 1829 :

> Monsieur le Châtelain a informé la commune que les pierres antiques placées à l'autel de saint Dominique, à la chapelle, seront placée[s] dans un endroit à découvert, où ces pierres puissent être vues par les curieux ; sur quoi la commune n'y a pas vu d'inconvéniens, d'autant plus que les deux autorités y ont donné leur agrément, mais elle désireroit qu'il y fût placé un tronc, dont le produit des dons seroit destiné pour faire quelques achats pour la chapelle.

Plus tard, le rédacteur du registre des délibérations donne quelques coups de pouce à ce texte, pour l'améliorer et le rendre plus avantageux à la commune : « M. le Châtelain du Landeron demandant que les pierres antiques placées à l'autel saint Dominique, à la chapelle, fussent placées dans un lieu visible à la dite chapelle, en annonçant payer les fraix », l'autorisation est accordée. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'Etat consent un crédit de 62 livres, 11 sols et 6 deniers, « pour le placement dans un local plus favorable des inscriptions qui se trouvent dans la chapelle de Cressier ». Il ferme les yeux sur un léger dépassement de 12 livres 10 sols, prix d'un buffet à deux portes destiné à contenir les pierres déplacées. Quant au travail des maîtres maçons, Joseph Mehr et Bernard Ritter, alors entrepreneurs de l'église paroissiale du Landeron, il fut le suivant, d'après leur devis servant de facture : « Pour démolir ledit autel, poser ces pierres dans le mur et pour reposer le susdit autel, ensemble, cy 33 livres. — Pierres de taille à fournir pour l'autel en remplacement des pierres enlevées, l'autel mesurant 3 pieds 3 pouces hauteur, 4 pieds de largeur, et de longueur 2 pieds 6 pouces ... 21 livres, 3 sols, 6 deniers. — Pour le mortier, 8 livres, 8 sols. » La pierre serait travaillée sans moulure. En janvier 1830, tout était achevé [13]. Les pierres dont on prenait si grand soin étaient les autels dédiés à Mars et à la déesse Naria, soustraites à l'église Saint-Martin, au début du XVII[e] siècle. Elles constituaient un exemple tardif et curieux, assurément sans signification particulière, d'un réemploi, dans un édifice chrétien, de monuments consacrés à un culte païen aboli depuis fort longtemps. Ces autels se trouvent aujourd'hui à

l'abri, dans le vestibule, au rez-de-chaussée du château de Cressier. George-Auguste Matile, le juriste et historien bien connu, fit prendre des moulages de ces pierres, à l'époque où il était châtelain du Landeron, et en fit don à la bourgeoisie de Neuchâtel. Ils sont conservés au Musée d'art et d'histoire [14].

L'existence de la chapelle se poursuivit encore quarante ans, sans grands heurts. Le clocher, en mauvais état, et les tuiles du toit durent être protégés contre les enfants qui les prenaient pour cibles. Alexandre de Pierre fit « don d'un Christ » que le curé fut chargé de placer dans l'édifice (1832), muni plus tard d'un confessionnal (1846). Il fallut encore préciser les fonctions des deux organistes de la paroisse. La combinaison qui avait échoué entre 1810 et 1813 aboutit en 1872 : l'église Saint-Martin fut désaffectée et vendue. La chapelle trop exiguë, de 79 pieds sur 32 pieds 5 pouces (environ 23 m. 70 sur 9 m. 75) et son porche de bois de 8 mètres sur 4 furent démolis et remplacés par le vaste édifice néo-gothique conçu par l'architecte Paul de Pury, et achevé par William Mayor, entre 1873 et 1875 [15].

En plus des notations déjà relevées sur le décor et le mobilier de la chapelle, les renseignements écrits sont maigres et purement allusifs. Presque tout a dû être offert par des bienfaiteurs. Il serait agréable de pouvoir identifier le Christ donné en 1832 avec le grand crucifix de l'église actuelle ; rien n'autorise à le faire, pas plus que pour préciser quelle est « la Notre Dame » de 1658. Une chape achetée à Lyon en 1772 est payée un louis. Il ne faut pas moins de six aunes (6 m. 66) de dentelle pour orner une aube, en 1787. Les préposés achètent deux boîtes à encens, alors que, l'année précédente, le menuisier Thiébaud avait confectionné un pupitre pour les livres. Une lanterne qualifiée de lampion est distincte, espérons-le, du luminaire. Le guet, lui, oublie son devoir jusqu'à s'approprier une grande médaille appartenant à Notre Dame de la chapelle. Condamné à retrouver cet objet, ou à payer six écus blancs, il restitue la médaille. En 1826, ordre est donné à un communier « de remettre les bancs qu'il s'étoit permis d'enlever dans la chapelle le dimanche de la dédicace, pour les servir dans son cabaret » [16] ! Quelques mentions égrenées d'orgues et de cloche n'apprennent malheureusement presque rien sur leur histoire. A plusieurs reprises, il est question d'un sépulcre, mis en couleur par des peintres de Soleure, orné de lampes et d'une croix tournée, nécessitant l'emploi d'huile, de chandelles et de clous. Un compte précise même : « Monté les arcades du sepulcher sus la chapelle. » Ce devait être une présentation de circonstance, non permanente.

A la même époque, en effet, on paie la « façon de la grange de la Nativité », puis ceux qui ont « démonté le t[h]éatre des Rois » [17]. Peut-être ces dernières scènes furent-elles placées à l'église plutôt qu'à la chapelle.

Parmi les objets d'un intérêt archéologique certain, il faut mentionner la pierre tombale de Jacques d'Estavayer, et l'épitaphe de Pierre Vallier, par Claude Bourberain. Une colonne de pierre, de 1608, aux dessins assez sommaires, provient assurément de la chapelle comme une burette d'étain faite par Nicolas Wittnauer, sur ordre du gouverneur Jacques d'Estavayer, au milieu du XVII[e] siècle. Ce même personnage donna encore deux chandeliers de cuivre, un calice à ses armes, et un reliquaire de Jacob Schröder, de Fribourg, représentant la Vierge à l'Enfant, dans une auréole flammée [18].

L'édifice aurait disparu plus complètement encore des mémoires, si l'auteur de plans à l'usage de la cure de Cressier n'avait eu l'heureuse fantaisie de dessiner la chapelle, non sans bonheur, vers 1778. La nef apparaît percée de trois hautes fenêtres en plein cintre, flanquée d'une petite sacristie et d'un chœur polygonal ; son porche est soutenu par deux colonnettes tournées. Du toit de la nef sortent quatre colonnes supportant un clocheton bulbeux. Quatre croix surmontent les divers points saillants de la couverture. Une lithographie du *Messager boiteux*, pour 1877, confirme ces détails, mais présente un édifice plus trapu ; elle ajoute une porte latérale et des pans rabattus aux toits. Dans ses charmantes gouaches de 1809, Joseph de Landerset traite la chapelle comme un édifice peu marquant qui se distingue mal des maisons voisines. Grâce au plan des rues du village dressé par Auguste Bocquillon, ingénieur, en 1810, on constate que le chœur plus étroit que la nef, avait un chevet à trois pans égaux, et que le clocheton se dressait au point de rencontre de la nef et du chœur [19].

Jean COURVOISIER.

[1] Jonas BOYVE, *Annales historiques*, t. III, p. 370-371. Raymond VUICHARD, *Le Landeron et Cressier*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1887, p. 271-272. Jean-Rodolphe RAHN, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, t. V, 1887, p. 482. Edouard QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel*, 1re série, t. III, *Le district de Neuchâtel*, p. 285-287 (1903). *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel pour l'année de grâce 1877*, p. 40.

[2] George-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. I, p. 127, N° CLV.

[3] Raymond VUICHARD, dans le *Musée neuchâtelois*, 1887, p. 272, fait à tort de Pierre Vallier un chapelain du Landeron. L'arbitrage du 12 octobre 1519 *super occasione edificationis cuiusdam oratorie seu capellanie una cum certo hospitali erecto et facto per dictum Petrum in carriera publica in dicta perrochiali ecclesia de Crissier* ne peut concerner qu'une annexe de l'église. La chapelle Vallier a peut-être supprimé une porte ancienne menant directement

à la cure, d'où l'expression surprenante de : sur le chemin public dans l'église ! Archives de l'Etat, H 24, N° 10.

[4] Archives de l'Etat, M 19, N° 18, minute d'une lettre du 10 mars 1594. Archives de Cressier, GG 5, 29 novembre 1602 (copie de 1742). Dans les comptes pour 1597 (EE 3), on relève la mention : « Item pour l'achept des clou que l'on a tavellez la salle de la chappelle, XV batz ».

[5] Archives de Cressier, EE 3, *Comptes* de 1607 (qui concernent en fait l'année 1608, dès la seconde page), ayant le devis du bois en annexe ; comptes de 1608.

[6] Archives de Cressier, EE 3, *Comptes* de 1612, 1619, 1636, 1637. G. Frossard, not. vol. I, fol. 93, 7 mars 1618.

[7] Archives de l'Etat, Série *Cultes*, Cressier, chapelle du Rosaire, copie d'un acte du 29 avril 1637, signée J. J. Fleury.

[8] Archives de Cressier, EE 3, *Comptes*, 1646, 1658, 1658-1659, 1659, 1661, 1663.

[9] *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 18, p. 96, 16 mars 1664.

[10] Archives de Cressier, EE 3, *Comptes* 1681 [et 1682], 1721, 1730. *Délibérations*, BB 3, 3, 23 janvier, 27 février 1729, 2 janvier 1731, 26 janvier 1737, 8 avril 1749, 15 janvier 1761, 25 février, 11 mars 1764. GG 5 (sans date, probablement 1764).

[11] Archives de Cressier, GG 5, 23 mai 1750 ; BB 3, 28 août 1768, 20 août 1769, 25 juillet 1776. EE 3, 6 avril, 31 octobre 1787. BB 3, 11 juillet 1797, 28 janvier 1821.

[12] Archives de l'Etat. Quittances de 1813, N°s 84 et 162, 2 septembre, 13 juillet 1813. Plans détachés, N° 82, 3 feuilles signées Morel, février 1813 : « Entrée actuelle coté de vent ... Plan de la tour et de l'adjonction ... Elévation du coté de vent ». Le projet de tour sera repris dans ses grandes lignes, mais avec moins de sécheresse et de dépouillement, pour le projet d'une chapelle catholique à Neuchâtel, fait quelques mois plus tard par Morel. Plans détachés, N° 79 ; quittances 1813, N° 164, 8 février 1814.

[13] Archives de Cressier, BB 3, 8 novembre 1829. Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 178, p. 793, 17 novembre 1829 ; vol. 179, p. 37, 12 janvier 1830. *Quittances*, 1829, N° 200, 14 janvier 1830.

[14] Sur ces inscriptions, voir : les observations de Barillier dans le *Musée neuchâtelois*, 1900, p. 45-46 ; Maurice Berthoud, *Deux inscriptions romaines de Cressier*, *ibidem*, 1874, p. 272-277 ; William Wavre, *Deux cippes romains à Cressier*, *ibidem*, 1887, p. 231-232 (illustré). Une note de Jean-Rodolphe Rahn, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1888, p. 91. Daniel Vouga *Préhistoire du pays de Neuchâtel, des origines aux Francs*, p. 180-182 et 217.

[15] Archives de Cressier, BB 3, 14 juin, 27 juillet 1830, 20 mai 1832, 6 novembre 1845, 8 février 1846. Archives de l'Etat, *Registre d'assurance*, 1861, p. 68 et 110. *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1877, p. 39-40 (illustré).

[16] Archives de Cressier, EE 3, 1772, 1786, 1787 ; BB 3, 30 mai 1734, 24 janvier 1826.

[17] L'orgue, cité dès 1721, est réparé par David Monnier, en 1823, puis déplacé au centre de la galerie. Archives de Cressier, EE 3, 1721 ; BB 3, 3 février, 27 avril, 16 juin 1823. Pour le sépulcre, etc., *ibidem*, EE 3, 1658-1659, 1659, 1661.

[18] William Wavre, *Claude Bourberain, maître graveur de la monnaie à Neuchâtel, de 1590 à 1607* [auteur de la plaque funéraire de Pierre Vallier], dans le *Musée neuchâtelois*, 1894, p. 116-117 (illustré). Charles-Henri Matthey, *Une burette de la chapelle du Rosaire de Cressier*, *ibidem*, 1918, p. 131-132 (illustré). Paul de Pury, *Jacques d'Estavayer, seigneur de Mollondin, gouverneur de Neuchâtel*, *ibidem*, 1931, p. 32, et illustrations, p. 28, 29, 31 et 33. Olivier Clottu, *Promenade héraldique à Cressier*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1957, p. 44-45.

[19] Archives de Cressier, Recueil de plans, GG 9, plan N° 19 (reproduit dans Quartier-la-Tente, *Le district de Neuchâtel*, t. III, p. 286). Plan des rues, par Augustin Bocquillon, 16 juin 1810. Gouaches de Landerset reproduites dans le *Musée neuchâtelois*, 1921, p. 214 et 1922, p. 40.

MAITRES D'ŒUVRE NEUCHATELOIS
AU CHATEAU D'USIER (1561-1564)

Par des lettres datées de Bruxelles le 31 octobre 1557, Philippe II, roi d'Espagne, donnait à Gérard de Watteville, gentilhomme de sa maison, la jouissance viagère de la seigneurie d'Usier au comté de Bourgogne, en récompense de ses services militaires et autres.

Le château d'Usier, ancienne possession des comtes de Neuchâtel, dominant le village de Sombacour à quelque deux lieues de Pontarlier, qui va dès lors devenir le séjour habituel de Gérard, est en 1558 dans un état lamentable. Détruit ainsi que presque toutes les forteresses de la montagne comtoise au cours des guerres de Bourgogne, il a été sommairement restauré par Philippe de Hochberg, mais depuis son rattachement au domaine impérial en 1518, les fonds ont toujours manqué pour entretenir le bâtiment.

Aussi la première tâche de son nouveau possesseur est-elle de moderniser le vieux logis seigneurial pour en faire une demeure conforme aux goûts d'un officier de la bouche du Roi Catholique. De 1558 à 1564 d'importants travaux de remise en état sont entrepris dont les devis emplissent un volumineux dossier des Archives du Doubs ; on y voit que des maçons, charpentiers, paveurs, couvreurs, menuisiers et serruriers furent appelés des localités de la région pontissalienne et des villes plus lointaines de Berne et Neuchâtel.

Pour s'en tenir aux maîtres d'œuvre exerçant dans cette dernière ville, un compte général de travaux fait état d'une somme de 75 écus d'or au soleil payée le 23 janvier 1564 à Jacques Massonde, verrier, bourgeois de Neuchâtel, pour la confection de quinze fenêtres et « placcartz », celles-là avec verrières et armatures de fer, ceux-ci « cloz à vis, charnières et verges de fert ».

Mais le titulaire du plus grand nombre de marchés est un certain Claude Quartier, charpentier et bourgeois de Neuchâtel, qui, durant les années 1561 et 1562, reçoit près de 100 francs comtois et 30 émines de froment pour quantité de travaux de sa spécialité faits au château.

Si l'on songe qu'au val d'Usier le travail du bois a toujours été et est encore pratiqué avec une particulière habileté, ce recours à un charpentier résidant à quinze lieues ne peut s'expliquer que par l'exceptionnelle

renommée de cet artisan dont les œuvres dans son pays d'origine mériteraient d'être répertoriées. Philippe de Hochberg lui-même, lorsqu'il avait fait reconstruire son château de Joux en 1486, avait fait appel à des « chappuis » du val d'Usier plutôt qu'à des Neuchâtelois pourtant guère plus éloignés et dont il était à même d'apprécier la valeur.

Les marchés, dont la plupart sont passés à Neuchâtel, décrivent avec une minutieuse précision les ouvrages à réaliser : abattage des bois usés, exécution de planchers, « bien planez, nervez et cloués », de manteaux de cheminées, d'une « ramure » de citerne, d'un avant-toit au four, confection de portes, de fenêtres, de « gallandures », de mangeoires, barrières et râteliers d'étables, etc., le bois d'œuvre et les clous étant toujours fournis par le seigneur d'Usier.

Il est précisé qu'une maison de la métairie du Bourg, voisine du château, avec deux lits et du bois de chauffage, seront mis à la disposition de « maître Claude », qui est souvent accompagné de son fils Anthoine, aussi charpentier, et de ses ouvriers. Un acompte lui est payé dès son arrivée à Usier et plusieurs marchés stipulent que si l'ouvrage est bien fait le seigneur d'Usier lui doublera la quantité de blé prévue en paiement.

Nous n'avons pas connaissance que d'autres travaux aient été exécutés en Franche-Comté par Claude Quartier.

Robert GENEVOY.

Sources : Archives du Doubs à Besançon, B. 577, B. 1685. Paul Brune, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté.* Paris, 1912.

ANNEXES

Inventaire des marchés passés avec des maîtres d'œuvre neuchâtelois pour l'exécution de travaux au château d'Usier. (Arch. du Doubs, B 1685.)

7 janvier 1561. Marché passé entre Gérard de Watteville, seigneur d'Usier, d'une part, maître Claude Quartier, bourgeois de Neuchâtel, et Anthoine Quartier, son fils, charpentiers, d'autre part, pour refection de ramure de cuisine, « gallandures », planchers, étable, cuisine, etc., moyennant 60 francs et trois quartiers de froment.

15 juin 1561. Marché passé entre les mêmes pour éxécution de plancher, étables, portes, manteau de cheminée, etc., moyennant 12 francs et 6 émines de froment.

28 août 1561. Marché passé entre Claude Bérard, procureur de Gérard de Watteville, absent, et Claude Quartier, pour confection d'une ramure sur la citerne, du plancher de deux « gardes roubes », remise de « lavons », etc., moyennant 2 francs et 12 émines de froment.

23 janvier 1564. Maître Jacques Massonde, verrier et bourgeois de Neuchâtel, reconnaît avoir reçu de Gérard de Watteville, la somme de 75 écus d'or au soleil, pour « quinze fenestres et placquartz » éxécutés au château.

23 janvier 1564. Maître Vendicht, natif et bourgeois de Neuchâtel, reconnaît avoir reçu de Gérard de Watteville, la somme de 45 écus d'or au soleil, pour quatorze portes et ferrures.

19 mars 1561. Marchez faict, passez et concluz par noble et puissant seigneur Monseigneur d'Usies avec maistre Claude Quartier chappuis, residant a Neufchastel, en la maniere qui s'ensuit. (fragment)

C'est assavoir que ledit maistre Claude Quartier a promys faire et parfayre a ses missions au chasteau de mondit seigneur a Usies, la ou il luy sera monstré, par mondit seigneur, assavoir une ramure avec ung pan seullement avec huict tyrans ou plus ou moings.

Item fera toute la susdite ramure de septante piedz de longeur, et dixhuict de largeur dedans ouvre et le tout chivronnee et lambrusee prest a couvrir de clavyns.

Item dressera la susdite ramure sur pilliers de boys qu'on pourra oster quant la muraille devant sera faicte.

Item fera aussy ledit maistre Claude une ramure a ung pan renverssé pour une gallerie de septante trois piedz ou septante cinq piedz de long et envyron douze ou treze de large dedans ouvre avec quattre collunes de sappin comme luy a este monstré a Collombier par mondit seigneur.

Et moyenant lequel ouvrage et chose susdit mondit seigneur d'Usies donnera audit maistre Claude Quartier tousiours a l'equipollent et avenant de l'ouvrage qu'il fera, assavoir en tout la somme de cinquante frantz monnoye de Bourgognie, et ung quartier de bledz. Aussy luy fornira ledit seigneur, une mayson pour fayre sa demeure, et deux lictz pour coucher. Et en venant sur le lieu avec ses ouvriers luy seront delivrez dix frantz sur bon compte.

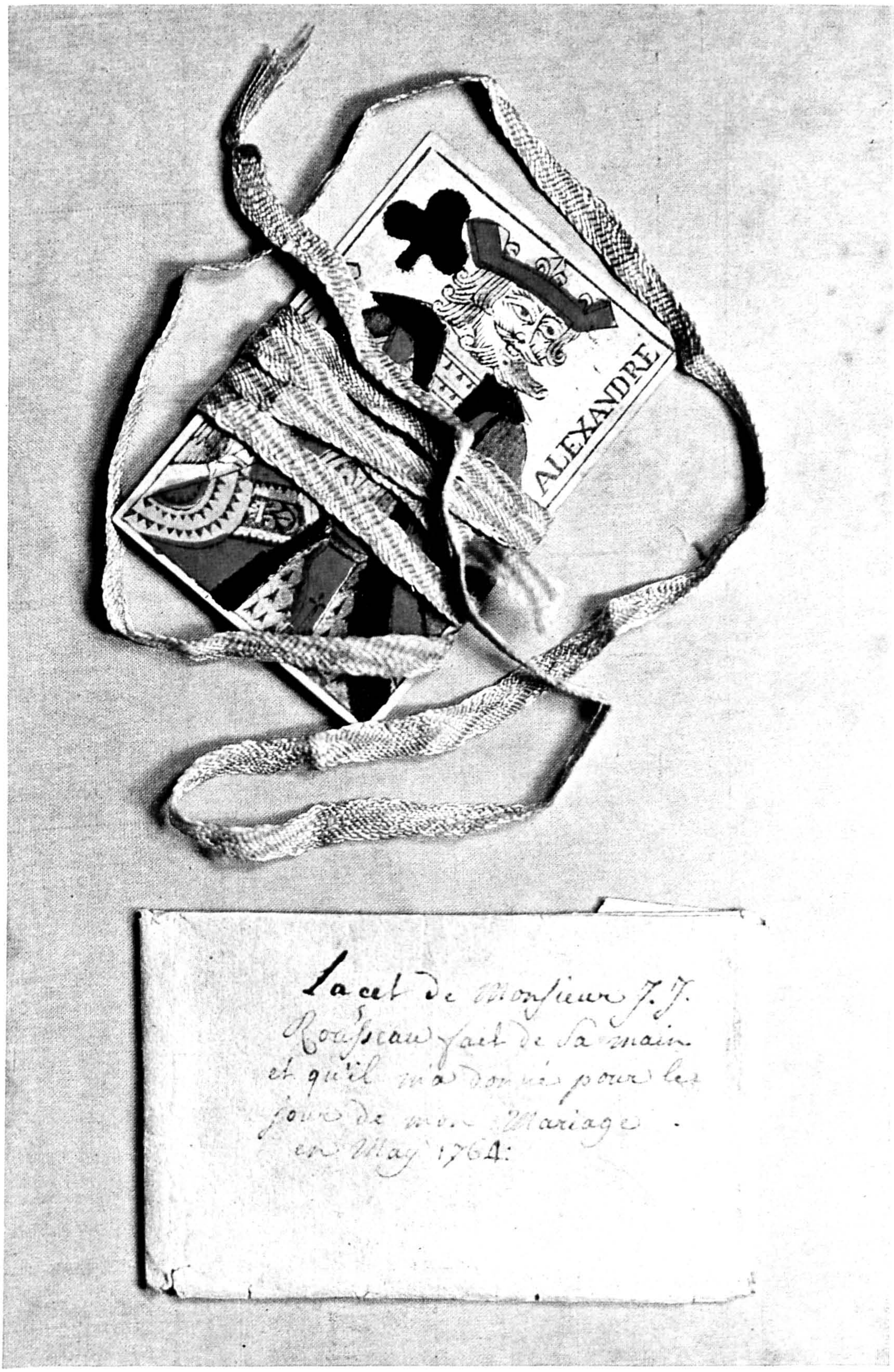
Lequel marché ainsy passez et concluz ledit maistre Claude a promys l'acomplir comme dessus est declayrez.

Faict et passez le dix neufiesme de mars l'an mil cinq cens soixante ung.

Presents messyre Jehan Fatthon, le recepveur Morel, Claude, Pierre et Guillaume Meillier de Cortailliod, tesmoings.

Par commandement desdites parties signé par moy.

J. HENRY
(avec paraphe)



Sacet de Monsieur J. J. Rousseau fait de sa main et qu'il m'a donné pour les jours de mon Mariage en May 1764:



Lacet offert par J. J. Rousseau à Isabelle d'Ivernois, le 14 mai 1764

(Tous droits de reproduction réservés. Propriété J. Petitpierre)

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LES DEMOISELLES D'IVERNOIS

L'année Rousseau vient de susciter un éventail de récentes analyses, de savants ouvrages — gerbe de lis au cœur d'un bouquet de fleurs — celui de milliers d'articles précieux parus en toutes langues, consacrés à cet hôte aujourd'hui silencieux du Panthéon.

Amusante est la tendance constatée en Europe de réclamer pour soi l'appartenance nationale, psychologique, religieuse ou littéraire d'un personnage, celle d'une auréole enchâssée d'étincelants paradoxes mais rehaussée de foi chrétienne, de pur classicisme, et de l'aimantation propice aux martyrs. Avec Gaspar Vallette, les Genevois veulent Rousseau *genevois*. Les Savoyards le tirent par la manche. Les Français le veulent *français*. Les Suisses *suisse*. Pour les Anglais, c'est un fils spirituel de Richardson. M^me^ de Staël, impénitent bas-bleu, situe Jean-Jacques dans l'école germanique. Tolstoï l'a adopté. Se sont affrontés dans de virulents débats Amiel, Sainte-Beuve, Veuillot, Brunetière, Chuquet, Lanson, Faguet, Lasserre, Lemaître. Les uns font volontiers de Rousseau un Gaulois malgré J. F. Nourrisson qui accuse précisément ce Genevois d'avoir sonné le glas de l'antique Constitution française.

Ayant sous les yeux son arbre généalogique, je ne puis qu'admettre un génie de sang français mitigé d'un peu de sang genevois d'où — dès l'adolescence — contraction de la pensée d'abord, puis épanouissement de celle-ci. Mieux vaut admettre un être *sui generis*, d'un cosmopolitisme inclassable, s'imposant à la postérité.

La nationalité qui lui est restée ? Les Genevois passent comme chat sur braise sur sa retentissante renonciation à son titre de Citoyen de Genève ; ils l'ont du reste par mégarde assis sur leur île dans un mauvais fauteuil... Voltaire ! Rousseau serait juridiquement « Européen sans patrie » si, chose fort plaisante, il avait renié sa naturalité neuchâteloise — naturalisation que lui conféra, le 1^er^ janvier 1765, la commune de Couvet par acte officiel entériné et signé Jonas-Henri Guyenet et Jean-Frédéric Petitpierre. Mais ne tirons point la couverture de notre côté. Pas de bagarre. Jean-Jacques neuchâtelois ? Ne courons pas le risque qu'immortel et toujours vivant comme il se voulait, il ne se retourne de

surprise dans son haut sarcophage de marbre ! En fuyant le Val-de-Travers sous les cailloux, Jean-Jacques — membre des abbayes de tir de Couvet et de Môtiers — eût pu brandir, non sans drôlerie, deux titres de plus. Il déguerpissait *mousquetaire* et *arquebusier* !

Ceci dit, notons quelques traits des relations qu'il entretint avec les demoiselles d'Ivernois en un lieu où malgré d'ultimes avanies il s'intégra de façon très curieuse.

On connaît l'origine des d'Ivernois venus de Bourgogne, de Cussy dans le Morvan, près d'Autun, fixés dans la principauté de Neuchâtel où ils acquièrent l'indigénat, sont anoblis en 1722 et jouent un rôle important [1]. Ce qu'on ne connaît pas, c'est le cercle de famille où Rousseau pénètre à Môtiers. En 1762, le chef de cette famille est Guillaume-Pierre d'Ivernois, 1701-1775, conseiller d'Etat, l'un des seize enfants de Joseph d'Ivernois allié Guyenet. De sa première union, en 1725, avec Esabeau de Baillods, 1699-1736, il a eu huit rejetons dont deux enfants morts jeunes. Ils sont élevés, dès 1742, par sa seconde femme, Suzanne-Marie Peter, 1700-1764. Bien que ce soit deux filles, *Anne-Marie*, née en 1730, et *Isabelle* d'Ivernois, la cadette, née en 1735, que cette notice concerne surtout, situons en passant leurs quatre frères. L'aîné, François-Joseph, allié Albertine de Loersch, sert officier en Prusse. Abraham, allié Benoîte Baron, négociant à Lyon, est le père du poète César d'Ivernois. Jonas-Pierre meurt à Batavia. Charles-Guillaume, 1732-1819, devenu trésorier général, allié Elisabeth-Marguerite de Montmollin, fille du pasteur de Môtiers, est le fils cadet. François-Joseph, Abraham et Charles-Guillaume auront une postérité masculine, mais on ne rencontre plus aujourd'hui qu'au Brésil des représentants du nom [2].

A Môtiers, les d'Ivernois habitent l'été une fort belle gentilhommière Louis XV édifiée quarante ans auparavant sur les plans d'un architecte de Paris, Aubry. Elle commande un jardin à la française en face de la demeure rustique habitée par Rousseau ; deux maisons d'inconciliables aspects séparées par la route sortant du village.

Jean-Jacques, arrivé à Môtiers dans les conjonctures connues, à un moment crucial de sa vie, va écrire discrètement ses fameuses *Lettres de la Montagne*. Sa retraite lui offre de paisibles occasions de détente malgré d'innombrables visiteurs venant le voir des quatre points cardinaux. Ce « géant de la littérature », comme d'aucuns l'appelèrent, va recourir au plus extraordinaire des dérivatifs. Devenu l'un des familiers des d'Ivernois, séduit surtout par l'esprit, la culture et le charme de leur fille cadette, Isabelle, il la prie, grâce à des leçons répétées, de lui apprendre

à confectionner des lacets. Ce délassement n'est alors qu'à moitié surprenant ; sur cinq cents habitants que compte le village, plus de cent dentelières y travaillent aux fuseaux, certaines par groupes en chantant dans de modestes ateliers.

Il ajoute à une missive adressée de Môtiers à Lyon, le 9 octobre 1762, à M^me^ Boy de la Tour-Roguin, à propos de fournitures pour sa robe d'Arménien : « Je vous prie Madame de vouloir bien joindre à votre envoi de la soye de toutes couleurs pour faire des lacets. Il en faut presque autant de blanche que de toutes les autres couleurs ensemble. J'espère que dans le tems convenable la belle Madelon [sa fille] ne dédaignera pas d'en porter un de ma façon. Car Mademoiselle d'Ivernois qui vient de se marier [Anne-Marie] en a déterminé l'usage. Ils ne sont destinés qu'aux demoiselles de ma connoissance qui se marient, à condition qu'elles nourriront leur premier enfant ; sans quoi, point de lacet [3]. »

Anne-Marie d'Ivernois venait en effet d'épouser Louis de Montmollin le 14 septembre 1762. Selon Rousseau, elle porta ce premier lacet le jour de son mariage, probablement disposé en sautoir à son corsage, car il devait avoir plus d'un mètre de long.

Ce lacet, accompagné d'une lettre spectaculaire, défraya la chronique européenne ; il était stupéfiant que Jean-Jacques, ayant abandonné sa progéniture aux « Enfants trouvés », conseillât aux mères d'allaiter leurs nourrissons ! Une jolie gravure en couleur, d'Auguste Grand, avec légende : *J.-J. Rousseau ou l'homme de la nature rendit les mères à leurs devoirs et les enfants au bonheur*, le montre debout tendant un bouquet de fleurs à une élégante allaitant son enfant au pied d'un arbre [4].

Le 4 septembre 1762, il écrit à M^me^ de Verdelin :

> J'ai pris l'habit long et je fais des lacets ; me voilà plus qu'à moitié femme ; que ne l'ai-je toujours été ! Madame, j'ai tâché de ne pas déshonorer mon sexe, j'espère ne pas rebuter le vôtre.

Il semble qu'il va confectionner de sa main une série de lacets ? Il affirme qu'il les veut multicolores. On verra qu'après deux siècles, il est fort malaisé de les retrouver. L'engouement pour Jean-Jacques était tel en Europe, à ce moment-là, que maint personnage s'identifiait à Saint-Preux. D'autres se croyaient Volmar ou mylord Edouard. Les femmes se crurent Claire ou Julie ! Le bruit dont il entoura lui-même ses cadeaux de lacets, ses étonnantes conditions d'accompagnement, incitèrent de nombreuses grandes dames à nourrir leurs enfants. Elles abandonnèrent

l'emmaillotage ; on contrôlait : une goutte de lait sain devait sur l'ongle faire une petite boule.

A Anne-Marie d'Ivernois, Jean-Jacques avait écrit :

Le voilà, Mademoiselle, ce beau présent de noces que vous avez désiré ; s'il s'y trouve du superflu, faites, en bonne ménagère, qu'il ait bientôt son emploi. Portez sous d'heureux auspices cet emblème des liens de douceur et d'amour dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux, et songez que porter (sic) un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir.

Ce billet, non daté, qui, pour ce motif, prêta à confusion, doit être du 13 septembre 1762, jour précédant le mariage Montmollin-d'Ivernois du 14 septembre.

Diverses copies de ce billet original, raturé — parvenu plus tard à la Bibliothèque de Neuchâtel — avaient été diffusées ; ce ne fut cependant qu'à partir de 1782 que toutes les éditions des œuvres de Rousseau l'incorporèrent. Malgré mes patientes recherches, surtout dans l'exclusive descendance féminine du conseiller d'Etat Louis de Montmollin-d'Ivernois — la famille Soyres, fixée aujourd'hui en Angleterre et en Australie — ce lacet de Jean-Jacques n'a pu être retrouvé [5].

Dans ses *Confessions*, écrites plus tard, il confirme ses dons de lacets à ces deux sœurs. Il s'attachera davantage à Isabelle, Anne-Marie ayant quitté Môtiers lors de son mariage :

Je m'avisai pour ne pas vivre en sauvage d'apprendre à faire des lacets. Je portois mon coussin dans mes visites, ou j'allois comme les femmes travailler à ma porte et causer avec les passants. Cela me faisoit supporter l'inanité du babillage et passer mon tems sans ennui chez mes voisines, dont plusieurs étoient assez aimables, et ne manquaient pas d'esprit. Une, entre autres, appelée Isabelle d'Ivernois, fille du procureur général de Neuchâtel, me parut assez estimable pour me lier avec elle d'une amitié particulière dont elle ne s'est pas mal trouvée par les conseils utiles que je lui ai donnés, et par les soins que je lui ai rendus dans des occasions essentielles ; de sorte que maintenant, digne et vertueuse mère de famille, elle me doit peut-être sa raison, son mari, sa vie et son bonheur. De mon côté, je lui dois des consolations très douces, surtout durant un bien triste hiver, où, dans le fort de mes maux et de mes peines, elle venoit passer avec Thérèse et moi de longues soirées qu'elle savoit nous rendre bien courtes par l'agrément de son esprit, et par les multiples épanchements de son cœur. Elle m'appelait son papa, je l'appelais ma fille, et ces noms que nous nous donnons encore ne cesseront point, je l'espère, de lui être aussi chers qu'à moi. Pour rendre mes lacets bons à quelque chose, j'en faisois présent à mes jeunes amies à leur mariage à condition qu'elles nourriroient leurs enfants. Sa sœur aînée en eut un à ce titre et l'a mérité ; Isabelle en eut un de même

et ne l'a pas moins mérité par l'intention ; mais elle n'a pas eu le bonheur de pouvoir faire sa volonté. En leur envoyant ces lacets, j'écrivis à l'une et l'autre des lettres dont la première a couru le monde ; mais tant d'éclat n'alloit pas à la seconde : l'amitié ne marche pas avec si grand bruit [6].

On verra pourquoi Rousseau revendique là d'avoir sauvé la raison et la vie d'Isabelle d'Ivernois, et n'est-il pas bizarre que ce soit celui des deux lacets qui fit le moins de bruit à l'époque, qui seul se retrouve aujourd'hui ?

Au moment où se nouent à Môtiers entre Jean-Jacques et Isabelle d'Ivernois des liens durables, alors qu'ils échangent coussins et fuseaux contre des asperges qu'il fait porter à sa mère, qui a des « honneurs à rendre », il a cinquante ans, elle vingt-neuf [7].

Elle épouse, au temple de Môtiers, le 18 mai 1764, Frédéric Guyenet, du Prieuré Saint-Pierre, lieutenant civil du Val-de-Travers. Comme sa sœur, deux ans auparavant, elle porte à cette cérémonie et à la réception qui suit, talisman d'un genre nouveau !

Jean-Jacques, ainsi qu'il le dit dans ses *Confessions*, a marqué son geste d'une nouvelle lettre, conservée ; elle est du 14 mai 1764. On y voit qu'Isabelle épousait un ami d'enfance — c'était même un parent ; on y voit aussi qu'elle ne paraissait guère souhaiter de postérité.

Ce présent, ma bonne amie, vous fut destiné du moment que j'eus le bien de vous connaître, et quoi qu'en pût dire votre modestie, j'étois sûr qu'il auroit bientôt son emploi. La récompense suit de près la bonne œuvre ; vous étiez cet hiver garde-malade, et ce printemps Dieu vous donne un mari, et Dieu vous donnera des enfants. Vous les éléverez en sage mère, et ils vous rendront heureuse un jour. D'avance vous devez l'être par les soins d'un époux aimable et aimé qui saura vous rendre le bonheur qu'il attend de vous. Tout ce qui promet un bon choix a marqué le vôtre ; des liens d'amitié formés dès l'enfance, éprouvés par le tems, éclairés par l'étude des caractères ; l'union des cœurs que le mariage affermit et ne produit pas, l'accord des esprits où des deux parts la bonté domine, où la gaité, la solidité se tempèrent mutuellement, feront succéder sans austérité des soins plus touchants aux jeux de l'adolescence. Ces convenances ne sont pas les seules, mais elles sont les plus importantes et les vrais garants du bonheur commun pour toute la vie dans l'état où vous entrez. Du reste la connaissance que j'ai de vos principes et l'exemple de Mademoiselle votre sœur me dispensent de faire avec vous des conditions. Si vous n'aimez pas les enfants [!] vous aimerez vos devoirs. Cet amour me répond de l'autre, et votre mari dont vous fixerez les goûts sur tant d'articles saura changer le vôtre sur celui-là.

En prenant la plume j'étois plein de ces idées. Les voilà pour tout compliment. Ce langage m'a paru le seul convenable entre vous et moi. Vous attendiez peut-être une lettre faite pour être montrée ; mais auriez-vous dû me la par-

donner et reconnaîtriez-vous l'amitié que vous m'avez inspirée dans une épître où je songerais au public en parlant de vous [8] ?

Qui croirait que l'auteur de la *Nouvelle Eloïse*, du *Contrat social*, de l'*Emile* et des *Lettres de la Montagne* — avant d'écrire d'autres pages encore — se penchera de longues heures durant sur un coussin rembouré, s'appliquant, l'œil attentif, à l'ourdissage de fils de soie, les serrant, les entrecroisant au fuseau comme se pratiquait le point d'Angleterre, aidé d'épingles de laiton ? A bien examiner le résultat — témoignage d'une volonté soutenue — il appert que Jean-Jacques — ce faisant — appréciait les variantes ; on découvre dans ses entrelacs un motif en chevrons !

A ce lacet entourant une carte à jouer telle que celles au dos desquelles il prenait parfois des notes — carte enveloppée d'un papier sur lequel Isabelle écrivit quelques lignes en souvenir — se trouvaient joints 20 centimètres d'un *lacet jaune*, uni, que l'on crut être aussi de sa façon et que l'on additionna aux quelques 120 centimètres du premier, ce qui eût fait ensemble environ 140 centimètres. L'examen à la loupe — il y a quelques années — de ce lacet jaune, établit qu'il s'agissait d'un objet de matière compacte, fabriqué et non tissé à la main. Pour éviter la répétition de cette erreur — déjà plusieurs fois multipliée par l'imprimerie — il convint de vouer ce fragment de lacet à une corbeille à papier. Cependant, à ma lecture récente d'une lettre de Naples, d'octobre 1762, du jeune J.-P. Boy de la Tour, adressée à Rousseau à Môtiers — révélation ! Il lui envoie des *lacets jaunes* pour ses bottines, celles sans doute de son habit d'Arménien. Mystère éclairci : un de ces fragments servit à nouer le cadeau de noce de Jean-Jacques à Isabelle ! C'est, du reste, par aunes, qu'il recevait ces lacets jaunes, de Lyon et d'Italie [9].

Une quinzaine de jours après son mariage, Isabelle Guyenet qui n'a guère cessé de tenir lieu de copiste à Jean-Jacques, fait un relevé rectificateur d'une lettre de celui-ci se défendant d'être l'auteur d'un pli adressé à l'archevêque d'Auch. Jean-Jacques veut y supprimer « Très humble serviteur, dont je n'use avec personne », le titre de « citoyen de Genève, auquel j'ai renoncé ». — « On m'y fait dire vous à Dieu, usage que je ne blâme pas mais qui n'est pas le nôtre. » Il ajoute : « Mille pardon, belle Dame, qui voulez bien être le secrétaire d'un homme qui devroit être le vôtre ! » C'était une réponse à une lettre reconnue fausse, découverte à Paris par Duschêne, imprimeur de l'*Emile*, qui décelait une machination de plus contre l'ennemi des philosophes [10].

Les sentiments d'estime réciproque de Jean-Jacques et d'Isabelle Guyenet demeurent les mêmes après le mariage de celle-ci. On verra que de graves conjonctures vont resserrer ces liens illustrés d'abord par le don d'un exemplaire superbement relié de l'*Emile* :

Voici, belle mariée, un assez triste meuble de ménage ; mais bien que l'amour préside à vos tête-à-tête, il daigne aussi y mettre la raison. C'est à la vôtre que j'adresse ces barbouillages. Prenez le bon, corrigez mes erreurs et pensez à moi. Voilà mon but. Bonjour, belle dame.

Datée de « mercredi matin » [6 février 1765] Isabelle reçoit une missive qui va faire traînée de poudre — publiée partout — lui apprenant que le 22 janvier l'on a brûlé les *Lettres de la Montagne* à la Haye, qu'on va les brûler à Genève :

On les brûlera j'espère encore ailleurs. Voilà par le froid qu'il fait des gens bien brûlants. Que de feux de joye brûlent en mon honneur dans l'Europe. Qu'ont donc fait mes autres écrits pour n'être pas aussi brûlés et que n'en ai-je à faire brûler encore [11] ?

Mesures de censure ou de prise de corps ne l'effarouchent point. Elles ne l'empêchent pas de prendre part — avec le colonel de Pury, de Monlési, et toute sa bande d'amis — à de joyeuses excursions sur les hauteurs du Jura ou à Cressier, chez Du Peyrou [12]. C'est l'époque, avril 1765, où une cousine d'Isabelle, Marianne Guyenet, ayant reproché à Rousseau d'avoir prétendu que les femmes n'ont pas d'âme, se vit répondre que toutes celles qui lui ressemblent en ont au moins deux à leur disposition !

Informé soudain de l'état de grossesse d'Isabelle, Jean-Jacques y voit la naissance de nouveaux amis :

Augmentez-en bientôt le nombre, chère Isabelle. J'en attends l'heureuse nouvelle avec la plus vive impatience. Il ne manque rien à ma gloire, mais il manque à mon bonheur d'être grand-papa.

Le mois suivant, inquiet déjà d'un dénouement paraissant malaisé, il lui mande :

Prenez courage, ma bonne fille ; les femmes délicates souffrent plus longtems que les autres, parce que la sage nature les ménage et fait peu à peu ce qu'il seroit dangereux pour elles qu'elle fît trop brusquement. Il y a lieu plus que jamais d'espérer que tout ira bien, et que les plus tendres vœux de vos amis seront exaucés [13].

En réalité, un terrible drame s'annonce. Atterré par la fièvre qui met Isabelle en grand danger avant la naissance — le 9 mars 1765 — de son premier enfant, Marianne-Charlotte Guyenet (ma trisaïeule), il fait preuve d'un complet désarroi dans toute sa correspondance. Il est si désemparé que, de Lausanne, le prince Eugène de Wurtemberg, pour faire diversion, lui répond en le taquinant. Il l'assure que la princesse est jalouse de cette Isabelle !

Ma petite femme est très piquée contre vous ; elle ne veut pas que vous ayez d'autres filles que les siennes. Ecrivez, me dit-elle, à ce sage qui prétend n'être pas philosophe, qu'il n'y a pas de philosophe aussi coquet que lui et aussi volage que lui !

Jean-Jacques répondra :

L'amour paternel n'est point exclusif comme l'amour conjugal ; si la princesse le traite de volage, c'est elle d'abord qui l'a forcé de l'être et qui le force à présent de ne l'être plus [14].

Dans plusieurs lettres au prince, du début de mars déjà, il exprime — avec cette supersensibilité qui lui est propre — son chagrin qui touche à la douleur :

Cette même Isabelle qui m'appelait son papa, cette jeune femme aimable et vertueuse, est tombée à la suite d'une couche dans l'état le plus effrayant, le plus terrible : il faut la voir, sans quoi on n'en peut avoir l'idée. Son beau-père, sa belle-mère, ses belles-sœurs, sa sœur qui quitte un mari mourant pour être auprès d'elle, sont dans la plus grande désolation ; son mari est au désespoir et moi déchiré. Voilà l'objet que j'ai sous les yeux pour me consoler d'un tissu de malheurs sans exemple. Permettez, prince, que je me jette aux pieds du vertueux Tissot pour le supplier de jeter sur le mémoire que je vous adresserai lundi cet œil savant et secourable qui a vu tant de maux et qui en a tant soulagés. S'il faut que l'infortunée reste dans l'état affreux où elle est, je frémis sur celui de sa famille, et puisse-t-elle n'avoir jamais aucun intervalle lucide, pour ne pas voir l'horreur de son sort ! Dans un pays où nul sentiment honnête n'approche du fond des cœurs, la vertu la plus pure étoit au fond d'un seul, et c'étoit le sien. Je pose la plume, je me tais et je pleure, ô providence [15] !

Il écrit à d'Ivernois, à Genève :

Votre aimable parente, la jeune Madame Guyenet, après une couche assez heureuse est si mal depuis deux jours qu'il est à craindre que je ne la perde. Je dis *moi* car sûrement, de tout ce qui l'entoure, rien ne lui est plus véritablement attaché que moi ; et je le suis moins encore à cause de son esprit qui me parait pourtant d'autant plus agréable qu'elle est moins pressée de le montrer,

qu'à cause de son bon cœur et de sa vertu, qualité rare dans tous les pays du monde et bien plus rare encore dans celui-ci.

Ses démarches réitérées convainquent le célèbre médecin Auguste Tissot, Vaudois de Grancy — sommité consultée par les souverains et toutes les notabilités européennes — d'accourir sauver son Isabelle ! Il ne s'adresse point à lui de façon abrupte, sans le connaître, comme on pourrait le croire. Les deux hommes ont à plusieurs reprises correspondu. A l'époque, quelle personnalité n'a lu Rousseau ? Tandis qu'Albert de Haller et Charles Bonnet font des réserves sur l'œuvre du Citoyen, Tissot, Hirzel et Zimmermann le considèrent comme le philanthrope le plus éclairé, le plus courageux [16].

Tissot et Jean-Jacques ont même échangé leurs ouvrages. Ce sont des amis. Aussi bien, ne faut-il pas s'étonner que la démarche angoissée, le cri d'alarme de Rousseau, ne soient suivis de la visite immédiate de Tissot à Môtiers.

Douloureuse angoisse de Jean-Jacques, celle d'un chrétien admis depuis quatre ans à Môtiers à la Table sainte et qui s'en approchera peu après en Angleterre ! Cœur compatissant devant la mort, défenseur des valeurs morales, de qui Vinet écrira qu'il mit son talent au service de l'homme et de Dieu ! Jean-Jacques déjà voit Isabelle inerte sur son lit de tortures, affreusement défigurée par la souffrance. Elle est morte...

Verser des pleurs et des pleurs sur votre honorable cendre ! Elle avoit beaucoup d'esprit sans se presser d'en montrer. Il étoit trop solide pour les gens frivoles, trop fin pour les longs raisonneurs. Ce qu'elle disoit étoit trop juste pour les premiers et trop délicat pour les autres. Mais sa douceur n'étoit point une faiblesse, elle étoit une vertu. Elle savoit être ferme sans être opiniâtre, pleine de sens à la fois et de complaisance ; sa volonté cédoit à tout le monde, son jugement ne cédoit qu'à la raison.

Quittez cette malheureuse terre, passez, âme pure dans le séjour de l'éternelle paix. Jeune et vertueuse femme, vous n'étiez pas ici bas à votre place. Vous vous êtes pressée d'y remplir les devoirs de votre état afin de pouvoir quitter la vie après en avoir mérité le prix. Allez dans la fleur de l'âge chercher la récompense des longues vertus.

Le caractère d'Isabelle étoit mieux que modeste, il étoit simple ; elle n'étaloit point son mérite et il étoit peu connu ; d'autres ont pu la voir moins aimable précisément par ce qui devoit la faire plus aimer. Elle avoit des talens, on le savoit, mais elle en faisoit si peu de cas elle-même qu'on étoit tenté de la prendre au mot. Ceux qui pénétrant au delà, voyant en elle des qualités plus précieuses, sávoient bien lui rendre le tribut d'estime qui lui étoit dû. Hélas ! Peu l'ont vue et nul ne la reverra [17] !

En découvrant récemment ces textes dans les *Fragments divers*, à vrai dire disséminés, je pensai qu'il s'agissait là de quelque autre Isabelle — non de M^me^ Guyenet, ma quadrisaïeule — celle-ci ayant, en réalité, survécu à Jean-Jacques ! — Non ! Le désarroi de Rousseau fut tel, sa tristesse si profonde, la réalité de l'imaginaire si intense, son désespoir si réel, que l'aile noire de la mort frôlant d'abord son âme, l'avait entièrement obscurcie [18].

L'effroi du délire sans doute bruyant et prolongé dont fut victime Isabelle Guyenet, avait aussi à ce point impressionné Tissot lui-même — ne se doutant pas de l'avoir sauvée — qu'il avait noté à Lausanne, de sa main, sur une lettre navrée de Rousseau, du 16 mars :

> [Reçue] six jours après mon voyage à Môtiers pour voir M^me^ Dyvernois qu'il appelait sa fille restée folle après une couche ; — lettre de Rousseau à garder.

Dans cette missive — Jean-Jacques ayant appris qu'Isabelle respire toujours — se jette encore aux pieds de Tissot pour obtenir de Lausanne quelque espoir de résurrection d'une amie mourante à Môtiers à deux pas de chez lui ! Evidente caractéristique d'un attachement presque religieux, unique, ressenti au cours d'une existence mouvementée. Indiscutable rayonnement intérieur d'aspect curieusement bourgeois et sympathique !

> Un mot, de grâce ! Je croyais mes malheurs au comble. Je sens combien ils peuvent encore augmenter. Aimez moi, plaignez moi, rassurez moi [19] !

A vrai dire, un choc obtenu par traitement nouveau de Tissot, a fini par opérer, alors que celui-ci ne croyait plus lui-même à la guérison. Le 1^er^ avril — rayon de soleil — Rousseau lui annonce :

> Vous avez apporté ici les vrais biens de toute espèce, la santé, la raison et la consolation. Notre chère malade est presque entièrement rétablie ; elle ira dans peu de jours changer d'air à Neufchâtel. Je ne l'ai pas encore vue, mais m'impatiente de reprendre mes entretiens avec elle. Nous aurons tous deux de nouveaux sujets de les rendre bien intéressans [20].

Le 20 avril, Jean-Jacques ragaillardi, définitivement tranquillisé, assure Tissot qu'il commence à croire à la médecine *et aux miracles* ! Il lui dit adjurer son incrédulité :

> Notre chère ressuscitée est à Neuchâtel ; elle vous écrit et me charge de vous faire parvenir sa lettre. Il est bien juste que le premier acte de la raison que vous lui avez rendue soit employé à vous remercier [21].

En nous séparant ici d'Auguste Tissot, esprit des plus cultivés — médecin qui soigna également Jean-Jacques — relevons ce qu'il écrivait à propos de l'*Emile*, à Albert de Haller :

J'y ai trouvé l'existence d'un Dieu, la providence, la spiritualité de l'âme, son immortalité, la vie à venir, les peines et les récompenses, démontrées avec une force que l'on ne trouve pas communément ailleurs.

Une convalescente envoie un billet au crayon à Rousseau ; elle l'accompagne de collations reçues à titre de « rechigne », dons que les proches, selon la coutume régionale, faisaient à une femme en couches :

Daignez donc recevoir ma « rechigne » avec autant de plaisir que je vous l'offre en attendant que je puisse vous exprimer de bouche les divers sentiments qui m'ont affectée pendant ces tems de crise... faible langage pour décrire tout ce que je sens pour vous. Votre Isabelle [22].

A cette époque — l'automne 1765 — se place le drame de Môtiers, grave conflit de dogmatique qui vit Rousseau maltraité (moralement vainqueur — protégé par Frédéric II et son gouvernement de Neuchâtel), quitter le Val-de-Travers pour l'île de Saint-Pierre. Le 9 septembre, le courrier de Môtiers apporte en hâte à Jean-Jacques à Neuchâtel un message d'Isabelle, dont voici quelques phrases :

Les monstres qui ont osé attenter à vos jours ont voulu sans doute aussi abréger les miens... Il n'est pas moins vrai que tous ces apprêts qui nous annoncent que nous ne devons plus espérer votre retour ici me donnent la mort. Où retrouverais-je un guide, un protecteur, un père, auquel je puisse avoir recours dans toutes les circonstances où je pourrais me rencontrer ? Oh ! digne Rousseau, plaignez celle qui perd presque tout en vous perdant.

Elle ajoute que partout ailleurs il ne trouvera personne comme elle qui, pour la vie, le chérisse, l'honore et le respecte [23].

Parmi les préoccupations de Rousseau — dont les relations se comptaient par milliers — celle de maintenir le contact avec Isabelle Guyenet allait pourtant s'estomper, noyée dans le flot des soucis et des déménagements : Ile de Saint-Pierre, Bienne, Strasbourg, Paris, l'Angleterre, Trye, Lyon, Bourgoin, où il épouse Thérèse. C'est de Bourgoin, en Dauphiné, le 3 septembre 1768, qu'il donne nouveau signe de vie à Môtiers, d'abord au mari d'Isabelle.

Un « sacripan » Thévenin, chamoiseur de Neuchâtel, « imposteur et va-nu-pied » lui réclame neuf livres, argent de France, qu'il lui aurait

prêtées dix ans auparavant : « Je n'ai jamais été empruntant à des quidams ! » C'est au mari d'Isabelle — homme de loi — à liquider l'incident devant la justice des Verrières. D'un imbroglio que démèle en séance de témoins le président Du Terreaux, il ressort que ledit Thévenin confondit jadis — au Logis du Soeil, à Saint-Sulpice — Jean-Jacques avec un certain Decustreau, bénéficiaire réel de ce prêt. Guyenet obtient pour l'expédier à Bourgoin copie du verdict rendu à la suite de cette audience pittoresque. Rousseau, blanchi, se répand auprès de ses amis, dont Du Peyrou, Boy de la Tour et le comte de Tonnerre, en protestations pulvérisant Thévenin ! Le verbal circonstancié de l'audience en question — retrouvé — est encore inédit [24].

Un fil magique paraît dès lors se renouer entre Jean-Jacques et Isabelle. Le 10 octobre, un mari remercié de ses bons offices est prié de faire toutes ses amitiés à sa femme.

Ayant été informé — on ne voit point comment — que le conjoint d'Isabelle, son récent défenseur, est loin d'avoir à l'époque une conduite exemplaire, Rousseau mande à Du Peyrou :

> J'apprends qu'il commence à se ranger et m'en réjouis de tout mon cœur pour le bonheur de son excellente petite femme et le sien [25].

Le 17 mars 1769, de Monquin, Jean-Jacques, en traitement à la montagne, ravive ses souvenirs. Il demande des nouvelles de sa « chère fille » :

> Ma chère Isabelle sait-elle bien qu'elle a failli cet hiver perdre un de ses trois papas ? [d'Ivernois, son père — son beau-père Abraham Guyenet, et Jean-Jacques] non pas celui qui lui est le plus cher, mais celui qui peut disputer aux autres la primauté en fait de tendresse et d'attachement pour elle [26].

Il poursuit en se plaignant comme toujours de sa santé, une enflure d'estomac *(sic)* ; il s'attendrit sur sa bonne amie et ses chers enfants — deux autres naissances, fort heureusement moins tragiques, ayant succédé à la première.

La renommée — louanges et blâmes — l'accompagnant partout, n'ayant point cessé d'écrire pour parfaire son œuvre ostensiblement léguée à la postérité, Rousseau saisit derechef la plume à Paris, le 2 mai 1772, pour converser encore avec Isabelle Guyenet. Dix ans se sont écoulés déjà depuis son arrivée à Môtiers !

> Que fait ma chère Isabelle et que dois-je augurer de son silence ? A-t-elle oublié son papa ou cessé de le connaître ?

Il craint qu'elle n'ait partagé à son sujet l'avis des fourbes :

J'aimerai toujours mon Isabelle, et je compterai toujours sur son amitié même en dépit d'elle, bien sûr que celui qu'elle a cessé d'aimer n'est pas moi.

A ces quelques lignes extraites de longues lettres est ajouté un post-scriptum curieux :

Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Je me souviens de ce que vous m'aviez dit à Môtiers des relations que j'avais alors avec elle. Vous étiez la seule peut-être de votre opinion et la seule qui ne vous trompiez pas [27].

Le 29 juin suivant, sa « lieutenante du Val-de-Travers » reçoit au Prieuré Saint-Pierre des consolations voilées. Ton de demi-confidences. Isabelle n'est pas heureuse. Son chagrin est profond. Son mari en est la cause. Jean-Jacques compatit : il conseille « la patience dont nous avons tant appris l'un et l'autre à faire usage » [28].

Août 1772. C'est l'époque où — à Paris — il n'ouvre plus les mille plis reçus d'importuns. Fâcheuse méprise : par mégarde, un billet d'Isabelle, dont il n'a point reconnu l'écriture, vole en morceaux. Sur les lambeaux qui virevoltent dans sa chambre, Thérèse et lui reconnaissent soudain quelques mots d'elle :

La plupart des pièces — écrira-t-il — étaient tombées dans l'égoût d'un toit qui est sous ma fenêtre ; nous y jetâmes de l'eau pour tâcher de les faire couler pour les ravoir, mais inutilement. Voilà, chère Isabelle, l'histoire de mon étourderie et de mon malheur. Une autre fois je suis bien sûr de ne pas me tromper à l'écriture... J'apprends que le petit herbier de Mademoiselle Julie Boy de la Tour, après de longues promenades, est enfin arrivé à Lyon, dans les mains de Mad. de Lessert [29].

Isabelle Guyenet, sur suggestion d'un si fidèle ami, finit par se confier plus intimement. Rousseau répond — précaution à l'endroit du mari — en une missive et un *papier séparé* [30], prolixe dissertation, émouvants conseils, quant à ces déboires conjugaux :

Que le cœur me saigne sur votre position, ma chère Isabelle. Malgré les consolations que le Ciel vous a ménagées, je sens toute sa dureté, j'en gémis et ce sentiment augmente mon regret de n'être pas auprès de vous, nous pleurerions ensemble.

Bien que les documents ne nous aient transmis que des félicitations au moment du mariage d'Isabelle, il apparaît qu'alors déjà Jean-Jacques avait mis en garde son amie touchant le choix de son mari. Il continuait :

Ma chère enfant, avouons-le : c'est un homme nul, il n'a ni vice, ni vertu dans l'âme ; il n'a nulle espèce de ressort ; il cède à toute impulsion et celle du désordre a toujours l'ascendant...

Ma chère Isabelle, oserai-je vous donner un conseil dur mais nécessaire, et le seul qui puisse alléger vos peines. Oubliez votre mari et consacrez-vous tout entière à vos enfants, à vos chers enfants dans lesquels le Ciel a placé tout l'espoir de votre vie et tout le dédommagement de vos maux. Donnez leur des vertus, des talents, des connoissances bien choisies et bien dirigées. Tout le malheur de leur père est venu de la vie oiseuse, errante et nonchalante dans laquelle il a passé sa jeunesse.

Jean-Jacques flétrit ce conjoint dissipateur « absolument sans entrailles et vaniteux, maladie de votre petit pays ». Il suggère non sans détails, le langage qu'elle pourrait lui tenir même en vain. A vrai dire, le ton de reproche d'un Rousseau indigné cadre assez bien dans l'antithèse avec l'imagination spatiale et créatrice qui lui est propre. Cette attitude cependant surprenante après dix ans d'affection — mais sept ans d'éloignement — témoigne d'une souffrance partagée, autre caractéristique distinguant le Jean-Jacques de M^me^ Basile, de M^me^ de Larnage, de M^me^ de Warens, surtout de Sophie d'Houtetot ou d'autres commensales. Cet attachement lointain, respectueux — d'essence platonique — s'il est exceptionnel, trahit néanmoins (chez ce pécheur comme les autres) les secrètes conceptions d'un amour postulant l'affranchissement des entraves du réel, une sorte de jouissance sacrée excluant la possession définitive avilissant, selon lui, la femme aimée.

Au-dessus de la présence-absente, si l'on peut dire, de Thérèse LeVasseur, en marge d'inclinations diverses, Rousseau professa que la perfection ne pouvait se concevoir sans l'ornement intérieur de la pureté. Ce sentiment rejoignait chez lui sa foi de protestant libéral. Sa religion aérée, ses convictions conformes aux préceptes de Marie Huber, de Genève, dont il avait sans doute lu les ouvrages, n'étaient qu'à moitié novation ; la controverse sur les miracles se déclencha avant lui [31]. Si dans l'héritage du christianisme, Jean-Jacques choisit ce qui répond à son haut idéal, l'orthodoxie traditionnelle en fera autant en sens inverse ! Son idéalisme exerce encore une influence considérable par sa fraîcheur d'expression et sa portée sociale — sorte de distique humain fort bien équilibré, impliquant la connaissance du « moi » isolé, puis situé dans la société.

C'est à cette conclusion que conduit, non sans mélancolie, la fin de relations uniques dans la vie du grand Citoyen, relations amorcées par des lacets de soie pour deux sœurs dont la première, Anne-Marie de

Montmollin, put satisfaire en 1762 à la condition posée — celle de nourrir elle-même son enfant — alors qu'Isabelle Guyenet, mourante en mars 1765, en fut empêchée. Il appert de la lettre dédicace que Jean-Jacques lui envoya — lettre citée ci-devant — qu'elle ne paraissait guère se réjouir de procréer. S'y résigna-t-elle, non sans pressentiment, par souci de rectitude et d'affection pour un ami très cher? On ne sait.

Frédéric Guyenet, mari d'Isabelle, s'éteignit à 40 ans, en 1777.

Peu après la mort de Rousseau, à 66 ans, à Ermenonville, en 1778, Isabelle d'Ivernois qui avait alors 43 ans, se rendit pieusement sur sa tombe. Elle composa là quelques vers intitulés : *Romance faite à Ermenonville sur la tombe de J.-J. Rousseau*. Ce sont cinq couplets émouvants, de son écriture, consignés dans mes papiers avec une brève ode poétique manuscrite, inédite aussi : *Aux mânes de J.-J. Rousseau sur les honneurs rendus à ses cendres*. Ces notes abrégées ne permettent pas plus de restituer ces deux poèmes que les vers qu'échangeaient souvent Isabelle et son neveu, le maire de Colombier, César d'Ivernois, moins doué que sa tante qui l'attira sur les pentes du Parnasse. Extrayons cependant la dernière strophe de cette *Romance* dont un verset évoque Saint-Preux et sa tendre Julie ; elle fut écrite par Isabelle sur un tombeau... en y déposant une rose :

Sur cette tombe solitaire
Coulez mes pleurs.
Hélas, il n'est plus sur la terre
L'Ami des Mœurs ;
Vous qui n'aimez que l'imposture
Fuyez ces lieux ;
Le Sentiment et la Nature
Furent ses Dieux.

Isabelle Guyenet-d'Ivernois, du Prieuré Saint-Pierre de Môtiers, fut enterrée dans son village le 5 juin 1797, à 62 ans. Elle survécut dix-neuf ans à Jean-Jacques. Elle compte aujourd'hui environ soixante-dix descendants issus de tiges diverses au cours des générations, aucun ne portant plus les noms de d'Ivernois et de Guyenet. L'un d'eux fait acte de piété et d'équité en rédigeant ce commentaire, fenêtre ouverte sur un aspect inconnu de Rousseau — sur le surprenant travail de dentelière du plus extraordinaire des écrivains de France [32].

Jacques PETITPIERRE.

[1] Détails utiles : D.H.B.S. II, p. 689-690. Une branche, à écu différent, apparentée à celle de Neuchâtel, se distingue également à Genève où François-Henri, négociant, 1722-1778, sera lié à Rousseau ; son fils « Sir Francis » anobli en Angleterre, tentera sans succès d'éditer les œuvres de Jean-Jacques, en 1779. — Tige de Neuchâtel et Môtiers, voir *Musée neuchâtelois* 1912, p. 185 et s. art. M. Boy de la Tour. — *Jean-Antoine* d'Ivernois, célèbre botaniste : *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 524-530. *César* d'Ivernois dans *Musée historique*, t. I, p. 329 ; Alphonse Petitpierre dans *Musée neuchâtelois* 1878, p. 164 et s., et Dorette Berthoud, *Le Poète enjoué*.

[2] La descendance de Charles-Guillaume d'Ivernois s'illustre d'abord en pays neuchâtelois par son fils Auguste (allié Meuron, puis Dardel) devenu également trésorier en 1800, conseiller d'Etat en 1814. Ses proches, les Du Pasquier, Terrisse, Ostervald et Boy de la Tour se transmirent diverses reliques et portraits du temps de Rousseau. Les Boy de la Tour rachetèrent plus tard aux d'Ivernois leur élégante gentilhommière de Môtiers. Voir aussi pour d'Ivernois : James de Dardel, *La Société du Jardin de Neuchâtel*, N^os^ 65, 147, 216, 325 et 378.

[3] *Correspondance générale*, t. VIII, p. 182, N° 1553. Transcrit de l'imprimé en 1892 par Henri de Rothschild. Madelon ou Madeleine-Catherine Boy de la Tour — que Rousseau appela parfois « cousine », fille aînée de M^me^ Pierre Boy de la Tour — Roguin, épousa, le 19 octobre 1766, Etienne Delessert. En 1766, Rousseau ayant quitté Môtiers, ne put lui offrir un lacet pour le jour de ses noces.

Certains éditeurs de Jean-Jacques, pour rendre plus clairs tels textes, les corsèrent de suppositions inexactes. C'est ainsi que l'un d'eux imagina qu'un lacet fut offert à Claudine Galley (fille de François-Marie Galley et de Charlotte de Menthon), née en 1710, très séduisante, et qu'il avait connue avec M^lle^ de Grafenried au château de Troinex (*Confessions*, livre IV). M^lle^ Galley épousa Jacques Sautet le 31 janvier 1740. Il est donc exclu que Rousseau lui ait offert un lacet de sa main à cette date.

[4] Collection Auguste Rollier acquise par la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

[5] Mes correspondants, M. John-Francis de Soyres, à Herts, Angleterre, et M^lle^ Isabelle-Mary de Soyres à Melbourne — grâce à M^me^ Roger de Montmollin, à Colombier — me permirent en me renseignant, de reconstituer une généalogie de leur famille. Ils ignoraient tout de ce lacet. De la conjonction Montmollin-d'Ivernois naquirent deux filles. *Julie*, 1765-1841, fut dame de compagnie à la cour de Georges III ; elle pourrait avoir fait don de ce lacet à la princesse Sophie (comme ma trisaïeule, Charlotte Vaucher, fille d'Isabelle d'Ivernois, offrit un fragment du lacet que l'on voit ici au prince royal de Prusse à son passage à Saint-Aubin le 26 juillet 1819). La seconde, *Marianne*, par son mariage, en 1786, avec François-Jourdain de Soyres, fit passer diverses reliques et souvenirs chez les Soyres de Melbourne où j'ai retrouvé le portrait inconnu d'Anne-Marie de Montmollin ; mais, pas trace de lacet ! Objet égaré ? Serait-il conservé à la cour d'Angleterre ? Des recherches sont faites.

[6] *Confessions*, deuxième partie, livre XII, p. 282-283 ; éd. Ernest Flammarion, Paris.

[7] Isabelle d'Ivernois fut baptisée à Neuchâtel le 23 mai 1735, par le pasteur Jean-Louis Choupard. Les *Editions de la Pléiade*, t. I, p. 1572, font erreur en indiquant comme date de naissance d'Isabelle d'Ivernois : *le 18 septembre 1735*. Elle se maria le 18 mai 1764, à 29 ans, mais non, comme on peut le lire dans la Pléiade, le jour anniversaire de ses 29 ans.

[8] Cette lettre est bien du 14 mai « 1764 » et non de 1762. (Il faut lire 4 et non 2.) Brouillon autographe : Bibliothèque de Neuchâtel, N° 7901. *Correspondance générale*, t. XI, p. 76, N° 2086.

[9] Fritz Berthoud, *op. cit.*, p. 74, 75, 122 et s.

[10] *Correspondance générale*, t. XI, p. 96, N° 2098.

Œuvres de J.-J. Rousseau, éd. Hachette, t. XI, p. 141, N° 540. Auguste Dubois a publié dans le *Musée neuchâtelois*. 1908, p. 56, ce billet inédit avec commentaires.

[11] De cette lettre à « Madame Guyenet la jeune », Rousseau envoya des copies à Moultou, au prince de Wurtemberg, au banquier Lenieps, à Paris, à M^me^ de Verdelin et au comte Le Veneur. (Mon père en avait communiqué copie à Th. Dufour : *Correspondance générale*, t. XII, p. 319-320, N° 2433.) Dans sa lettre à Lenieps, du 10 février 1765, Rousseau ajoutait : « Toutes ces brûleries ne font plus que me faire rire. Je vous envoie, ci-joint, copie d'une lettre que j'écrivis là-dessus à une jeune femme près d'accoucher qui m'appelle son papa. » — *Ibidem*, t. XII, p. 346, N° 2447.

[12] Pour renseignements biographiques et monographiques sur *Monlési*, voir *Patrie neuchâteloise*, t. III, p. 49 et s., avec illustr. — Sur *Belle-Vue*, à Cressier, belvédère de Du Peyrou, voir *Feuille d'avis de Neuchâtel* des 28 octobre et 5 novembre 1960 (J. P.). Rousseau aimait fort le vin de Neuchâtel, que le père d'Isabelle et son fils le trésorier, lui livraient régulièrement à Môtiers par 50 bouteilles : 12 de rouge-vieux et 38 de blanc, contre « verres » vides rendus en 2 fois. *Correspondance générale*, t. XIII, p. 189, N° 2558.

[13] Cette missive fut publiée dans le *Musée neuchâtelois* en 1878, avec douze autres lettres et billets, inédits également par Alphonse Petitpierre, dont la femme, Sophie Vaucher (arrière-petite-fille d'Isabelle d'Ivernois) était propriétaire, ainsi que du curieux « lacet » confectionné par Jean-Jacques. Un extrait parut sous forme de plaquette : *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois*, chez Sandoz & Fischbacher à Paris (à Neuchâtel, chez J. Sandoz, à Genève, chez Desrogis). A ce propos, Fritz Berthoud, dans *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, corrigea certaines dates problématiques ou faisant défaut aux écrits de Rousseau. La chronologie admise dans le présent exposé — après divers contrôles — apporte à ce sujet encore quelques correctifs.

[14] *Correspondance générale*, t. XII, p. 342, N° 2443, et t. XIII, p. 26, N° 2463.

[15] *Ibidem*, t. XIII, p. 75, N° 2492.

[16] Chs Eynard, *Essai sur la vie de Tissot*. Lausanne, 1839. — R. H. V., *Revue historique vaudoise*, 1928. — D. H. B. S., vol. VI, p. 618, avec portrait.

[17] Les *Fragments divers*, dans l'édition de la Pléiade, t. II, p. 1325, furent publiés pour la première fois, en 1906, par Ed. Rod, dans *L'Affaire Rousseau*, p. 303.

[18] Voir, par analogie psychologique, *J.-J. Rousseau et la réalité de l'imaginaire*, par Marc Eigeldinger, Neuchâtel, 1962, et analyses de valeur : Maurice Zermatten, dans *Schweizer Monatshefte*, Zurich, juillet 1962. — P. O. Walzer dans *Journal de Genève*, 4 août 1962. — Pierre-Henri Simon dans *Le Monde*, Paris, 3 octobre 1962.

[19] *Correspondance générale*, t. XIII, p. 128, N° 2525, (16 mars 1765).

[20] *Ibidem*, t. XIII, p. 173, N° 2548 (1er avril 1765).

[21] *Ibidem*, t. XIII, p. 232, N° 2586 (20 avril 1765). Le 18 avril, deux jours auparavant, un message d'Isabelle invitait déjà son « digne papa » à venir voir « sa fille » à Neuchâtel ; t. XIII, p. 231, N° 2585.

[22] Alph. Petitpierre, *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois*, p. 14 et 15.

[23] *Correspondance générale*, t. XIV, p. 143, N° 2753.

[24] Archives de l'Etat, Neuchâtel, *Manuel de Justice des Verrières*, verbal circonstancié du 19 septembre 1768.

[25] *Correspondance générale*, t. XVIII, p. 363, N° 3743 (30 octobre 1768).

[26] Alph. Petitpierre, *op. cit.*, p. 26. — *Musée neuchâtelois*, 1878, p. 157. *Correspondance générale*, t. XIX, p. 98, N° 3801 (17 mars 1769).

[27] Alph. Petitpierre, *op. cit.*, p. 27-28. — *Musée neuchâtelois*, 1878, p. 158. — *Correspondance générale*, t. XX, p. 145, N° 4035 (2 mai 1772).

[28] Alph. Petitpierre, *op. cit.*, p. 29. — *Musée neuchâtelois*, 1878, p. 159. *Correspondance générale*, t. XX, p. 171, N° 4049 (29 juin 1772).

[29] Alph. Petitpierre, *op. cit.*, p. 31. — *Musée neuchâtelois*, 1878, p. 160. *Correspondance générale*, t. XX, p. 190, N° 4055 (14 août 1772).

[30] Ce *papier séparé* — avec les inédits qu'il possédait — fut également publié par Alph. Petitpierre dans le *Musée neuchâtelois* en 1878, p. 162. Voir aussi *Œuvres complètes* par Musset-Pathay, t. I, p. 177 ; *Correspondance générale*, t. XX, p. 114, N° 4023. — En 1907, au décès de mon père, Adolphe P., ma mère fit don à la Bibliothèque de Neuchâtel d'un ensemble de lettres et de billets originaux de Rousseau à Isabelle d'Ivernois (J. P.).

[31] Schaffhousoise d'origine — d'une famille estimée, bourgeoise de Genève depuis 1654 — Marie Huber publia, entre 1730 et 1760, diverses études ayant trait aux miracles et à la survie ; elles eurent un retentissement notoire à l'étranger. Une série de recueils de cet auteur, édités à Londres, furent offerts plus tard à la Bibliothèque de Neuchâtel, dédicacés par « Jacques de Montmollin, docteur en médecine ».

[32] Isabelle Guyenet eut trois enfants, dont Marianne *Charlotte*, née le 9 mars 1765, risquant de coûter la vie à sa mère dans les circonstances tragiques indiquées. Charlotte Guyenet conserva ses papiers de famille, le lacet de Rousseau, et rédigea des notes personnelles. Elle épousa Charles-Daniel Vaucher, 1760-1855, pasteur à Saint-Aubin, dont le portrait a été publié dans *La Patrie neuchâteloise*, t. I, p. 284 ; ils eurent un fils Georges-Alfred Vaucher, négociant, décédé en 1840, allié Lohner, qui fut père de dix enfants dont Sophie Vaucher, 1816-1888, propriétaire à son tour de ces reliques Rousseau-d'Ivernois. Par l'union de cette dernière avec le pasteur Alphonse Petitpierre, 1812-1888, auteur de deux ouvrages d'histoire neuchâteloise, père du pasteur Adolphe Petitpierre, 1844-1907 — mon père — ces reliques me sont parvenues. — La quadrichromie, frontispice de cet article, dont le *Musée neuchâtelois* a la primeur, figura à l'« Exposition J.-J. Rousseau 1962 » de la Bibliothèque nationale, à Paris.

ADIEU A UN VIEIL AMI

Le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel* a cessé de paraître avec l'année 1962. Ainsi en a décidé le comité de la Société d'histoire et d'archéologie qui, depuis dix-huit ans, assumait les charges de cette publication. Elle était régulièrement déficitaire. Auparavant déjà, lorsque le *Musée neuchâtelois* avait la responsabilité de publier le *Messager boiteux* — et cela pendant plus de soixante ans — les comptes de ce dernier ne se présentaient pas sous un jour favorable. On dut en convenir, il n'était plus possible de continuer une publication dont les déficits grevaient par trop le budget de la Société d'histoire.

La décision prise a peiné tous les amis fidèles du *Messager boiteux*, qui sont nombreux, il est vrai, mais qui ne pouvaient à eux seuls assurer son équilibre financier. Il eût fallu que notre almanach pût être diffusé dans des milieux plus étendus, que le nombre de ses lecteurs grandît sensiblement afin de compenser l'augmentation des tarifs d'imprimerie.

Les Neuchâtelois n'auront plus la joie de voir apparaître, avec l'automne, leur bon vieux Messager, apportant le reflet des événements de l'année écoulée, ou rappelant la carrière, et parfois les traits, de quelques compatriotes ayant fait œuvre utile. Son bagage — on ne l'ignore pas — ne se limitait pas à cela. Curieux de nature, le Messager s'intéressait aux beaux arts, à l'horlogerie, sans oublier la vie politique et les institutions publiques. Il ne pouvait rester indifférent en présence des catastrophes, incendies ou inondations, qui frappèrent parfois notre pays.

Celui qui aura la curiosité de consulter la collection complète du *Messager boiteux*, elle compte plus de 150 brochures, sera surpris de la quantité considérable de renseignements intéressants qu'il a sauvés de l'oubli ; il appréciera sa contribution précieuse, par le texte et par l'image, à une meilleure connaissance de notre vie passée, de nos localités en particulier. Cette constatation ne fera qu'aviver ses regrets de voir disparaître une publication utile et bienfaisante qui avait sa place bien marquée dans tout foyer neuchâtelois.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, on ne jugera pas inutile, pensons-nous, de rappeler en quelques lignes son passé. Notre Messager n'était pas le premier en date des publications de ce genre. On publia tout d'abord en divers pays des almanachs doublés d'un calendrier avec observations

astronomiques et météorologiques, puis, dès le XVII^e^ siècle des *Messagers boiteux*, à Bâle et à Berne, notamment, et ensuite à Vevey. A Neuchâtel, Louis Fauche-Borel, imprimeur et éditeur, publia un *Almanach historique nommé le Messager boiteux* de 1794 à 1798. L'idée fut reprise quelques années plus tard par la Société du jeudi qui lança notre almanach en 1805. N'ayant pu obtenir la collaboration de Fauche-Borel, elle dut faire imprimer à Pontarlier, chez un nommé Favre, son premier numéro. C'était un pis aller. L'année suivante, la société traita avec Loertscher & Fils, les éditeurs du *Berne et Vevey*, qui, jusqu'en 1841, se chargèrent de l'impression de notre Messager.

La publication d'un périodique annuel, si modeste qu'il soit, exige le concours de quelques collaborateurs dévoués. Au début, les membres de la Société du jeudi se répartirent la besogne, mais ce groupement ayant cessé d'exister en 1816, ce fut Jacques-Louis DuPasquier, chapelain du roi, qui devint la cheville ouvrière de l'entreprise jusqu'à sa mort en 1830. Louis de Meuron, ancien châtelain du Landeron, reprit le flambeau jusqu'en 1840. A cette époque, il fit appel au concours d'un petit comité dont quelques membres méritent d'être cités : le pasteur Charles-Louis Lardy, César-Henri Monvert, bibliothécaire, Alphonse Guillebert, professeur. En 1871, J.-H. Bonhôte, bibliothécaire, accepta de reprendre la succession de ce comité. La situation du Messager n'était pas brillante. Craignant qu'il ne cessât de paraître, Bonhôte obtint du comité du *Musée neuchâtelois*, en 1876, qu'il reprît la publication du *Messager boiteux*. Dans ce comité, Bonhôte trouva des collaborateurs qualifiés, parmi lesquels nous mentionnerons Louis Favre, le D^r^ Auguste Châtelain, Jean Grellet, Philippe Godet. Toutefois, il devenait de plus en plus évident que pour assurer la bonne marche de la publication, coordonner les bonnes volontés et recruter de nouveaux collaborateurs, un rédacteur devenait nécessaire. Le 5 mars suivant, Pierre Favarger était appelé à ce poste. En 1914, Favarger passa la main à Philippe Godet, auquel succéda Louis Thévenaz en 1919. Les éditions de 1920 à 1936 furent préparées par ce dernier, puis celles de 1937 à 1957 par le soussigné. Maurice Jeanneret accepta la rédaction du Messager dès 1958, mais son décès, survenu en avril 1961, ne lui permit pas de mettre au point l'édition de 1962, la dernière de la série. Cette tâche incomba à MM. Jean Courvoisier et Fernand Monnier.

Ajoutons encore que notre vieux *Messager boiteux*, n'a pas paru en 1832 et en 1876, et que deux tables des nécrologies et notices biographiques ont été publiées, la première englobant les années 1806 à 1919 et la seconde, les années 1920 à 1950.

Léon MONTANDON.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHATEL

Séance administrative tenue au château de Valangin, samedi 30 juin 1962

A 16 heures, M. François Faessler, président, ouvre la séance en saluant les participants et en donnant la liste des personnes qui ont demandé à être excusées. La vaste salle des chevaliers a été chauffée, car il fait encore anormalement froid en cette fin de juin qui rappelle à chacun que la neige tombait au début du mois !

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 1961 est adopté à l'unanimité, avec des remerciements à son rédacteur ; de même que ces dernières années, la lecture n'en est pas donnée car il a paru dans la *Chronique* de l'année 1961 adressée à tous les membres de la Société d'histoire et d'archéologie.

Au début de son *rapport présidentiel,* M. Faessler rendit hommage aux dix-huit membres de la société décédés depuis la dernière assemblée générale et pria les personnes présentes de se lever pour honorer la mémoire de Mmes Germaine Du Pasquier, John Chapuis, Marie Beretta, Henriette Krähenbuhl, de Mlles Mathilde Lambert, Hélène Widmer, Suzanne de Montmollin, Madelaine Fischer, et de MM. Jacques Barrelet, Eugène Piaget, Loys Grellet, André Favre, Robert Dessoulavy, Hans Nabholz, Maurice Strauss, Maurice Favre, Georges de Tribolet, Henri Favre.

Constatant la nombreuse participation à l'assemblée de printemps de 1962, M. Faessler garde bon espoir pour l'avenir de l'histoire et des historiens. « Ce sera précisément, dit-il, le mérite de notre société d'avoir soustrait chaque année quelques heures ou quelques demi-journées aux occupations, souvent trop absorbantes qui nous incombent, en faveur de la connaissance des choses et des gens du passé. »

Rappelant les soucis causés au comité par l'édition du *Messager boiteux de Neuchâtel* — soucis dont il a été fait mention à plusieurs reprises déjà — le président annonce la disparition de cette revue pourtant si estimée. Depuis 1944, date à laquelle la Société d'histoire s'est substituée au comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, les difficultés n'ont cessé de croître, soit pour la diffusion, soit pour le maintien de l'équilibre financier, soit encore pour le recrutement des collaborateurs. L'année dernière encore, malgré l'augmentation du prix de vente, malgré un effort particulier de diffusion et malgré une rétribution plus que modeste des collaborateurs, le bouclement des comptes n'a pas donné un résultat satisfaisant. Les articles traitant d'histoire proprement dite sont de plus en plus rares et le grand public semble s'y intéresser de moins en moins.

Seule la *Chronique des principaux événements survenus dans l'année* paraît devoir être maintenue : aussi le comité songe-t-il à en assurer la continuation sous forme d'un complément à la *Chronique* qui est adressée en fin d'année à chacun des membres de la Société d'histoire.

Le poste de conservateur du château de Valangin, resté vacant depuis le décès de M. Maurice Jeanneret, a pu être repourvu grâce à l'obligeante collaboration de M. Guillaume Nusslé, de la Chaux-de-Fonds, depuis longtemps membre de la Société d'histoire et bon connaisseur du passé neuchâtelois. M. Nusslé est déjà entré en activité ; en ratifiant sa nomination de membre du comité, l'assemblée aura l'occasion de lui témoigner sa confiance pour le travail qu'il entreprendra pour le maintien et l'enrichissement de nos collections. M. Nusslé remercie le comité et l'assemblée pour l'accueil qui lui a été réservé ; il songe à pousser la publicité dans les Montagnes et pense à l'organisation d'expositions extraordinaires dans le but précis d'attirer des visiteurs.

Nos relations avec les sociétés d'histoire des cantons voisins restent excellentes ; nous avons eu l'occasion de rencontrer, soit chez nous, soit chez eux, les représentants des sociétés d'histoire des cantons de Berne, Vaud, Fribourg, Soleure et de la Société jurassienne d'émulation. Notre société cantonale neuchâteloise aura le plaisir de recevoir, les 22 et 23 septembre 1962, la Société générale suisse d'histoire qui tiendra ses assises dans le Pays de Neuchâtel.

Comme chaque année, le comité de la Société d'histoire s'est occupé de l'organisation des séances de printemps et d'été ; il a renouvelé la convention qui lie la société à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel concernant le dépôt et le classement des revues historiques reçues en échange du *Musée neuchâtelois* ; d'entente avec les autorités de Valangin et avec la participation financière de l'Etat de Neuchâtel — dont nous sommes très reconnaissants — il a réglé la question de l'éclairage du château de Valangin, devenu entièrement automatique.

Comme toujours, la vie de la société s'est aussi manifestée par l'activité des sections locales :

La *section de Neuchâtel* (président : M. Henri L'Hardy) a tenu cinq séances au cours desquelles des travaux intéressants ont été présentés :

M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat : *Un voyage d'érudition* (celui qu'entreprit en 1789, dans l'évêché de Bâle, Jean-François de Chambrier).

M. Marcel Strub, conservateur du Musée d'art et d'histoire de Fribourg : *La Renaissance fribourgeoise, son esprit et ses œuvres.*

M. Charles Jeanneret : *Petite anatomie des automates Jaquet-Droz.*

M. Jean-Daniel Burger, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université : *Les inconvénients de la Discipline ecclésiastique.*

M. Philippe Gern, professeur : *Edouard Rott et son legs à la Bibliothèque* et *Levée d'un bataillon valaisan au service de Napoléon.*

Pour sa traditionnelle sortie de printemps, la section s'est rendue le 12 mai 1962 à Fribourg ; 140 personnes, sous la conduite de M. Marcel Strub, conservateur du Musée d'art et d'histoire, et de ses adjoints MM. Esseiva et Aebi, ont visité le bourg, la cathédrale, l'église Notre-Dame, l'église des Cordeliers et l'Hôtel Ratzé ; tous les participants ont grandement profité de la

bonne grâce et de l'érudition déployées pour faire admirer les trésors de la vieille cité.

La *section du Locle* (président : M. François Faessler) compte une soixantaine de membres ; elle a organisé deux conférences au cours de l'hiver ; la première a permis à un nombreux auditoire de suivre avec intérêt les exposés de MM. André Tissot et Léon Perrin consacrés aux *Trésors artistiques du pays de Neuchâtel*, qui furent illustrés par de nombreux clichés ; grâce à une offre de l'Université, une seconde conférence a réuni les membres de la section pour entendre M. Charly Guyot parler de : *Thérèse LeVasseur, gouvernante et épouse de J.-J. Rousseau.*

Le Musée d'histoire, au Château des Monts sur le Locle continue de bénéficier des soins de son conservateur, M. Robert Reymond, conseiller communal, secondé par de nombreux membres de la Société d'histoire.

La section du Locle a perdu au cours de l'année un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, M. Henri Favre, qui fut longtemps membre du comité cantonal et président de la section.

Quant à l'activité de la section de *la Chaux-de-Fonds*, elle a été réduite à très peu de chose... apprend-on par la lettre de démission de son président, M. Lucien Louradour ; aussi le comité de la Société d'histoire en confiant à M. Guillaume Nusslé le soin de regrouper les membres de la métropole horlogère, espère-t-il vivement que cette section retrouvera bientôt un nouvel essor.

Les comptes de 1961, présentés par l'actif trésorier qu'est M. Boris Clot, se résument ainsi :

Fonds Bachelin	Fr.	11.932.40
Fonds Berthier	»	263.40
Fonds Borel	»	10.000.—
Fonds Jaquet-Droz	»	13.296.95
Fonds Kunz	»	5.862.35
Fonds des publications : partie inaliénable	»	20.000.—
partie aliénable	»	22.501.10
Capital du Fonds ordinaire	»	9.634.56
Fonds de réserve du Centenaire	»	1.500.—
Fortune de la société au 31 décembre 1961	Fr.	94.990.76

L'augmentation de la fortune, en 1961, s'est élevée à la somme de 3140 fr. 10. Le Fonds ordinaire, avec 4978 fr. 45 de recettes et 4381 fr. 10 de dépenses a laissé un bénéfice de 597 fr. 35. Le Prix Bachelin n'a pas été décerné en 1961.

Présenté par M. Fritz Steudler, le rapport des vérificateurs des comptes certifie que les chiffres présentés à l'assemblée générale sont le résumé exact d'une comptabilité très bien tenue par M. Boris Clot, lequel est vivement félicité et remercié pour le grand travail qu'il a effectué. Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'adopter les comptes et d'en donner décharge tant au caissier qu'au comité.

Les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs sont alors approuvés à l'unanimité.

Réception de nouveaux membres. La liste des candidats pour l'assemblée de Valangin 1962 compte dix-neuf noms ; c'est à l'unanimité que sont reçus membres de la Société d'histoire :

Mmes Gabrielle de Saint-Jouan, Tony Garnier, Marie-Louise Eimann, Mlles Jeanne Bigler, Marguerite Wethli, Emma Lebet, Denise Gardy, Ariane Méautis, Eliette Buser, Paulette Henriod, et MM. Georges Dubois, Claude Renaud, Lambert Droz, Pierre Berger, Louis-Arthur Blanc, Lucien Marendaz, Victor Barrelet, Louis Mauler, Elio Peruchio.

Nomination de deux membres du comité. Sont élus membres du comité, aux acclamations de l'assemblée, MM. Guillaume Nusslé, en qualité de conservateur du château de Valangin, et Philippe Gern, chargé de la tenue du fichier de la société qui compte quelque sept cents membres. M. Gern continuera le travail important et méticuleux que se voit obligé d'abandonner M. Jean Courvoisier, qui est chaudement remercié par le président de son activité de plusieurs années comme teneur du registre des membres.

Comme *vérificateurs des comptes*, l'assemblée réélit une nouvelle fois MM. Henri Girard, Fritz Steudler et René Favre (suppléant).

Le projet de *budget pour 1962*, présenté par M. Clot, est approuvé par l'assemblée. Il se résume comme suit : Recettes : 7300 francs. Dépenses : 7060 francs. Bénéfice présumé : 240 francs. La cotisation est maintenue à 6 francs.

La fête d'été aura lieu à Môtiers, comme il se doit en cette année Rousseau, et le souvenir de Jean-Jacques y sera naturellement évoqué ; par lettre, le Conseil communal du chef-lieu du Val-de-Travers assure d'ores et déjà les historiens neuchâtelois qu'il se fera un plaisir de les recevoir le mieux possible à la date convenue du samedi 8 septembre 1962. Comme ces dernières années, la séance officielle se déroulera l'après-midi ; le soir, un repas sera servi à l'Hôtel des Six Communes.

Attribution du Prix Fritz Kunz. M. Henri L'Hardy rapporte au sujet de l'attribution par la section de Neuchâtel du Prix Fritz Kunz ; cette année, le jury a désigné comme lauréat M. Jean-Daniel Burger, professeur à l'Université, pour son travail sur *Les inconvénients de la Discipline ecclésiastique.*

Il est 16 h. 45 lorsque M. Faessler peut mettre le point final à la partie administrative et accorder les quelques instants de pause traditionnelle aux participants qui entendront ensuite, avec beaucoup d'intérêt, le travail de M. Marc Reinhardt, professeur à Neuchâtel, consacré à un sujet très peu connu : *Avant les événements de 1848 : l'affaire des clubs communistes et de la Jeune Allemagne.*

Fondée en 1834, la Jeune Allemagne se proposait de préparer la lutte qui devait engendrer la république en Allemagne après l'abolition de la royauté. Ses clubs étaient reliés à un comité central qui siégea successivement à Zurich, à Liestal et à Bienne ; après s'être étendue en Suisse allemande, la Jeune Allemagne, au départ de Genève, gagna la Suisse romande. Par des articles, des brochures, des réunions, on préparait pour les événements à venir les membres des clubs, essentiellement constitués d'ouvriers allemands. Des statuts extrêmement sévères prévenaient la trahison. Dans notre canton, où le manque

de main-d'œuvre dans certains métiers se faisait déjà sentir, de nombreux ouvriers ou artisans étrangers, allemands surtout, s'étaient installés dans la période qui précéda la chute du régime prussien. Des clubs furent ouverts, d'allure anodine, pour occuper les loisirs de ces étrangers, mais il devint bientôt évident que ces organisations étaient habilement dirigées par des intellectuels allemands acquis aux idées révolutionnaires.

En 1843, un club de jeunes ouvriers allemands se constitua aux Ponts-de-Martel ; des réunions se tenaient à l'Hôtel de la Loyauté, sous le couvert même d'une société de chant. Deux ans plus tard, L'Hardy, maire des Ponts-de-Martel, fit perquisitionner dans le local du club et déclencha des enquêtes qui révélèrent l'existence de deux organisations, celle de la Jeune Allemagne et celle des communistes. L'Hardy avait réuni des preuves suffisantes sur l'activité subversive des meneurs, dont la plupart se trouvaient à la Chaux-de-Fonds et qui furent arrêtés. Les clubs communistes des Ponts et de la Chaux-de-Fonds furent dissous tandis que le club de la Jeune Allemagne faisait l'objet d'une étroite surveillance. Il n'était pas question de renvoyer chez eux tous les ouvriers étrangers compromis dans cette affaire puisqu'ils étaient indispensables à l'activité économique du pays. La contamination communiste de la population neuchâteloise par des clubs parlant une autre langue avait moins d'importance pour le gouvernement que les menaces que l'étranger faisait peser sur le pays. Une surveillance étroite des clubs de loisirs et des clubs de lecture organisés par les jeunes ouvriers allemands fut alors instaurée à la suite de cette affaire ; elle dépassa les limites du canton pour devenir romande, puis pour s'étendre à toute la Suisse et enfin alarmer les chancelleries internationales. Les gouvernements cantonaux, décidés à sévir contre les communistes, furent tenus au courant de la situation, de même que les ministres prussiens et autrichiens et finalement le roi de Prusse en personne. De sévères mesures furent prises par les gouvernements qui ouvrirent la lutte contre les mouvements clandestins : listes des ouvriers arrêtés, demandes de communication, de renseignements et de dossiers, établissement de livrets de travail pour les ouvriers (contenant une foule de renseignements qui pouvaient nuire à leurs possesseurs), communication des noms des ouvriers et des notes des livrets de travail, expulsion de la Suisse.

En définitive, constate M. Reinhardt, vingt-quatre sociétés clandestines avaient été constituées en Suisse. Si, dans le nord du pays, le camouflage était complet, si la plupart des membres ignoraient tout des buts de leurs clubs, à mesure que l'on descendait vers le sud on prenait toujours moins de précautions. L'éveil de la conscience des ouvriers allemands travaillant en Suisse en vue de la révolution dans leur propre pays, par des discussions dirigées ou la propagande secrète au moyen d'ouvrages circulant clandestinement, les entraînait dans une aventure imprécise en vue du renouveau social ; si le programme destructeur était clair — saper l'ordre moral en s'attaquant à l'Etat, à la religion, à la monarchie — celui de la constitution d'une société nouvelle l'était moins. La formation comme agents propagandistes de jeunes gens intelligents, initiés à l'activité subversive des clubs... et menacés en cas d'échecs éventuels, n'empêcha pas le démantèlement des organisations commu-

nistes et de la Jeune Allemagne par les perquisitions, la confiscation des ouvrages saisis et la fermeture des clubs.

Le conférencier, très applaudi, fut vivement remercié par le président au terme de sa pénétrante étude des faits et des personnages qui, pendant plusieurs années, préoccupèrent les autorités tout en restant cependant en marge de la vie politique et sociale de notre pays.

Selon l'agréable coutume établie, un souper servi à l'Hôtel du Château permit à tous ceux qui le désiraient de passer encore quelques heures dans le vieux bourg de Valangin si cher aux historiens ; le repas, qui se déroula très gentiment, fut embelli par les chants dont l'hôtelier lui-même avait réservé la surprise aux participants.

LXXXIX^e réunion annuelle tenue à Môtiers,
samedi 8 septembre 1962

« C'est la faute à Rousseau si la Société d'histoire a siégé au Val-de-Travers ! » titrait un quotidien neuchâtelois, au lendemain de la Fête d'été qui s'était déroulée à Môtiers, par un temps splendide et avec la participation de 160 membres. Au cours de l'« année Rousseau » plusieurs manifestations de plus ou moins grande envergure ont été organisées dans les lieux où le philosophe laissa des traces de son passage ; le chef-lieu du Val-de-Travers marqua une étape importante dans la vie mouvementée et tourmentée de Jean-Jacques : aussi le comité de la Société d'histoire fut-il bien inspiré lorsqu'il choisit Môtiers pour la réunion annuelle des historiens neuchâtelois.

C'est au collège que ces derniers furent accueillis, au début de l'après-midi, par les membres du Conseil communal ; l'assemblée se déroula dans la salle des conférences, présidée par M. Jean Courvoisier, vice-président, remplaçant M. François Faessler, président, retenu en clinique à la suite d'une opération. Avec beaucoup d'amabilité, M. Courvoisier proposa à l'assemblée de faire part à M. Faessler de ses pensées et de ses vœux et demanda à chacun de bien vouloir signer le témoignage d'amitié à l'adresse du président. La séance fut ouverte par les écoliers qui chantèrent quatre chœurs sous la direction de M. Ulrich Studer, instituteur. Puis M. Lucien Marendaz, président de commune, souhaita la bienvenue à ses hôtes au nom des autorités locales et les félicita d'avoir choisi Môtiers pour leur fête annuelle, ce village dans lequel J.-J. Rousseau effectua le plus long séjour parmi ceux qu'il fit en terre romande. Si Môtiers a peu changé — dit M. Marendaz — par contre il a beaucoup évolué, surtout depuis 1951 et grâce au travail intensif dans la mécanique et dans l'horlogerie. De violents incendies ont détruit récemment de vieux immeubles au centre du village ; il a été nécessaire de reconstruire, plus grand, plus haut... mais pas forcément plus beau qu'avant ; les plans des nouveaux bâtiments envisagés ont donné lieu à de longues discussions et ont dû être modifiés à plusieurs reprises ! L'Hôtel des Six communes et le temple ont subi d'importantes rénovations ; le château — qu'il n'est pas possible de visiter actuellement à la suite des fouilles et des travaux entrepris qui présentent des dangers — est destiné à

devenir le futur musée du Val-de-Travers, musée qui, espère-t-on, conservera dans ses collections l'un des fameux alambics employés pour la fabrication de l'absinthe et qui sont en voie de « peut-être » complète disparition.

M. Jean Courvoisier, après avoir fait part des excuses reçues, salua les représentants de la Société romande d'histoire, de la Société d'histoire du canton de Berne et de la Société jurassienne d'émulation ; il annonça à l'assemblée la prochaine réunion annuelle — dans le canton de Neuchâtel — de la Société générale suisse d'histoire, ainsi que la décision prise par le comité de la Société d'histoire de renoncer à l'édition du *Messager boiteux*, mesure regrettable, certes, mais inévitable à la suite des expériences faites et malgré tous les efforts entrepris avec un dévouement remarquable. Cependant, dit M. Courvoisier, la rédaction du *Messager boiteux de Berne et Vevey* songe à une édition neuchâteloise, avec reprise de la chronique des événements et éventuellement des articles nécrologiques.

Au cours de son allocution présidentielle, M. Courvoisier rappela les fêtes de la Société d'histoire qui se déroulèrent à Môtiers en 1881 et en 1934, et releva le plaisir que chacun avait à se trouver aujourd'hui dans ce village sympathique, ou à s'y retrouver après vingt-huit ans, pour échanger de joyeux souvenirs ! Le vice-président, selon la tradition, donna quelques renseignements historiques sur Môtiers et sur le Val-de-Travers, spécialement sur le château et sur les deux églises, celle du monastère et celle de la paroisse ; il parla aussi des Môtisans de jadis, se référant à d'intéressantes statistiques professionnelles. Mais il tint surtout, et très opportunément, à commenter la reproduction figurant sur le programme de la carte de fête : II^e^ vue de Motier-Travers et de ses environs dans le Comté de Neuchatel, avec le tableau de la fermeté du Philosophe de Genève.

Prix Bachelin. Cette année, le prix Auguste Bachelin devait être attribué à l'auteur d'un travail historique ; malheureusement, le comité de la Société d'histoire n'a pu le décerner, faute de candidat répondant aux conditions réglementaires imposées. Le prix non attribué sera mis en réserve et, le cas échéant, deux ou plusieurs prix pourront être distribués la même année. Il y aurait lieu aussi — semble-t-il — de revoir le règlement du Prix Bachelin pour lui apporter les modifications imposées par les expériences faites depuis sa création.

Réception de nouveaux membres. Les candidats suivants, qui ont manifesté le désir de devenir membres de la Société d'histoire et d'archéologie ont été reçus à l'occasion de la Fête d'été de 1962 : M^mes^ Michel Wasserfallen, Leysin ; Jacques Barrelet, Colombier ; Auguste Bourquin, Neuchâtel ; MM. Jean Bourquin, Couvet, et Maurice Chappuis, pasteur à Môtiers.

Jean-Jacques Rousseau devant la Vénérable Classe. Tel était le titre du travail très intéressant que présenta aux historiens réunis à Môtiers M^lle^ Claire Rosselet, ancienne directrice de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. L'étude originale de M^lle^ Rosselet, publiée par la suite dans le numéro du *Musée neuchâtelois* consacré entièrement à Rousseau, représente un élément plus particulièrement régional : le conflit opposant Rousseau à la Compagnie des pasteurs à la suite de la publication des *Lettres de la Montagne* et l'inter-

vention des amis du philosophe qui seront tout heureux de prendre sa défense contre la Vénérable Classe. L'amitié qu'ils portent à Rousseau n'est du reste pas tout à fait désintéressée : en prenant son parti, ils se feront bien voir de Mylord Maréchal et par conséquent de la Cour. La Bibliothèque de la ville de Neuchâtel conserve dans son fonds Rousseau plusieurs lettres inédites ou partiellement inédites sur les événements qui se sont passés dans le pays du mois de février au mois de juin 1765 ; elles montrent avec quel zèle et quelle passion le Citoyen a été défendu par leurs auteurs : Du Peyrou, Abraham Pury, le colonel Chaillet, le procureur général Samuel de Meuron. Ils observent et recueillent avec empressement tous les bruits colportés dans le public, qu'ils soient vrais ou faux ; ils les rapportent à leur ami et s'acharnent contre le pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin, dont ils font le bouc émissaire de toute l'affaire, le couvrant de ridicule en l'affublant de sobriquets. Grâce à ses amis et au soutien des magistrats, Rousseau — qui a été admis à la communion en 1762 par le pasteur de Môtiers — ne sera pas excommunié par le Consistoire (où les anciens d'église se sont déclarés incompétents pour juger de questions théologiques), mais au contraire invité à ne pas quitter la Principauté. Et M^lle^ Rosselet de conclure : A côté des sentiments inspirés par une amitié sincère, toute l'affaire des démêlés de la Vénérable Classe avec Rousseau permet de découvrir de nombreux mobiles intéressés. Avec moins de bruit et moins de passion, les défenseurs de Jean-Jacques auraient pu accomplir la même besogne. Il est regrettable qu'ils se soient montrés si partisans, et particulièrement à l'égard du pasteur de Montmollin sur lequel tout l'orage s'est déversé. D'ailleurs il n'est pas sûr qu'ils aient tous, dans le fond de leur cœur et de leur raison, partagé entièrement les opinions politiques ou religieuses de l'auteur du *Contrat social*.

Aux sons entraînants de la fanfare, les membres de la société parcoururent ensuite les rues du village avant de goûter au vin d'honneur offert par la commune. Puis chacun eut tout loisir de se rendre au temple restauré, où avait lieu une visite commentée par M. Jean Courvoisier, et au musée Rousseau, ouvert pour la circonstance.

Le repas officiel réunissant 130 participants se déroula à l'Hôtel des Six communes. M. Marendaz, président de commune, rappela qu'il y avait exactement 197 ans que Rousseau avait quitté Môtiers (8 septembre 1765) disant malgré tout : « Je me suis bien plu parmi eux. » Les historiens furent invités, avant de quitter à leur tour le chef-lieu du Val-de-Travers, à emporter de leur bref séjour une dernière vision du temple et du château illuminés. M. Louis Mauler, conseiller communal, déclama d'une voix forte et avec des accents vibrants les beaux vers que Philippe Godet avait composés à l'occasion de la fête de la Société d'histoire de 1881, à Môtiers.

M. Léon Montandon s'adressa ensuite aux participants au nom de la Société d'histoire de la Suisse romande dont il est membre du comité.

Il appartenait à M. Jean Courvoisier de mettre le point final à cette brève partie oratoire ; le vice-président, érudit, modeste, bienveillant, aux ressources multiples appréciées de chacun et qui présida toute la journée avec une parfaite maîtrise, remercia très particulièrement M. Boris Clot, trésorier et majordome accompli, puis il adressa un témoignage de gratitude aux autorités pour l'accueil

aimable et généreux réservé par la commune de Môtiers aux membres de la Société d'histoire, qui se sont félicités de revoir ou d'apprendre à connaître les trésors d'architecture et d'histoire jalousement conservés dans les murs de la localité. Par leur nombre, les historiens neuchâtelois ont témoigné de l'intérêt très vif que suscite toujours le nom de Môtiers dans tout le pays, et tout spécialement en cette année où la propagande de l'Office central suisse du tourisme connaît de bien curieuses lacunes. Le maître de céans, qui servit le repas selon les meilleures traditions, fut remercié à son tour d'avoir permis aux participants de terminer dans une ambiance fort sympathique la journée au cours de laquelle ils avaient rendu hommage à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau.

Paul GRANDJEAN.

Rapport sur le Prix Fritz Kunz 1962

Siégeant, mercredi 23 juin, à la Bibliothèque de la ville à Neuchâtel, le jury a fixé son choix unanime, sur le travail présenté, à la séance du 15 février 1962, par M. Jean-Daniel Burger, professeur, sur le sujet : *Les inconvénients de la Discipline ecclésiastique.*

Cette contribution originale d'un pasteur à l'histoire neuchâteloise est le fruit des recherches de l'auteur dans les actes de la Vénérable Classe, appartenant à la Bibliothèque des Pasteurs.

C'est la première étude consacrée à ce sujet, depuis la publication en 1959, par M. François Clerc, *De la Discipline qui s'observe dans les Eglises de la Souveraineté de Neuchâtel et de Valangin* qu'Ostervald avait rédigée en 1712 et tenue secrète par la Vénérable Compagnie des pasteurs.

Avant la Réforme, la juridiction ecclésiastique était exercée, dans chaque diocèse, par le tribunal de l'évêque, l'Officialité. Qui succédera à l'évêque?

Les églises protestantes ont admis le ministère religieux et moral de l'Etat. On établit partout des consistoires pour régler les affaires ecclésiastiques et juger les causes morales. Les magistrats, jaloux de leur autorité, veillent à ce que leurs représentants y soient toujours en majorité.

Ce n'est pas sans difficultés, entre le pouvoir civil et la Classe, que les consistoires sont établis. En 1562, le synode obtient enfin de la Seigneurie la permission d'avoir, dans chaque paroisse, un consistoire admonitif, formé du pasteur et d'un nombre variable d'anciens. La Classe rédigea, en 1564, une Discipline, qu'elle fit approuver par le comte Léonor d'Orléans et sa mère Jacqueline de Rohan.

Le Consistoire admonitif sera présidé par le pasteur, les anciens l'assistent ; ils ont fait serment de dénoncer les fautes des paroissiens. Les délinquants sont cités en consistoire et, si cela est nécessaire, ils y sont conduits par un sergent. Le coupable est invité à reconnaître sa faute ; s'il témoigne du regret, il s'en tire avec une admonestation ; si ses fautes sont graves, il sera suspendu de la Cène, plus ou moins longtemps.

Pendant près de trois siècles, nos pères furent soumis à ce régime. Des ordonnances de la Seigneurie rappelaient périodiquement leurs devoirs religieux et moraux aux fidèles. La Classe exhortait les pasteurs à ne pas se relâcher de l'exercice de la Discipline. Ce sont ces usages, que Jean-Frédéric Ostervald a résumés et codifiés dans sa Discipline de 1712.

M. Burger a passé ensuite en revue une série fort intéressante d'interventions de la Vénérable Classe ou des consistoires. Il y figure, naturellement, le cas célèbre de Jean-Jacques Rousseau, cité devant le consistoire de Môtiers ; le Conseil d'Etat intervient pour soustraire l'auteur des *Confessions* à la juridiction ecclésiastique. Ensuite, c'est la Révolution française et l'Empire. Par ordre du général Oudinot, la messe est célébrée à la Collégiale pour les soldats français qui occupent le pays.

En recouvrant sa principauté, le roi de Prusse lui octroie une charte constitutionnelle, qui reconnaît le libre exercice des cultes protestant et catholique. Puis vient le Réveil, dont on autorise les réunions, comme on l'avait déjà fait pour les anabaptistes. La Classe renonce à protester, mais constate que les temps changent et que les consistoires perdent toute leur influence.

D'un trait de plume, les auteurs de la constitution de 1848 suppriment les tribunaux ecclésiastiques, mettant fin à un régime qui avait duré trois siècles.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rappeler que M. Jean-Daniel Burger est l'auteur du travail présenté, à l'Aula de l'Université le 10 novembre 1943, dans la séance inaugurale de la Faculté de théologie, sur les *Etudes de théologie en pays neuchâtelois*. Il a collaboré aussi à l'ouvrage paru en 1947, sur Jean-Frédéric Ostervald.

Par ces travaux, M. Burger a apporté à l'histoire neuchâteloise une précieuse contribution, dont notre société lui est infiniment reconnaissante.

Valangin, 30 juin 1962.

Le président de la section :
Henri L'Hardy.

LES HISTORIENS SUISSES A NEUCHATEL

La Société suisse d'histoire a tenu sa 114e assemblée annuelle à Neuchâtel les 22 et 23 septembre 1962. Son président est M. Henri Meylan, professeur à l'Université de Lausanne, et dans le conseil, notre canton est représenté par M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat.

Le premier jour, les participants ont entendu un exposé de M. Stephan Sonderegger sur ce sujet : *Probleme der schweizerischen Sprachgrense im Mittelalter*. Puis, après la séance administrative, ils ont visité l'exposition organisée par la Bibliothèque de la ville et consacrée à Louis Bourguet et à Jean-Jacques Rousseau. Au château de Colombier, où ils se sont rendus ensuite, ils ont pu voir le musée d'armes et entendre l'exposé de M. Jacques Béguin sur les armes neuchâteloises.

Dimanche, ce fut le départ en cars pour le Locle, où, à l'hôtel de ville, M. Louis-Edouard Roulet fit une conférence sur *L'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, 1814-1815.*

Une visite du Musée d'horlogerie au château des Monts et le déjeuner aux Brenets terminèrent la journée.

L. M.

Archéologie en plongée

L'apparition du scaphandre automne est à l'origine d'une spécialité nouvelle de l'archéologie : *L'archéologie sous-marine.* Les travaux publiés principalement en France et en Italie en font foi. En Suisse, le mérite revient au Centre de sports subaquatiques de Neuchâtel (C. S. S. NE) d'avoir mis au point une technique de fouille adaptée spécialement au terrain très particulier qu'est le gisement palafittique sous 3 à 4 mètres d'eau.

Cent mètres carrés furent ainsi fouillés systématiquement au large de Champréveyres de février à novembre 1961 (station du bronze IV). Parmi l'important matériel trouvé, citons plus spécialement : un bracelet de lignite, des perles de verre décoré et d'ambre, un anneau d'or, des boulettes de peinture jaune, rouge et mauve clair, un moule à épingles, plusieurs dents travaillées d'ours, de chien et de sanglier, deux boutons de bronze, des coulures de bronze, quelques pierres à aiguiser, deux nœuds en écorce, etc., et, dans le domaine alimentaire, un nombre impressionnant de noyaux de cerises.

De bonnes photographies stratigraphiques nous montrent une couche archéologique unique, bien délimitée. Certaines aires étaient jonchées de copeaux de bois collés au sol, comme piétinés.

Des recherches plus précises, concernant la stratigraphie, la surface « décapée » de la couche et le comptage des pollens, seront décidées ultérieurement.

A la suite d'une trouvaille fortuite faite devant les bains du Crêt par un de nos plongeurs, des recherches furent également entreprises en automne 1961. Elles révélèrent une station du bronze final d'une richesse étonnante. Il semblerait, à priori, que le Crêt ait été le lieu d'une importante fonderie de bronze. Cependant, jusqu'à ce jour, pas un seul moule ne fut retrouvé. Voici une liste sommaire des objets en bronze, ceux en terre cuite étant rares : six cents anneaux (même moule), plusieurs faucilles (même moule), deux bracelets richement travaillés (même moule), pendentifs, pointes de flèche, burin, coulures de bronze, épingles, etc.

La rapidité du comblement du lac devant le Crêt, récemment voté, rend urgente la recherche de toutes les pièces encore enfouies. Le Centre de sports subaquatiques se proposait de s'y atteler à nouveau en octobre 1962.

W. Haag.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1962

NOUVELLE SÉRIE — QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Pages

de Beer, Sir Gavin. Le poète Shelley à Neuchâtel, 1814. 24
Bonhôte, Jean-Marc. Jean-Jacques Rousseau et le chant des Psaumes en pays neuchâtelois 181
Courvoisier, Jean. Une enquête à Bevaix et à la Béroche en 1734. 30
— L'ancienne chapelle du Rosaire à Cressier 199
Erard, Maurice. Philosophie sociale de Rousseau et pensée sociologique contemporaine 114
Estreicher, Z. Rousseau, réformateur de la musique 96
Genevoy, Robert. Maîtres d'œuvre neuchâtelois au château d'Usier (1561-1564) 210
Guye, Alfred. Le bataillon de Neuchâtel en Espagne 1810-1811. . . . . 3, 33
Guyot, Charly. Esquisse pour un portrait : Thérèse LeVasseur, gouvernante et épouse de Jean-Jacques Rousseau 159
Leuba, Jean-Louis. Rousseau et l'orthodoxie éclairée 137
Montandon, Léon. La Compagnie des Favres, Maçons, Chapuis de Neuchâtel et l'horlogerie. 53
— Adieu à un vieil ami. 230
Petitpierre, Jacques. Jean-Jacques Rousseau et les demoiselles d'Ivernois 213
Rosselet, Claire. Jean-Jacques Rousseau devant la Vénérable Classe. Quelques documents nouveaux 70
Schnegg, Alfred. Le colonel de Pourtalès et la cour de Prusse 28
— Avant-propos. 65
— La première société suisse d'histoire et les Neuchâtelois 185

BIBLIOGRAPHIE

Note bibliographique : Otto Döhner, *Das Hugenottengeschlecht Souchay de la Duboissière und seine Nachkommen* (L. M.) 64

CHRONIQUE

Complément à l'étude sur le château de Roussillon (H. J.), p. 32. — L'année Rousseau (L. M.), p. 63. — Note au sujet du portrait de Pierre-Alexandre DuPeyrou, p. 69. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Séance administrative tenue au château de Valangin, samedi 30 juin 1962 (p. 232). — LXXXIX[e] réunion annuelle tenue à Môtiers, samedi 8 septembre 1962 (Paul Grandjean), p. 237. — Rapport sur le Prix Fritz Kunz 1962 (Henri L'Hardy), p. 240. — Les historiens suisses à Neuchâtel (L. M.), p. 241. — Archéologie et plongée (W. Haag), p. 242.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

PLANCHES HORS TEXTE

	Pages
Jean-Henri de Bosset (1762-1812)	3
Charles-Louis de Brun (1785-1824)	33
Pierre-Alexandre DuPeyrou (1729-1794)	65
Page de titre du premier psautier neuchâtelois à quatre voix	181
Lacet offert par J.-J. Rousseau à Isabelle d'Ivernois le 14 mai 1764 (en couleurs	213

ILLUSTRATION DANS LE TEXTE

A Cressier. La chapelle du Rosaire, vers 1778	201
L'église Saint-Martin de Cressier, vers 1778	201

ORFÈVRERIE
MONTRES et BIJOUX

P. Matthey

NEUCHATEL SEYON 5

MIORINI

TAPISSIER - DÉCORATEUR
Maîtrise fédérale

NEUCHATEL
Tél. 54318 Chavannes 12

Réparations et couvertures de meubles anciens

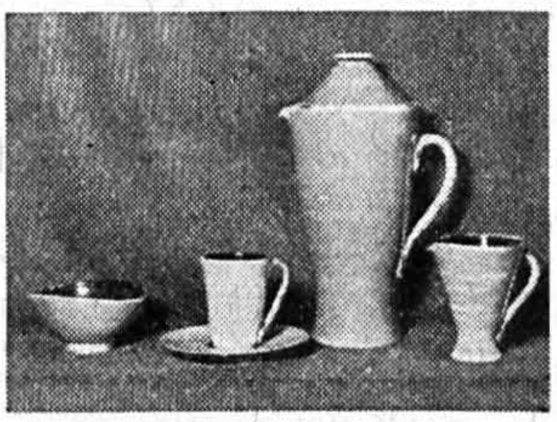
Grand choix de tissus dans tous les styles



Schreyer fourrear

CHOIX - QUALITÉ
Prix raisonnables

Epancheurs 9, Téléphone 5 61 94
NEUCHATEL



la boutique

CÉRAMIQUES ET COLIFICHETS
Trésor 2 Neuchâtel

H K

COMBUSTIBLES SOLIDES ET LIQUIDES

chez

HAEFLIGER & KAESER S.A.

Tél. 5 24 26 NEUCHATEL Seyon 6

Nussbaumer clichés
NEUCHATEL

En vente aux Archives de l'Etat

Procès-verbaux des Audiences générales, 1816-1830, 2 vol. . . . . **Fr. 8.—**

Documents inédits sur la Réforme dans le Pays de Neuchâtel . . . . . **Fr. 8.—**

Arthur Piaget, **Histoire de la Révolution neuchâteloise,** t. III, IV et V, à . . **Fr. 4.—**

Description de la frontière des montagnes de Valangin, A. Robert et B. de la Tour **Fr. 2.—**

Musée neuchâtelois,
jusqu'en 1925, l'année . . . **Fr. 2.50**
de 1926 à 1940 . . . . . **Fr. 4.—**
dès 1941, prix de l'abonnement.

Portraits historiques neuchâtelois, portefeuille de 18 planches . . . . **Fr. 10.—**



Vuilliomenet & Cie S.A.
INSTALLATIONS ELECTRIQUES

GASTON FREY

NEUCHATEL
Téléphone 5 24 48
Croix-du-Marché

Tous travaux de reliure

CAVES DU
Château d'Auvernier

Encavage fondé en 1603

Aloys de MONTMOLLIN
AUVERNIER

C'est à COLOMBIER,
au centre du village,
que vous trouverez
la collection la plus riche
et la plus complète de

tissus de France

ainsi qu'une grande exposition de

meubles de style

FRED. KUNZ

TAPISSIER - DÉCORATEUR

COLOMBIER
Téléphone 6 33 15 Rue Haute 15

Aubry TAILLEUR

Tailleur dames et messieurs
Grand choix de tissus anglais

FINE MESURE
CONFECTION MESURE
CONFECTION

NEUCHATEL - TEMPLE-NEUF 4 (CENTRE-VILLE)
A L'ÉTAGE (ascenseurs) TÉLÉPHONE 5 10 20

CCAP

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE, NEUCHATEL

Institution mutuelle d'assurance sur la vie

Par ses nouveaux tarifs particulièrement avantageux, la **CCAP** garantit les combinaisons d'assurances-vie les plus variées aux conditions les meilleures.

Direction : 3, rue du Môle, Neuchâtel
Agences générales :
NEUCHATEL, 1, rue du Môle
LA CHAUX-DE-FONDS, 34, avenue L.-Robert



OPTIQUE - PHOTO - CINÉ

Martin **Luther**

MAITRE OPTICIEN **Maison fondée en 1852**

NEUCHATEL
Place Pury 7 - Téléphone 5 13 67 - Compte de chèques postaux IV 535

◆

DECOPPET FRÈRES

MENUISERIE-CHARPENTE

NEUCHATEL

◆

Notre devise : La qualité !

Jeanneret

Succ. H. PERRIRAZ

Rue de l'Hôpital NEUCHATEL



Pour tous vos achats de

TAPIS D'ORIENT
TAPIS MACHINE
LINOLÉUM-PLASTIC
RIDEAUX

WYSS

J. Wyss S. A., Place-d'Armes 6, Neuchâtel

Imp. Centrale S. A., Neuchâtel